

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE
DU
VENDOMOIS

VENDOME

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE LEMERCIER

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE

DU

VENDOMOIS

VIII^e ANNÉE

1869



VENDOME

LIBRAIRIE DEVAURE-HENRION

IMPRIMERIE LEMERCIER

*Per. 8^o
10345*

SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE

SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE

DU

VENDOMOIS

8^e ANNÉE. — 1^{er} TRIMESTRE.

JANVIER 1869

La Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois s'est réunie en assemblée générale le jeudi 4 janvier 1869, à 1 heure, au lieu ordinaire de ses séances.

Étaient présents au Bureau :

MM. Launay, président ; de Nadaillac, vice-président ; Rolland, trésorier ; Hinglais, secrétaire ; Nouel, conservateur ; Bouchet, bibliothécaire-archiviste ; de Bodard ; L. Martellière, conservateur-adjoint.

Et MM. d'Anouilh de Salies, Beaumetz, Bézier, Billot, l'abbé Bordier, l'abbé C. Bourgogne, G. Boutrais, A. Charpentier, Ch. Chautard, Dehargne, de Déservillers, Dominique-Menard, Du-

riez, Duvau, Fonteneau, Gadeau, de Geoffre, d'Harcourt, l'abbé Haugou, Hème, P. Lemercier, Ph. Martellière, l'abbé Molard, l'abbé Monsabré, V^{te} de Nadaillac, Roger (juge), C. Roger, l'abbé Roulet, de Saint-Venant, Thillier, G. de Trémault, Tremblay, de La Vallière.

M. le Président déclare la séance ouverte.

Le secrétaire fait connaître les noms des membres reçus par le Bureau depuis la séance du 8 octobre 1868; ce sont :

MM. Bézier, professeur au Lycée de Vendôme; Denis. id. ; V^{te} de Nadaillac, sous-lieutenant au 90^e de ligne; Bertrand de Nadaillac, sous-lieutenant au 37^e de ligne; Hammonière, receveur de l'enregistrement à Mondoubleau; Lefebvre, greffier du tribunal de Vendôme; Coutoux, propriétaire à Vendôme; Douchement, id. ; Desprelles, à Paris; Elie Roy, sous-chef de bureau au ministère de la marine et des colonies; Istria, inspecteur primaire à Vendôme; René Pesson, à Vendôme; A. Duvau, juge de paix à Morée.

M. le Président invite M. le trésorier à présenter les comptes de la Société.

COMPTES DE L'ANNÉE 1868.

RECETTES ORDINAIRES.

Avoir en caisse au 1 ^{er} janvier 1868.	347	40
Produit des cotisations.	1915	»
Produit des diplômes	12	»
Vente du Bulletin	2	50
<i>Total des Recettes ordinaires.</i>	<u>2276</u>	<u>90</u>

RECETTES EXTRAORDINAIRES.

Subventions du Ministre et du Département.	700	»
Recettes accidentelles (Souscriptions).	125	»
<i>Total des Recettes extraordinaires.</i>	<u>825</u>	<u>»</u>
Recettes ordinaires	2276	90
Recettes extraordinaires	825	»
TOTAL des Recettes.	<u>3101</u>	<u>90</u>

DÉPENSES ORDINAIRES.

Frais d'administration	312	90
Loyer	90	»
Entretien des collections (Achat de médailles, d'une armure et autres objets).	499	»
Frais du Bulletin	872	80
<i>Total des Dépenses ordinaires.</i>	<u>1774</u>	<u>70</u>

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.

Transport des vitrines venues de Paris	400 »
	<hr/>
Dépenses ordinaires	1774 70
Dépenses extraordinaires	400 »
	<hr/>
TOTAL des Dépenses	2174 70
	<hr/>

BALANCE

Recettes	3101 90
Dépenses. . . ,	2174 70
	<hr/>
EXCÉDANT des Recettes au 31 décembre 1868	927 20
	<hr/>

BUDGET DE 1869.

1^{re} Section.

REPORT DES RECETTES ET DES DÉPENSES NON EFFECTUÉES
EN 1868.

Recettes à recouvrer sur 1868.

Excédant en caisse au 1 ^{er} janvier 1869.	927 20
Cotisations arriérées (55 réalisables).	275 »
	<hr/>
Total des Recettes à recouvrer.	1202 20
	<hr/>

Dépenses à payer sur 1868.

Frais d'administration, mémoires d'ouvriers pour	» »
l'installation des collections dans le nouveau	» »
musée, non encore vérifiés.	389 75

	<i>Report.</i>	389	75
Frais du Bulletin.		354	05
Solde du prix de l'armure.		200	»
Total des dépenses à payer.		943	80

BALANCE

Recettes à recouvrer.	1202	20
Dépenses à payer	943	80
Excédant des Recettes.	258	40

2^e Section.

Recettes ordinaires.

Excédant des Recettes de la 1 ^{re} Section	258	40
Cotisations de 1869 (250 réalisables)	1250	»
Produit des diplômes	20	»
Vente du Bulletin	20	»
Recettes accidentelles (Mémoire)	»	»
Total des Recettes ordinaires.	1548	40

Dépenses ordinaires.

Frais d'administration	200	»
Entretien des collections	300	»
Fouilles et recherches.	100	»
Souscriptions à divers ouvrages.	40	»
Frais du Bulletin	900	»
Total des Dépenses ordinaires.	1540	»

Recettes ordinaires.	1548	40
Dépenses ordinaires	1540	»
Excédant des Recettes. . . .	8	40

3^e Section.

Recettes extraordinaires.

Excédant des Recettes de la 2 ^e Section	8 40
Subvention de l'Etat (Mémoire)	» »
Subvention du Conseil général. — Le Conseil s'est vu à regret dans l'impossibilité de voter aucun fonds pour les Sociétés savantes (Néant) . .	» »
Subvention de la ville (Mémoire)	» »
Total des Recettes, sauf les articles portés pour Mémoire.	8 40

Dépenses extraordinaires.

Frais d'installation des collections et dépenses imprévues (Mémoire)	» »
---	-----

La Société approuve les comptes de M. le Trésorier, et lui donne quittance définitive de sa gestion.

Le budget de 1869 est voté à l'unanimité.

M. le Président donne la parole à M. le Conservateur.

DESCRIPTION SOMMAIRE
des Objets offerts à la Société
ou acquis par elle
depuis la séance du 8 octobre 1868¹.

—
NOUS AVONS REÇU

I. — OBJETS D'ART & D'ANTIQUITÉ.

De M. ED. DESPRELLES, à Paris :

Un très-bon TABLEAU sur toile de M. Fr. Faivre, élève de Couture, intitulé la *Réprimande* : Une jeune et jolie religieuse est amenée pleurante au milieu du chapitre de la communauté. La supérieure du haut de sa chaire semble lui infliger une verte semonce, tandis que toutes les sœurs expriment par les physiologies les plus diverses la part qu'elles prennent à cette scène. — La composition, le *faire*, la couleur de ce tableau, qui a été remarqué à l'Exposition universelle de 1855, sont d'une extrême sobriété, les figures finement touchées et obtenues à peu de frais. On voit que l'auteur est un esprit délicat, ennemi des effets *tapegeurs*, et le choix d'une pareille toile ne fait pas moins d'honneur au goût de M. Desprelles. — Haut., 0^m,51 ; Larg., 0^m,64.

De M. BEAUMETZ, à Prépatoir :

Un TABLEAU russe, sur toile, enlevé à la prise de Sébastopol, représentant une mise au tombeau, avec noms des person-

¹ Nous sommes forcé d'abrégé beaucoup ce compte rendu. Nous prions les personnes qui ne seraient mentionnées que sommairement de vouloir bien nous le pardonner et de croire que la Société ne leur en est pas moins reconnaissante.

nages et légendes au-dessus de chacun d'eux. — Haut., 0^m,80 ; Larg., 1^m.

De M. MARTELLIÈRE, Maire :

Un TABLEAU sur toile représentant l'intérieur d'un cabinet de procureur. Costumes de la fin du XVI^e siècle. Haut., 1^m,05 ; Larg., 1^m,82.

De M. Hipp. DE BRUNIER :

2 PORTRAITS de famille gravés :

1^o Celui de Jacques de Brunier, chancelier de Humbert, dauphin de Vienne dans la première moitié du XIV^e siècle. Sans nom de graveur, mais évidemment du XVII^e siècle. Genre de Cl. Mellan. Très-beau.

2^o Et celui d'Abel de Brunier, premier médecin de Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, gravé par Pierre Landry en 1661. Remarquable de finesse, de vigueur et de modelé. — Au bas des deux personnages sont leurs armes : *D'azur à un triangle d'argent, enfermant une étoile de même*, avec la devise : *Qui stat videat ne cadat*.

De M. Philibert DESSAIGNES, député :

Un grand BUSTE en plâtre de Casimir Périer. Haut., 0^m,73.

De M^{me} Philibert DESSAIGNES :

2 petits PORTRAITS encadrés de MM. Mareschal et Dessaignes, anciens directeurs du collège de Vendôme. Ce dernier, d'une exécution charmante, a été gravé au physionotrace par Chrétien, inventeur de ce procédé.

De M. Didier MARTELLIÈRE :

Une grande pièce de SOIE PEINTE (2^m,50 sur 0^m,80), du siècle de Louis XIV. Superbe dessin d'ornementation : personnages, oiseaux, fleurs..... Origine inconnue.

De M. BEAUMETZ :

Un VASE étrusque dit *canthare*, fond noir à dessins blancs et jaunes très-négligés. Epoque de la décadence de ces vases (un

ou deux siècles avant notre ère). Haut., 0^m,125. Le canthare était spécialement à l'usage du culte de Bacchus; aussi le nôtre porte-t-il une couronne de grappes de raisin. Acheté à Naples.

Plus, une lampe funéraire, une ampoule en verre, et une petite hache polie, en silex gris et blond, probablement trouvée dans le pays (long., 0^m,08).

De M. TRILLOT, percepteur à Couture :

Une charmante petite HACHE polie, vert foncé (jade ou jaspée), trouvée à Couture ou à Villedieu. Long., 0^m,052; plus grande largeur, 0^m,034.

De M. HAUGOU, vicaire à Onzain :

Une STATUETTE en argile blanche, de 0^m,16 de hauteur, représentant une femme assise dans un fauteuil tressé et allaitant deux enfants. Ce sujet connu et très-ancien (III^e ou IV^e siècle de notre ère) est considéré ordinairement comme une Junon ou une Lucine ¹.

Plus, un VASE et deux fragments de poterie rouge gallo-romaine, avec estampilles de potiers, que nous lisons : OCCOC'MA (nu) et AEFfIMA, cette dernière très-incertaine ².

Le tout trouvé à Veuves (Loir-et-Cher), à l'entrée d'un couloir souterrain, qui était sans doute celle d'un caveau funéraire.

De M^{me} PELTEREAU :

Une CHAUSSE-TRAPPE en fer, trouvée dans son jardin (ancienne maison du Gouverneur).

De M. FERRANT, de Mondoubleau :

Une petite et gracieuse SCULPTURE provenant du portail mé-

¹ Il pourrait bien être une divinité gauloise. De pareilles statuettes ont été trouvées en 1710, à l'abbaye de Saint-Laumer de Blois, à dix ou douze pieds sous terre, dans des tombeaux que Dom Martin prétend être gaulois. Voir cet auteur, *Religion des Gaulois*, t. II, p. 264.

² Nous ne trouvons pas ces noms dans les listes que nous avons pu consulter.

ridional de l'église Saint-Martin de Vendôme, aujourd'hui détruite.

Plus 2 Jeux de cartes de l'époque de la Révolution, l'un royaliste, où les figures sont représentées par Charlemagne, saint Louis, Jeanne d'Albret, etc., l'autre républicain, où ces mêmes figures sont celles de la Force, la Pudeur, le Courage, etc.

De M. ROLLAND, ancien négociant à Paris :

Une petite BOITE en ivoire, qui servait sans doute à plusieurs usages, entre autres à régler sa montre sur le midi vrai¹.

De MM. RIOULT, de Chauvigny, LAMARLIER, BRAULT, lieutenant de vaisseau, DUPUY, libraire :

Une PHOTOGRAPHIE de Mondoubleau, une moitié de hache polie, silex gris (Danzé), un petit fétiche du Congo, en ivoire (6 à 7 centim.), un fer de lance.

II. — MÉDAILLES.

De M. DOUCHEMENT, 42 pièces, savoir :

5 impériales romaines, parmi lesquelles un GB. de Domitien, 15^e consulat (an 90), *Jovi victori*.

9 royales françaises : 2 deniers tournois de Louis XIV, 1649, — Un liard de France. 1655. — Une pièce d'essai en cuivre, 1792. Toutes ces pièces bien conservées. — Etc.

2 seigneuriales : Un liard de la ville de Metz et un double liard de la principauté d'Arches, 1613. Très-beau.

12 étrangères : Une grande pièce en cuivre de Christine de Suède, 1647. — Une du doyen et du chapitre de Liège, à l'effigie de saint Lambert, leur patron, *sede vacante*. — Une monnaie de cuivre de l'occupation de Barcelone par les Français,

¹ Nous devons cette explication à M. Brault, lieutenant de vaisseau.

4 quartos. 1812. Belle. — Un half-penny à l'effigie du feld-marchal Wellington. 1813. TB. — Etc.

14 jetons ou médailles : 1 de Henri III, *Manet ultima caelo*. — 1 de la ville de Rouen. 1586. — 1 des Etats de Bourgogne. 1698. TB. — 1 en l'honneur de la victoire de Sobieski sur les Turcs, datée de 1686 au lieu de 1683. — 1 de Louis XIII, avec Louis XIV enfant au revers. — 1 de Louis XV, Marine, 1716. Fort jolie. — 1 en l'honneur du duc et de la duchesse de Berry, 1820, signée Montagny ; finesse de burin extraordinaire. — Enfin 1 pièce représentant d'un côté saint Elzéar de Sabran, comte d'Arian (royaume de Naples), et de l'autre sainte Delphine, sa femme. TB. C'est la perle du lot. Travail italien (?) — Toutes ces dernières pièces sont en cuivre.

De M. DE BODARD DE LA JACUPIÈRE :

Un G B. de Constance-Chlore César, frappé à Trèves. R. : *Gc-nio*.... Bien conservé. Trouvé à Areines.

De M. NOURY, de Villiers :

Un MB. de Dioclétien. R. : *Qvies avgg*. Femme tenant une haste et un épi. Exergue : PLN. (Londres.)

De M. Hipp. DE BRUNIER :

8 pièces, parmi lesquelles un jeton en cuivre de Charles IX : *Pietate et justitia*. 1567. R. : *Alma vrbs Lotetia*. Deux fleuves couchés soutiennent le vaisseau de la ville de Paris.

De M. BRETON, ancien médecin :

3 pièces, parmi lesquelles un 12^e d'écu de Louis XIV, 1644. (Paris.) R. bien conservé.

De M. DES BRIDELLIÈRES, à Beauvoir :

3 pièces : une de 2 sols, de Strasbourg, 1687 (argent) : *Mone (ta) nov (a) argentinen (sis)*. Grand lis. — Etc.. etc.

De M. DE NADAILLAG, notre vice-président :

6 pièces en cuivre . 3 du Maroc, dont une avec la date de l'hé-

gyre, 1252 (1835 ; un jeton de 1646 : *Vnus non sufficit orbis*, 2 globes couronnés. R. : *Nil nisi consilio*. Armes de France et de Navarre. — Etc.

De M^{me} Philibert DESSAIGNES :

5 pièces : Une en cuivre doré, grand module, portant d'un côté la tête du roi David, avec cette légende en hébreu : *David, fils de Jessé, roi d'Israël* ; au revers, une harpe entourée d'une autre légende, faisant allusion aux chants dont cet instrument charme l'oreille. Cette pièce est moderne ¹.

De MM. Emile CHAUTARD, médecin, Joseph DES MAZIS, Etienne LAURENT, de Courtiras, MOREAU, charron, M^{me} BERNARD :

Pièces diverses, plus un lot d'assignats de différentes valeurs.

Par ACQUISITION :

Un écu d'or du roi Jean, monnaie fabriquée avec $\frac{1}{4}$ d'alliage pour le rachat du roi en 1360.

Un royal d'or de Charles VI.

Un écu d'or à la couronne de Charles VII.

Un écu d'or au soleil de Louis XIII. Point secret sous la 7^e lettre (Angers) 1615.

Un louis de 24 livres de la République, frappé à Paris en 1793. Très-beau.

Un écu d'argent de Louis Bonaparte, roi de Hollande (50 stui-vers). Effigie, et au revers écu écartelé de France et de Hollande ; au-dessous 1808 et abeille. Bien conservé.

Un beau jeton en cuivre de Louis-Joseph, duc de Vendôme, comme général des galères. D'un côté, son nom, ses titres et ses armes ; de l'autre, un carquois rempli de flèches posé sur un

¹ Elle porte sous la harpe en petites lettres numériques hébraïques sa date selon le comput juif. On en peut déduire celle de l'ère vulgaire, qui est 1827.

tertre. Autour: *Ad jussa paratae*. A l'exergue: *Galères. 1711*.
Diamètre, 0^m,026.

Ces 7 dernières pièces sont sous la vitrine, ainsi que plusieurs
des précédentes.

III. — IMPRIMÉS & MANUSCRITS.

De la part des AUTEURS, MM. :

Prosper BLANCHEMAIN : *Quelque chose*, par Philippes Girard
(Vendômois), précédé du *Nihil* de Passerat et d'une Lettre à MM.
de la Société Archéologique du Vendômois. (Vendôme. Lemer-
cier. 1868. Bro. gr. in-8^o. — Extrait du Bulletin de ladite So-
ciété.)

Emilien RENOÛ : *Température des sources, puits et carrières*
des environs de Vendôme. Bro. gr. in-8^o. — Extrait de l'An-
nuaire de la Société Météorologique de France, t. XIV.

De M. P. MARTELLIÈRE, juge à Pithiviers :

L'Office de la Semaine sainte. (P. — V^e Chenault. S. D. In-8^o.)
Gravures. Belle reliure en maroquin rouge, armes de France et
fleurs de lis sur les plats, etc. A appartenu sans doute à quelque
personne de la maison de Louis XV ou de Louis XVI.

De M. FERRANT, de Mondoubleau :

De l'Influence du Christianisme sur la condition des femmes,
par Grégoire, ancien évêque de Blois. (P. — Baudouin. 1821.)
In-8^o. — Jolie reliure en maroquin bleu, aux armes accolées de
Berry¹ et de Bourbon. Couronne de prince du sang, etc. Ainsi
ce volume a appartenu à la duchesse de Berry.

¹ Nous croyons en effet que le graveur a voulu exprimer les
armes de Berry; mais, au lieu d'une bordure engravée, il a fait
une bordure crénelée, ce qui ne peut s'appliquer à aucun prince
du sang de France.

De M. H. DE LA VALLIÈRE :

Tableau général de la noblesse des bailliages de Blois et de Romorantin en 1789 (par M. de la Saussaye). (P. Aubry. 1863.) Bro. gr. in-8°. — On y trouve un assez grand nombre de noms qui se rattachent au Vendômois, entre autres celui de Lavoisier, comme seigneur de Freschines, Villefrancœur, La Chapelle - Vendômoise et Thoizy.

Plus, Catalogue des livres et manuscrits de feu M. le comte d'U.. (Vente du 30 novembre 1868.) (P. — Schlesinger. In-8°.) — Contient un assez grand nombre de pièces relatives à diverses localités ou familles de notre pays.

Par ACQUISITION :

L'Art gaulois, par M. Hucher: Livrais. 9 et 10. 63 pages de texte et 21 planches. — Le 1^{er} volume est ainsi complet, mais l'auteur annonce une suite.

Par ÉCHANGE avec les Sociétés suivantes :

FRANCE (Antiquaires de). Mémoires. Tomes 21-30 inclusivement, (de 1855 à 1868), moins le tome 27. 9 vol. in-8°. — Précieuse collection.

GARD. Novembre 1866 - août 1867. 1 vol. in-8°.

MORBIHAN. 1867 1^{er} semestre et 1868 1^{er} semestre. 2 bro. gr. in-8°. La dernière contient un article remarquable de M. Arrondeau, notre compatriote, sur *l'Espèce en botanique*.

OUEST (Antiquaires de). 3^e trimestre de 1868. Bro. gr. in-8°.

SARTHE. 3^e trimestre de 1868. Bro. id.

TOULOUSE. 6^e série, T. VI. 1868. 1 vol. in-8°.

YONNE. 1868, 1^{er} et 2^e trimestre. 1 gros vol. in-8°.

Du MINISTÈRE de l'Instruction publique :

La Revue des Sociétés savantes. Nos de juillet, août et septembre 1868. 3 bro. in-8°¹.

¹ Nous avons oublié dans le dernier Bulletin de mentionner les Nos de février à juin inclusivement.

De Mme Philibert DESSAIGNES :

2 pièces sur parchemin, émanées de M^{lle} de Montpensier (la Grande Mademoiselle) comme dame de Champigny. L'une, en date du 10 décembre 1657, est une commission donnée à un sieur de Lossandière pour faire le bail de ladite terre et seigneurie, ainsi que de plusieurs autres, et conclure les marchés pour réparations nécessaires. Donné en nostre château de Champigny, etc. — Restes d'un sceau aux armes en cire rouge sur simple queue.

L'autre pièce, du dernier décembre 1667, où Mademoiselle s'intitule entre autres *Première pair de France* (en effet son père était mort), est un brevet par lequel elle abandonne à un sieur Le Flayne certains droits à elle dus sur diverses ventes.

Ces 2 actes portent la signature autographe en toutes lettres de *Anne-Marie-Louise d'Orléans*, ce qui leur donne un véritable prix⁴.

Plus une pièce sur papier (une Entrée à Bicêtre) signée de la main de Louis XVI, 1787.

De M. Joseph DES MAZIS :

2 pièces manuscrites :

1^o Une sur parchemin, de 1480. Aveu rendu à Pierre de Lieuvre, seigneur de Malicorne.

2^o Une sur papier, de 1749, par laquelle il est mandé au prévôt de Malicorne de faire publier que les plaids et gagepleige de ladite seigneurie auront lieu devant la grande porte de la cour du manoir seigneurial, le 2 juillet suivant, 8 h. du matin, etc., etc. Donné par nous Simon Le Cerf, seigneur de La Noë (La Noue).

CH. B.

⁴ Il est naturel de croire qu'il s'agit ici de Champigny-sur-Veude (en Touraine), séjour favori des Montpensier, dont le château avait été construit par l'un d'eux. Mais la présence de ces titres entre les mains des propriétaires de Champigny en Blésois nous met dans l'incertitude. Il est présumable que cette dernière terre appartenait également à M^{lle} de Montpensier, puisque le Blésois avait été donné en apanage à son père, et qu'il y aura eu confusion entre les titres des deux domaines.

IV. — OBJETS D'HISTOIRE NATURELLE.

De M. FERRANT, de Mondoubleau :

Une branche de BOIS PÉTRIFIÉ, trouvée dans les carrières de Luceau, près Amboise (terrain crétacé).

Une COQUILLE, trouvée dans la carrière de la Grande-Barre, près Mondoubleau.

Fragments de PÉTRIFICATION, trouvés dans une profonde marnière sur la commune de Sargé.

Du MÊME, de M. Louis MARTELLIÈRE et de M. LEGRAND, gardien du Musée :

Un certain nombre de COQUILLES vivantes, dont plusieurs beaux individus.

De M. GUINEBAULT, instituteur aux Roches :

Une DENT DE SQUALE (terrain crétacé).

De M. NEILZ, à Lubidé :

Un PUTOIS (*Putorius fœtidus*, Cuv.) en beau pelage d'hiver. Il a été préparé par M. C. Souchay, de Blois.

De M. BEAUMETZ :

Un GROUPE VÉGÉTAL artificiel incrusté de calcaire, provenant d'Auvergne (Fontaines incrustantes).

E. N.

REMERCIEMENTS sincères à tous les donateurs que nous venons de nommer.

M. le Président dit que les fonctions conférées à MM. de Nadaillac, vice président; Hinglais, secrétaire; Nouel, conservateur; de Bodard, de Brunier, Faton, l'abbé Van-Wanghen, membres du Bureau, et à lui-même, sont terminées; et il prononce le discours suivant :

Messieurs,

Au moment d'abandonner les fonctions de Président, dont vous avez bien voulu m'honorer l'an dernier, j'éprouve le besoin de remercier les membres de la Société et ceux du Bureau en particulier de leur bienveillante sympathie.

Bien convaincu qu'en m'appelant à ces fonctions vous aviez surtout compté sur mon dévouement, j'ai cherché à le mettre tout entier au service de la Société.

Grâce au concours de mes collègues du Bureau, je puis dire que l'année qui vient de s'écouler n'aura pas été stérile dans ses résultats.

Nos collections, enfouies dans un local peu approprié à les recevoir, sont maintenant logées et disposées très-convenablement. Deux fois par semaine, elles sont visitées par un public nombreux, qui sait les apprécier, et qui nous tient compte des efforts que nous avons faits pour en doter la ville.

Si, par suite de cette transformation, notre budget s'est présenté à vous avec un surcroît de dépenses, on peut compter sur l'habile gestion financière de notre tré-

sorier pour ramener l'équilibre et pour atténuer un embarras momentané, dû à des circonstances exceptionnelles.

En cela il sera bien aidé par l'accroissement continu des adhérents à notre Société, dont le nombre, pour cette année seulement, s'élève au chiffre de 30.

Des renseignements qui nous sont parvenus de plusieurs points de l'arrondissement nous annoncent des découvertes nouvelles qui viendront accroître nos collections et dont les descriptions prêteront un nouvel intérêt aux feuilles de notre Bulletin.

Je ne veux pas retarder plus longtemps, Messieurs, l'installation des membres du Bureau, dont plusieurs sont déjà connus de vous. Je me retire en vous remerciant de nouveau, plein de confiance dans l'habile direction de mon zélé et dévoué successeur.

Après ce discours, M. le Président invite les membres élus dans la séance du 8 octobre 1868 à venir prendre place au Bureau.

Prennent place au Bureau : MM. Ch. Chautard, *vice-président*, l'abbé Bordier, de Déservillers, Roger.

Restent membres du Bureau pour 1869 : MM. de Nadaillac, *président* ; Rolland, *trésorier* ; Hinglais, *secrétaire* (réélu) ; Nouel, *conservateur* (réélu) ; Bouchet, *bibliothécaire-archiviste* ; E. Peltureau, *secrétaire-adjoint* ; Gaston de Lavau ; de Rochambeau ;

Et MM. L. Martellière et Queyroy, *conservateurs-adjoints*, membres honoraires.

M. de Nadaillac prononce le discours suivant :

Mon premier devoir, Messieurs, est de vous remercier du grand honneur que vous m'avez fait en m'appelant à la Présidence de notre association. Je n'ai d'autres titres à invoquer auprès de vous qu'une profonde admiration pour la science, qu'un profond dévouement à ses progrès. Ces sentiments nous sont communs à tous ici ; et qui donc ne les éprouverait en présence des grandes choses accomplies par notre génération, en présence des merveilles qui placent le XIX^e siècle au premier rang parmi les siècles de l'histoire ? Mesurez, si vous le pouvez, les progrès véritablement prodigieux auxquels toutes les races, toutes les nations ont participé depuis qu'une paix bienfaisante est venue remplacer ces longues et sanglantes guerres, le fléau, et pourquoi n'achèverai-je pas ma pensée ? la honte de l'humanité. Depuis cinquante ans, la science a peine à enregistrer ses conquêtes de chaque jour, et jamais, dans une période aussi courte, les connaissances humaines n'ont présenté un égal développement.

Hier, MM. Kirchoff et Bunsen nous démontraient d'une manière évidente la composition du soleil. La chimie repose sur des méthodes nouvelles. La géodésie, la météorologie, la physique du globe ouvrent à la science de larges horizons. Les études microscopiques ont révélé tout un monde inconnu ; et la physiologie a pu constater jusque chez ces infiniment petits les mêmes lois éternelles d'amours et de luttes, de vie et de mort. Ce n'est pas même là son plus grand titre de gloire. M. Schwann, et après lui son illustre disciple, M. Virchow, nous ont fait connaître la cellule comme le principe de la forma-

tion de tous les corps organisés, et nous ont montré que cette formation suivait les mêmes lois chez les animaux et chez les végétaux. Plus tard, l'humble mousse, que nous foulons aux pieds, en nous enseignant les secrets de la génération chez les plantes, est devenue, si je puis parler ainsi, le trait d'union entre ces deux règnes, en apparence si différents. Je ne saurai passer sous silence les remarquables travaux de M. Darwin; même pour ceux qui n'admettent pas ses conclusions, ils sont assurément une des gloires scientifiques de notre époque.

La géologie et la paléontologie, marchant dans les voies ouvertes par le génie de Cuvier, ont pénétré le mystère de ce vaste océan des âges, où, suivant une belle expression de M^r l'Evêque d'Orléans, « nous sommes portés un instant, puis engloutis pour toujours. » Grâce à des labeurs multipliés, les couches superficielles de notre planète se sont ouvertes comme les feuillets d'un livre, où tous nous avons pu lire les preuves évidentes de notre antique existence. Il faudrait des voix plus compétentes que la mienne pour dire toutes les découvertes de la biologie, de l'anthropologie, de l'embryologie, de l'anatomie comparée. Chaque branche de nos connaissances s'est largement associée au progrès commun.

Les sciences historiques ne sont pas restées en arrière. L'histoire des institutions, des religions, des philosophies, l'histoire de l'art, la linguistique, l'ethnologie sont des sources chaque jour plus riches et plus fécondes. Des voyageurs au cœur intrépide nous apprennent l'intérieur de l'Afrique, la Chine, le Japon, les montagnes rocheuses de l'Amérique et les vastes plaines de l'Australie. Pendant qu'ils explorent la nature vivante et les

temps actuels, sans être arrêtés ni par les glaces du pôle, ni par les sables brûlants du désert, ni par les fatigues, ni par les dangers, d'autres savants, courbés sur des hiéroglyphes, sur des inscriptions où tout est également inconnu, la langue et les caractères employés, retrouvent par des prodiges de patience les annales des peuples, les preuves de leurs migrations oubliées et de leurs filiations méconnues ! Champollion, puis des élèves dignes d'un tel maître, nous ont révélé en Egypte une civilisation complètement ignorée, et ceux qui ont vu à l'Exposition cette merveilleuse statue de bois sculptée il y a plus de 6,000 ans, peuvent juger ce qu'était cette civilisation. M. Botta et M. Layard ont fait pour l'Assyrie ce que Champollion a fait pour l'Egypte. L'Arabie rend à la science ses vieux monuments antérieurs à l'islamisme. La Phénicie et la Perse nous apprennent à nouveau leur vieille histoire. Burnouf, sir H. Rawlinson, M. Oppert, ont déchiffré le système graphique des bords du Tigre et de l'Euphrate, et l'étude des Vedas nous fait connaître toute la grande famille indienne ¹.

Nos vieux chroniqueurs, nos vieux poètes, nos vieux écrivains ont été recherchés, commentés, rétablis, et toute une littérature, à la fois naïve et élevée, est venue augmenter nos richesses intellectuelles. L'archéologie, grâce à des Sociétés comme la nôtre, fait des progrès incessants. Toutes les reliques du passé sont étudiées avec la précision la plus rigoureuse, la hache en silex et la médaille antique, l'épée du pieux croisé et l'assignat révolutionnaire, De savantes monographies permettent à

¹ Vitet, *Revue des Deux-Mondes*, juin 1868. — Maury, *Ninive et Babylone*. — Lenormant, *Manuel d'Histoire ancienne*. — Broca, *Histoire de la Société d'Anthropologie*.

chacun de connaître, suivant ses goûts, le dolmen mystérieux ou le temple grec, la voie romaine ou la cathédrale du moyen âge. Ces souvenirs du passé, ces retours à ces temps oubliés, n'ont pas exclu les efforts des penseurs, et, pour ne parler que de notre patrie, la science jointe à l'éloquence a produit cette illustre pleïade d'historiens et d'orateurs, MM. Thiers, Guizot, de Tocqueville, Berryer, Dupanloup, d'autres encore, dont les noms vivront aussi longtemps que celui de la France elle-même.

Parlerai-je ici de l'application de ces sciences? Jamais l'homme, je ne dirai pas a fait, mais a même pu rêver les grandes choses accomplies sous nos yeux. Les machines semblent douées de vie et d'intelligence; l'électricité et le soleil sont devenus, qu'on me permette cette expression, nos serviteurs; le temps et l'espace sont vaincus; les continents sont coupés; les montagnes sont percées; les vallées sont comblées, et la pensée de l'homme traverse l'Océan avec la rapidité même de sa conception.

Tous ces progrès, nous répond-on, sont des progrès matériels; l'humanité peut devenir plus puissante dans l'industrie, plus pénétrante dans les sciences, plus habile dans les arts, sans devenir meilleure, sans s'élever plus haut dans les régions de la pensée, dans les voies de la justice¹. Je reconnais moi aussi nos faiblesses, je déplore moi aussi nos défaillances, je suis trop souvent le témoin désolé des ravages qu'exerce sur les jeunes générations cette école qui ne connaît qu'un mobile, l'intérêt; qu'un but, la fortune, qui ne sait glorifier que

¹ Prévost-Paradol, Journal des Débats, 4 juillet 1867.

le succès, quels que soient les moyens qui aient assuré ce succès. Mais il est encore permis de le proclamer, jamais faiblesses, jamais défaillances n'ont été rachetées par un dévouement plus complet aux classes déshéritées de la société. Toutes les nations de l'Europe et de l'Amérique luttent à l'envi pour le progrès de l'instruction primaire, pour le progrès des enfants du peuple. Voyez ces innombrables institutions, les assurances, les sociétés de secours mutuels, les caisses d'épargne, les associations coopératives, qui permettent à tous de préparer le repos de leur vieillesse. Notre société, si puissamment attaquée, si diversement calomniée, a su atteindre ce résultat immense, que chacun, si misérable qu'il soit au début de la vie, est certain d'arriver, par l'ordre, l'économie et le travail, à une aisance relative. Relisez les immortelles pages de La Bruyère et de Vauban. R lisez les voyages de l'honnête Young, entrepris au début même de la révolution, puis parcourez nos villes et nos campagnes, visitez nos plus humbles villages, et vous verrez quels sont nos progrès non-seulement matériels, mais aussi intellectuels et moraux. Ces progrès, nous les devons à l'économie politique, cette science née d'hier et destinée à exercer une si bienfaisante influence sur l'avenir.

J'ai prononcé là un mot, Messieurs, qui appelle d'autres pensées. Quel sera cet avenir? A qui appartiendra-t-il de recueillir les œuvres de notre génération? Semblables aux coureurs du cirque antique, nous transmettons le flambeau de la vie.

Et quasi cursores vitai lampada tradunt ¹.

Mais, plus heureux qu'eux, nous savons que Dieu ne

¹ Lucrèce, II.

laissera pas éteindre ce merveilleux flambeau de l'intelligence humaine, créé par lui, et qui remonte vers lui. Nous savons que les trésors, glorieux héritage de nos pères, glorieusement accrus par nous-mêmes, trouveront en ceux qui nous remplaceront d'ardents successeurs pour les accroître à leur tour.

Mais je m'arrête, Messieurs, je sens que ces considérations m'ont déjà entraîné trop loin, et je veux seulement ajouter que des Sociétés scientifiques, comme la nôtre, en propageant les saines doctrines, en réunissant les hommes, en excitant par le fertile principe de l'association les travaux et les recherches, aident puissamment au progrès général. Nous sommes les humbles ruisseaux, qui portons l'eau aux grands fleuves ; mais, sans ces humbles ruisseaux, les fleuves orgueilleux n'existeraient pas longtemps. Continuons donc avec confiance, avec énergie, nos travaux, et cherchons tous à maintenir la Société Archéologique du Vendômois à la place qu'elle a su si brillamment conquérir.

M. de Geoffre demande la parole. Il propose à la Société ou de venir en aide à M. Guignon, propriétaire des souterrains de l'ancien château de Vendôme, pour le déblai de ces souterrains, ou de prendre ces travaux à sa propre charge. La proposition de M. de Geoffre est renvoyée à l'examen du Bureau.

LA REPRÉSENTATION SATIRIQUE

A-T-ELLE EXISTÉ DANS LES MONUMENTS RELIGIEUX
DU MOYEN AGE ?

Lettre à la Société Archéologique du Vendômois,

Par M. A. DE SALIES.

Messieurs,

L'année dernière, dans la lettre que j'ai eu l'honneur de vous adresser à l'occasion de la tête automatique de Gallima, de Montoire¹, après avoir mentionné quelques autres têtes du même genre retrouvées sur plusieurs points éloignés de la France et de l'étranger, je formulais cette opinion, que l'usage d'attacher des masques automatiques aux orgues des églises avait dû exister généralement. Tout récemment, et grâce aux indications de notre excellent collègue M. Ch. Bouchet, j'ai fait une nouvelle découverte, dont je cherche à établir l'origine, et qui fera bientôt l'objet d'une communication curieuse. Peut-être de patientes investigations me conduiront-elles à constater encore l'existence d'un autre exemplaire de ces sortes de représentations.

Ainsi, les faits semblent se presser pour appuyer une assertion qui pouvait paraître hardie.

Mais à ces hardiesses ne se bornait pas ma lettre ; j'allais plus loin : je me permettais de dire que « les têtes automatiques me semblent se rattacher à un système de

¹ Voir le Bulletin de la Société, 2^e trimestre 1867.

représentation satirique dont les églises du moyen âge nous montreraient à chaque pas l'empreinte dans nombre de sujets bizarres, grotesques, quelquefois même obscènes, qui se mêlent à leur ornementation. » C'était soulever une question bien délicate. La trancher sur de simples intuitions eût été plus que téméraire. Développer, même à grands traits, les considérations qui me paraissent militer en sa faveur, aurait été trop long, et je vous demandais la permission de l'essayer dans une lettre nouvelle.

Avais-je bien réfléchi, Messieurs, lorsque je m'avançais ainsi? Je serais tenté de croire que non; car, dès que j'ai voulu donner un corps à ma pensée, je me suis senti pris de découragement. Pour traiter une question de ce genre, il faudrait préalablement rassembler de toutes parts et reproduire une immense quantité de sujets présumés satiriques, rechercher patiemment les légendes ou les traditions qui s'y peuvent rapporter, et faire passer tout cela au creuset d'une sévère critique avant d'en tirer des conclusions générales. Cette œuvre demanderait bien des années, de nombreux voyages et des recherches immenses. Comment se permettre d'en préjuger le résultat final? Et à quoi bon des considérations, de simples considérations sur une pareille matière?

Ainsi, c'était l'utilité même de mon travail que je mettais en doute, et il n'a fallu rien moins que l'opinion contraire de votre Bureau, Messieurs, et la bienveillance avec laquelle il m'a rappelé mes engagements, pour me faire prendre la plume.

Je viens donc, non pas traiter la question des représentations satiriques dans les églises, mais, ainsi que je l'ai déjà dit, grouper les graves et nombreuses considérations qui me paraissent prouver qu'elle a pu figurer dans les monuments religieux du moyen âge, — mieux que cela, — que son existence y est une nécessité.

Ici, Messieurs, se présente une question préjudicielle,

et les procédés de la bonne logi que exigent que je n'aille pas plus avant sans l'examiner.

Pour un grand nombre d'archéologues, en effet, tout ce qui touche à l'ornementation des églises est symbolique, sans exception aucune, et, dans les figures grotesques ou obscènes, ils s'obstinent à voir d'une manière générale la personnification des vices. Les moins absolus de cette pleïade savante dont je respecte les convictions sans les partager, reconnaissent à peine que quelques sujets peuvent être dus à la libre fantaisie des artistes.

Or, si ces absolus symbolistes étaient dans le vrai, il faudrait renoncer à toute idée de représentation satirique. Il importe donc de nous édifier sur la valeur de leur système.

Rien n'est plus imposant, je dois l'avouer, que l'ensemble des autorités invoquées en faveur du symbolisme. Dès les premiers temps de l'Eglise, c'est saint Paul lui-même, qui, s'adressant aux Romains, leur enseigne qu'ils doivent se servir des choses créées pour comprendre les perfections invisibles de Dieu : *Invisibilia enim Ipsius à creatura mundi, per ea quæ facta sunt, intellecta conspiciuntur*¹.

Au premier siècle de l'ère chrétienne, c'est saint Denys l'Aréopagite, disciple de saint Paul², qui développe la doctrine de l'apôtre dans son livre de la *Hiérarchie céleste*.

Au II^e siècle, c'est saint Méliton, évêque de Sardes,

¹ Roman. cap. I, v. 20.

² Plusieurs critiques veulent que les ouvrages attribués à saint Denys l'Aréopagite soient dus à la plume d'un inconnu et ne remontent qu'au V^e siècle. Cette opinion, contraire à celle de la plupart des Pères de l'Eglise, de plusieurs papes, de plusieurs conciles et d'une foule de savants, m'a paru d'autant moins acceptable, que saint Denys se trouve cité, et quelquefois textuellement, dans des œuvres antérieures de beaucoup au V^e siècle.

qui, répondant aux gnostiques dans sa *Clef des Ecritures*, presque entièrement restituée après vingt-cinq ans de recherches, et récemment éditée par le savant bénédictin dom Pitra¹, passe en revue, dans ses huit cents formules, le triple règne du ciel, des eaux et de la terre, *machina mundi triplex*.

Au II^e siècle encore, mais après saint Méliton, c'est saint Clément d'Alexandrie. Le premier, si je ne me trompe, il ouvre, dans son Hymne à Jésus, la voie de ces *nomenclatures*, dont le but principal est d'énumérer les noms du Christ qui réveillent le plus sensiblement le souvenir de ses deux natures divine et humaine.

Puis vient la *nomenclature* d'un certain Silvius, d'origine inconnue, celle de saint Cyrille, celle dite de Constantinople et celle de Nycée.

Voilà pour l'Orient.

Pour l'Occident, je pourrais citer bien des noms ; je me bornerai à ceux qui me semblent avoir exercé le plus d'influence : saint Phébaude, évêque d'Agen, au IV^e siècle ; dans ce même siècle, saint Orens, évêque d'Auch, dont le Père Martène découvrit les œuvres dans un très-ancien manuscrit de la collégiale de Saint-Martin de Tours, œuvres qu'il publia², et que M. Colombet a traduites en 1840³. Ce sont surtout des *nomenclatures* et des *formules* que l'on doit à ces deux évêques.

Après eux, je citerai saint Thomas d'Aquin, qui, s'appuyant sur la *Hiérarchie céleste* de saint Denys l'Aréopagite, établit la nécessité du symbolisme en en prouvant l'orthodoxie ; et, enfin, Guillaume Durand, évêque de Mende, et son *Rational des divins offices*.

Certes, voilà des autorités ; et, lorsqu'on y ajoute une

† Tomes II et III in-4^o du *Spicilegium Solesmense*.

² *Veterum scriptorum collectio nova*, p. 1-57, en 1700 ; et *Thesaurus novus anecdotorum*, t. V, p. 18-47, en 1717.

³ A la suite des Œuvres de saint Jérôme, t. VI.

foule de passages des Pères grecs et latins, on est près de comprendre que les absolus symbolistes¹ puissent tenir à leur système.

Mais de toutes ces autorités il ne ressort en définitive qu'une chose : l'existence du symbolisme écrit, que personne ne conteste. Reste à examiner si, comme le disait M. E. Cartier, dans un discours fort remarqué au Congrès scientifique de France², « à mesure que le symbolisme s'est développé, les artistes l'ont réalisé » ; si « du langage et de l'écriture, les images ont passé dans l'art » ; en un mot, si les théories symboliques ont été absolument et exclusivement appliquées par les artistes, même aux époques les plus favorables au symbolisme. Là git véritablement la question, et les symbolistes absolus ne sont dans l'erreur, ce me semble, que faute d'avoir procédé d'assez près à cet examen. Leur système implique, en effet, non pas précisément que tout le symbolisme écrit soit passé dans l'art, mais que, du moins, tout ce qui a été dans l'art se soit rattaché au symbolisme écrit. Or, voilà précisément ce qui n'a jamais existé.

On s'est beaucoup appuyé sur ce distique ancien, qui résume les auteurs scolastiques :

Littera, facta docet ; quid credas, allegoria ;
Quid speres, anagoge ; quid agas, tropologia.

Mais ce distique s'applique évidemment au symbolisme écrit ou parlé, beaucoup plus qu'au symbolisme artistique.

En faisant la part la plus large aux partisans du symbolisme, en ne soulevant aucune objection sur le symbolisme historique et les diverses catégories qui en dépendent, symbolisme biblique, symbolisme liturgique, symbolisme des noms, symbolisme mythologique, symbo-

¹ Je demande grâce pour le néologisme, qui me semble rationnel et plus net que la périphrase.

² XV^e session, 1847.

lisme légendaire, etc., etc., il reste encore une pierre d'achoppement, c'est le symbolisme naturel.

On a souvent dit et écrit que les livres Bestiaires du moyen âge sont la clef de ce symbolisme. C'est parfaitement vrai, avec cette observation toutefois que les livres Bestiaires ne sont pas toujours d'accord entre eux, ce qui prouve que le symbolisme naturel n'a jamais été très-rigoureusement constitué. J'en pourrais citer pour preuve de curieux exemples. Ainsi l'autruche, fort maltraitée par les uns, est présentée par les autres comme le symbole de l'homme charitable. Dans tous les cas, un grand nombre de bêtes sont chargées de représenter les vices de l'homme, et ceci est contraire à la doctrine de saint Denys l'Aréopagite, qui veut que ces êtres inférieurs soient employés comme symbole des choses divines : *Magis est conveniens quod divina in scripturis traduntur sub figuris vilium corporum quam corporum nobilium*¹.

On le voit donc, les Bestiaires n'ont rien d'absolu ; car, outre qu'ils ne sont pas entièrement d'accord entre eux, ils ne le sont pas toujours avec les plus accrédités des auteurs symboliques, avec ceux qui les résument tous, saint Thomas et saint Denys.

Mais l'ornementation des monuments chrétiens est-elle du moins en rapport constant avec les formules écrites ? Pas davantage.

Dans un récent voyage, j'ai revu un magnifique sarcophage roman du VIII^e siècle, le sarcophage de saint Léotade, conservé dans la cathédrale d'Auch. Sa riche ornementation, aussi symbolique que possible, a été expli-

¹ *Hiérarchie céleste*, ch. II. — Cette infraction aux prescriptions de saint Denys n'avait pas attendu les Bestiaires pour se produire. C'est par deux loups menaçants, au-dessous de l'un desquels est écrit le mot SENIORES, que sont représentés les vieillards entourant la chaste Suzanne, dans une ancienne peinture des catacombes. La chaste Suzanne, de son côté, y est représentée par un agneau, au-dessous duquel on lit le mot SUSANNA.

quée avec une rare science par un chanoine d'Auch, l'abbé Canéto, à l'aide des formules de saint Orens et de saint Méliton. Mais quand M. l'abbé Canéto en vient à examiner six rinceaux de *lierre* sculptés sur diverses parties du sarcophage, particulièrement autour des chrismes qui en décorent le milieu, il ne peut en donner le mot qu'à l'aide des vases étrusques et du langage allégorique des anciens. « Le lierre, ajoute le savant chanoine, n'a pas trouvé place dans les cent quatorze formules que saint Méliton a recueillies du règne végétal, et, à son exemple, tous les symboligraphes chrétiens l'ont exclu de leurs nomenclatures ¹. »

Remarquez, Messieurs, que cette infraction aux lois écrites du symbolisme est répétée, dans des circonstances à peu près analogues, sur un sarcophage de la même époque, conservé dans l'ancienne et célèbre abbaye de Moissac, et qu'on la retrouve sur deux autres sarcophages romans du musée lapidaire de Bordeaux.

Autre particularité remarquable. Tout le monde sait que, dans le monogramme du Christ, l'alpha et l'oméga, rappelant ce passage de l'Apocalypse : « *Ego sum alpha et omega, principium et finis* », sont placés, l'alpha à gauche, l'oméga à droite du lecteur. C'est ainsi que l'indique Tertullien, le premier qui en ait parlé, je crois; c'est encore ainsi que saint Orens prescrit de les disposer. Eh bien! les deux chrismes qui décorent l'auge et le couvercle du sarcophage de saint Léotade, montrent l'oméga à gauche et l'alpha à droite. C'est là une infraction très-grave aux lois symboliques, car elle tend à altérer le texte qu'elle rappelle.

Frappé de cette inversion insolite, qui ne saurait être attribuée à l'étourderie du sculpteur, M. l'abbé Canéto pense que l'artiste, retournant le sens des paroles de saint Jean, a voulu faire dire à saint Léotade : « Par le

¹ *Notice sur Sainte-Marie d'Auch et les chapelles cryptales*, par M. l'abbé Canéto, chanoine.

Christ qui me vivifie, la fin c'est mon commencement ; de la mort je passe à la vie, du temps à l'éternité. »

Ceci est fort ingénieux, trop ingénieux peut-être¹ ; mais, quoi qu'il en soit de l'explication, je note le fait, que je retrouve également sur l'un des sarcophages de Bordeaux et sur la pierre tombale de Boëtius, évêque de Carpentras, décrite par M. Révoil, et reproduite par M. de Caumont.

Le symbolisme se localisait aussi quelquefois, si je peux ainsi parler, de telle sorte que le sens symbolique attribué à telle ou telle disposition, dans un lieu déterminé, et avec des circonstances particulières, n'aurait pu s'appliquer ailleurs, les dispositions étant semblables, mais les circonstances différentes. J'en donnerai un exemple.

¹ Pourquoi ne pas supposer plutôt que le sculpteur a voulu écrire de droite à gauche comme dans les langues orientales ? Je ne prétends pas soutenir cette opinion ; mais il est certain qu'on voit beaucoup d'exemples de cette manière d'écrire dans les manuscrits et les inscriptions des premiers siècles du moyen âge. Je citerai une inscription destinée à l'une de ces fontaines placées dans les grandes salles des palais ou sous le porche des églises. Gravée de droite à gauche, en belles capitales romanes, elle se voyait encore en 1860, dans la salle synodale de l'évêché d'Angers, et paraîtrait remonter au VIII^e siècle, ce qui la rendrait contemporaine du sarcophage de saint Léotade. La voici copiée d'une manière figurative :

(? RUTNAVAL ETNOF COH)
SELIV ARETÆC DA TNAGREP , SELIM TE SUCIRELC
.SUMI TE SILIV SOLLI TENAM ; SUMIRP CIH SUCOL MAN

Ce qui se lit ainsi :

. (HOC FONTE LAVANTUR ?)
CLERICUS ET MILES , PERGANT AD CÆTERA VILES
NAM LOCUS HIC PRIMUS ; MANET ILLOS VILIS ET IMUS.

C'est à la bienveillance de M. Hallez, de Tours, un grand artiste religieux doublé d'un érudit, que je dois cette curieuse inscription, ainsi que la restitution de la fin du premier, ou des premiers des vers léonins qui la composent.

Lorsque Hildebert de Lavardin, évêque du Mans, fit la dédicace de sa cathédrale, dans un sermon qu'il prononça à cette occasion, après avoir donné la signification symbolique des murs de l'église, de ses fondements et de ses colonnes, il dit que *l'une des portes de la nef était celle du baptême, qui donne entrée dans l'église spirituelle, et que les autres, PRÈS DE LA PÉNITENCERIE, étaient celles de la pénitence*. C'est là, évidemment, un symbolisme de circonstance, car toutes les cathédrales n'avaient pas des *Pénitenceries* à leurs portes.

Les RR. PP. Cahier et Martin ont, dans leurs *Mélanges d'archéologie*, rappelé de fort curieuses origines au sujet du symbolisme dans les églises. J'en citerai une des plus remarquables et des plus accréditées, sur les *magots*.

« Ce mot vient de *magog*, disent les savants archéologues; c'est le *gog* et le *magog* de l'Écriture sainte, mots mystérieux qui désignent les auxiliaires de Satan contre Jésus-Christ. Ce mot *magog* est hébraïque. »

Et, plus loin, ils ajoutent :

« Les commentateurs de l'Écriture au moyen âge ont souvent observé que, décomposé dans sa signification hébraïque, *magog* signifie *du toit*. Cette décomposition grammaticale se prêtait aux idées des architectes chrétiens sur l'exacte traduction en langage architectural du double sens moral et matériel que renferme le mot *Eglise* pour les peuples catholiques. Rapproché d'un texte où saint Paul parle du démon sous le nom de *Prince de l'air*, cette expression hébraïque de *magog* conduisit à peupler de monstres fantastiques les chéneaux et les galeries aériennes des églises. Là, ces magots, grimaçant du haut des toits ou des clochetons, figurèrent les légions de l'ennemi du salut qui planent sur la tête du fidèle pour l'écarter du droit chemin, et contre lesquelles il n'est de vrai refuge ou de remède que dans l'Église ¹. »

¹ *Mélanges d'archéologie, d'histoire et de littérature*, par Charles Cahier et Arthur Martin. In-4°. T. 1^{er}, p. 75 et 76.

Certes, ceci est très-catégorique, et, si cette théorie paraît un peu subtile, on ne peut pas soutenir qu'elle le soit plus que n'importe quelle autre prise dans le premier symboligraphe venu. Elle est, du reste, corroborée par la présence fréquente au chevet, ou sur quelque pignon principal, de la statue de saint Michel, et me semble avoir été appliquée fort souvent dans toute sa vérité. Mais cette théorie, que devient-elle si l'on entre dans certaines églises, comme celle de la Couture, au Mans, dont les corniches intérieures sont, d'un bout à l'autre, garnies de magots ?

Il me serait facile de multiplier les exemples de pareilles contradictions. Celles que j'indique suffisent à prouver que les artistes occidentaux n'ont pas plus été les esclaves du symbolisme écrit que des formes convenues en peinture et en sculpture.

Je pourrais renchérir encore sur cette opinion, en citant un passage de saint Bernard, dont les adversaires du symbolisme absolu se sont fait une arme puissante : *A quoi bon tous ces monstres grotesques ?* s'écrie l'illustre réformateur de Cîteaux, dans une lettre à l'abbé de Saint-Thierry..... *Que signifient ces singes immondes, ces lions furieux, ces centaures monstrueux ?.... Que signifient ces guerriers acharnés au combat, ces chasseurs sonnant le cor..... ces quadrupèdes à queue de serpent, etc., etc. ?....* Mais, je le dirai avec franchise, ce passage ne me paraît pas avoir la portée qu'on a voulu lui donner. Le symbolisme est aussi ancien que le monde. Il existait dans les traditions de la Synagogue ; le christianisme naissant s'en était servi comme d'un voile pour soustraire ses mystères à la risée des profanes ; le christianisme triomphant le gardait comme un souvenir du passé et une sanctification du présent : saint Bernard ne pouvait ignorer ces faits, que le plus simple clerc connaissait alors. Peut-être sa lettre tendait-elle à réagir contre le mouvement encyclopédique qui commençait à se traduire sur la pierre des cathédrales, et qui, venant des évêques et du clergé séculier, ne pouvait avoir l'ap-

probation des moines. Dans tous les cas, elle s'élevait contre l'abus des sujets profanes dans les églises, et l'on n'y doit pas chercher autre chose. Déjà, au IV^e siècle, un disciple de saint Chrysostôme, saint Nil, avait interdit de peindre sur les murs des basiliques de pareils sujets, qui n'étaient propres « qu'à distraire les fidèles des choses saintes et à réveiller en eux des appétits sensuels¹. » Cela ne prouve rien contre le symbolisme ; mais cela prouve que tout n'était pas considéré comme purement symbolique dans l'ornementation des églises, et ceci est important.

Ce fait, du reste, se vérifie déjà dans les catacombes, où une foule d'animaux ne sont représentés évidemment que comme de simples motifs d'ornementation empruntés aux habitudes de l'art antique², et il devient plus manifeste dès qu'on examine les églises des XII^e et XIII^e siècles. Si d'une part, en effet, on constate sur ces derniers monuments une sorte de renaissance dans l'application des théories symboliques, de l'autre on est frappé de l'apparition d'un système entièrement étranger au symbolisme proprement dit. Car, dès lors, l'artiste ne se contente plus des sujets mystiques ; il reproduit sur la

¹ Voir le Dictionnaire des Antiquités chrétiennes de l'abbé Martigny, au mot *Animaux*.

² C'est aujourd'hui l'opinion de plusieurs éminents archéologues, notamment de l'abbé Martigny, cité plus haut, et du chevalier de Rossi (*Demonum ICHTHÛN exhib.*, p. 14). On trouve aussi, sur les tombeaux des premiers chrétiens, des animaux sculptés par ce seul motif qu'ils ont avec le nom du défunt des rapports phonétiques ; ainsi, une truie sur le tombeau de *Porcella*, une chèvre sur celui de *Capriola*, etc., etc.

Puisque j'ai touché cette question de l'ornementation pure, j'ajouterai un mot sur les têtes humaines. On a longtemps cru que c'était le privilège du style roman de les avoir fait entrer dans les chapiteaux, et l'on en tirait volontiers certaines conséquences au point de vue symbolique. Un examen attentif de la *maison dite des chapiteaux*, à Pompéi, est venu prouver que le roman, sans en chercher plus long, avait tout simplement suivi une tradition de l'antiquité.

pierre l'encyclopédie des Bestiaires et celle de Vincent de Beauvais, ce résumé de toutes les sciences alors connues, écrit par ordre de saint Louis. Ce n'est pas assez : la fable, l'apologue exerce aussi les imagiers. Les fabliaux eux-mêmes fournissent leur contingent à l'iconographie nouvelle, et l'on trouve reproduite sur plusieurs cathédrales cette scène du *lai d'Aristote*, où le célèbre philosophe, sellé et bridé, marche à quatre pattes, portant sur son dos la courtisane dont il est épris, sujet, il faut le dire, qui touche déjà de bien près à la représentation satirique.

Enfin, il n'est pas jusqu'aux préoccupations politiques de l'époque dont on ne retrouve la trace dans l'ornementation des églises des XII^e et XIII^e siècles, et la cathédrale de Chartres nous montre, sous un de ses porches, une statue de la liberté, — de la liberté communale, cela va sans dire, on n'en rêvait pas d'autre alors, — dont le nom, de peur de méprise, est écrit tout au long en caractères du XIII^e siècle ¹.

Nous sommes bien loin, on le voit, du symbolisme de saint Denys l'Aréopagite, des formules de saint Mélicon et des doctrines de saint Thomas, et je ne pense pas qu'on puisse contester que, dans l'ornementation des églises du moyen âge, à côté des traductions symboliques les plus pures, les artistes n'aient trouvé place pour une foule de sujets étrangers à la religion.

Qu'on ne s'y trompe point, pourtant : ce mouvement artistique n'a pas été l'œuvre propre des artistes, il n'a pas été le résultat de leur caprice ou de leur inspiration. Systématisé par le clergé lui-même pour répondre au besoin des esprits, il a eu ses lois et son but profondément moral. Les écarts mêmes que l'art se permet dans les églises ne doivent donc être jugés qu'avec une

¹ C'est M. Didron, on le sait, qui, le premier, a signalé cette statue, l'une des 3,000 tant intérieures qu'extérieures qui ornent la cathédrale de Chartres.

extrême réserve. Ils sont un accident par rapport au système général, c'est possible ; mais il ne s'ensuit nullement qu'ils soient nés de la pure fantaisie, et qu'une pensée élevée n'ait pas présidé à leur conception. Je me rappelle saint Paulin, évêque de Nole, faisant peindre, au V^e siècle, des scènes profanes de chasse et de pêche sur les murs de sa basilique. Il le faisait, disait-il, pour la multitude des paysans qui y affluaient de toutes parts quand venait la fête de saint Félix. Les agapes étaient encore en usage à cette époque, et le saint évêque « espérait que de telles images, attirant l'attention de ces hommes grossiers, les empêcheraient, par une utile distraction, de se laisser aller à l'ivresse et à l'intempérance. »

Ainsi, il demeure bien avéré, bien positif, bien certain que, dans l'iconographie chrétienne du moyen âge, un grand nombre de sujets ne se rattachent point au symbolisme écrit. Ce fait une fois acquis, pourquoi s'obstiner à chercher dans le pur symbolisme le sens d'une foule de représentations qui, évidemment, lui sont étrangères ?

Ce qui est véritablement symbolique est plus ou moins difficile à expliquer, mais s'explique. Il suffirait du merveilleux travail de M^{me} d'Aizac sur les statues des tourelles de l'église Saint-Denys, pour le prouver. C'est une question d'érudition, de labeur patient et de sagacité.

Quant aux sujets dont toute la science des symboligraphes ne réussit pas à démêler le sens, il y a gros à parier qu'ils ne sont point du tout symboliques. N'était-il point dès lors plus simple d'en chercher ailleurs l'explication ?

Telles sont, Messieurs, ces scènes grotesques, ridicules, souvent risquées, quelquefois même obscènes, qu'on observe dans les églises du moyen âge. La sculpture, surtout, en offre de nombreux exemples, peut-être parce que les peintures ont moins résisté à l'action du temps. L'existence de pareils sujets dans le lieu saint est

un fait incompréhensible au premier abord. Ceux qui veulent voir du symbolisme partout s'arrêtent muets à leur vue, et ceux qui prétendent les expliquer par une fantaisie, un caprice d'artiste, se gardent bien de nous dire comment de telles fantaisies, de tels caprices ont pu se donner librement carrière dans tant d'églises à la fois, même à une époque où la plupart des architectes et des sculpteurs étaient clercs.

Il y a là, en effet, une anomalie singulière, disons plus, une véritable monstruosité, un honteux scandale, si l'on ne considère que les apparences. Mais est-il sensé, est-il logique de s'en tenir à un jugement si superficiel? Pour l'archéologue, comme pour le chrétien, n'est-ce pas au contraire un devoir de rechercher quelle pensée se cache sous la brutale représentation de ces scènes triviales ou obscènes? Car enfin, Messieurs, ce qui frappe le plus dans le christianisme, à ne le prendre même que par son côté humanitaire, si j'ose me permettre cette expression, c'est que, depuis les plus grandes choses jusqu'aux moindres, il a l'œil sur tout, appelle tout à lui, et ne fait jamais rien d'inutile. Et il se trouverait en défaut dans des matières aussi graves? Et ses ministres, toujours si conséquents dans leurs actes, auraient montré à l'égard de l'ornementation du lieu saint, et cela pendant des siècles, une aussi coupable tolérance? Vous en conviendrez, c'est inadmissible; d'autant plus inadmissible, qu'à diverses époques des conciles ont défendu, même sous peine d'excommunication, les représentations *déshonnêtes* dans les églises¹. Il faut donc que, pour conserver celles que nous voyons encore, il y ait eu de bien puissantes excuses, des motifs d'un ordre tout à fait supérieur. Or, d'où pouvaient venir ces excuses, quels pouvaient être ces motifs? Il est impossible d'en trouver la source ailleurs que dans la nature satirique et, dès lors, éminemment morale de ces représentations.

† Conc. in Trullo, an 692, c. 100. Conc. de Sens, an 1528.

L'art chrétien commence aux catacombes. Dès le premier jour de son apparition, il se révèle grave, austère, profond. Tout alors est symbolique dans les œuvres picturales ou sculpturales qu'il produit, tout, absolument tout, sauf quelques détails d'ornementation, ainsi que je le faisais observer plus haut. Avec cette justesse, avec cette étendue de vue qui le caractérise, le christianisme a du premier coup systématisé le rôle de l'art pour ne plus s'en départir. Mais, prenons-y garde, s'il l'a systématisé, il ne l'a point immobilisé ; car il n'immobilise rien que les principes essentiels émanés de la divinité et immuables comme elle.

En prenant possession de la vie publique, le christianisme verra s'élargir le cercle sensible de sa mission ; dans le moyen âge, il se trouvera mêlé à la vie civile et politique des peuples : que fera-t-il ? Il entrera dans ce courant afin de mieux le régler, le diriger. Pour accomplir son œuvre, il a la parole et l'écriture. Mais la parole vole et s'efface ; l'écriture est peu répandue et à peine lue. Le christianisme aura recours à l'art, dont il élargira le domaine. Les ténèbres de l'ignorance règnent partout, et l'abus de la force engendre mille maux. Par la main du sculpteur, du peintre ou du verrier, le christianisme enseignera, reprendra, châtiara au besoin, obéissant à un double mobile, l'esprit encyclopédique d'une part, l'esprit moralisateur de l'autre.

Ainsi s'expliquent les modifications graduelles que subit l'ornementation du temple chrétien ; ainsi s'expliquent, surtout, les changements qui s'opèrent aux XII^e et XIII^e siècles.

Il n'y a donc dans ces applications diverses de l'art, ainsi que je le disais plus haut, rien qui ne soit systématisé, rien qui n'ait sa portée, son but¹. Si nous en

¹ Il en faut toujours excepter, cela va sans dire, certains motifs de pure ornementation, qui, à toutes les époques, ont été regardés comme indifférents.

pouvions concevoir quelques doutes en ce qui concerne l'esprit encyclopédique, qui tendait à l'enseignement universel, les livres *Bestiaires* seraient là pour les dissiper. Ces compilations faites sur les anciens par des moines des XI^e, XII^e et XIII^e siècles, sont accompagnées de réflexions qui en montrent l'intention¹. Il est clair que les monuments sacrés devaient résumer toutes les connaissances, être pour la foule un livre ouvert, capable de transmettre pendant des siècles le même enseignement aux générations successives.

Quant à l'esprit moralisateur, son œuvre trouve sa raison d'être dans les livres saints. Mais le christianisme, en possession d'un rôle actif dans la vie civile et politique, devra-t-il se contenter de la moralisation par l'enseignement évangélique? S'en est-il contenté? Là est véritablement la question.

Messieurs, vous le savez : il est une arme puissante pour redresser les voies mauvaises de l'homme, le flageller, le livrer au mépris ou à la risée de tous. Personne ne saurait échapper à ses coups, et tel potentat qui aurait des armées pour réduire ses ennemis du dehors, des bourreaux pour abattre ses ennemis du dedans, demeurerait sans défense contre le trait qui lui serait habilement décoché par une main quelquefois infime. Cette arme, vous l'avez nommée : c'est la satire. Vous savez ce qu'elle a été chez les Grecs et les Romains ;

¹ Voici le prologue d'un Bestiaire picard du XIII^e siècle, conservé à la bibliothèque de l'Arsenal, à Paris, n^o 283, fol. CCIII, et qui est donné tout au long dans les *Mélanges archéologiques des RR. PP. Martin et Cahier : Chi commence, li livres, c'on apèle Bestiaire. Et par ce est il apelés ensi qu'il parole (parle) des natures des bestes ; car tōtes les créatures que Dex créa en terre, créa il por home, ot par prendre essanple et de foi en eles et de créance.*

Voir les nombreux Bestiaires reproduits dans les mêmes *Mélanges archéologiques*, t. II, p. 106-232 ; t. III, p. 203-288 ; t. IV, p. 57-87.

vous savez ce qu'elle a été chez nous, dans le moyen âge qui en a largement usé, si largement que, sur ce point encore, le mot de M^{me} de Staël, « Ce n'est pas la liberté qui est nouvelle en France, mais le despotisme, » se trouve pleinement justifié. Eh bien ! représentez-vous ce qu'une arme semblable pouvait devenir entre les mains du christianisme, qui, sans en abuser, comme le fait souvent le commun des hommes, s'en devait servir pour frapper droit et ferme sur les vices et les excès du temps ; représentez-vous la satire prenant un corps par la sculpture et livrant les individus endurcis ou les corporations relâchées à la justice de la foule, et cela, non pour un instant, non pour quelques jours, mais pour des siècles, et tant que la pierre resterait pierre dans le lieu saint, et dites s'il y a jamais eu un plus énergique moyen de moralisation, et si le clergé a dû le dédaigner ?

Je pressens votre réponse, Messsieurs, car je vous vois recueillir vos souvenirs, abaisser par la pensée vos regards sur ces représentations, qui naguère vous scandalisaient. Vous les examinez attentivement ; vous y cherchez l'esprit satirique ? N'est-il pas vrai que vous l'y trouvez, tout naturellement, sans effort aucun ? N'est-il pas vrai que vous n'y sauriez trouver raisonnablement autre chose ? Seulement, l'analogie des livres Bestiaires vous manque pour savoir le dernier mot de ces œuvres d'un genre particulier, et il doit vous manquer ; car les livres Bestiaires traitent de sujets convenus, de sujets arrêtés d'avance ; et il ne saurait y avoir rien de convenu, rien d'arrêté pour les représentations satiriques, dont les formes sont, comme les sujets, variables à l'infini et tout à fait imprévues.

Pour diriger le courant de cette société, à laquelle il était mêlé, le christianisme aurait donc, au nombre de ses puissants moyens d'action et de répression, compté les images ou représentations satiriques¹. Mais, dira-t-on,

¹ Je distingue la représentation satirique de la caricature. La première est, dans les arts du dessin, ce qu'en littérature est la

pourquoi figurer de tels sujets dans le lieu saint? — Et où vouliez-vous donc qu'ils fussent figurés? Quels monuments, autres que les églises, réunissaient à ces époques éloignées, la foule des chrétiens de tout rang et de toute condition?

Rappelons-nous que, dans le moyen âge, le temple chrétien n'était pas exclusivement une maison de prière, dans le sens où nous l'entendons aujourd'hui. Les catacombes nous montrent déjà les fidèles se réunissant au pied des autels, non-seulement pour les cérémonies du culte, mais pour tout ce qui intéresse leur existence sociale menacée. Au sortir des catacombes, et quand le siège de l'évêque vient au grand jour remplacer le siège du juge, dans l'abside de la basilique latine, les mêmes usages se continuent; car la basilique est le lieu où s'exerce la juridiction épiscopale, véritable tribunal ecclésiastique reconnu par les empereurs.

Mais, dans le moyen âge, c'est bien autre chose. La cathédrale, qui remplace la basilique, est d'abord le siège de l'évêque, devant lequel s'appellent de nombreuses causes; car l'application du droit canonique s'est étendue à la faveur de la confusion qui existe entre la constitution religieuse et la constitution civile. De bonne heure la cathédrale participe aussi à la vie politique: les capitulaires de Charlemagne prescrivent d'y lire les ordonnances du haut des ambons; et, lorsque se manifestent les premiers symptômes de ce réveil qui va produire l'émancipation des communes, alors que le pouvoir épiscopal reprend la tête du mouvement civilisateur, quelque temps concentré dans les grands monastères,

satire; elle n'a le droit de punir, elle ne doit atteindre que les coupables. La caricature a quelque chose de plus personnel. Elle est presque toujours inspirée par les rancunes de l'artiste, et cherche, avant tout, à vouer au ridicule en vue d'une vengeance. J'en trouverais volontiers l'analogue littéraire dans l'épigramme et la maligne chanson, qu'on a toujours su faire si bien en France. Du reste, la caricature proprement dite appartient aux temps modernes, cela ne me paraît faire aucun doute.

ces édifices religieux, qui s'élèvent de toutes parts dans des proportions gigantesques, servent tout aussitôt de maisons communes, abritant non-seulement le chrétien pour l'exercice de son culte, mais le citoyen pour l'exercice de ses droits¹. Il n'y a, du reste, là rien qui répugne à la grande pensée catholique ; car l'Église reconnaît deux prières, l'une étroite, si j'ose ainsi parler, qui consiste à prononcer des formules d'adoration et d'amour ; l'autre, large et d'un épanouissement infini, qui consiste à faire sous l'œil de Dieu tous les actes de la vie. C'était à la dernière de ces prières que le temple chrétien entendait ouvrir ses portes, quand il les ouvrait aux réunions civiles ou politiques ; aussi la religion intervenait-elle toujours pour consacrer ces réunions par des cérémonies solennelles.

L'application de ce principe allait si loin, qu'on cite nombre de divertissements publics ayant eu lieu dans les cathédrales². Le christianisme s'empare de l'homme tout entier, et ne cesse, par tous les moyens, de tendre au même but : sanctifier ses joies comme ses souffrances, sa vie publique comme sa vie privée.

Si de la cathédrale nous descendons maintenant à l'église paroissiale, avec quelques modifications, nous retrouvons le même ordre de faits. L'église paroissiale sert aux actes de la vie civile. C'est dans l'église de Lavaradin que fut signée la charte par laquelle Bouchard, depuis comte de Vendôme, faisait donation de certaines terres aux moines du prieuré de Saint-Martin, pour le repos de l'âme d'Agathe, sa femme. L'église paroissiale est aussi la maison commune ; et la chose est si bien prise à la lettre par les bons paroissiens, qu'elle engendre l'abus. Dans les paroisses rurales, nous voyons, en effet,

¹ Voir les articles *Cathédrale*, *Chœur*, *Jubé*, *Hôtel-de-Ville*, dans le savant *Dictionnaire raisonné de l'Architecture française*, de M. Viollet-le-Duc.

² Voir, entre autres preuves, Lebœuf, dans ses *Mémoires sur l'Histoire civile et ecclésiastique d'Auvergne*, t. III, p. 319.

l'église devenir le grenier public : on y serre ses blés, on y serre ses foins. Le savant M. Guérard, dans les Prolégomènes du cartulaire de l'abbaye de Saint-Père, de Chartres, cite la défense faite à cette occasion par Théodulf, évêque d'Orléans, et celle qui fut formulée plus tard par le quatrième concile de Milan.

Il n'est pas jusqu'aux églises des couvents qui ne nous montrent une double destination. Pour elles, à la vérité, ce n'est pas toujours la vie politique, la vie civile dans le sens élevé du mot qu'elles abritent, quoique il y ait de nombreuses exceptions à cette règle, et que nous voyions, à Vendôme, par exemple, les habitants se réunir dans l'église des Cordeliers¹, pour délibérer sur leurs intérêts communs. Mais, pendant que les religieux se renferment dans les chœurs (et c'est là, soit dit en passant, l'origine des chœurs), on voit partout leurs nefs donner asile à de nombreux étrangers, à des pèlerins, à des réfugiés « qui y passent une partie de leur temps, dit M. Viollet-le-Duc, et y demeurent parfois jour et nuit. »

Enfin, l'église cathédrale, paroissiale ou conventuelle, est un fort au besoin, un lieu de refuge, un asile contre l'invasion de l'ennemi du dehors ou les vicissitudes de la guerre civile. Quand tinte le beffroi d'alarme, tous y viennent, sous l'œil du prêtre, serrer leurs meubles et leurs effets précieux. Les femmes, les enfants, les vieillards remplissent les nefs et les cryptes ; les hommes valides couvrent les combles, et, du sommet des murs crénelés, garnis de meurtrières, de hourds ou de mâchicoulis, ils font une défense en règle.

Messieurs, de tels usages sont bien loin de nos mœurs, et nous avons peine à les comprendre. Convenons-en pourtant, il y a quelque chose de grand, de sublime à voir ainsi la Maison de Dieu être, dans les circonstances solennelles, la maison de tous, la vraie maison commune,

¹ Voir l'article *Un budget municipal*, dans le Bulletin de la Société, année 1868, p. 28.

celle du père de famille et de ses enfants. On y mange les agapes fraternelles et l'on s'y prépare au martyre, dans les premiers âges du christianisme ; on y règle les affaires civiles ou canoniques, on y débat les réformes sociales, on y stipule les libertés nouvelles, au moyen âge. En tout temps, on y chante les louanges du Très-Haut, on y prie, on y pleure ; on y va chercher la consolation, la force, l'espérance. Je le répète, c'est grand, c'est sublime ; et l'on se prend à regretter qu'aujourd'hui, comme il y a quatre siècles, cinq siècles peut-être, tous ceux qui sont marqués au front du même signe, dans un même cœur, dans une même pensée, ne se groupent plus ainsi sous les voûtes du temple saint, lorsque se doivent régler pour eux les grands intérêts du temps ou ceux de l'éternité.

Mais de ce tableau si fécond en réflexions de tout genre, et sur lequel je n'ai pu m'empêcher de m'arrêter en passant, je ne veux prendre qu'une chose : ce qui a trait au mélange des usages religieux et des usages civils. Il me semble que c'est là un fait parfaitement établi, un fait irréfragable et persistant. L'état de choses qui en est la conséquence ne se modifie que lorsque apparaissent les dissidences religieuses ; il ne cesse que lorsque le pouvoir temporel est séparé du spirituel.

Qu'on ne s'étonne donc plus de voir le temple chrétien accueillir la représentation satirique. A ces grandes masses qui se portaient sous ses voûtes, en toute occasion, il fallait parler aux yeux ; il fallait, par la sculpture, la fresque ou le vitrail, flétrir ce qu'il y avait d'exorbitant dans tel ou tel acte saillant de l'époque ou de la localité ; baffouer, stigmatiser tel ou tel personnage fâcheusement connu. C'était la corrélation de ce qui se pratiquait dans un autre ordre d'idées, lorsqu'on retraçait les figures des saints, des bienfaiteurs de l'Eglise ou de ses défenseurs.

Disons, du reste, que les églises ne paraissent avoir usé qu'avec réserve des représentations satiriques. On en trouve en bien des endroits ; mais elles sont en nom-

bre très-limité dans les monuments qui en possèdent, et beaucoup n'en possèdent pas. Néanmoins, elles semblent apparaître plus nombreuses à partir du XII^e siècle, et la raison en est facile à saisir. Le clergé séculier est alors en lutte ouverte avec les grands monastères, qui, pendant plusieurs siècles, ont concentré en eux toute la puissance ecclésiastique¹ ; il est en lutte ouverte avec le pouvoir féodal, car il s'appuie à la fois sur le mouvement des communes et la politique royale : que d'occasions d'exercer la satire ! Au XVI^e siècle, — mais ceci n'est plus du moyen âge — ce sera pire encore : les querelles religieuses, les querelles politiques, et le vent, déjà levé, de cet esprit moderne sceptique et railleur, aiguïseront les traits de la représentation satirique, et en multiplieront les exemples, particulièrement sur les stalles et les miséricordes des chœurs ; de la représentation satirique on descendra même à la caricature, cette forme particulière de la satire, moins grave qu'elle, et plus personnelle, plus agressive.

Dire que, dans les œuvres satiriques du moyen âge, on n'a jamais eu en vue que le but moralisateur ; dire que les petites passions personnelles en ont toujours été exclues : ce serait prétendre que les hommes d'autrefois n'ont pas eu de faiblesses. Les attaques, d'ailleurs, viennent de toutes parts, et il faut se défendre. Les couvents, qui sentent passer dans les mains de l'épiscopat le pouvoir qu'ils lui ont si longtemps disputé, sculptent dans leurs églises, ou peignent dans leurs vitraux, des évêques emportés par le diable. Dans les églises séculières, on leur répond en peignant ou sculptant des renards vêtus en moines et prêchant des poules. On va plus loin : on représente des scènes lubriques, dans lesquelles les moines jouent le rôle principal. Ceci nous offusque,

¹ Nulle histoire plus que celle du Vendômois ne présente le tableau vivant de ces luttes. Qu'on se rappelle les démêlés de l'abbé de la Trinité, Geoffroy, avec l'évêque de Chartres, Yves, et l'évêque du Mans, Hildebert.

nous paraît incompatible avec le respect du saint lieu. Mais il faut songer que les grands intérêts religieux, eux-mêmes, pouvaient avoir besoin de ces satires impitoyables, pour être défendus.

Pourquoi craindrions-nous de l'avouer ? — car la triste révélation des fautes humaines ne saurait rejaillir sur une religion divine, que nulle souillure ne peut atteindre, et qui, d'ailleurs, à ces mêmes époques, comptait partout, en grand nombre, des saints éminents, des communautés illustres et des populations fidèles, — pourquoi craindrions-nous de l'avouer ? Les monastères s'étaient prodigieusement enrichis, et, chez un trop grand nombre, le relâchement de la règle d'abord, celui de ses mœurs ensuite, en avait été la conséquence. Si les réformes fréquentes auxquelles bien des monastères ont donné lieu dans le moyen âge ne le disaient hautement, les lettres des évêques seraient là pour le proclamer. Il existe même des chartes qui stipulent des mesures préventives à l'égard de bien des monastères, ce qui prouve qu'il y avait eu des abus antérieurs. Ainsi, par une charte du XI^e siècle, Centulle, comte de Bigorre, soumit l'abbaye de Saint-Savin en Lavedan à la surveillance de l'abbaye de Saint-Victor, de Marseille, et « le cartulaire de Saint-Savin nous apprend que Centulle, Béatrix sa femme, et Etiennette sa mère, stipulant pour le salut de leurs âmes, décidèrent que l'abbé de Marseille aurait le droit de remplacer les moines désobéissants et méchants par de bons religieux, et de punir l'abbé, s'il ne vivait pas dans la règle. Le comte et l'évêque de Tarbes s'engageaient, dans le cas où le supérieur de Marseille n'agirait pas après trois sommations, à réduire eux-mêmes l'abbé de Saint-Savin à l'obéissance et à se charger du soin de le corriger¹. » Il ne paraît pas qu'ils aient jamais eu la peine d'en venir là. Il existe

¹ *Histoire religieuse de la Bigorre*, par G. Bascle de Lagrèze, conseiller à la cour d'appel de Pau, p. 242.

même, à la date de 1246, un acte auquel l'abbé de Saint-Savin apposa son seing, et qui prouve que l'abbaye de Saint-Victor prenait son rôle au sérieux. Par cet acte, en effet, trois religieux sont condamnés à cinq ans de prison, un quatrième à un an, et un cinquième livré à l'abbé de Marseille pour être frappé d'une peine arbitraire¹.

Et dans notre Vendômois, à une époque plus rapprochée, ce même Adam Chatelain, évêque du Mans, qui approuva l'établissement à Montoire du couvent des Augustins, ne se vit-il pas un jour contraint de faire défense à Pierre de Châtillon, titulaire de l'abbaye du Gué-de-Launay, qui menait une vie sacandaleuse et libertine, « de hanter, ainsi que ses religieux, les cabarets, brelans et autres lieux publics, à peine d'excommunication² » ? Sans sortir du diocèse du Mans et de celui de Chartres, qui se partageaient le Vendômois, je pourrais trouver à faire bien d'autres citations de ce genre pour les XII^e et XIII^e siècles. Car le mal était grand quelquefois, Messieurs, et l'on comprend que le pouvoir épiscopal, à peine rentré dans sa force, eût besoin de s'aider de la représentation satirique pour flétrir publiquement de tels scandales, et retenir les fidèles sur la pente d'exemples qui pouvaient leur paraître autorisés.

Du reste, Messieurs, prenons-y garde : ces représentations impures dans le temple ne peuvent être qu'une grande justice ou un grand scandale. Si elles n'avaient pour excuse un haut intérêt de moralité, que faudrait-il penser, non plus alors des moines relâchés et prévaricateurs, mais du clergé séculier lui-même et des évêques qui auraient commandé ou seulement toléré de telles images ? Et de pareils faits se seraient produits partout pendant plusieurs siècles ? et, — contradiction singulière, — dans un temps où le pouvoir épiscopal

¹ Ibidem, même page.

² *Histoire des Evêques du Mans*, par Antoine Le Corvasier de Courteilles.

s'efforçait avec une incroyable énergie de redresser les abus, d'épurer les mœurs ? Oh ! non ; ceci est impossible, et ce seul rapprochement suffirait pour prouver que ces représentations si peu gazées ne sont, en définitive, que l'expression des indignations soulevées par les vices de l'époque.

Mais je pressens ici une objection nouvelle. — Pourquoi tant de crudité ? s'écriera-t-on. — Pourquoi ?..... Ah ! Messieurs, il n'y a pas à le demander. Outre que, dans le moyen âge, avec plus de foi, on était loin d'avoir la prudence de notre siècle, dès l'instant que l'art entraît dans la satire de mœurs, ou devait tout lui passer. Le moyen, en effet, pour les peintres, pour les sculpteurs, de dire la vérité en voilant leurs tableaux ? En littérature, il y a mille manières d'adoucir par les artifices du style les images blessantes ; mais dans le dessin, un chat est un chat, et vous n'en pouvez donner l'idée qu'en le représentant bel et bien.

Après de telles considérations, descendre à des sujets moins épineux devient facile. Les moines n'étaient pas les seuls en qui il y eût à redresser. Plus qu'eux encore, les seigneurs féodaux prêtaient à la satire, et Dieu sait si l'on devait les épargner, à la manière dont on frappait sur les siens. Il existe une foule de représentations satiriques où ils sont certainement en cause ; mais la clef de ces énigmes est perdue.

Parfois c'étaient des magistrats qui se voyaient livrés à la risée du peuple pour avoir voulu toucher aux privilèges ecclésiastiques ; — encore un cas de légitime défense. — Ici, plus de doutes dans l'allusion satirique ; des textes nous viennent en aide. Pierre de Cugnères, avocat général du parlement de Paris, avait ouvert une croisade assez vive contre le clergé, qui, disait-il, empiétait journellement sur l'autorité royale et séculière. Il força vingt prélats à comparaître devant le roi Philippe de Valois, qui s'était fait juge de la question et qui la trancha au profit du clergé.

Pierre de Cugnières ne se tint pas pour battu, et continua la lutte jusqu'à ce que, enfin, il perdit sa cause une seconde fois devant le roi. La lutte avait fait grand bruit, elle avait profondément ému le clergé ; l'avocat général fut tourné en ridicule et satirisé par la sculpture dans beaucoup d'églises. La cathédrale de Sens conserve encore une de ces images, toujours appelée Pierre du *Cuignet* ou du *Coignet*, par corruption de Cugnières. Dubreuil, dans ses *Antiquités de Paris*, nous apprend que le même nom était donné « à une petite et laide figure qui est à Notre-Dame, à un coin du jubé, du midi, au-dessus de la figure d'enfer ; » et il termine en disant : « Et n'est aucun avoir vu cette église, s'il n'a vu cette grimace. »

Qu'en dites-vous, Messieurs ? L'intention satirique est-elle ici douteuse, et la représentation de *du Coignet* est-elle l'œuvre bien réfléchie du clergé, ou le caprice d'un artiste ? *Ab uno disce omnes*, comme dit le poète latin. Un tel fait ne peut être isolé, et l'ensemble avec lequel *du Coignet* est reproduit dans nombre d'églises en même temps implique des usages antérieurs parfaitement établis¹.

Est-ce à dire pourtant que jamais fantaisie de sculpteur ou de peintre n'ait pu se faire jour ? Ce serait aller bien loin. Mais croyez que si, dans les temps modernes, nous voyons un Michel-Ange placer, grâce à la tolérance d'un pape, un cardinal bien connu dans l'enfer du *Juge-*

¹ On a dit, je le sais, que le nom de *du Coignet* avait été donné après coup à des sculptures existant avant lui. Ceci ne me paraît pas généralement prouvé, il s'en faut, et j'admirerais que, juste dans plusieurs églises à la fois, il se fût providentiellement rencontré des figures toutes disposées d'avance pour jouer un rôle déterminé. Mais, quand on pourrait le soutenir avec vérité pour quelques-unes, comme pour Notre-Dame par exemple, le seul fait d'avoir donné le nom de *du Coignet* à des sculptures, prouverait encore qu'on trouvait alors tout naturel de prêter une intention satirique à certaines images placées dans les églises. Les esprits étaient donc déjà faits à cette habitude.

ment dernier, il ne serait pas aisé de trouver au moyen âge un pendant quelconque à cet exemple.

J'en resterai là, Messieurs, de ces considérations générales, que j'ai peut-être trop étendues. J'aurais pu ser-
rer de plus près la question, en décrivant beaucoup de
sujets dont l'intention satirique n'eût laissé aucun doute.
Je ne l'ai pas voulu. Il m'a semblé qu'en cette matière,
parfois si délicate, on devait savoir s'abstenir, tant qu'on
ne pouvait pas offrir un travail d'ensemble, au moins sur
l'une des catégories qui en dépendent. Je reviendrai, du
reste, sur les représentations satiriques, dans une étude
nouvelle des têtes mobiles, et j'aurai l'occasion de vous
exposer alors quelques particularités piquantes. J'ai
accompli, tout récemment, dans un but d'investigation,
une excursion à l'abbaye de Saint-Savin en Lavedan. Là,
j'ai pu examiner de près les trois têtes automatiques qui
y subsistent encore. Je n'ose espérer avoir recueilli des
documents assez positifs pour trancher toutes les diffi-
cultés et systématiser parfaitement ce qui a rapport à ces
curieuses sculptures et à celle de Gallima, de Montoire.
Je crois pourtant avoir beaucoup avancé la question, ne
fût-ce qu'en précisant des faits d'autant plus précieux que
les derniers vestiges des représentations qui nous les
montrent, peuvent, d'un instant à l'autre, disparaître
pour toujours.

port^a d'un côté: CASTR † IDVNI¹, autour du châtel tournois, renfermant une fleur de lis ; au-dessous un croissant renversé ; au revers: † VIDOCI (NEN) SIS, avec une croix cantonnée au 2^e d'une petite fleur de lis. Elle a été trouvée au pied de l'ancien château de cette ville, et l'authenticité en est incontestable.

Quelle est cette singulière pièce, qui d'un côté se dit de Châteaudun, et de l'autre de Vendôme ? Sans doute le fait n'est pas sans exemple, mais c'est assurément la première fois qu'il se rencontre dans le monnayage chartrain. Ni M. Cartier, ni M. Poey-d'Avant n'en ont eu connaissance. Seulement, si nous comparons chacune des faces de notre obole à toutes les pièces qu'ils ont publiées à l'article des deux villes en question, nous reconnaitrons sans peine que le droit appartient à Raoul de Clermont, vicomte de Châteaudun de 1259 (?) à 1291², et le revers à Jean V, comte de Vendôme, de 1271 à 1315³. Ces deux seigneurs étaient donc contemporains. Ceci posé, quelles sont les causes qui ont pu réunir ainsi sur une seule monnaie deux empreintes étrangères l'une à l'autre ?

Ces causes nous paraissent être au nombre de quatre :
1^o Une fusion des deux fiefs en un seul par suite d'une

¹ Si l'on voulait partir de la petite croix qui marque ordinairement le commencement des légendes, il faudrait lire IDVNI CASTR.

² C'est le même que Raoul de Nesle, connétable de France de 1285 à 1602, qui périt en cette dernière année à la bataille de Courtray. En 1291, il avait marié sa fille aînée à Guillaume de Flandres, et lui avait résigné la vicomté de Châteaudun, dont elle était héritière du chef de sa mère. (P. Anselme, 3^e édition, T. VI. p. 48.) — Pour les monnaies de Raoul, V. Cartier, *Monnaies au type Chartrain*. Pl. IX, figg. 16-19 inclusiv. Celles qui se rapprochent le plus de notre obole sont le *denier* fig. 16 et l'obole fig. 18. Toutefois il n'y a pas encore identité.

³ Ibidem. Pl. VII, fig. 15. Seulement la fleur de lis est au 4^e canton ; et Pl. IX, fig. 18. — Poey-d'Avant, Pl. XXXVII, figg. 2-6, et Pl. XXXIX, fig. 8.

alliance ou d'un héritage ; — 2^o Le fait d'une tutelle exercée par le seigneur de l'un des fiefs sur le seigneur de l'autre. On sait en effet que les tuteurs ou baillistres avaient le droit de frapper monnaie, au lieu et place de leurs pupilles, et l'on en peut citer d'assez nombreux exemples ; — 3^o La contrefaçon ; — 4^o Enfin une association monétaire. Nous allons passer en revue successivement ces quatre hypothèses.

Il faut tout d'abord écarter celle d'une fusion par alliance ou par héritage, l'histoire bien connue des deux pays ne nous faisant voir nulle part aucun fait de ce genre. Au XII^e siècle seulement (en 1105), Geoffroi-Grisegonne, comte de Vendôme, épousa Mahaut, fille du vicomte de Châteaudun ; mais ce mariage n'entraîna pas la réunion des deux seigneuries, qui continuèrent d'avoir jusqu'au bout une existence distincte et indépendante.

Une tutelle n'est pas plus admissible : ici encore, les textes ne nous indiquent rien de semblable à aucune époque, et d'ailleurs le seul examen de la pièce suffirait à réfuter cette opinion. En effet, les tuteurs avaient soin d'inscrire leur propre nom sur la monnaie de leur pupille[†], mais n'y inscrivaient pas le nom de leur fief, à eux tuteurs. Or ici c'est justement le contraire : aucune dénomination personnelle n'apparaît, mais seulement celle des deux villes.

Reste donc l'alternative d'une contrefaçon ou d'une association. Disons tout de suite que pour l'œil d'un numismate l'incertitude ne serait pas longue, et que la dernière supposition seule est la véritable. Toutefois, pour ne laisser aucun doute, même aux personnes à qui ces notions seraient moins familières, nous allons rechercher sommairement quels étaient d'une part les procédés or-

† Excepté, paraît-il, en Bretagne, où ces sortes de monnaies étaient anonymes ; partout ailleurs elles étaient signées. (*Revue numismatique*. 1856. Article de M. A. de Barthélemy sur l'histoire monétaire de la Bretagne.)

dinaires de la contrefaçon, et de l'autre les principes qui régissaient les associations monétaires ; après quoi, faisant application de ces règles à notre obole, nous pourrions espérer une solution certaine.

La contrefaçon au moyen âge s'exerçait de bien des manières, mais surtout de deux principales. Il y avait d'abord celle qui n'avait d'autre but que de reproduire dans l'ombre et le plus exactement possible la monnaie légale. C'était l'industrie des faux monnayeurs proprement dits, auxquels étaient réservées toutes les rigueurs de la loi. Nous n'avons pas à nous en occuper ici. Mais il existait un autre genre de contrefaçon à l'usage des seigneurs, et celui-ci ne rapportait que des bénéfices. Il consistait à s'emparer des types et des légendes d'un autre suzerain en les modifiant plus ou moins ¹, de telle sorte qu'il en résultât une espèce de monnaie ambiguë, qui, pour des yeux mal exercés, pouvait être prise indifféremment pour celle du contrefacteur ou celle du contrefait. — Quelques exemples rendront ceci plus évident : En voici un bien remarquable, à peu près contemporain de notre obole, qui nous est signalé par saint Louis. Dans une ordonnance de 1265, ce roi décrit les monnaies qui sont *contrefaites à la senne, c'est à scavoir poitevins, provençaux, tholosains*. Il veut et commande qu'ils ne courent à nul prix, mais qu'ils soient percés en quelque lieu qu'on les trouve ². Or, ces poitevins, provençaux et toulousains, nous les connaissons. Ce sont les deniers et les gros frappés par les propres frères du roi, par Charles, comte d'Anjou et de Provence, et par Alphonse, comte de Poitiers et de Toulouse. Ces princes en effet avaient usurpé le type royal, c'est-à-dire le châtel tournois, et s'étaient contentés d'y ajouter

¹ Le type était souvent respecté, et la légende seule altérée ou changée. Quelquefois l'une des légendes mêmes subsistait intégralement. Tout cela était extrêmement variable.

² Le Blanc. Monnaies de France. Amsterdam, 1692, p. 175.

leurs propres légendes¹. Au reste, ce que le roi défendait ainsi à ses frères, il l'avait interdit déjà dès 1262 aux autres barons, vaine défense, qui n'empêcha point le type tournois de se propager et de devenir pour ainsi dire un type national.

Dans l'exemple que nous venons de citer, la contrefaçon était assez restreinte, puisqu'elle se bornait à l'emprunt du type royal², et que les légendes différaient complètement. Mais peu de gens à cette époque savaient les lire ; de là l'importance attachée par le roi à l'imitation du type.

Quoi qu'il en soit, la contrefaçon était souvent beaucoup plus générale et plus raffinée. C'est ainsi que Robert, duc de Bar, copiant les blancs de Charles V, plaçait au milieu du champ un grand R majuscule, presque entièrement semblable au K initial de *Karolus*, et n'introduisait de différence bien sensible que dans la légende du revers. C'est encore ainsi que Frédéric - Henri, prince d'Orange (1625-1647), imitant les doubles tournois de France, simulait les lis par des trèfles. Mais nous ne poursuivrons pas plus loin ces hauts faits de la contrefaçon, et nous passons aux associations monétaires.

Il y en avait également de plusieurs sortes : 1^o Entre représentants du pouvoir dans la même cité, par exemple entre un seigneur et un évêque ; 2^o Entre deux cités du même fief, comme Provins et Sens, qui appartenaient l'une et l'autre à la Champagne ; 3^o Enfin entre deux villes appartenant à des fiefs différents, comme Bar et Luxembourg. — Qu'arrivait-il dans ces divers cas ?

¹ V. *Revue numismatique*, 1868, un remarquable article de M. Boutaric sur l'Histoire monétaire d'Alphonse, p. 292.

² Encore était-il différencié par un lis qui surmontait le château, au lieu d'une croix. Quant aux légendes, elles portaient généralement d'un côté le nom et le titre du prince, de l'autre le nom de la ville et du comté.

On se guidait d'après un principe tout naturel, qui a pu varier beaucoup dans ses applications, mais qui au fond était toujours le même : on alliait ensemble les noms et les types des deux parties contractantes, et cela *sans altération*. Ainsi, sur les pièces communes à Provins et à Sens, on voit d'un côté le nom de Provins avec un monogramme ou le type champenois, de l'autre le nom de Sens autour de la croix. Ces deux noms sont altérés, il est vrai, mais par la barbarie du temps et non par la fraude¹. Au reste, ce sont surtout les associations entre villes et souverains de fiefs différents que nous devons considérer. Or voici, à notre connaissance, quelles sont les principales :

1^o Entre Louis de Crécy, comte de Flandre, et Jean III, duc de Brabant (1339). On connaît un gros d'argent, portant d'un côté une grande croix coupant cette légende : LVD-COM-IOII-DVX ; lég. extérieure : BNDICTV etc. De l'autre, un lion, armes communes aux deux princes, surmonté d'un petit aigle (emprunté au Brabant) qui marque le commencement de la légende : GANDEN-LOVAÏN. Bordure de 11 trèfles et un petit lion (emprunté à la Flandre²). — On voit combien le partage entre les seigneurs et les villes est rigoureusement établi.

2^o Entre Jean l'Aveugle, roi de Bohême, comte de Luxembourg, et Henri IV, comte de Bar (1342). Il y a plusieurs pièces diverses, mais qui se réduisent à ceci : d'un côté, les armes écartelées ou parties des deux associés, avec leurs noms plus ou moins abrégés (IOHANNES-HENRICVS) ; au revers : MONETA SOCIORVM en toutes lettres ou par abréviation, ou bien l'indication de la nature de la pièce : TVRONVS LVCEB. Croix³, etc.

¹ Poey-d'Avant. Pl. CXXXVIII, figg. 13 et 15.

² *Revue numismatique*, 1851. Article de M. Rouyer.

³ *Ibidem*, 1836. Article de M. de Saulcy.

3^o Entre Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, comte de Flandre, et Jeanne, duchesse de Brabant (1384-1389). — Gros, portant d'un côté les noms des deux parties contractantes autour des écussons de Bourgogne et de Brabant; de l'autre: *moneta nova flandrie et brabantie*; écu au lion (armes communes) sur une croix feuillue ¹. — C'est toujours, comme l'on voit, l'application des mêmes principes.

4^o Entre Henri 1^{er}, duc de Brabant (1190-1235), et Jean d'Eppe, évêque de Liège (1229-1238). Un denier et une obole qui sont les plus anciennes monnaies de convention connues ².

5^o Entre le Brabant et la Flandre, deux autres traités de l'an 1299 ³.

6^o Enfin entre Jean de Lorraine et Robert de Bar (1370) ⁴.

Nous ne sommes point en mesure de donner la description des monnaies provenant de ces derniers traités, mais nous ne doutons pas qu'elles ne soient tout à fait analogues aux précédentes, surtout si l'on songe qu'elles appartiennent à peu près au même temps, à l'exception d'une seule, et au même pays. — C'est une chose remarquable, en effet, que ce genre d'association entre seigneurs ou villes de fiefs différents ne se rencontre que dans les Pays-Bas et en Lorraine, et jamais dans la France centrale. Cette circonstance nous semble ajouter un motif d'intérêt de plus à la pièce que nous examinons.

En résumé, lorsque deux monnaies s'associent, nous

¹ Hoffm. *Le Numism. Etrang.* n^o 172. — Le lion ne figure pas moins que l'aigle sur les monnaies du Brabant.

² *Revue numismatique.* 1841. Article de M. d'Affry de la Monnaie.

³ *Ibidem.* 1851. Article cité.

⁴ *Ibidem.* 1836. Article cité.

ire voyons jamais de faux-semblants, *d'à peu près*, de falsification préméditée, comme dans le cas de la contrefaçon, mais toujours la juxtaposition de deux types et de deux légendes sincères. — Si maintenant on fait l'application de ces principes à notre obole ; si l'on se rappelle la description que nous en avons donnée au commencement de cet article, où nous avons dit qu'elle porte d'un côté un type dunois pur, et de l'autre une empreinte vendômoise non moins irréprochable, on verra manifestement que cette pièce est le produit, non d'une contrefaçon, mais d'une association monétaire. Il est vrai qu'aucun renseignement historique, aucun document ne vient à l'appui de cette solution, mais on sait que cet argument négatif n'est d'aucune valeur, et la pièce parle assez d'elle-même.

Quant aux raisons qui ont pu déterminer une pareille association, nous ne les chercherons pas par conséquent dans la biographie des deux seigneurs contractants, nous n'y trouverions rien qui pût répondre à la question, et l'on a trop abusé de cette façon de faire de la numismatique avec de l'histoire. La véritable raison n'est autre que le besoin et le désir réciproques de répandre hors d'un territoire trop borné deux monnaies déjà fort analogues entre elles. Nous donnons à la fin de ce travail l'analyse d'une charte fort curieuse, un peu antérieure à notre obole : c'est un document nouveau et important, non-seulement au point de vue qui nous occupe, mais encore pour l'histoire générale de notre pays. On y verra quelles entraves rencontrait la circulation de ses espèces, seulement à deux lieues de leur centre de fabrication. Un homme qui avait fait une étude spéciale de la numismatique chartraine, et qui a écrit un livre sur ce sujet, M. Cartier, avait compris la nécessité d'une alliance monétaire entre les comtes de Vendôme et leurs voisins, et avait même affirmé ce fait sur des indices plus ou moins incertains. — « On voit, dit-il, en examinant la série vendômoise, qu'à certaines reprises du monnayage, par une sorte de convention entre les seigneurs voisins, on

disposait des deux côtés les types, le titre et le module de manière à faciliter une circulation réciproquement plus étendue et plus avantageuse ¹.... » — « Ce pays, dit-il encore, en parlant du nôtre, était trop peu étendu pour que le monnayage fût avantageux aux comtes, si leurs monnaies n'eussent pas circulé hors de leurs domaines, et, puisqu'un type commun avait été d'abord adopté, il était naturel qu'on s'entendît, lorsqu'on n'était pas en guerre ouverte, pour tirer parti réciproquement du bénéfice du privilège monétaire ². » — Plus loin, en effet, l'auteur, rencontrant une pièce vendômoise qui porte un croissant, insigne de la ville et de la monnaie de Châteaudun, présume une alliance de ce genre entre les deux pays. Il l'explique par le mariage de Geoffroi-Grise-gonelle, auquel il attribue la pièce, avec Mahaut de Châteaudun ³, conjecture heureuse selon nous, et que notre maille vient éclairer d'un nouveau jour. Il serait surprenant en effet que la convention monétaire dont elle est le produit eût été la première entre les deux pays, et que l'on eût tant tardé à faire ce que l'intérêt conseillait si impérieusement. — Ailleurs encore, M. Cartier décrit deux pièces précisément de Jean V de Vendôme, un denier et une obole, dont il fait remarquer la frappante analogie avec celles des vicomtes ses voisins. « Pendant ce long intervalle, dit-il (c'est-à-dire de 1271 à 1315), Jean, riche et puissant, a dû frapper beaucoup de monnaies et de plusieurs espèces ⁴. »

¹ *Monnaies au type chartrain*, p. 96.

² *Ibidem*, p. 92.

³ *Ibidem*, p. 104, et Pl. VI, figg. 4-6. — On peut se demander si le croissant était l'insigne de la ville de Châteaudun dès une époque aussi reculée. Voir l'abbé Bordas, *Histoire du comté de Dunois*, t. I, p. 204. On défendrait avec plus de succès l'opinion que le croissant est l'insigne de la monnaie dunoise. Nous parlons du croissant isolé et non des figures du soleil et de la lune, ni des petits croissants qui cantonnent souvent la croix du revers.

⁴ *Ibidem*. p. 110, et Pl. VII, figg. 13 et 14.

Il serait intéressant de vérifier ici ces ressemblances, ces rapprochements de types dont on nous parle, et d'y reconnaître, pour ainsi dire, les précédents de l'association que nous avons démontrée. Mais, outre l'étendue que cette recherche donnerait à notre travail, il faut convenir qu'il y a encore bien des incertitudes chronologiques dans le classement de toutes ces pièces. Qu'entend-on d'ailleurs par ressemblances et rapprochements de types ? Si l'on veut dire quelques parties isolées de l'empreinte générale, quelques *symboles* transportés intacts de l'une des monnaies sur l'autre, on pourra croire dans ce cas à une association. Il serait permis en effet de voir là, comme nous l'avons dit plus haut, une véritable juxtaposition de types, au moins dans une certaine mesure. Telle serait, par exemple, la monnaie attribuée à Geoffroi Grisegonelle, qui aurait emprunté à Châteaudun son croissant. S'il ne s'agit au contraire que d'un type modifié dans le sens de l'autre, il n'y aura plus là pour nous qu'une contrefaçon seigneuriale. Tel serait, nous supposons, le type tournois plein et carré qui se trouve à la fois sur plusieurs pièces au nom de Jean (de Vendôme) et sur une de Geoffroi V de Châteaudun¹. Peut-être néanmoins, même dans le cas de contrefaçon, y avait-il encore tolérance réciproque ; peut-être aussi ne faut-il pas attacher aux principes que nous avons posés une trop grande rigueur. On sait que le moyen âge accordait beaucoup à l'initiative, à l'indépendance individuelle ; il est donc nécessaire d'apporter dans ces sortes de questions une prudente réserve et un grand tact. Au reste, ce que l'auteur des *Monnaies au type chartrain* n'avait fait qu'entrevoir, un maître autrement autorisé, M. A. de Longpérier, le confirme en ce qui concerne notre pièce. Pour lui, elle est sans nul doute le résultat d'une association, et même « un pa-

¹ *Monnaies au type chartrain*, Pl. VII, figg. 3-6 et 13 ; et Pl. IX, fig. 9.

reil fait n'a pu avoir lieu que si les monnaies des deux villes ont été, au moins à une certaine époque, fabriquées dans un même atelier. »

On remarquera d'ailleurs que dans la répartition des types sur l'une et l'autre face de celle-ci, Château-dun est privilégié, car non-seulement c'est lui qui fournit le type principal et occupe le droit de la pièce, c'est-à-dire la place d'honneur, mais encore il peut revendiquer une partie du revers, la croix étant commune. De plus, nous avons fait observer, en parlant de la tutelle, que cette pièce ne porte pas le nom des seigneurs auxquels nous l'attribuons, mais seulement celui des deux villes, chose contraire aux exemples du même genre que nous avons cités, contraire également à l'usage presque général de l'époque. Ce double fait de la prééminence de Château-dun et de l'absence de toute dénomination seigneuriale s'explique, à notre avis, par une seule raison bien simple : notre obole, comme nous l'avons dit, n'est que la combinaison de deux autres certainement antérieures, dont l'une offre d'un côté le type tournois avec le nom de Jean et au revers VIDOCINENSIS avec la croix, et l'autre le type tournois avec CASTRI DUNI et au revers le nom de Raoul avec la croix. C'est en prenant le droit de Raoul et le revers de Jean que l'on a composé notre maille, qui se trouve ainsi ne donner que les noms des deux pays. Si au contraire on eût emprunté le droit de Jean et le revers de Raoul, on n'eût obtenu que les noms des seigneurs sans désignation d'origine pour la monnaie, ce qui n'était pas admissible. On aurait pu sans doute imaginer une combinaison nouvelle, qui, au moyen des abréviations usitées alors, eût tout concilié ; mais on tenait assurément à rattacher cette pièce, qui inaugurerait un système nouveau, à des antécédents monétaires connus ; ou plutôt on trouva plus simple sans doute et plus économique d'utiliser d'anciens coins. Seulement on ne dut employer aucun de ceux qui ont fourni les deux faces de notre obole telles qu'elles sont gravées dans Cartier et dans Poey-

d'Avant¹, car ni pour l'une ni pour l'autre il n'y a identité, comme nous l'avons dit ci-dessus ; mais il a pu exister d'autres coins de Jean et de Raoul, que nous ne connaissons pas.

Que l'on nous permette maintenant quelques autres considérations. Le type tournois, comme on l'a pu voir, a remplacé sur notre obole le type chartrain. Ce dernier avait déjà disparu des pièces vendômoises dès le temps de Jean III (1207-1218) et des pièces dunoises dès le temps de Geoffroi V (1235-1253), tandis que sur la monnaie de Chartres et sur celle de Blois le type chartrain persista jusqu'à l'extinction du monnayage, c'est-à-dire jusqu'en 1319 pour Chartres, et pour Blois jusqu'en 1328². — On peut se demander quelle fut la raison de cette différence, et pourquoi le type national de nos contrées se maintint jusqu'au bout dans les deux principales villes, tandis que depuis un siècle environ il s'était éteint dans deux villes secondaires. Nous croyons en trouver la cause dans ce fait que le monnayage de Chartres et celui de Blois étaient assez puissants, c'est-à-dire avaient cours dans un rayon assez étendu pour soutenir la concurrence contre celui du roi, tandis que les monnaies de Châteaudun et de Vendôme ne le pouvaient qu'en se rapprochant de leur puissant rival et en empruntant son type si accrédité. De là cette sorte de contrefaçon contre laquelle s'élevait saint Louis.

Mais revenons à notre obole. Il nous semble désormais bien établi que c'est une pièce duno-vendômoise de la fin du XIII^e siècle, émise en vertu d'un pacte monétaire

¹ Toutefois nous devons dire que nous n'avons pas là sous les yeux les planches de Poey-d'Avant en ce qui concerne les monnaies de Châteaudun.

² *Monnaies au type chartrain*, pp. 38 et 73. — Dans la série blésoise, le type tournois apparaît une fois seulement sous Jean de Châtillon (1241-79). — Poey-d'Avant, Pl. XXXIII, fig. 6.

entre Raoul de Clermont, vicomte de Châteaudun et Jean V, comte de Vendôme; que cette émission par conséquent ne saurait être antérieure à 1271, époque de l'avènement de Jean, ni postérieure à 1291, époque où Raoul cessa de posséder Châteaudun. Unique, publiée ici pour la première fois, elle apporte à la numismatique chartraine la démonstration d'une vérité qui n'avait été que présumée et un point fixe autour duquel pourront se grouper les faits analogues; à la numismatique générale, un exemple de ces associations qui ne s'étaient pas rencontrées, que nous sachions, au centre de la France, après la décadence carlovingienne. A ce double point de vue, elle offre un intérêt sérieux, et notre Société, qui avait eu déjà la bonne fortune de faire connaître une haute rareté de ce genre¹, s'estime heureuse aujourd'hui de communiquer encore celle-ci au public. Peut-être ne sera-ce pas la dernière.

¹ Denier de Charles-le-Chauve, frappé au *Palais d'Aix-la-Chapelle*. V. Bulletin de la Société, 1867, p. 62.

Voici la pièce justificative dont nous avons parlé :

ANALYSE d'une Charte contenant un accord relatif principalement à la monnaie et aux mesures de Vendôme entre le comte de cette ville et le seigneur de l'Isle. — 1269.

Une lettre d'accord Entre le Conte de Vendosme et le seigneur de lisle¹ par lequel est dit que les hommes de lisle et de Rolleiz² payeront aud. conte la coutume et paage³ comme les autres coutumiers mais quil naura sur eulx oust ne chevauchee⁴ Et aussi dit que la monnoye dud. conte et les mesures auront cours en lad. terre sans ce que par faulte de ce Il se puisse venger sur lesd. hommes mais seulement si led. seigneur de lisle ou le commun des hommes qui seroient au dessus de quarente empeschoient le cours de lad. monnoye ou mesures led. conte pourra prandre quinze liures de rente sur la mestairye de naveill⁵ et dix(sur)⁶ vng four a vendosme. Et si aucun subgett empeschoit Il pourra demander par la justice dud. seigneur de lisle sept solz siz deniers mais si led. seigneur de lisle vouloit quicter lesd. vingt cinq liures la monnoye ne mesures dud. conte nauroient plus de cours, mais bien

¹ Lisle, bourg situé à 8 kilom. N. N.-E. de Vendôme, canton de Morée.

² Le Rouillis, bourg distant de 11 kilom. au nord de Vendôme, canton de Morée.

³ *Coutume*, impôts et droits seigneuriaux ; *Péage*, impôt perçu sur les chemins et au passage des rivières.

⁴ *L'ost et chevauchée* s'employaient d'ordinaire collectivement pour désigner le service militaire que les vassaux devaient à leur seigneur. Quelquefois cependant on distinguait entre l'ost et la chevauchée, mais ce n'est point ici le cas.

⁵ Naveil, bourg à 3 kilom. O. de Vendôme.

⁶ *Sur*, ce mot est omis dans le manuscrit.

paieront la coustume et paage. Donne MCCLXIX Et seelle des seaulx desd. conte seigneur de lisle deux arbitres et vng autre¹.

(Inventaire des chartes de la Trinité de Vendôme, fol. 50, v^o. Manuscrit du XVI^e siècle, appartenant à la Bibliothèque de cette ville. — L'original de la pièce ci-dessus est perdu.)

¹ Ainsi Lisle et Le Rouillis n'appartenaient point alors au comté de Vendôme, comme on l'avait cru jusqu'à ce jour. Nous pouvons ajouter, d'après d'autres chartes, qu'ils ne relevaient même pas de ce comté; aussi voit-on quelle difficulté éprouvait la monnaie de Vendôme à s'y introduire.

AU COSSON¹

POÉSIE

Par M. FONTENEAU.

Ecoute un peu, petit ruisseau,
Qui, depuis que le monde est monde,
Coule tranquillement ton onde
Au bas de ce riant coteau ;
Que de gloires n'as-tu pas vues
Poindre, briller et s'éclipser ;
Que de beautés, qui sont venues
A tes claires eaux se mirer,
Dans la tombe sont descendues !
De ce qu'on appelle le temps
Ce sont là les amusements :
Sans pitié bientôt il dévore
Ce que sans peine il fit éclore.
Les jours qui composent les ans
De ses volontés immuables
Sont les agents inexorables :
Tantôt sombres ou radieux,
Mourant ou renaissant sans cesse,
Et dans leur sein mystérieux
Portant la joie et la tristesse,
La fortune et la pauvreté,

¹ Petit ruisseau qui passe près du bourg d'Huisseau, du canton de Bracieux.

Les honneurs et l'obscurité,
Et la folie et la sagesse,
Qu'à l'homme, en tous lieux si petit,
Dieu distribue et répartit
Selon sa justice infinie.

Ton onde, calme et point ternie,
Est pour moi l'image ici-bas
Des jours dont se forme la vie
Du sage qui fuit le fracas
De la grandeur si passagère.
Pour être ignoré sur la terre,
Je ne le crois ni moins heureux,
Ni moins utile à ses semblables,
Que ces prétendus demi-dieux,
Au fond jouets infatigables
Du caprice des faux plaisirs
Et du vague des vains désirs.

Ah ! regarde sans jalousie
Près de toi la Loire grossie
Et fière de mille affluents.
A travers et cités et champs
D'un bout à l'autre de la France
Courir à l'un des Océans ;
Car bientôt cet abîme immense
De sa gloire sera l'écueil,
Qui brisera tout son orgueil.

Tes nymphes dans ton voisinage
Ont vu les rois à très-grands frais
Sur un sol ingrat et sauvage

Bàtir un superbe palais⁴,
Chef-d'œuvre né de l'alliance
Du génie avec la puissance,
Merveille qu'a permise Dieu,
Et qu'il livra dans sa sagesse
Au temps qui la détruit un peu,
Chaque jour, chaque instant.... sans cesse,
Pour être un signe solennel
Que lui seul est grand, éternel.
Mais toi, ruisseau, toi, son ouvrage,
Du temps tu peux braver l'outrage.

Chambord et tous ses souvenirs,
Malheurs, gloires, fêtes, plaisirs,
Rois, amantes, hommes de guerre,
Tout d'ici-bas aura passé,
Tout, jusqu'à la dernière pierre,
Sera renversé, dispersé,
Qu'aux premiers rayons de l'aurore
Les bergères des alentours
Sur tes rives viendront encore
Rêver de leurs chastes amours,
Que des zéphirs la douce haleine,
En la faisant rider à peine,
Le soir rafraichira ton eau ;
Que, grâce à toi, la prairie
Toujours sera belle et fleurie ;
Que toujours, ô petit Ruisseau,

⁴ Chambord, qu'ont bâti, restauré ou bien habité les comtes de Blois, François I^{er}, Diane de Poitiers, Louis XIII, Louis XIV, le maréchal de Saxe, M. de Polignac, le prince Berthier, et qui est aujourd'hui la propriété du duc de Bordeaux.

Des oiseaux le tendre ramage
Attirera sur ton rivage
Ainsi que moi les promeneurs ;
Que la voyageuse hirondelle,
De son bec noir et de son aile,
Toujours dans le temps des chaleurs,
Rasera ton cristal limpide,
Où toujours la lune timide
Réflétera ses doux rayons ;
Que des jolis petits poissons
Ton lit sinueux et tranquille
Sera la patrie et l'asile.

Adieu, Ruisseau.... Reprends ton cours
Trop suspendu par mon discours.
Obscurément, sans étalage,
Tu sais partout, sur ton passage,
Etre utile, faire du bien....
Ruisseau, c'est te conduire en sage....
C'est d'être heureux le vrai moyen.

SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE

SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE

DU

VENDOMOIS

8^e ANNÉE. — 2^e TRIMESTRE.

AVRIL 1869

La Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois s'est réunie en assemblée générale le jeudi 8 avril 1869, à 4 heures, au lieu ordinaire de ses séances.

Étaient présents au Bureau :

MM. de Nadaillac, président; Ch. Chautard, vice-président; Rolland, trésorier; Hinglais, secrétaire; Nouel, conservateur; Bouchet, bibliothécaire-archiviste; l'abbé Bordier; de Déservillers;

Et MM. d'Anouilh de Salies, Billot, G. Boutrais, Coupa, Duriez, Duvau, de Geoffre, Hème, Lacordairé, Launay, P. Lemerrier, Ph. Martellière, de Meckenheim, Neilz, de Rancougne,

Renault, de Sallaberry, Thillier, G. de Trémault, de La Vallière, de Saint-Venant.

M. le Président déclare la séance ouverte.

Le secrétaire fait connaître les noms des membres reçus par le Bureau depuis la séance du 14 janvier 1869 ; ce sont :

MM. de Tarragon, maire d'Azé ; de Rancougne, sous-lieutenant au 4^e cuirassiers : Dacier, curé d'Epuisay ; Mahiet de la Chesneraye, homme de lettres, au château de Beauchêne (Indre-et-Loire).

M. le Président annonce en ces termes la mort de M. Ch. de Lavau, président de la Société :

C'est un pénible devoir pour moi, Messieurs, en ouvrant cette séance, de venir vous parler de la mort de M. Charles de Lavau, qui, il y a bien peu de temps encore, nous présidait avec une si rare distinction. Il avait été l'un des fondateurs de notre Société, et son concours, toujours assuré à toutes les œuvres utiles et patriotiques, ne nous avait jamais fait défaut. Tous, durant ces années où nous étions heureux et fiers de le compter parmi nous, nous avons pu apprécier cet esprit à la fois brillant et élevé, ce jugement si droit, et par dessus tout cette bienveillance innée chez lui, que ni les luttes ni les vicissitudes de la vie n'avaient jamais pu altérer.

La première fois que j'eus l'honneur de rencontrer M. de Lavau (permettez-moi un souvenir personnel), ce fut au sein d'une société plus orageuse et plus troublée que notre paisible association scientifique. L'Union électorale avait été fondée au lendemain de la révolution de

février pour défendre l'ordre et la liberté. Elus par nos concitoyens, nous étions accourus des divers quartiers de la capitale, animés d'opinions bien diverses, et séparés, il faut aussi le dire, par des préjugés encore bien puissants. La parole à la fois vive et mesurée de M. de Lavau, la loyauté et la franchise avec lesquelles il défendait des convictions ardentes, lui avaient valu parmi nous cette légitime influence, ces profondes sympathies que je devais plus tard retrouver autour de lui dans le Vendômois.

Ce ne fut pas seulement par sa parole que M. de Lavau défendit la société menacée ; dans les néfastes journées qui se succédaient rapidement et qui laisseront toujours de poignants souvenirs, car, Français, il nous fallait combattre des Français comme nous, M. de Lavau marcha constamment à la tête de la compagnie de la garde nationale dont il avait accepté le commandement, et cette compagnie fut toujours au premier rang et digne du chef qui la guidait. Le bruit du canon, les émotions de la bataille réveillaient chez M. de Lavau tous les souvenirs de sa vie. Combien de fois n'avons-nous pas entendu ceux qui avaient été ses chefs et ses camarades nous parler de ce brillant officier ! Parvenu, jeune encore, à un grade supérieur, il pouvait aspirer aux plus hautes dignités militaires. Un des premiers, il avait arboré le drapeau français sur la terre d'Afrique ; il avait assisté à la prise d'Alger, ce dernier legs de notre vieille monarchie. Mais cette monarchie, à laquelle sa famille entière était profondément attachée, succombait au lendemain même de sa victoire. Les instances les plus vives, les plus honorables pour lui, ne purent décider M. de Lavau à rester au service, et ce sacrifice de sa

carrière était d'autant plus cruel, qu'il lui fallait revenir à des foyers que la mort avait rendus déserts.

Je ne vous parlerai pas de la vie privée de M. de Lavau. Il me semble obéir une dernière fois à sa voix en ne disant que ce qu'il livrait lui-même au public. Mais comment ne pas retracer ses dernières années, qui doivent rester pour tous un haut enseignement ? Comment ne pas dire ce mâle courage, mieux que cela, cette chrétienne résignation avec lesquels il voyait venir la mort, il voyait, pour ainsi dire, disparaître tour à tour chacune de ses facultés physiques, chacune des innocentes jouissances que la Providence nous laisse dans notre pénible voyage ? Pour ma part, je ne saurai jamais oublier la dernière visite que je lui fis. Couché sur ce lit de douleur, qui devait sitôt après être pour lui le lit de la mort, il s'oubliait lui-même pour ne penser qu'au Dieu qui l'appelait à lui ; à ce fils, digne de son père ; à son frère, à qui aucune douleur ne devait être épargnée ; à sa famille ; à ses amis eux-mêmes, qu'il ne voulait pas oublier. En songeant à cette vie si belle, à cette mort si grandement et si simplement chrétienne, je ne sais offrir aux siens comme suprême consolation que ces belles paroles du Psalmiste : « La mémoire du juste sera une bénédiction éternelle. »

Les applaudissements qui suivent ce discours sont un témoignage de la sympathie générale de l'assemblée et des regrets que laisse dans tous les cœurs la perte de M. Ch. de Lavau.

M. le Président rend compte de la présence des membres de la Société à la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne.

La Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois y était représentée par MM. de Nadaillac, président ; Ch. Chautard, vice-président ; Dessaignes, député ; L. Fournier, Gallotti, Launay, E. Renou, N. Rocca, de Rochambeau, de Salies, A. de Trémault.

A la section d'Archéologie, M. Launay a lu son travail sur le tombeau gaulois de Villavard.

A la section d'Histoire, M. de Rochambeau a lu quelques lettres de Washington, extraites de sa correspondance avec le maréchal de Rochambeau.

M. le Président propose à la ratification de l'assemblée une délibération prise par le Bureau dans sa réunion mensuelle du 4 mars dernier, c'est que la réunion générale de juillet soit désormais publique. L'assemblée approuve ce projet, qui sera mis à exécution dès qu'il aura reçu l'approbation ministérielle.

M. le Président donne la parole à M. le Conservateur.

DESCRIPTION SOMMAIRE
des Objets offerts à la Société
ou acquis par elle
depuis la séance du 14 janvier 1869.

Nous croyons devoir mettre hors ligne le don qui nous a été fait par notre honorable Président, M. DE NADAILLAC, de SIX CHARTES originales, relatives à l'abbaye de la Trinité de Vendôme, et particulièrement à son prieuré de Villedieu. La plus ancienne est de l'an 1285, en français; la plus récente de 1703. Elles ont été achetées à la vente Luzarche, à Paris, le 8 mars dernier, à un prix qui témoigne de la haute générosité du donateur. Aussi croyons-nous être l'interprète de tous nos collègues en lui exprimant ici nos remerciements les plus sincères. — Ces pièces seront transcrites ou analysées dans notre Bulletin.

En outre, NOUS AVONS REÇU :

I. — OBJETS D'ART & D'ANTIQUITÉ.

De Madame DUCHALAIS mère :

Un beau MÉDAILLON en bronze, représentant le portrait de son fils, le célèbre numismate, œuvre habile de M. P. Loison de Mer (Loir-et-Cher), élève de David d'Angers. Daté de 1856. — On se rappelle que M^{me} Duchalais avait bien voulu offrir déjà à la Société l'ouvrage de son fils sur les médailles gauloises conservées au Cabinet de France, ouvrage couronné par l'Institut.

De M. D'ANOUILH DE SALIES :

Une petite STATUETTE funéraire égyptienne en terre, revê-

tue d'une teinte verte et accompagnée d'une inscription hiéroglyphique assez grossièrement tracée.

Une fort jolie HACHETTE polie, en silex brun, où l'on distingue encore les traces de l'emmanchement par une différence de teinte (?). Longueur, 0^m,07; plus grande largeur, 0^m,045. Provenance inconnue.

Plusieurs fragments de POTERIE gallo-romaine, dont l'un fort curieux représente un combat de gladiateurs, qui paraissent appartenir à la classe des *Hoplomaques* (armés de toutes pièces) ou des *Mirmillons*.

L'empreinte en plomb d'un SCEAU du XIII^e siècle (?): *S' Martini comitis pbri*. Agneau pascal se retournant et fixant une étoile; à droite une fleur de lis.

Enfin un grand MÉDAILLON en bronze en l'honneur de N. Heurteloup de Tours, chirurgien en chef des armées françaises, en Allemagne, sous le premier Empire. Daté de Vienne (Autriche), 18 juillet 1809, au lendemain de la bataille de Wagram.

De M. MOREAU, instituteur à Danzé :

Une moitié de HACHE polie, en silex blond, avec traces du dégrossissement primitif. Trouvée à Lavardin.

Une AGRAFE mérovingienne brisée, avec quelques restes d'une ancienne couche d'étain. Et une longue pointe de bronze en 2 morceaux (style ou aiguille à cheveux) — Ces deux derniers objets trouvés dans l'ancien cimetière mérovingien de Danzé.

De M. Constant BOURGOGNE, curé à Villavard :

2 fragments de TUILES convexes, avec forte saillie sur le dos (probablement romaines), trouvées enfouies près de la chapelle du Temple, à Villavard.

De M. DENIS, ancien marchand :

La matrice en bronze et l'empreinte en cire rouge d'un SCEAU de forme ovale, représentant la Vierge et l'enfant sous un portail

gothique ; au-dessous, le consécrateur agenouillé. Autour, en légende: *S' presbiteri de gacicvria* (Gassicourt, Seine-et-Oise). — XIII ou XIV^e siècle ; excellent style. Trouvé autrefois à La Garde, près Vendôme.

De M^{me} LEFÈVRE, chez M. Launay :

Un petit CRUCIFIX en filigrane d'argent, entouré d'une gloire en argent doré. Le Christ est juponné.

II. — MÉDAILLES.

De M. OURY-CHAILLOU, cultivateur à Villiers :

Une pièce gauloise en bronze de PIXTILOS ; au revers, une aigle éployée empiétant un serpent ; de chaque côté de la tête de l'aigle, 3 globules en triangle. — Pixtilos était un chef inconnu du centre de la France, dont les monnaies, en bronze, ne sont pas rares. Elles remontent à l'époque de la conquête romaine. Celle-ci bien conservée a été trouvée à Villiers (canton de Vendôme).

De M. Adrien CHARPENTIER :

Un denier de Trajan : *Imp. Traiano avg. ger. dac. pm. tr. p.* Tête laurée du prince à droite. — R. (*cos V^o*) *pp. spqr. optimo princ.* L'Équité debout à gauche. AR. (An 104 à 110.)

De M. HAUGOU, percepteur à La Ville-aux-Clercs :

Une petite pièce d'argent de Louis XIV (Paris), 1653. Subdivision de l'écu. Assez bien conservée.

De M^{me} JOURDAIN :

8 pièces : Liard de Louis XIV, bonne conservation, etc.

De M. Aug. FORTIN, cantonnier à Villemardy :

Un beau double de Sedan de Frédéric-Maurice, 1639.

De M. DESPRÉS, propriétaire à Vendôme :

Une médaille en cuivre, relative au retour des cendres de Napoléon en France. (Montagne, 1840.)

De M. BUFFEREAU aîné :

Une médaille en bronze, accordée au Comice agricole de Vendôme à l'Exposition universelle de 1867.

III. — IMPRIMÉS.

De la part des Auteurs, MM. :

YVON-VILLARCEAU: Nouveau théorème sur les attractions locales. Bro. in-4^o. (Extrait du compte rendu de l'Académie des Sciences.)

A. DE ROCHAMBEAU. La Famille de Ronsart; Recherches généalogiques, historiques et littéraires sur P. de Ronsart et sa famille. (P. Franck, 1869. In-8^o.) — Bibliothèque elzévirienne. Cet ouvrage, essentiellement vendômois, contient: 1^o La généalogie des 5 branches de la famille du poète; 2^o L'historique des 17 propriétés seigneuriales possédées par elle à diverses époques; 3^o Iconographie et souvenirs du grand poète; 4^o Mélanges sur le même; 5^o P. de Ronsart, ses juges et ses imitateurs; 6^o Pièces justificatives; 7^o Tables alphabétiques. — Ce livre complète l'édition de M. Blanchemain. Il est accompagné d'un album qui renferme 2 eaux-fortes par M. Queyroy, dont l'une est un portrait du poète d'après le tableau du Musée de Blois, et un grand nombre de lithographies reproduisant tous les détails d'architecture du château de la Poissonnière. — Le compte rendu que nous avons donné de cet ouvrage dans le *Loir* du 7 mars dernier nous dispense d'y insister ici plus longuement.

De M. A. LEMOINE, maître de chapelle à la cathédrale d'Orléans :

L'Histoire de l'abbaye royale de Saint-Benoît-sur-Loire, par

M. l'abbé Rocher, chanoine d'Orléans, ancien curé de Saint-Benoît, etc., avec planches. (Orléans, Herluison, 1865. 1 gros vol. in-8°.) Excellent ouvrage. Très-beau cadeau.

Par ÉCHANGE avec les Sociétés suivantes :

ALLIER. Tome IV, 4^e livr. 1866, et tome X, 1^{re} et 2^e livr. 1867. — 3 bro. gr. in-8°.

Chronologie des Sires de Bourbon (X^e—XIII^e siècles), par M. A. Chazaud, archiviste de l'Allier. Mémoire qui a obtenu le prix d'histoire au concours de 1864 entre les Sociétés savantes. — Publication de celle de l'Allier. (Moulins, Desroziers, 1865. 1 vol. gr. in-8°.)

SOCIÉTÉ DUNOISE. N^o 5, Janvier 1869. Bro. gr. in-8°. Nous y remarquons : Notes et matériaux pour servir à la Flore des environs de Châteaudun.

MAYENNE. Tome IV, année 1867. 1 vol. in-8°. (Article remarquable sur l'armement militaire par M. H. de La Broise.)

ANTIQUAIRES DE L'OUEST. 4^e trimestre de 1868. Bro. gr. in-8°. (Article remarquable sur les voies romaines, par M. de Longuemar.)

SARTHE. 4^e trimestre de 1868. Bro. gr. in-8°.

Du **MINISTÈRE** de l'Instruction publique :

La Revue des Sociétés savantes. Nos d'octobre-novembre et de décembre 1868. Le premier contient l'analyse d'un travail de M. Dupré de Blois sur les Daniel d'Orléans et de Blois.

Plus, Mémoires lus à la Sorbonne du 14 au 17 avril 1868. (Histoire, philosophie, sciences morales.) Imprimerie impériale, 1869. 1 vol. in-8°. — Nous y remarquons : Fragments d'une étude historique sur les comtesses de Blois, par M. Dupré.

Par **ABONNEMENT** :

La Revue Archéologique, Nos de janvier, février et mars 1869.

IV. — OBJETS D'HISTOIRE NATURELLE.

De M^{me} V^e BARILLON, née GUILLEMET :

Fragments d'un AÉROLITHE tombé en 1811 près du bourg de Charsonville (Loiret). Poids, 85 grammes. Le morceau entier pesait 12 kilos, et était accompagné d'un autre du poids de 20 kilos. Cette double chute a eu lieu dans la belle saison, par un temps très-clair. Les deux pierres traversèrent la forêt de Marchenoir avec un bruit pareil à celui du tonnerre. Tous les habitants se transportèrent sur les lieux, et chacun voulut avoir un morceau de ces curieux minéraux. Le fragment que l'on nous offre est d'une couleur gris de fer, semblable à un grès très-fin. L'une des surfaces conserve encore des restes de la vitrification qui recouvrait le tout.

De M. le capitaine BILLOT :

Un lot de BÉLEMNITES recueillies par lui-même dans le lit de la Moselle, à Thionville.

CH. B.

REMERCIEMENTS sincères à tous les donateurs que nous venons de nommer.

VIE D'HILDEBERT

Par M. DE DÉSERVILLERS.

CHAPITRE V

Henri 1^{er}. — Reddition du Mans à Hélié. — Voyage d'Hildebert à Rome et en Sicile. — Retour d'Hildebert. — L'hérétique Henri. — Hildebert le chasse du Mans.

Le duc Robert, l'aîné des fils de Guillaume-le-Conquérant, revenait lentement de la Terre sainte, quand Guillaume-le-Roux fut si inopinément frappé à mort. La destinée de ce prince semblait concourir avec l'insouciance de son caractère à le tenir éloigné du trône d'Angleterre.

Henri, le dernier des fils du Conquérant, avait suivi Guillaume-le-Roux dans la Forêt-Neuve, et, aussitôt qu'il apprit la mort du roi, il courut à Winchester s'assurer du trésor et se faire couronner roi par Maurice, évêque de Londres. Anselme, archevêque de Cantorbéry, étant exilé, et le siège archiépiscopal d'York étant vacant, Henri, pour donner à ses droits la force qui leur manquait, se présenta comme le réparateur des injustices et des scandales de son frère. Il publia une charte de liberté, par laquelle il rendait à l'Eglise ses anciennes immunités, et à ses sujets les lois d'Edouard-le-Confesseur. Il renvoya ses maîtresses et les courtisanes corrompues qui l'entouraient, rappela saint Anselme de son exil, et lui prodigua des témoignages empressés de déférence et de respect. A la sollicitation du saint prélat, il consentit à se marier, et il offrit sa main et le trône qu'il venait de prendre à Mathilde, fille de Malcolm, roi d'Ecosse. Il semblait que l'Angleterre, si

cruellement éprouvée depuis la conquête normande, allait enfin voir revivre la justice, le respect des droits, des positions et des caractères.

Le commencement d'un règne laisse toujours une impression profonde; longtemps après que les vertus affichées alors ont disparu, et que les promesses ont été violées, le souverain apparaît encore aux yeux de la foule avec le cortège d'espérances et de bon vouloir qui l'accompagnaient à son début.

Henri I^{er} avait une grande expérience des hommes. Placé à côté du trône, et méditant de l'occuper, si l'occasion lui en était offerte, il avait beaucoup observé et beaucoup réfléchi. Instruit, profondément dissimulé, il calcula toute l'importance de ses premiers actes de souverain pour le présent et pour l'avenir. C'est pourquoi il ne marchandait pas les sacrifices et les promesses, et il prit résolument le masque de la vertu. Il ne fallait rien moins que cela pour attacher à sa cause, d'une légitimité bien douteuse, saint Anselme, qui crut y voir engagé l'intérêt de l'Eglise d'Angleterre. Le saint archevêque ne tarda pas à éprouver les pénibles déceptions auxquelles est exposé celui qui a compté sur les promesses d'un ambitieux. Quant à Hildebert, il vit cesser immédiatement les persécutions qu'il avait endurées pendant tout le règne de Guillaume-le-Roux. Le goût d'Henri I^{er} pour les lettres l'avait particulièrement bien disposé en faveur de l'évêque du Mans. C'est par erreur que quelques auteurs font continuer par Henri les persécutions contre Hildebert; elles eussent été même sans objet et sans intérêt, puisque Le Mans fut rendu au comte Hélie peu de temps après la mort de Guillaume¹.

¹ L'illustre Baronius, dans ses Annales ecclésiastiques, an 1107, t. XII, p. 60, s'appuie sur la lettre écrite par Hildebert aux prélats Jean et Benoît (Epist. VIII, lib. II), pour établir qu'il fut persécuté par Henri. Dans cette lettre, Hildebert parle de l'ambition des consuls du Mans, de la misère du clergé, de la ma-

Notre saint évêque profita donc de ce moment de paix et de tranquillité pour mettre à exécution le projet qu'il avait formé d'aller à Rome conjurer le souverain pontife de le délivrer du fardeau épiscopal, qu'il se croyait dans l'impuissance de supporter. Si les luttes qu'il avait eu à

nière dont il a été forcé d'aller en Angleterre, enfin de l'ordre impérieux que lui a signifié le roi d'avoir à détruire les tours de son église; tout cela s'applique à Guillaume-le-Roux. — Dom Beaugendre, dans sa vie d'Hildeberty (Hildeberty vita, p. XXI), suit l'avis de Baronius, et a probablement puisé dans les Annales ecclésiastiques le fait de cette seconde persécution et du passage d'Hildeberty en Angleterre pour être soumis au jugement des évêques anglais. Le savant bénédictin oublie qu'il assigne à la lettre écrite aux légats Jean et Benoît la date de l'an 1100, et que Guillaume ne fut tué qu'au mois d'août de cette même année. Cette date de 1100, indiquée par une note dans l'édition de Dom Beaugendre, est bien la véritable; on ne s'expliquerait pas comment, si cette lettre avait été écrite sept ans après la prise de possession de la citadelle du Mans par le comte Hélié, le roi d'Angleterre eût exigé la destruction des tours de Saint-Julien. C'est aussi dans cette lettre aux légats Jean et Benoît qu'Hildeberty annonce son projet d'aller à Rome. *Tanti igitur agitati turbinibus, ad apostolorum limina decrevimus proficisci, magnum novæ tribulationis arbitrati remedium, si romunus pontifex nobis et consilio subvenit et auxilio.* C'est sur cette phrase que l'illustre Baronius fixe à l'année 1107 le voyage d'Hildeberty à Rome. Les actes des évêques du Mans rapprochent les deux faits de la reddition du Mans à Hélié et du départ d'Hildeberty pour Rome, ce qui assigne à ce voyage la date de 1100, parce que la citadelle fut rendue trois mois après la mort de Guillaume-le-Roux.

Comme ce n'est qu'avec des titres positifs que l'on ose se mettre en désaccord avec des autorités aussi considérables que Baronius et Dom Beaugendre, nous donnons dans son entier le récit vivant et naïf d'Orderic Vital :

« Hélié, fils de Jean de La Flèche, ayant appris l'événement qu'il avait désiré (la mort de Guillaume-le-Roux), se rendit au Mans avec un corps d'hommes armés : bien reçu par les habitants qui l'aimoient, il prit en paix possession de la ville, et appela Foulques comte d'Anjou, son seigneur, avec l'aide duquel il assiégea longtemps la citadelle. Haimeri de Morie et Gaultier de Rouen, fils d'Ansgar, gardaient cette tour avec une garnison suffisante. Ils avoient pour résister assez de provisions de guerre et de bouche, et tout ce qui pouvoit être nécessaire à des assiégés. De part et d'autre on se parloit journellement, on se me-

soutenir n'avaient pas abattu son énergie, elles l'avaient fait douter de lui-même. Les difficultés incessantes qu'il avait rencontrées tenaient non pas à sa personne, mais au travail de son temps, à ce continuel conflit du bien et du mal, qui, dans certains moments, devient tellement

« naçoit mutuellement, et le plus souvent on mêloit les plaisante-
« ries aux menaces. Les assiégés accordèrent au comte Hélié le
« privilège de se revêtir d'une tunique blanche toutes les fois
« qu'il le voudroit, et de venir en toute sûreté trouver ceux qui
« gardoient la tour. Confiant dans la foi de ceux qu'il avait tou-
« jours connus pour des hommes preux et loyaux, et remarquable
« par la blancheur de son habillement, il se rendoit souvent au-
« près de ses ennemis, et, tout seul, ne balançoit pas à s'entre-
« tenir avec eux. Les gens du dedans, comme ceux du dehors, se
« livroient mutuellement à des entretiens enjoués, et, sans esprit
« de malveillance, se disoient de part et d'autre des plaisanteries :
« ce qui dans le pays excitera le plaisir et l'admiration de la
« postérité.

« Enfin Gaultier et Haiméri, au bout de quelques jours, parlè-
« rent ainsi à Hélié : Nous gardons, telle que notre maître nous
« l'a confiée, cette citadelle très forte, remplie de toutes sortes
« de biens ; et nous ne craignons ni vous ni vos machines de
« guerre, tant que nous voudrons vous résister. Nous pouvons
« vous atteindre avec nos pierres et nos flèches, parce que, pla-
« cés sur cette tour élevée, nous nous trouvons au-dessus de
« vous ; mais, par la crainte de Dieu et par l'amitié que nous vous
« portons, nous vous épargnons d'autant plus, qu'en ce moment
« nous ignorons pour qui notre défense conserve cette forteresse.
« C'est ce qui nous fait croire juste et avantageux de conclure
« mutuellement une trêve, jusqu'à ce que notre envoyé soit de re-
« tour d'auprès de nos princes, qui sont les maîtres de l'Angle-
« terre et de la Normandie. Quand il sera revenu, nous ferons ce
« que la raison nous dictera. — Hélié, plein de joie, rapporta cette
« communication à Foulques. Ainsi, tout le monde fut satisfait,
« et la demande des Normands fut bien accueillie.

« Cependant, le député envoyé auprès du duc de Normandie
« s'exprima en ces termes : Gaultier et Haiméri, avec leurs si-
« cèles compagnons, gardent la citadelle du Mans, comme le leur
« a prescrit le roi Guillaume ; assiégés par les Manceaux et les
« Angevins, ils vous demandent des secours. Ils désirent savoir
« ce qu'ils doivent faire pour exécuter votre volonté. Si vous vou-
« lez rester maître de cette forteresse, venez avec une puissante
« armée pour les secourir et les délivrer des ennemis qui les as-
« siègent : sinon, apprenez-leur comment ils pourront échapper

ardent et animé, que les plus généreux champions du bon combat ne se rendent plus compte de l'effet de leurs efforts : se voyant de toutes parts débordés par le mal, ils ne peuvent calculer l'influence de leur résistance sur leur temps et sur l'avenir.

La vérité ne triomphe dans ce monde que par la défaite et le martyre. Ses défenseurs le savent, et, tout en conservant une foi inébranlable et dans la honte de leur cause et dans son succès définitif, il y a des moments où ils se trouvent épouvantés de leur isolement et de la stérilité de leurs efforts ; en présence des obstacles sans cesse renaissant et du progrès du mal, ils sont naturelle-

« au péril de la mort. Abattu par les travaux de son long pèlerinage, et plus disposé à chercher le repos du lit qu'à se livrer
« aux fatigues belliqueuses, le duc Robert répondit aux assiégés,
« par l'intermédiaire de leur député, qu'ils eussent à conclure
« une paix honorable avec les assiégeants. Je suis, dit-il, fatigué
« de mes longs travaux, et le duché de Normandie me suffit.
« Au surplus, les seigneurs anglais m'invitent à passer la mer en
« toute hâte, parce qu'ils sont prêts à me recevoir comme roi.

« Quand il eut entendu ce discours, le député ne reprit pas
« son chemin ; mais, ayant traversé le détroit avec célérité, il se
« rendit auprès du roi d'Angleterre, et lui rapporta avec détail et
« clarté le discours que je viens de citer, Henri, occupé des af-
« faires de ses états d'outre-mer, eut le bon esprit d'aimer mieux
« s'acquitter loyalement de ses obligations que de se surcharger
« par orgueil d'entreprises étrangères, que ses devoirs ne lui
« imposaient pas. Il rendit grâces de leur bonne volonté pour
« lui aux chefs de la garnison de la citadelle du Mans, et ren-
« voya leur délégué avec de dignes et honorables présents. Cet
« envoyé retourna vers ses mandataires, et leur fit part de la ré-
« ponse qu'il avait obtenue des deux fils de Guillaume. En consé-
« quence, Gaultier et Haimeri ayant fait preuve d'une louable fi-
« délité, engagèrent Hélié à revêtir sa tunique blanche, qui fut
« cause qu'on prit l'habitude de l'appeler *le blanc bachelier*. Aus-
« sitôt Hélié y consentit. La garnison, qui le vit venir en toute
« hâte, lui fit un bon accueil, et lui dit en riant : Blanc bache-
« lier, vous pouvez maintenant vous réjouir à bon droit, car nous
« touchons au terme que vous avez longtemps désiré. Si vous
« avez dans votre trésor une grande somme d'argent, vous pou-
« vez conclure avec nous un bon marché. Hélié leur ayant de-
« mandé ce qu'ils entendaient par ces paroles, ils répondirent :
« Le puissant Guillaume, roi des Anglais, a bâti cette forteresse,

ment amenés à penser qu'à leur place d'autres pourraient mieux faire. Il est remarquable qu'au temps d'Hildebert les plus grands et les plus saints prélats ont voulu déposer la dignité épiscopale.

C'est saint Anselme, après des prises violentes avec Guillaume-le-Roux, allant conjurer Urbain-II de lui permettre de ne plus retourner en Angleterre, de quitter pour toujours le trône archiepiscopal de Cantorbéry, et recevant du pape cette réponse : « Voilà ce grand évêque, « ce grand pasteur. Il n'a pas encore répandu de sang, « et il veut abandonner son troupeau. Dieu vous préserve, « mon frère, de succomber à cette tentation, et sachez « bien que, loin de vous accorder ce que vous demandez, je vous ordonne de la part de Dieu et de saint « Pierre de retenir autant qu'il vous sera possible le soin « du royaume d'Angleterre, quand même la tyrannie du « roi vous empêcherait d'y retourner. »

C'est saint Yves de Chartres, écrivant au même pape Urbain : « Il y a sept ans passés que je cultive, selon « mon pouvoir, la vigne qui m'a été confiée sans y trouver du fruit ; mettez-moi en liberté la huitième année. »

« que son héritier nous a confiée ; mais, hélas !!! il est mort récemment. En conséquence, nous vous la cédon, et nous consentons à ce que vous soyez désormais comte des Manceaux. « Si nous voulions vous résister plus longtemps, nous ne serions « ni effrayés par votre valeur, ni vaincus, ni privés de courage « pour tenir bon pendant longtemps. En effet, nous avons des « armes, de la vaillance et des vivres ; mais nous manquons d'un « maître légitime à qui nous puissions conserver le service de « nos bras. C'est pourquoi, vaillant guerrier, connaissant votre « mérite, nous vous élisons, et, après vous avoir rendu cette « place, nous vous constituons dès aujourd'hui comte des Manceaux. » — Collection des Mémoires relatifs à l'Histoire de France. Orderic Vital, t. IV, p. 79 et suiv.

Ce fait de la reddition du Mans à Hélie est indiqué à l'année 1100. En suivant son récit, Orderic, parlant après des troubles survenus en Angleterre, dit l'an de l'Incarnation 1101, etc.

Pascal II, qu'Hildebert allait chercher, avait lui-même fui le lourd fardeau de la tiare, sous lequel il devait fléchir plus tard. Il faisait chaque jour, au milieu des périls qui environnaient l'Eglise, la dure expérience de la nécessité d'une constante énergie, et il ne pouvait, dans des circonstances aussi graves, permettre à un champion de la force d'Hildebert d'abandonner la lutte : « J'aurais voulu, « mande le pieux prélat à son ami saint Hugues, abbé de « Cluny, si le Pape, que j'ai consulté, m'avait permis de « déposer le poids de l'épiscopat, embrasser votre sein « comme le coupable s'attache à l'autel. En me ren- « voyant au travail, il me ravit la récompense. Que Dieu « le lui pardonne ! En attendant, j'espérerai à l'ombre de « vos ailes, jusqu'à ce que je sois de cet abîme de mi- « sère et de cette fange, et que je puisse dire : Voilà que « je viens, mon Dieu, accomplir votre volonté¹. »

Le désir de la retraite, manifesté d'une manière si ardente, témoigne à quel point les injustices et les violences du temps avaient dégoûté du monde le doux et pieux évêque du Mans. Il était parti pour Rome, bien décidé à se mettre à l'abri des passions ; mais il trouva Pascal II inflexible, et c'est sans hésiter que le pape lui commanda de retourner au combat. Rome, au temps où Hildebert y alla, avait un tout autre aspect que celui qu'elle présente aujourd'hui. Cette ville incomparable, qui n'a perdu la domination matérielle du monde que pour mieux régner sur les âmes, était alors comme une souveraine couchée dans son tombeau, et tout entourée de la majesté de ses souvenirs. Les ruines seules étaient debout. Les splendeurs de la Rome chrétienne n'avaient

¹ Habeo igitur, atque ago vestræ gratias religioni, cujus sinum quasi reus eram, jam dudum complexus essem, si consultus Papa, pontificis onus amoliri permisisset. Ille, dum me remisit ad laborem, invidit gloriam. Non imputet ei Deus. Interim in umbra alarum tuarum sperabo donec educar de lacu miseræ et de luto fœcis, atque dicam : Ecce veni ut faciam voluntatem tuam, Deus meus. — Hild. Epist. VII, lib. III, p. 174.

pas encore succédé aux magnificences de la Rome païenne, et cependant elle était déjà plus réellement puissante dans sa misère qu'elle ne l'avait été dans sa force¹.

La grandeur de son histoire, la mélancolie de ses ruines, ses progrès, ses chutes, ses destinées, le contraste de ses deux souverainetés qui se succèdent, tout cela se presse dans le souvenir et dans la pensée d'Hildebert, et se trouve vivement exprimé dans les deux pièces de poésie sur Rome qui sont arrivées jusqu'à nous².

¹ Major sum pauper divite, stante jacens....
(*Hildeberti Carmina miscellanea.*)

² Dum simulacra mihi, dum numina vana placent
Militia, populo, mœnibus alta fui :
At simul effigies arasque supertitiosas
Dejiciens, uni sum famulata Deo,
Cesserunt arces, cecidere palatia Divum,
Servivit populus, degeneravit eques.
Vix scio quæ fuerim, vix Romæ Roma recordor ;
Vix sinit occasus, vel meminisse mei.
Gratior hæc jacturæ mihi successibus illis.
Major sum pauper divite, stante jacens :
Plus aquilis vexilla crucis, plus Cæsare Petrus,
Plus cinctis ducibus vulgus inerme dedit
Stans domui terras, infernum diruta pulso,
Corpora stans, animas fracta jacensque rego.
Tunc miseræ plebi modo principibus tenebrarum
Impero ; tunc urbes nunc mea regna polus.
Quod ne Cæsaribus videar debere, vel armis,
Et species rerum meque meosque trahat,
Armorum vis illa perit, ruit alta senatus
Gloria, procumbunt templa, theatra jacent,
Rostra vacant, edicta silent, sua præmia desunt
Emeritis, populo jura, colonus agris.
Durus eques, judex rigidus, plebs libera quondam
Quærit, amat, patitur otia, lucræ, jugum.

En quittant la capitale du monde, l'évêque du Mans se dirigea vers le sud de l'Italie, où les fils de Tancrede de Hauteville, simple gentilhomme normand, avaient, par leur courage, leur constance et leur habileté, fondé des souverainetés puissantes. Ces magnanimes aventuriers furent l'expression la plus brillante et la plus heu-

Ista jacent, ne forte meus spem ponat in illis
Civis, et evacuet spemque bonumque Crucis.
Crux ædes alias, aliosque promisit honores,
Militibus tribuens regna superna suis,
Sub cruce rex servit, sed liber lege tenetur;
Sed diadema gerens jussa tremit, sed amat;
Fundit avarus opes, sed abundat; sænerat idem,
Sed bene custodit, sed supera astra locans.
Quis gladio Cæsar? Quis sollicitudine Consul?
Quis rhetor lingua? Quis mea castra manu
Tanta dedere mihi? Studiis et legibus horum
Obtinui terras; Crux dedit una polum.

(*Carmina miscellanea collect.*, p. 1336.)

ITEM IDEM DE ROMA.

Par tibi, Roma, nihil, cum sis prope tota ruina
Quam magni fueris integra, fracta doces.
Longa tuos fastus ætas destruxit, et arces
Cæsaris, et superum templa palude jacent.
Ille labor, labor ille ruit, quo dirus Araxes
Et stantem tremuit, et diruisse dolet.
Quem gladii regnum, quem provida jura senatus,
Quem superi regnum constituere caput:
Quem magis optavit cum scelere solus habere
Cæsar, quam socius, et pius esse socer.
Qui crescens studiis tribus, hostes, crimen, amicos
Vi domuit, secuit legibus, emit ope.
In quem dum fieret vigilavit cura priorum
Juvit opus pietas, hospitis unda locum.
Expendere duces thesauros, fata favorem
Artifices studium, totus et orbis opes.
Proh dolor! urbs cecidit, cujus dum specto ruinas,

reuse de la bravoure et de l'esprit d'entrepris de leur époque. Pendant que leur duc, le Conquérant, achevait au nord la soumission de l'Angleterre, ils osaient, en petit nombre, chasser les Grecs et les Sarrazins de l'extrémité de l'Italie, et ils fondaient une puissance respectée des papes et des empereurs. Ces princes aimaient à prodiguer, avec une générosité toute chevaleresque, les immenses richesses que leur épée leur avait données. L'évêque du Mans fut reçu avec de grands témoignages de respect et d'admiration par Roger, fils de Robert Guiscard, duc de Pouille, et par Roger 1^{er}, son oncle, comte de Sicile. La renommée des talents et des vertus d'Hildebert était arrivée jusqu'à eux¹, et c'est avec une

Penso statum, solitus dicere: Rōma fuit.
Non tamen annorum series, non flamma, nec ensis
Ad plenum potuit hoc abolere decus,
Tantum restat adhuc, tantum ruit, ut neque pars stans
Æquari possit, diruta nec refici.
Confer opes, ebur et marmor, superumque favorem.
Artificium vigilent in nova facta manus.
Non tamen aut fieri par stanti fabrica muro,
Aut restaurari sola ruina potest.
Cura hominum potuit tantam componere Romam,
Quantam non potuit solvere cura deum.
Hic superum formas superi mirantur ei ipsi
Et cupiunt fictis vultibus esse pares.
Non potuit natura deos hoc ore creare
Quo miranda deum signa creavit homo.
Vultus adest his numinibus, potiusque coluntur
Artificium studio, quam deitate sua,
Urbs felix, si vel dominis urbs illa caret
Vel dominis esset turpe carere fide.

(*Carmina miscellanea. Edit. Beaugendre coll. p. 1334.*)

¹ Les Actes des évêques du Mans disent: Dux enim Apuliæ, et avunculus ejus comes Siciliæ Rogerius, audita fama scientiæ præstulis et honestatis, etc. — Dom Mabillon, *Vetera Analecta*, t. III, p. 310.

Si les preuves que nous avons apportées n'étaient pas complètes

légitime fierté que ces nouveaux souverains étalèrent aux yeux d'un illustre évêque de leur pays leurs richesses et leur magnificence. Les Actes des évêques du Mans énumèrent avec complaisance les dons qui furent offerts à Hildebert pour les églises du Mans, et particulièrement pour Saint-Julien et pour le chapitre.

Les principaux seigneurs et les évêques de la Pouille et de la Sicile suivirent l'exemple de leur duc et de leur comte, et offrirent à l'évêque du Mans des cadeaux magnifiques. Comblé d'honneurs et de richesses, et heureux de posséder les moyens de réparer les désastres de son église, Hildebert s'embarqua pour retourner dans son diocèse. Il ne voulut pas passer près de l'île de saint Honorat sans aller se recueillir, et sans donner quelques jours à la vie monastique, objet de tous ses vœux, et que les ordres du souverain pontife venaient de lui interdire. Cette pieuse halte faillit lui être funeste. A peine venait-il de quitter, le jour de la Pentecôte, le monastère de Lerins, qu'il fut envahi par une horde de pirates, qui massacrèrent les moines, rasèrent les bâtiments, et ne se retirèrent que quand ils eurent tout détruit ou tout enlevé¹.

pour établir la date du voyage d'Hildebert à Rome, les noms des princes qui le reçurent en Pouille et en Sicile la fixent d'une manière positive. En effet, Roger, oncle du duc de Pouille, ne pouvait être que Roger 1^{er}, dernier fils de Tancrede de Hauteville, né l'an 1031, et qui mourut au mois de juillet de l'an 1101 à l'âge de soixante ans. Si le voyage d'Hildebert en Italie avait eu lieu, comme le prétendent Baronius et Dom Beaugendre, en 1107, ce n'est pas l'oncle du duc d'Apulie qui eût régné en Sicile, mais son cousin Roger, le jeune fils de Roger 1^{er}, né en 1097, qui n'aurait eu que dix ans en 1107, et qui se trouvait alors sous la tutelle altière de sa mère Adélaïde.

Voir l'Art de vérifier les dates. — Chronologie des ducs de Pouille, de Calabre et des comtes de Sicile, t. II, p. 805, 806 et 807.

¹ C'est à saint Hugues, abbé de Cluny, qu'Hildebert adresse le récit de cet affreux désastre, qu'on ne trouve relaté dans aucun historien, et qui ne peut néanmoins être mis en doute, d'après les

Echappé comme par miracle à ce terrible danger, Hildebert débarqua au port de Maguelonne, en face de Montpellier. On peut dire que, pour lui le combat où le renvoyait le pape Pascal II recommença aussitôt qu'il eut touché terre. Une douloureuse surprise l'attendait à son arrivée au Mans. Pendant l'absence du pasteur, le loup était entré dans la bergerie, un hérétique n'avait cessé depuis le départ de l'évêque de corrompre la ville du Mans. Hildebert, avant son départ, avait vu arriver dans sa ville épiscopale deux pénitents, dont les habitudes n'étaient pas ordinaires ; ils portaient à la main un bâton surmonté d'un erucifix ; leur démarche était grave, leur parole austère. Le peuple les écoutait avec un étonnement mêlé d'admiration, et, comme rien ne parut répréhensible dans leurs actes, Hildebert leur donna l'autorisation de prêcher dans son diocèse, et ordonna, en partant, à ses archidiaques de bien accueillir leur maître et de favoriser son apostolat. Ils l'annonçaient comme un homme d'une grande sainteté et d'une merveilleuse doctrine, Henri, c'était son nom, arriva presque tout de suite après le départ de l'évêque ; il y était attendu avec au-

détails donnés par Hildebert, qui en fut presque le témoin. Baroni-
nius cite la lettre d'Hildebert à l'abbé de Cluny à l'année 1007,
toujours dans la pensée que c'est à cette date qu'eut lieu le voyage
d'Hildebert à Rome.

Maximum duco atque habeo, quod mihi vestræ sacrarium familiaritatis aperuistis. In eo susceptus multis et magnis expertus sum periculis, quantum valet deprecatio justis assidua. Huic et soli debeo quod insidias mihi Roma redeunti dispositas intactus pertransii, quod urgentes et ingentes maris procellas illæsus evasi ; quod non incidi in barbaros piratas larvali forma deformes, ferina crudelitate hominem diffidentes, super omnia autem gaudentes, nulla secum christianis habere consortia. Hi catholicæ religionis expertes et hostes, in insulam beati Honorati sacratissimo die Pentecostes in multis navibus delati sunt. Ibi a fundamento monasterii penitus averso, plurimi monachorum gladio percussi ceciderunt. Reliquis et latibus et turre consultum. Eadem die de præfata insula, felix me ventus expulerat. Ita de ipsis faucibus avulsus, auspicato cursu Magalonam navigavi, etc. — Hild., Epist. lib. III, epist. VII.

tant de curiosité que d'impatience. Tout chez lui était fait pour frapper les imaginations populaires. Sa taille était haute, son regard profond semblait renfermer des orages ; une longue barbe flottait sur sa poitrine ; sa démarche était altière et rapide, sa voix tonnante, son éloquence facile. Ses habitudes étaient aussi étranges que sa personne ; il n'avait pas d'autre demeure que les édifices publics ou les portails, et répondait par des mœurs singulières aux choses mystérieuses que ses précurseurs avaient eu soin de répandre sur son esprit et sur sa mission¹. Quelques membres du clergé, aveuglés par ces semblants de vertus et de sainteté, préparèrent eux-mêmes la tribune du haut de laquelle ce faux prophète devait bientôt inonder le pauvre peuple des flots de ses mensonges et de son venin. Dans le commencement, il fut écouté avec plus de curiosité que d'entraînement ; mais bientôt son éloquence pénétra dans les cœurs. C'est alors seulement qu'il dévoila sa doctrine, ainsi résumée par saint Bernard : *Des églises sans fidèles, des fidèles sans prêtres, des prêtres sans respect, et enfin des chrétiens sans le Christ*². Le baptême était, selon lui, inutile pour les enfants, les œuvres stériles pour les adultes.

¹ Ce portrait de l'hérétique se trouve dans les Actes des évêques du Mans. — Mabillonis Vetera Analacta, t. III, p. 312.

² Basilicæ sine plebibus, plebes sine sacerdotibus, sacerdotes sine debita reverentia sunt, et sine Christo deinde Christiani. — Epist. divi Bernardi, CCXL.

L'hérétique Henri apparaît quelques années plus tard dans le diocèse de Toulouse, où il faut qu'il ait obtenu une bien funeste importance pour que saint Bernard fût appelé à réparer le mal qu'il avait fait. Le saint abbé se rendit aux instances de l'évêque de Toulouse et du légat Albéric, cardinal et évêque d'Ostie, à qui le pape Eugène avait donné la mission spéciale de s'opposer aux nouveautés et aux désordres d'Henri, qui n'osa pas plus tenir devant saint Bernard qu'il ne l'avait fait devant Hildebert ; il s'enfuit et se cacha. Saint Bernard, à force d'éloquence, de vertus et de prières, parvint à ramener le peuple de Toulouse. Mais on voit par les lettres qu'il lui écrit qu'il surveille encore avec anxiété cette population qu'il a été arracher à l'erreur et au désordre.

Les saints ne devaient être ni honorés ni invoqués ; aucun chant religieux ne devait se faire entendre ; les images et les reliques devaient être foulées aux pieds et les croix renversées. Au culte qu'il détruisait Henri substituait une espèce de loi de nature, qui excluait toute moralité : les lois du mariage étaient méconnues et brisées, la famille détruite, et la plus honteuse promiscuité permise et même favorisée. C'est probablement cette horrible dépravation qui était le but principal des prédications d'Henri. Quand, par ses chaleureuses déclamations, il se fut emparé de l'esprit des habitants du Mans, on peut dire que les femmes perdirent toute pudeur, et les hommes toute raison. Les cérémonies religieuses furent remplacées par d'abominables orgies¹. Henri était devenu le juge et l'arbitre de la population du Mans, qui s'était tellement livrée à lui qu'il semblait que les richesses de tous appartenissent à un seul². Un tel vertige, un pareil entraînement se rencontrent rarement dans l'histoire des peuples ; peu d'hommes ont la puissance de briser ainsi les digues qu'opposent aux passions la religion, les mœurs et les traditions³.

Henri savait bien que le clergé pouvait seul s'opposer

¹ *His ita gestis, nec minus apud sanctum Germanum et sanctum Vincentium sacrilegos agebat conventus, ubi dogmatizabat novum dogma, quod feminæ quæ minus caste vixerant, coram omnibus vestes suas cum crinibus nudæ comburent....* — Mabillon, *Vetera Analecta*, t. III, p. 316.

² *Ut opes omnium solus videretur possidere.* — *Gesta Episcoporum Cenomanensium.* — Mabillon, *Vetera Analecta*.

³ L'anabaptiste Jean de Leyde renouvela à Munster, à cinq siècles de distance, les scènes inouïes du Mans. Il y a entre Henri et Jean de Leyde beaucoup de rapports ; leur doctrine était à peu près la même, et les moyens dont ils se servaient pour la divulguer étaient les mêmes. Ils avaient les mêmes talents, et ils rencontrèrent la même crédulité et le même entraînement chez deux populations bien différentes dans leurs mœurs et leur caractère. Les Manceaux du XI^e siècle étaient réputés pour leur mobilité et leur inconstance ; les habitants de Munster étaient des hommes du Nord. Le fanatisme est de tous les pays et de tous les climats.

à l'incroyable fascination qu'il exerçait sur la population, et aux désordres qui en étaient la conséquence ; aussi eut-il soin d'exciter les passions populaires contre les clercs, et il s'efforça de les isoler, de les séparer des habitants. Il interdit tous rapports avec eux ; défense absolue était faite de rien acheter et de rien vendre aux ecclésiastiques. Leurs serviteurs étaient hués, poursuivis et menacés des plus horribles supplices. Trois prêtres se firent le devoir de braver les dangers d'une conférence avec Henri, ils furent outragés, frappés, trainés dans la boue, et échappèrent à la mort avec grand'peine. Le clergé, ne pouvant trouver l'occasion de discuter avec ce forcené, résolut de lui faire parvenir par écrit l'interdiction formelle de prêcher dans la ville du Mans. Il se trouva un chanoine, il se nommait Guillaume Musca, qui eut la hardiesse et le dévouement de lui porter la lettre dans laquelle le clergé, après lui avoir reproché la manière hypocrite dont il avait abusé de sa confiance, les erreurs, les troubles, les divisions qu'il avait semés au sein d'une population paisible, lui interdisait, sous peine d'excommunication, à lui et à ses compagnons, de prêcher et de continuer à tromper le peuple. Guillaume Musca eut l'énergie, en lui remettant cet acte d'excommunication, de lui reprocher publiquement ses infamies. Henri, en parcourant l'écrit, s'écria à plusieurs reprises : *Vous mentez, vous mentez !* Le courageux chanoine eût été perdu, s'il n'avait été protégé par l'intendant du consul, qui l'avait accompagné, et qui l'arracha à la fureur des sectaires.

Les choses en étaient là au Mans, quand on apprit que l'évêque arrivait.

Henri fut troublé par cette nouvelle, et se retira dans un château aux environs de la ville, où il ne changea rien à sa vie dépravée. Hildebert entra au Mans entouré de presque tout le clergé. L'aspect de la population lui fit voir tout de suite la profondeur du mal ; elle était morne et silencieuse, et lorsqu'il voulut la bénir de cette main paternelle sous laquelle elle s'inclinait naguère avec res-

pect, les visages se détournèrent, et des voix s'écrièrent :
« Nous ne voulons plus de votre direction. Nous ne vou-
« lons plus de votre bénédiction. Bénissez le ruisseau
« de la rue. Quant à nous, nous avons un père, nous
« avons un pontife, nous avons un défenseur qui vous
« surpasse en vertu et en science ¹. » L'évêque supporta
avec douceur ces injures. Cette ignorance et cet égare-
ment lui inspirèrent une profonde pitié, et il ne cessa
plus de prier de toute son âme le Dieu tout-puissant d'ar-
rêter le fléau de l'erreur et de détourner de son église
les malheurs d'un schisme. Un incendie, qui ravagea une
partie de la ville, disposa quelques esprits à la réflexion.
Cependant Hildebert cherchait l'occasion de se trouver
publiquement en présence du faux prophète. Elle se pré-
senta. Du côté de l'évêque se trouvaient incontestable-
ment la science, la doctrine, la vertu, la pureté des in-
tentions ; du côté de son adversaire, une hardiesse à
toute épreuve, une grande faconde et une popularité dan-
gereuse. Hildebert savait qu'il n'existe qu'un moyen
d'agir sur une multitude égarée, qui n'a ni la possibilité
ni le désir de suivre une discussion : c'est de frapper son
imagination et de faire ressortir d'une manière évidente
et palpable l'ignorance de son idole. Il alla donc droit à
son adversaire, et lui demanda quelle était sa profession.
Henri, feignant de ne pas comprendre sa question, n'y
répondit pas. L'évêque alors lui demanda à quel ordre
il appartenait. — Je suis diacre, répondit Henri. —
Avez-vous assisté aux offices du jour ? — Non, dit-il. —
Récitons alors les matines ; et Hildebert les commença.
Henri fut forcé d'avouer qu'il ne pouvait le suivre. —
Récitons alors l'office de la Vierge. — Henri n'en con-
naissait ni le texte, ni l'ordre, ni les versets, et il dit en
rougissant qu'il employait sa vie à prêcher et à dogma-
tiser. — Comment prêcher sans savoir, dogmatiser sans
connaître !.... L'évêque profita de l'embarras d'Henri et
de l'étonnement général, et, avec la double autorité du

¹ Mabillon, *Vetera Analecta*, t. III. p. 318.

pontife et du docteur, il lui ordonna de quitter son diocèse et de porter ailleurs ses vices, ses scandales et son ignorance. Henri n'osa pas résister. Il se sentit dominé ; il quitta Le Mans. Le mal qu'il avait fait laissa des traces, qui furent longues et difficiles à effacer.

Aussitôt que la paix fut rendue à son église, Hildebert s'occupa de faire emploi des trésors qu'il rapportait de son long voyage. Il en distribua une partie aux différentes églises de la ville du Mans ; le reste fut consacré à la cathédrale et à la restauration des possessions épiscopales. Les maisons du chapitre, qui étaient situées à la partie occidentale de l'église de Saint-Julien, furent reportées à la partie orientale, et construites avec élégance, sur l'emplacement de la cour de l'évêque Gervais¹.

Le saint évêque profita des moments de tranquillité qui lui étaient donnés pour réparer les désastres des temps passés et pour se livrer à ses goûts artistiques et littéraires. La paix qui l'entourait dut lui paraître d'autant plus douce qu'il n'en avait jamais joui depuis sa promotion à l'épiscopat. Peut-être le sentiment de gratitude qu'il ne cessait de ressentir pour Henri 1^{er}, l'empêchait-il de juger avec toute la sévérité qu'ils méritaient les actes de ce roi lettré, habile et corrompu. Quoi qu'il en soit, la reconnaissance est une excuse que l'on ne peut jamais alléguer que pour les âmes élevées et généreuses.

¹ L'an 1055, Gervais, évêque du Mans, fut promu à l'archevêché de Reims, après avoir occupé vingt ans le siège du Mans. — Dom Bondonnet, *Vies des évêques du Mans*, p. 412.



A. Queyroy sc.

DOLMEN DE VAUGOUFFARD.

Imp. Delâtre Paris.

LE
DOLMEN DE VAUGOUFFARD
OU PIERRE BRAU

Par M. Achille DE ROCHAMBEAU,
Correspondant du Ministère de l'Instruction publique.

A cent mètres environ de Vaugouffard, sur l'éminence qu'occupe ce hameau et sur le bord du chemin de Villiersfaux à Berger, j'avais remarqué l'an dernier une pierre aux trois quarts enterrée, et qui me semblait présenter les caractères d'un monument celtique. Je la signalai à l'infatigable auteur du Répertoire archéologique de l'arrondissement de Vendôme, qui l'a sans doute indiquée dans son travail.

Pensant que peut-être cette masse calcaire nous fournirait quelques données nouvelles pour l'histoire des temps préhistoriques, je me mis, il y a quelques jours, en devoir de la fouiller. Je voulais la dégager complètement des terres qui l'encombraient, et, lorsqu'après l'avoir dégagée, j'aurais reconnu l'identité du monument, y chercher quelques traces de sa destination première.

Après deux journées de travail, pendant lesquelles M. Hème, mon collègue et moi avons sans cesse dirigé et aidé même les ouvriers, nous avons constaté que je ne m'étais pas trompé dans mes prévisions.

Aujourd'hui, le monument est tout à fait en vue, et chacun peut le contempler et en étudier les caractères. C'est un dolmen de belles dimensions, dans la construction duquel il est facile de reconnaître la main puissante de nos aïeux. L'une des extrémités de la table est encore appuyée sur un support ; le second est renversé sous la

table, et s'y est trouvé pris lors de l'éroulement. Deux autres, de même forme et de même grosseur, sont entassés près de la table renversée avec quatre blocs de moindre dimension. La table, connue dans le pays sous le nom de *Pierre Brau*, a sa légende, que j'ai recueillie de la bouche d'une paysanne du lieu.

Gargantua, passant un jour à Vaugouffard, sentit une pierre dans son soulier ; il ôta sa chaussure, et, en la secouant, en fit tomber la *Pierre Brau*. Le nom de *Brau* lui vient certainement de *Brolium*, qui, dans la basse latinité, signifiait *Bois*, à cause des bois qui, dans l'antiquité, entouraient ces monuments, et couvraient tout le pays. Le nom de *Breuil*, si fréquent dans nos contrées, n'a pas d'autre étymologie.

C'est au sommet de notre dolmen que les enfants se placent tous les ans, le premier dimanche de carême, pour allumer les brandons, que l'on aperçoit de plusieurs lieues à la ronde.

En 1830, un paysan de Varennes, que j'ai interrogé, trouva, en creusant un fossé qui longe le dolmen, le squelette d'un homme qui y était enterré. L'orientation, prise la boussole à la main, nous a montré la tête au levant, les pieds au couchant. Il coupa le corps en deux pour les besoins de la voirie, et rejeta dans les terres accumulées les os disjoints qui se trouvaient sous la bêche. Nous n'avons pu en retrouver aucun ; mais, en revanche, notre fouille nous a fourni plusieurs os et dents de ruminants et des tessons de poterie grossière, qui porte les traces du feu. Au pied du support qui est encore debout, nous avons trouvé, sur le sol calcaire, des traces évidentes d'un foyer, des charbons bien conservés et des terres noircies. Ce monument n'a jamais été recouvert par un tumulus ; la disposition des supports, qui sont renversés, prouve qu'ils ont été recouverts postérieurement à leur chute, peut-être au moment où on creusa le fossé dont je viens de parler.

La table a un peu la forme d'une pyramide renversée ;

elle a 3^m,50 dans sa plus grande longueur, 2^m,30 à son extrémité la plus large, 2^m,20 au milieu. et 1^m,50 à l'extrémité la plus étroite. Son épaisseur est d'environ 0^m,70. Elle est orientée de l'est à l'ouest. Cette masse énorme est formée d'un poudingue très-dur, qui se rencontre assez fréquemment dans la région, mais en plus petites dimensions. L'âge de ces poudingues que l'on rencontre près du Tertre-Rouge et sur les hauteurs de Vaugouffard, n'est pas encore bien déterminé. Ils appartiennent probablement au tertiaire inférieur (époque éocène). Le fond du sol est un calcaire lacustre, connu sous le nom de calcaire de Beauce.

Le support qui est encore debout est de forme conique, un peu amincie aux extrémités ; il a 1^m,60 de haut et 0^m,60 de diamètre. Celui qui est engagé sous la table et les deux qui sont à côté sont triangulaires ; ils ont la même hauteur, 1^m,60.

Quatre blocs de bien moindre dimension gisent à côté de ces supports ; ils affectent comme les gros blocs une forme triangulaire bien caractérisée, et ont certainement servi à boucher les interstices formés par la partie supérieure des supports.

Telle est la *Pierre Brau*, que je suis heureux d'avoir révélée à la science ; de plus, comme le terrain qui la porte m'appartient, je puis en garantir la conservation.

CHARTRE DE DONATION
DE
LA MÉTAIRIE DE VILLIERS
(1165)¹

Communiquée par M. DE ROCHAMBEAU,
Correspondant du Ministère de l'Instruction publique.

Lettre du don de la mestairie de Villiers faict par Richildis, comtesse de Vendosme, à l'usaige de l'office d'infirmier, pourveu que l'infirmier sera tenu au jour de l'obit de ladicte Richildis, par chascun an, donner de la chair aux frères malades, et aux sains poisson en refectouer solempnellement.

(Invent. des chartes de la Trinité, f^o 197.)

Involvens cuncta mortalium mutabilitas non solum vulgi totius, sed comitum, et regum, mobilium sepelivit nomina cum ossibus, preter *(sic)* illa quae fuerunt stilo commendata. Hac de causa ne mutabilitas mortalium, benefacta presentium tollat a memoria posterorum; Ego Richildis comitissa vendoncinensis ² notum facio

¹ Comme on le verra, cette charte ne porte pas de date. L'abbé Simon, qui s'appuie sur les renseignements qu'elle renferme, lui attribue avec raison, croyons-nous, celle de 1165.

² Richilde, sœur de Jean de Lavardin et femme de Jean Ier, dixième comte de Vendôme. Son frère Jean, baron de Lavardin, étant mort sans postérité, la laissa seule héritière de cette baronnie, qu'elle porta ainsi dans la maison de Vendôme.

presentibus et futuris, quod Ecclesiae sanctae (*sic*) Trinitatis vendocinensis de consensu et voluntate Goffridi filii mei ¹ dedi in elemosinam perpetuam medietariam meam de Villeriis cum pertinentis suis pro remedio animae meae et pro animabus antecessorum meorum et pro aniversario meo singulis annis solemniter agendo.

Hoc donum obtulit praedictus Goffridus filius meus in praefata ecclesia (*sic*) super altare, quod postea in capitulo, presente conventu, recognovit, ubi constitutum est, et statutum, de communi consensu et assensu omnium ; ut infirmarius saepe dictae ecclesiae (*sic*) praefatam medietariam teneat et de proventibus ejus in die anniversarii mei singulis annis infirmis fratribus de carne ferina et sanis pisceis (*sic*) ² in refectorio solemniter provideat : ut autem hoc donum ratum et stabile permaneat praenominatus Goffridus filius meus presentem cartulam sigilli sui appensione munivit.

¹ Geoffroy de Vendôme, fils de Jean et de Richilde, fut enseveli dans la chapelle de Sa Majesté, à droite du chœur de l'église de la Trinité de Vendôme. Sa tombe était en cuivre, et portait en caractères carolins l'inscription suivante :

† Hic requiescit Gaufridus de Vindocino
Filius Johannis comitis VI domini
Et Richildis comitisse qui multum
Dilexit locum istium. Orate pro eo.

² *Pisceis* pour *de piscibus*. Dans une charte de 1199, extraite du Nécrologe de Vendôme, on remarque les mêmes conditions exprimées en termes plus clairs : *infirmis fratribus de carne et sanis de piscibus*. Le rapprochement nous a paru assez intéressant pour être signalé.

SUIVENT LES MENTIONS SUIVANTES :

Collationné la présente coppie à son original en parchemin représenté par le révérend père procureur actuel de l'abbaye cardinale de la très-sainte Trinité de Vendôme et à luy rendu après qu'elle s'est trouvée conforme par les notaires royaux à Vendôme soussignez ce vingt quatre avril mil-sept-cent-quarante-neuf ;

Signé : LAMBERT et GUIARD, notaires.

Controlé à Vendôme, ce vingt-quatre avril 1749.

Reçu six sols.

Signé : NEILZ.

Nous Gilles François de Trémault, chevalier, seigneur de Bellatour, La Blotinière et autres lieux, conseiller du roi, lieutenant général civil et de police au bailliage royal et prévôté unie de Vendôme, certifions et attestons à tous ceux qu'il appartiendra que maitres Guiard et Lambert qui ont délivré l'acte des autres parts sont notaires royaux en cette ville, et que foy doit être ajoutée à leurs signatures apposées au bas d'iceluy, en foy de quoi nous avons signé les présentes, icelles fait contresigner par notre greffier ordinaire et faict sceller du sceau de notre juridiction.

Donné en notre hôtel, à Vendôme, ce vingt-quatre avril mil sept-cent-quarante-neuf.

Signé : DE TRÉMAULT.

gratis.

A gauche de la signature est le sceau en cire rouge du *Bailliage prévostal de Vendosme*. Dans l'angle droit, au bas de la page, on lit :

Pour mondit sieur le lieutenant général,

Signé : Bouvier, greffier.

gratis.

RAPPORT

sur

LA DÉCOUVERTE D'UN TOMBEAU GAULOIS

DANS LA COMMUNE DE SAINT-RIMAY

Canton de Montoire, arrondissement de Vendôme

(Loir-et-Cher)

Par M. G. LAUNAY.

Messieurs,

Dans les premiers jours de janvier, M. l'abbé Bourgogne, curé de Villavard et membre très-zélé de la Société Archéologique du Vendômois, adressa à son Président une lettre détaillée sur la découverte d'un dolmen ou d'une tombe, enfouie en terre au milieu d'une prairie située sur la commune de Saint-Rimay.

Le Bureau, après avoir pris connaissance de cette communication, jugea à propos de nommer une commission, chargée de se transporter sur les lieux et de faire un rapport circonstancié sur cette découverte.

Le mardi 9 février dernier, la commission s'est rendue à Villavard et, de là, dans le pré en question, en compagnie du propriétaire, M. Triau, de M. l'abbé Bourgogne et d'un ouvrier muni des instruments nécessaires pour fouiller.

Nous eûmes lieu de vérifier l'exactitude des rensei-

gnements donnés par M. l'abbé Bourgogne, et c'est à l'aide de ces renseignements et des observations faites sur les lieux, que nous avons rédigé le rapport que nous vous demandons la permission de vous soumettre.

A 12 kilomètres à l'O. S.-O. de Vendôme (Loir-et-Cher), sur la gauche de la route départementale de cette ville à Montoire, on aperçoit les villages de Saint-Rimay et de Villavard, situés, le premier à l'entrée d'un vallon étroit, et l'autre dans la belle et riche vallée du Loir. Ces deux villages se recommandent à l'attention de l'observateur, autant par leur position pittoresque que par l'intérêt qu'ils peuvent offrir aux recherches de l'archéologue.

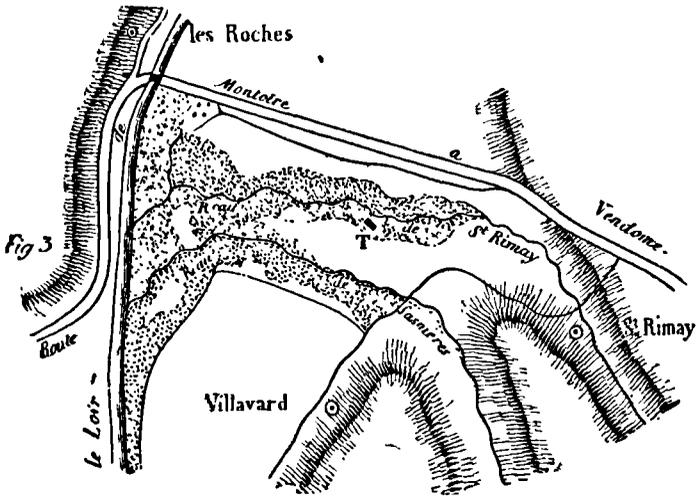
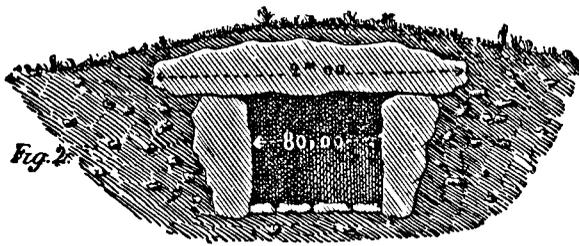
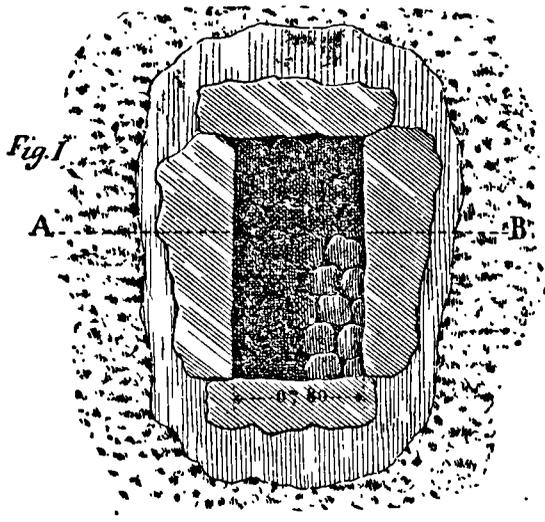
C'est dans l'une de ces communes, Saint-Rimay, qu'il vient d'être fait une découverte sinon très-importante, au moins très-rare dans nos contrées, ainsi que nous avons eu occasion de nous en assurer récemment.

A un kilomètre au N. N.-E. de Villavard, et à 1,200 mètres environ à l'O. N.-O. de Saint-Rimay, sur la rive gauche du *Gondré*, petit ruisseau qui de ce dernier bourg va en serpentant se jeter dans le Loir, on rencontre un pré dit d'*Envernoy*, dans lequel a eu lieu la découverte en question.

Voici les faits qui l'ont amenée :

Vers le commencement de janvier dernier, un propriétaire de Villavard, M. Triau, voulut convertir en terre labourable une prairie dépendant de Saint-Rimay et située entre deux cours d'eau (fig. 3).

Au milieu de cette prairie, on remarquait un exhaus-



sement du sol, comparable à une grosse taupinière, T, qui ne nuisait en rien à l'exploitation des fourrages.

Lorsque, pour défoncer le terrain, on voulut y promener la charrue en tous sens, cette dernière vint se heurter contre un obstacle presque à fleur du sol et recouvert d'une épaisseur de terre gazonnée de 0^m,12 à 0^m,15 centimètres environ, que l'on s'empressa d'enlever.

Les ouvriers se trouvèrent alors en présence d'un grand bloc de pierre, de 3^m de long, 2^m de large et 0^m,30 à 0^m,40 d'épaisseur, qu'ils se disposèrent à soulever.

Après des efforts infructueux, obligés d'y renoncer à cause de son poids énorme de 3 à 4,000 kilogrammes, ils se décidèrent à le briser.

Grande fut leur surprise en voyant au-dessous quatre supports, verticalement placés et joints entre eux sans laisser de vides sensibles. L'espace entre ces supports était rempli de terre, qu'ils retirèrent avec précaution. Ils se trouvèrent alors dans une sorte de *cella* de 1^m,60 de long sur 0^m,80 de large et 0^m,70 de hauteur, avec un fond pavé en pierres plates de formes irrégulières (fig. 1 et 2).

Lorsqu'on donna avis de cette découverte à la Société Archéologique du Vendômois, comme on n'avait pas suffisamment indiqué l'élévation de la protubérance, eu égard au niveau du sol de la prairie, nous crûmes de prime abord à la présence d'un dolmen, que l'exhaussement successif des terres avait pu recouvrir presque entièrement ; mais, après un examen sur les lieux, nous vîmes aussitôt que nous étions en face d'un tombeau enfoui sous le sol. Les pierres ayant servi à sa construction, à peine dégrossies, sont des calcaires du terrain crétacé, provenant du coteau de Villavard, distant de 1,200^m environ.

On fit alors passer sous nos yeux les objets trouvés à l'intérieur du tombeau, consistant en ossements et dents

d'animaux (chèvre ou mouton), placés au fond, surtout entre les joints des dalles ou pavés, plus une bande de cuivre recourbée, de 0^m,03 de large sur 0^m,05 de longueur, présentant encore un reste d'échancrure ayant servi au passage d'un clou. Nous ne vîmes aucune trace d'ossements humains.

Qu'étaient devenus ces derniers ?

Faudrait-il supposer qu'ils ont dû disparaître par suite d'une consommation lente et naturelle ? Mais comment expliquer alors la présence d'os d'animaux bien conservés ?

Les ouvriers, avant de briser le couvercle, avaient, comme nous l'avons dit, essayé de le soulever. Pour y arriver, ils avaient, au préalable, dégagé les terres le long des parois extérieures, afin de le prendre en dessous à l'aide de leviers. Ils trouvèrent alors extérieurement le long des supports une certaine quantité de fragments de poterie noire assez grossière.

La première idée qui nous vint fut que cette tombe avait pu être fouillée et vidée entièrement. Dans cette supposition, les vases auraient été brisés et les fragments rejetés en dehors, les os du mort dispersés, et il ne serait resté à l'intérieur que les ossements d'animaux retrouvés au fond entre les joints des pavés. La fosse aurait ensuite été remplie de terre, et le couvercle rabattu par dessus.

Telle fut notre première impression ; mais, plus tard, en y réfléchissant et en considérant les difficultés matérielles d'une telle opération en raison des dimensions et du poids du couvercle, il nous a paru difficile d'admettre qu'après avoir déplacé cette pierre énorme, on se soit donné la peine de la remettre avec soin dans la même position.

Nous avons dû aussi rejeter la supposition d'une fouille antérieure, par suite des conseils d'hommes compétents et des comparaisons que nous avons pu établir avec des découvertes analogues consignées dans des ou-

vrages spéciaux¹. En effet, la Revue Archéologique du mois de décembre 1865 contient un article du savant M. de Mortillet, consacré à la description de sépultures du même genre, rencontrées aux environs de Golasecca, à l'extrémité nord-ouest de la Lombardie.

L'une d'elles surtout, ouverte par M. de Mortillet lui-même, offre la plus grande similitude avec la tombe de Saint-Rimay. Nous le laissons parler, regrettant qu'il ne nous ait pas donné les dimensions de cette sépulture :

« Elle consistait en une caisse quadrilatère, formée
« par quatre dalles de pierre, recouvertes d'une dalle
« plus grande et plus grosse ; le fond était pavé avec
« des éclats de dalles ; des éclats plus petits garnissaient
« les interstices laissés vides par suite de l'irrégularité
« des grandes dalles.

« Quel que soit le soin avec lequel a été faite la caisse,
« la terre a toujours envahi l'intérieur. On voit qu'elle a
« filtré lentement à travers les fissures des parois, et
« s'est introduite peu à peu à l'intérieur, amenée par des
« actions très-faibles, mais très-longuement prolongées.
« Dans les caisses se trouvent des vases, comme nous
« le disons plus haut.... »

Cette infiltration des terres, constatée dans ces sortes de tombes, est d'autant plus facile à expliquer dans celle de Saint-Rimay, qu'elle est placée à 30^m d'un ruisseau, qu'elle est presque de niveau avec celui-ci, et que parfois même elle a pu être recouverte par l'inondation du Loir et des ruisseaux qui l'environnent. Comme construction, comme disposition, notre tombe est identique avec celle de Golasecca. On n'y rencontre pas de squelettes ni d'ossements entiers. L'incinération, ainsi que l'indique

¹ Nous sommes heureux d'adresser ici nos remerciements bien sincères à MM. Quicherat et de Mortillet, qui ont bien voulu nous aider de leurs conseils dans une question complètement neuve pour nous.

M. de Mortillet, devait être un usage général à cette époque.

Mais ce que nous ne retrouvons pas à Saint-Rimay, ce sont les urnes cinéraires ou ossuaires renfermés dans les tombes de Golasecca, et qui contenaient des cendres et des fragments d'os.

Si nous eussions eu la chance d'être présent lorsque la tombe de Saint-Rimay a été vidée, peut-être eût-il été possible de reconnaître des traces de cendres qu'on nous dit avoir été trouvées mélangées avec la terre ; mais, dans tous les cas, ces cendres n'étaient pas renfermées dans des urnes, dont on eût rencontré des vestiges.

Les ossements d'animaux qui sont sortis de l'intérieur, et dont voici quelques échantillons, ne seraient-ils point les débris du repas qui avait ordinairement lieu dans ces sortes de funérailles ?

Quant aux fragments de vases placés le long des parois extérieures, leur présence s'explique par l'usage alors adopté de briser les vases ayant servi à la cérémonie, et d'en rejeter ensuite les morceaux en dehors du caveau. Cette disposition se retrouve dans presque toutes les sépultures de cette époque ; elle répond à une circonstance connue du rit funèbre des Gaulois.

Si l'on veut maintenant déterminer l'âge de cette sépulture, on se trouve embarrassé par l'absence des objets qui auraient pu nous venir en aide dans cette recherche, tels que monnaies, armes ou ornements quelconques. Le seul objet en métal qui en soit sorti est la petite plaque en bronze citée plus haut.

Quant à la poterie elle-même, elle est grossièrement travaillée et peu cuite. C'est un composé de terre qui semble mélangée avec du charbon pilé. Le fragment qui a le plus d'apparence appartient à la partie supérieure

d'un vase encore garni d'une anse peu développée, et dont la panse devait au moins mesurer 0^m,18 à 0^m,20 de diamètre. L'anse d'un vase encore plus grand s'est aussi trouvée parmi les autres fragments.

De l'analogie qui existe entre le tombeau de Saint-Rimay et ceux de la Franche-Comté, de l'Alsace, de la Suisse et de la Lombardie, cités par M. de Mortillet, ne pourrait-on pas conclure qu'il remonte, comme ces derniers, à une haute antiquité ?

L'absence complète de monnaies et d'instruments de fer, et la présence du bronze, n'indiqueraient-ils pas une construction qui aurait précédé notre ère de plusieurs siècles ?

Nous laissons à de plus compétents à se prononcer sur cette question.

Toujours est-il qu'on peut considérer ce tombeau comme une rareté dans nos contrées, où nous n'avons pas entendu dire qu'il en ait été trouvé de semblables.

Sa position elle-même, isolée au milieu d'une plaine, dans le voisinage d'un ruisseau qui l'exposait aux inondations, n'a-t-elle pas aussi lieu de surprendre ?

M. de Mortillet nous dit encore que les tombes qui semblaient les plus distinguées se trouvaient sur le sommet des collines ; sur les pentes et dans la plaine, elles étaient disposées en ligne droite, à trois mètres environ les unes des autres. Les tombes isolées se trouvaient particulièrement sur les hauteurs.

Les terrains qui bordent les ruisseaux de Saint-Rimay et de Villavard ayant de tout temps été cultivés en prairies, et par conséquent n'ayant jamais été fouillés, il se peut qu'en les sondant on rencontre d'autres sépultures. La Société Archéologique du Vendômois voudra sans doute tenter une expérience, dont nous nous empresserons de vous rendre compte si elle amène quelque ré-

sultat, et si vous avez trouvé un certain intérêt à la communication que nous venons de vous faire.

Nous avons dit en commençant que les deux communes de Villavard et de Saint-Rimay offraient aux archéologues plusieurs sujets d'observation. Sans sortir de la question qui nous occupe, celle des sépultures, permettez-nous, Messieurs, de la compléter par quelques mots.

A un kilomètre à l'ouest du bourg de Villavard, et à même distance du tombeau gaulois dont nous venons de parler, dans un endroit appelé les Sables (D, fig. 3), on voyait, il y a quelques années, à la surface du sol un énorme bloc de pierre brute présentant à peu près les dimensions de celui du pré d'*Envernoy*. Un carrier du pays, qui avait entrepris de l'exploiter, découvrit dessous un vase en terre et quelques débris d'ossements et de tuiles à rebord. Nul doute qu'il n'y eût là une simple sépulture gallo-romaine.

Dans la même commune, à 3 kilomètres au sud, existait une ancienne commanderie dite *Saint-Jean-du-Temple*. Sans entrer dans la description de son église, dont les restes présentent beaucoup d'intérêt, nous dirons qu'en fouillant à l'intérieur et dans le voisinage, on a trouvé six vases en terre remplis de charbon et quatre cercueils en pierre avec leur couvercle. L'un d'eux, à son extrémité la plus large, présente à l'intérieur une pierre creusée en forme d'oreiller pour y poser la tête.

Sur la commune de Saint-Rimay, à la pointe G de l'espace de promontoire que forme le coteau de Villavard entre les deux cours d'eau indiqués plus haut, existe une échancrure pratiquée dans le rocher. Cet emplacement est connu dans le pays sous le nom de *La Fosse-aux-Prêtres*. A quelles circonstances cet endroit a-t-il dû d'être appelé ainsi? C'est ce que nous n'avons pu découvrir.

En cherchant à rattacher entre elles ces diverses sé-

pultures, nous avons voulu constater qu'il en existe de tous les âges dans ces deux communes, séparées par un mince ruisseau : époques celtique, gallo-romaine, mérovingienne et moyen âge. Ces découvertes viennent attester la haute antiquité de ces deux centres d'habitations, et leur donner une importance qu'explique suffisamment leur riche et pittoresque situation.

TRANSCRIPTION OU ANALYSE

DE

SIX CHARTES ORIGINALES

Relatives à l'Abbaye de la Trinité de Vendôme
& spécialement à son prieuré de Villedieu en Bas-Vendômois,

Par M. CH. BOUCHET.

Nous pouvons tenir notre promesse plus tôt que nous ne pensions, et nous allons sans préambule faire connaître ces utiles documents, que notre Président, M. de Nadaillac, a emportés de haute lutte à la vente Luzarche, et qu'il a bien voulu nous offrir.

I.

JEAN V, comte de Vendôme, avant de partir pour le royaume d'Aragon, donne aux religieux de la Trinité dix arpents de bois, situés près de leur prieuré de Villedieu, avec la justice, des délits forestiers, à la charge par lesdits religieux de célébrer tous les ans l'anniversaire du comte Bouchard, père du donateur. Il se réserve toutefois la garenne, la voirie et la haute justice. (1285, Mardi de Pâques.)

A touz ceux qui orront¹ & verront cestes presentes
lestres Johan Conte de Vendome² Saluz en Nostre sei-

¹ Ouïront, entendront.

² Jean (1271-1315) fut, comme son père Bouchard, très-attaché à la fortune de Charles Ier d'Anjou, son suzerain. Il l'alla re-

gneur — Saichent tuit que Nous ou laide ¹ de nostre seigneur propousanz aler ou seruisse deu ² & de sainte eglise ou reaume daragon pour le salu & por le remede de nostre ame & de nostre chier seigneur & pere bocchart jadis conte de Vendome & de noz autres enceiseurs ³ donnons & otraions a Religieus homes atabe & au couant ⁴ de

joindre au royaume de Naples, et l'aïda de ses armes contre Pierre d'Aragon, compétiteur de ce prince. Après les Vêpres siciliennes, auxquelles Jean échappa (1282), le pape Martin IV ayant attribué la couronne d'Aragon à Charles de Valois, second fils du roi de France, Philippe III convoqua à Paris ses prélats et barons pour leur demander conseil sur les offres de la cour de Rome. L'assemblée ayant été d'avis de les accepter, le roi se mit en marche pour l'Aragon à la fin de mars ou au commencement d'avril 1285, donnant rendez-vous à son armée pour la Pentecôte à Narbonne (Guillaume de Nangis). Cette armée était des plus brillantes : presque toute la noblesse de France s'y trouvait, *ferè totius Franciæ nobilitas universa* (Le même). Ce fut alors que le comte de Vendôme, avant d'obéir au ban du roi, voulut mettre son âme en sûreté par quelque donation pieuse. On sait quel fut le résultat de ce grand déploiement de forces. La majeure partie de l'armée périt par les maladies, et le roi lui-même mourut au retour. — La charte ci-dessus est donc fort intéressante par elle-même; elle sert en outre à démontrer l'erreur de l'abbé Simon et de l'*Art de vérifier les dates*, qui rapportent le départ de Jean pour l'Aragon, l'un à 1288 et l'autre à 1289, pour aider le roi Dom Jayme dans la guerre qu'il faisoit aux mahométans de l'isle de Majorque (Article des Comtes de Vendôme). Il y a encore là une erreur, mais celle-ci ne nous regarde pas; on peut consulter à ce sujet Dom Vaissette (Histoire du Languedoc, t. IV, pp. 62 et suiv.) ou l'*Art de vérifier les dates* lui-même, t. Ier, pp. 748-49, édition de 1783.

Jean V dont il est ici question est le même qui fit frapper de concert avec Raoul de Clermont l'obole duno-vendômoise que nous avons publiée dans le dernier Bulletin. Ce double document de l'obole et de la charte éclaire beaucoup son règne.

¹ Avec l'aide.

² Au service de Dieu et de sainte Eglise. On marchait contre Pierre d'Aragon et ses sujets, qui étaient excommuniés; il y avait croisade prêchée contre eux.

³ Prédécesseurs, ancêtres.

⁴ A l'abbé (Jean I^{er} ou Simon du Plessis) et au couvent.

seinte trinite de Vendome diz arpenz de noz boes assis en la foillarde¹ au plus pres de lour terroer de la priourte² de Viledou a esplaitier & a couper et afaire lour volente des dauant diz arpenz de celui boes & la justice dou mesfeit douboes se lentreuoit ou dit boes coupant ou mesfeisant en celui boes E en porront leuer autele amende come nous faisons de noz autres boes joignanz a ceux. En tele meniere que laber et le couant desus diz soient tenez a faire lanniuersaire de Nostre chier pere desus dit en labairie desus dite chascun an la voille de la saint barthelemey³ E toutes ces cheuses nous leur baillon totes amorties de tant come a nos appartient Retenues anous & a noz hoirs & acex qun cause aroint de nous & de nos hoirs la garenne des baites sauuaiges⁴ & la uoierie & quant quapartient a vaierie & agrant ioustice⁵ En tesmoign de laquel cheuse Nous auons done as dauant diz Religieus cex presentes lestres seelees de nostre seau. Ce fut fait & done le mardi apres la resurrecion nostre seigneur En lan de grace mil deus cenz & quatre vinz & cinc⁶.

Original sur parchemin. Scel perdu⁷.

¹ La Fouillarde. Nous n'avons pas retrouvé cette localité sur la carte de Cassini.

² Le prieuré.

³ Le 23 août.

⁴ Le droit d'entretenir et de chasser de telles bêtes.

⁵ Il vient d'accorder aux religieux la justice du *méfait*, c'est-à-dire des dégâts ou dommages commis dans le bois. Il se réserve ici la connaissance de tous autres délits ou crimes, à quelque degré de juridiction qu'ils appartiennent, moyenne et basse (voirie) et haute justice.

⁶ En 1285, Pâques tombait le 25 mars (*Art de vérifier les dates*).

⁷ Bien perdu en effet, car il ne se retrouve même pas dans notre collection de *fac-simile*.

Cette pièce est analysée dans l'*Inventaire des Chartes de la Trinité*, manuscrit du XVI^e siècle¹, f^o 43, v^o. Cette analyse, exacte d'ailleurs, est en latin, ce qui prouve que le résumé des pièces n'est pas toujours donné dans la même langue que l'original.

II.

Analyse : COLLATION par Jean (de Villeray), abbé de la Trinité de Vendôme, de la chapelle ou chapellenie de Saint-Laurent, fondée dans le cimetière de Ville-dieu : — Jean Chesneau, chanoine de Saint-Martin de Tours, titulaire de ladite chapelle, l'avait résignée par le ministère de Robert Charrier², curé des Pins, son procureur, pour le seul fait de permutation avec Philippe Lureau chapelain de Saint-Pierre du trésor, dans l'église collégiale de Saint-Venance à Tours. Or, le droit de collation de la chapelle Saint-Laurent appartenant à l'abbé de Vendôme, il y nomme ledit Philippe Lureau, l'en investit, et mande à tous ses sujets de le mettre en possession, avec le serment et les solennités usitées en pareille circonstance. Fait et donné audit monastère de Vendôme, l'an 1456, 8 mai. *Signé* L (?) VIARD.

En latin. Original sur parchemin ; scel perdu.

Au dos est le Procès-verbal d'installation du nouveau chapelain par Jacques Charrié, curé des Pins, pièce que nous donnons textuellement à cause des détails assez curieux qu'elle renferme :

¹ A la bibliothèque de Vendôme.

² Il s'appelle lui-même plus bas Jacques Charrié.

Anno domini millesimo IIIIC^{mo} LVI^{to} (1456) die octava mensis maii, ego Jacobus charrie presbiter curatus de pinis, ad horam licitam et debitam, de procuracione depositus (*sic*) et remottus (*sic*), Posui et induxi venerabilem virum dominum philipum (*sic*) lureau presbiterum curattum (*sic*) sancti vincencii de quarta¹ in possessionem corporalem actuaalem et realem cappelle seu cappellanie sancti laurencii in cimitero (*sic*) de villa dei, dyocesi (*sic*) cenomanensi justa (*sic*) tenorem in (*ou ex*) altero contemptam (*sic*) per tradicionem clauium et introitum valuarum et pulsacionem tampane (*sic*) et per cornu altaris, presentibus ad hec domino curato de villa dei vna et cum domino Johanne Regis religioso Jacobo vice tabellione de villa dei, cum pluribus ad hec vocatis. Datum die et anno vt supra.

Signé J. CHARRIÉ.

III.

Analyse : BAIL notarié fait par les vicaires du cardinal évêque de Coutances, abbé commendataire de la Trinité de Vendôme (Richard Olivier) à Guillaume Tafforeau, paroissien de Chemillé (en Touraine) du quart de la grande dime dudit lieu, ensemble de la prévôté et de la boucherie dudit Chemillé, jusques à six années consécutives, moyennant la somme de cent dix sous tournois

¹ Il faut lire de *Cartâ*, de La Chartre. Il existait en effet à La Chartre une église de Saint-Vincent qui formait un des prieurés de Vendôme. Seulement on voit qu'ici le procès-verbal n'est pas d'accord avec la lettre de collation, qui désigne Ph. Lureau comme chapelain d'une chapelle de l'église Saint-Venance ou Saint-Venant à Tours.

en argent, 3 sextiers (?) de froment et 2 sextiers de seigle, mesure de Chemillé, à payer tous les ans au jour de Toussaint entre les mains du Receveur de Villedieu (8 novembre 1465).

Signé : BAGUIER.

En français. Original sur parchemin. Scel perdu.

IV.

Analyse : ACTE notarié par lequel Jean Péan des Bois, paroissien de Villedieu, s'oblige, lui, ses hoirs et ayant-cause de payer et continuer à Simon Clavier, prêtre, chapelain de la chapelle Saint-Laurent de Villedieu, une rente annuelle et perpétuelle de 10 sous tournois, pour raison du lieu de la Guillonnière (paroisse de Villedieu), dont ledit Péan est détenteur en partie, et dont ses hoirs le seront après lui. (20 novembre 1551.) — *Signé* OSSET.

En français. Original sur parchemin. Scel perdu.

V.

Analyse : COPIE vidimée de l'acte suivant ¹:

Le 8 avril 1565, Simon Clavier, prêtre chapelain de la chapelle Saint-Laurent de Villedieu, a confessé avoir reçu de Bertrand Richard et de plusieurs autres dénom-

¹ Cet acte par conséquent n'est pas un original ; néanmoins sa forme authentique et sa date très-ancienne nous ont engagé à le considérer également comme une pièce primitive.

més quatre septiers de blé pour l'arriéré d'une année de rente foncière perpétuelle que ledit Clavier a droit d'avoir et prendre sur les dessus dits comme détenteurs de la métairie du Tertre, autrement Langrenière, paroisse de Chemillé, fief de Villedieu. Ledit Clavier cède en outre aux susnommés toutes les actions qu'il peut avoir contre d'autres détenteurs dudit lieu pour se faire rembourser dudit arrérage. Les susnommés s'engagent d'ailleurs à continuer audit chapelain lesdits 4 septiers de blé... sans préjudice des frais faits par ledit Clavier par le ministère de Pierre Leroy, sergent à Baugé, pour avoir paiement..., Formules finales *in extenso*.

Les présentes ont été reçues et passées par défaut René Ligier, notaire en la cour de Villedieu, et délivrées par René Ligier son fils, garde des notes et minutes du défunt, à M^{re} Martin Landreau, chapelain de ladite chapelle Saint-Laurent, en vertu de commission et mandement donnés au siège royal de Baugé, et dont la teneur suit :

Martin Rochereau (*sic*), chapelain de ladite chapelle, expose, contre plusieurs défendeurs dénommés, qu'il lui est nécessaire recouvrer plusieurs titres qui sont entre les mains de divers notaires et autres, Requierit qu'ils soient tenus en délivrer grosse ou copie. La cour fait droit et déclare que lesdites pièces dûment collationnées et vidimées par les sergents requis pour l'exécution des présentes vaudront originaux...., etc. Donné à Baugé par devant Rolland Demarcé, écuyer, conseiller du roi, lieutenant général juge des exemples (?) et cas royaux, le 17^e août 1594. Les présentes collationnées à l'original par Chevalier sergent. *Signé* LIGIER.

En français. Sur parchemin, non scellé. Ecriture très-effacée ; nombreuses difficultés de lecture.

VI.

Analyse : MANDEMENT et commission donnés par Louis XIV à tout huissier ou sergent de mettre à exécution l'arrêt rendu par le Parlement en faveur de Philippe de Vendôme, Grand-Prieur de France, abbé cardinal de l'abbaye de la sainte Trinité (Paris, le 30 (?) juillet 1703).⁴

Original sur parchemin. Scel perdu.

⁴ Nous ignorons l'objet de cet arrêt, qui était peut-être étranger à l'abbaye de Vendôme.

AUTORISATION

accordée à la Société Archéologique de rendre publique
la réunion générale de juillet.

LE MINISTRE SECRÉTAIRE D'ÉTAT au départe-
ment de l'Instruction publique,

Vu la demande formée par la Société Archéologique,
Scientifique et Littéraire du Vendômois ;

Vu son Règlement ;

ARRÊTE :

Est autorisée l'addition suivante à l'article 3 du Ré-
glement de la Société Archéologique, Scientifique et
Littéraire du Vendômois :

« Le public pourra être admis à l'assemblée générale
« annuelle du mois de juillet. »

Fait à Paris, le 29 mai 1869.

Signé : V. DURUY.

POUR AMPLIATION :

Le Conseiller d'Etat, Secrétaire général,

CHARLES ROBERT.

Par suite d'une erreur, dont nous nous apercevons trop tard pour pouvoir la réparer, nous sommes dans l'impossibilité de publier dans le présent Bulletin la pièce de vers de M. de Martonne: *L'abbaye de Fontaine-Guérard*.

Le Secrétaire,

U. HINGLAIS.

SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE

SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE

DU

VENDOMOIS

8^e ANNÉE. — 3^e TRIMESTRE.

JUILLET 1869

La Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois s'est réunie en assemblée générale le jeudi 8 juillet 1869, à 1 heure, au lieu ordinaire de ses séances.

Étaient présents au Bureau :

MM. de Nadaillac, président; Ch. Chautard, vice-président; Rolland, trésorier; Hinglais, secrétaire; Nouel, conservateur; Bouchet, bibliothécaire-archiviste; l'abbé Bordier; de Déservillers; de Rochambeau; Roger.

Conformément à l'arrêté ministériel du 29 mai 1869, le public a été admis à cette réunion.

Beaucoup de personnes, parmi lesquelles un grand nombre de

dames, ont honoré de leur présence cette première réunion publique de la Société.

Les sociétaires présents étaient :

MM. l'abbé Barbereau, Blanchard, de Bodard, l'abbé C. Bourgogne, l'abbé L. Bourgogne, G. Boutrais, l'abbé Caille, l'abbé Coutard, Emile Chautard, Edouard Chautard, Marcel Chautard, Dehargne, Dourze, Duvau, Faton, Fontémoing, Fortier, Fournier, l'abbé Gaillard, de Geoffre, d'Harcourt, Hardillier, l'abbé Haugou, Hème, Istria, Launay, P. Lemer cier, de Maricourt, Ph. Martellière, de Massol, de Meckenheim, de Monterno, de la Panouse, Porcher, Renault, Richaudeau, l'abbé Rouillet, R. de Saint-Venant, de Salies, Sampayo, Souriau, Tanquerel des Planches, Thillier, Thoraux, G. de Trémault, de la Vallière.

M. le Président, en déclarant la séance ouverte, annonce que le *Congrès archéologique de France* se réunira à Vendôme en juin 1874.

Le secrétaire fait connaître les noms des membres reçus par le Bureau depuis la séance du 8 avril 1869 ; ce sont :

MM. Edouard Chautard, propriétaire, à Montoire ;
J. Raulin, avocat à Laval ;
Gautier, proviseur du Lycée de Rouen ;
Hardillier, directeur de l'Ecole et du Pensionnat primaires de Vendôme ;
Ar. Lemaire, propriétaire, à Vendôme.

M. le Président donne la parole à M. le Conservateur.

DESCRIPTION SOMMAIRE
des Objets offerts à la Société
ou acquis par elle
depuis la séance du 8 avril 1869 ¹.

NOUS AVONS REÇU :

I. — OBJETS D'ART & D'ANTIQUITÉ.

De M. le Vicomte DE LA PANOUSE, membre de la Société :

Un TABLEAU qui a pour nous le double mérite d'être l'œuvre d'un artiste distingué de notre pays et de représenter un site du Bas-Vendômois connu et admiré de tous. — Les ruines du château de Lavardin, déjà si bien décrites par l'un de nos collègues de la Société Archéologique, viennent de figurer sous le N^o 365 à la dernière exposition de Paris. — M. Busson avait fait choix du meilleur emplacement qui pût à la fois donner une idée exacte du grandiose de ces ruines et du pays environnant. Il a placé sur le premier plan et au point culminant du coteau le magnifique donjon avec ses contreforts élancés, les machicoulis qui le couronnent et son enceinte murillée. Les autres parties du château, le bel escalier, le pont-levis descendant en s'échelonnant sur la pente très-inclinée de la colline, de manière à laisser voir au second plan les coteaux boisés, la riante campagne de Montoire et Trôo dans le lointain.

L'exécution de ce tableau fait le plus grand honneur à notre

¹ Les objets déposés à la séance de juillet seront mentionnés au Bulletin d'octobre.

compatriote, et si l'aspect en est tant soit peu sévère, on peut l'attribuer à l'époque de l'année choisie par l'artiste pour le peindre, et plus encore à l'impression mélancolique que doit faire éprouver la vue de ces gigantesques ruines, témoins muets de tant de drames.

Nous ne saurions trop ici remercier M. le vicomte de la Pannouse de ce généreux don et du choix intelligent qu'il a su faire parmi les tableaux de l'Exposition. (*Note de M. Lamy.*)

De M. le Général DE VALABRÈGUE, membre de la Société :

Un beau PORTRAIT en buste de Louis XIV, représenté dans son costume de guerre. La figure, largement peinte, est d'un modelé parfait. Malgré quelques retouches dans certaines parties du costume et surtout dans la perruque, ce portrait de l'époque a conservé une valeur artistique qui le rend bien digne de figurer avantageusement dans un Musée. Que M. de Valabrègue veuille bien recevoir nos sincères remerciements. (*Note du même.*)

De M. BEAUSSIER, substitut à Vendôme :

2 CHIENÈTS en fonte, dont l'un, au moins, du XV^e siècle.

De M. VIVET, charpentier :

Un petit BÉNITIER en pierre dure, avec ornements gravés en creux. XVI^e siècle (?)

De M. Gabriel PELTEREAU, lieutenant de vaisseau :

3 pièces d'ETOFFE en écorce d'arbre, de l'archipel des Navigateurs, île Samoa, baie d'Opoulou (Océanie). Plus, une HACHE en pierre polie, de couleur verdâtre, fabriquée à la Nouvelle-Calédonie et rapportée par le donateur en 1868 : long., 0^m,08 ; plus grande larg., 0^m,05. La beauté de la matière, transparente sur les bords, la régularité et la perfection du travail sont vraiment remarquables. M. Peltereau fait observer en outre avec raison que cette hache offre un terme de rapprochement curieux avec

les objets semblables, d'origine celtique, que nous possédons déjà¹.

II. — MÉDAILLES.

De M. BARAT jeune :

Une petite pièce d'argent de Philippe IV, dite *Bourgeois simple*, assez bien conservée. Trouvée au Temple, près Vendôme, au lieu dit *l'Hôpital*, c'est-à-dire près de l'ancien prieuré des Templiers.

De M. NOURY, de Villiers ;

Un Gros royal, dit Florette, de Charles VI, assez bien conservé. Trouvé aux Monts près La Mézière.

De M. FROGER, menuisier :

3 pièces en cuivre, parmi lesquelles une portant d'un côté un personnage entouré de jetons et de l'autre les 24 lettres de l'alphabet : au-dessous, 1553. Trouvées autrefois dans les démolitions de l'église Saint-Martin.

De M. Gédéon DE TRÉMAULT :

Un ancien poids espagnol.

De M. Gabriel PELTEREAU :

Une piastre mexicaine, au nom et à l'effigie de Maximilien, empereur du Mexique. 1866. Valeur, 5 fr. (?) « Pourra devenir rare un jour. »

¹ Elle leur ressemble en effet singulièrement, et devient par là un argument contre les conclusions précipitées qui tendraient à assimiler les races d'après l'analogie des armes ou des ustensiles. On peut s'assurer ici que cette similitude ne dépend que des matériaux employés et des procédés de l'esprit humain. Les haches en pierre sont encore en usage dans la Nouvelle-Calédonie ; mais elles commencent à être remplacées par les ustensiles en fer que les Anglais y importent, et à devenir assez rares. C'est l'âge de fer qui succède dans ce pays à l'âge de pierre. Il y a encore là un enseignement.

Enfin PAR ACQUISITION :

Un jeton de Marie de Luxembourg, comtesse de Vendôme, que nous décrivons plus loin avec détail.

5 pièces en cuivre, un Grand blanc, dit *Guénar* de Charles VI, qui faisait partie de la trouvaille de Rocé, et une pièce de 12 sous de Louis XVI (Paris), 1783. Ces deux dernières bien conservées,

III. — IMPRIMÉS & MANUSCRITS.

De la part des AUTEURS, MM.

BOUCHER DE MOLANDON, président de la Société Archéologique de l'Orléanais : Nouvelles études sur l'inscription romaine trouvée à Mesve (Nièvre). Conséquences de cette découverte., etc. 2^e édition, revue. (Orléans. G. Jacob. 1868.)

Et Charte d'Agus, évêque d'Orléans au IX^e siècle. Etude archéologique et historique. Fac-simile de cette charte. (Le même, 1868.). — 2 bro. gr. in-8^o.

A. BUHOT DE KERSERS, secrétaire de la Société des Antiquaires du Centre : Le Bulletin numismatique extrait du volume annuel de cette Société. 1868. Planches. Bro. gr. in-18.

L. D. COUDRAY : Un coin de l'ancien Dunois ; promenades archéologiques, etc. 1^{re} partie. (Châteaudun. 1869, In-8^o.) — Et Histoire du château de Châteaudun. Photographie, gravures. (Ibid., 1869. Gr. in-18.)

Le comte L. DE GALEMBERT : Funérailles du roi Henri II. Roole des parties et somme de deniers pour le fait desdits obsèques et pompes funèbres, avec une Introduction. (Paris. Fontaine, 1869. Impr. Mame.) — 1 gr. in-8^o. — Publication de la Société des Bibliophiles de Touraine, d'après un manuscrit copié en Angleterre par M. André Salmon et appartenant à sir Thomas Philipps. — L'introduction est un morceau remarquable.

GINDRE DE MANCY père, 2 charmantes pièces de vers : *Lca*

buttes Chaumont et A la mémoire du naturaliste Lamarck.
Bro. in-8°.

De M. DE NADAILLAC, notre président : Un petit livre curieux et rare, dont l'auteur était vendômois, et sur lequel nous donnons une Notice à la fin de ce compte rendu.

De M. Gaston DE LAVAU : Les années 1865 (en double), 1866, 67 et 68 du Bulletin de notre Société.

Les biographies de Maillé-Bénéhart, par M. de Rochambeau ; de Ronsard, par M. Bozérian ; et de M. de La Porte, par M. de La Hautière. (Les deux premières en double.)

Enfin la Revue bibliographique universelle (Polybiblion), année 1868, moins le N° de janvier « Excellent instrument d'étude. »

Toutes ces publications appartenaient à M. Ch. de Lavau, notre ancien et regretté président, et nous sont offertes en souvenir de lui.

De M. DE CAUMONT, président de la Société française d'Archéologie : Congrès archéologique de France, 34^e session, tenue à Paris, en 1867. — 1 vol. in-8°.

Et Annuaire de l'Institut des provinces.... 21^e vol., 1869. — 1 vol. in-8°.

De M. P. FERRANT, de Mondoubleau : Rapports de Grégoire (ancien évêque de Blois) à la Convention nationale, en l'an II : 1^o Sur la bibliographie ; 2^o Au nom des comités des finances, des domaines et de l'instruction publique ; 3^o Sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser l'usage de la langue française ; 4^o Sur les destructions opérées par le vandalisme et sur les moyens de le réprimer. — Tous ces rapports sont suivis du décret correspondant ¹.

¹ Ils ont été réédités, sauf le second, en un volume in-8°, sous les auspices de M. Egger, membre de l'Institut, par un bibliophile normand. (Paris. Delaroque. 1867.)

Instruction sur la manière d'inventorier et de conserver dans toute l'étendue de la République tous les objets qui peuvent servir aux arts, aux sciences et à l'enseignement, adoptée par le comité d'instruction publique de la Convention nationale. Suivie d'un rapport analogue. — 88 pages in-4°. Fort curieux.

Plus, 2 cartes géographiques, savoir :

La Généralité de Tours, divisée en ses 16 Elections, dédiée à J. E. Turgot, par H. Jaillot. 1711. Très-grand in-folio;

Et le Maine, l'Anjou et la Touraine, la Beauce et la Sologne... le Vendômois..., par N. de Fer. 1754. In-folio.

Du MINISTÈRE de l'Instruction publique :

Mémoires lus à la Sorbonne, du 14 au 17 avril 1868. Archéologie. 1 vol. gr. in-8°. — Nous y remarquons l'excellent travail de M. Launay sur les dolmens et polissoirs du Vendômois, accompagné de 2 planches.

Et Revue des Sociétés savantes, janvier et février-mars 1869. 2 bro. in-8° — La première contient une communication par M. Hucher d'une enquête poursuivie par l'abbaye de l'Épau, diocèse du Mans, relativement à la perception des droits de foire qui lui appartenaient dans la ville de Vendôme. Une copie de cette pièce sera demandée à M. Hucher. — Le dernier N° mentionne également des documents transmis par M. Dupré *Sur les fontaines de Blois*, travail intéressant, dit le rapporteur, qu'il faudra imprimer *in extenso*.

Par ECHANGE avec les Sociétés savantes :

D'ABBEVILLE. Années 1867 et 1868. 1 gros vol. in-8°. Contient une Notice sur M. Boucher de Perthes, que nous avons l'honneur de compter parmi nos membres.

DES ANTIQUAIRES DU CENTRE : Les deux premiers volumes de ses Mémoires (1867 et 1868). In-8°. Dans le second volume : *Les moules des médaillons de Nini*, par M. Alb. des Méloizes.

DES ANTIQUAIRES DE L'OUEST. 1^{er} trimestre de 1869.

De la Société française de NUMISMATIQUE ET D'ARCHÉOLOGIE,

à Paris. Le Bulletin de ses séances de décembre 1868. Bro. gr. in-8°.

Du MORBIHAN. Année 1868, 2^e semestre. Bro. gr. in-8° — Et Catalogue des mammifères, oiseaux et reptiles du département du Morbihan, par M. Taslé père. (Vannes, Gallez, 1869.) Bro. in-8°. — Fait partie des Catalogues raisonnés des trois règnes de la nature dans ce département, publiés sous les auspices de ladite Société.

De L'ORLÉANAIS. Mémoires, tome XI. In-8°. Avec un bel atlas.

De LA SARTHE. Bulletin du 1^{er} trimestre de 1869. Bro. in-8°.

De TOURAINE. Bulletin de 1868, en 3 bro. in-8°. — Et Recherches historiques et archéologiques sur les églises romanes en Touraine, du VI^e au XI^e siècle. Texte par M. l'abbé Bourassé et M. l'abbé Chevalier. Dessins photolithographiques par M. de La-folnye, procédé Follygraphique. 1 vol. in-4°.

De L'YONNE. 3^e et 4^e trimestres 1868. Bro. gr. in-8°.

PAR ABONNEMENT :

La Revue archéologique. Nos d'avril mai et juin 1869. — Et le Bulletin monumental dirigé par M. de Caumont. Tomes 35, Nos 1, 2 et 3. 1869.

De M. l'abbé COCHET, conservateur du Musée de Rouen :

Un manuscrit du XVIII^e siècle, contenant l'Histoire de l'abbaye de Vendôme jusqu'à Antoine de Crevant exclusivement. Ce manuscrit malheureusement se trouve n'être qu'une copie de celui de l'abbé Simon, publié depuis longtemps. Nous n'en devons pas une moindre reconnaissance à l'illustre savant qui nous a offert spontanément une œuvre qu'il croyait inédite.

De M. le colonel DE WACQUANT :

Une pièce manuscrite sur parchemin du 7 décembre 1463, contenant une sentence rendue par le bailli de Vendômois dans un procès pendant entre le comte de Vendôme et les Maître et Frères de l'Hôtel-Dieu de cette ville. Document de haute impor-

tance, qui sera inséré dans le Bulletin. Il est accompagné de 3 copies, une du XVII^e siècle, et les deux autres du XVIII^e.

CH. B.

IV. — OBJETS D'HISTOIRE NATURELLE.

De M. Gabriel PELTEREAU :

Un grand nombre de COQUILLAGES, au sujet desquels nous ne pouvons mieux faire que de transcrire la note dont le donateur les accompagne.

Les coquillages enveloppés *dans du papier* proviennent de l'île Samoa (Iles des Navigateurs, Océanie); les autres sont de la Nouvelle-Calédonie. J'appelle l'attention sur les espèces suivantes :

Une houlette, coquille très-rare qui se trouve dans le corail.

Les sphérophollax (nom inexact), peu communes, proviennent aussi des coraux ;

Une porcelaine géographique, assez estimée ;

Les pyrules Montravel, ramassées en 1855 dans la baie de Noumea (Nouvelle Calédonie), et dont l'espèce a disparu aujourd'hui dans cette partie de l'île. M. Montravel, capitaine de vaisseau, les découvrit en 1853, les décrivit et leur donna son nom. Elles ont probablement été classées sous une autre dénomination.

De M. NORGUET-BONAVENTURE :

Un très-bel échantillon de PYRITE, du poids de 15 kilog., rapporté par le donateur de la Cordillère du Pérou, où ce minéral est exploité pour l'extraction du soufre.

Un autre échantillon de Pyrite, provenant des mines de houille de Charleroi (Belgique).

D'un OUVRIER, par acquisition :

Une COQUILLE fossile du genre *Ostrea*, retirée des fouilles faites pour la reconstruction du pont Saint-Michel. — Provient d'une marne blanche située au-dessous des silex diluviens.

De M. HÈME, de Thoré :

Une AMMONITE gigantesque provenant des assises supérieures des carrières du Breuil (commune de Lunay). Ce magnifique fossile mesure 1^m,20 dans son plus grand diamètre.

De M. TRILLOT, percepteur à Couture :

Une PIE très-curieuse, tuée à Tréhet (Loir-et-Cher). Cette pie est presque toute blanche (queue, ailes), avec des parties isabelle remplaçant le noir de la poitrine, etc.

De M. METTRA, journalier, par acquisition :

Une CIGOGNE BLANCHE tuée par lui sur la commune de Faye, le 30 avril 1869. Ce bel oiseau, qui passe très-accidentellement dans le centre de la France, manquait à notre collection, dont il sera une des pièces importantes.

REMERCIEMENTS sincères à tous les donateurs que nous venons de nommer.

UNE MÉDAILLE ET UN LIVRE

VENDOMOIS

Par M. CH. BOUCHET.

I.

La médaille, ou plutôt le jeton, que nous avons acquis, porte d'un côté un ecu en losange, avec armes parties de Bourbon-Vendôme et de Luxembourg. Au commencement de la légende une petite couronne : MARIA DE LYCEMBVRGO COMITISSA. (Un petit trèfle.) — Au revers : croix fleuronée, anglée de 4 fleurs de lis : VINDOCINENSIS ET SANCT. PAVLI. Caractères romains où les **D** et le **G** ont néanmoins la forme onciale. Entre chaque mot une petite rose.

Cuivre ; pièce rare et précieuse pour nous ; provenance inconnue.

Dans une notice que nous avons publiée sur un jeton de Charles, 1^{er} duc de Vendôme (Bulletin de la Société, Juillet 1866), nous annoncions qu'il existait également des jetons de sa mère, Marie de Luxembourg, en renvoyant à une autre occasion le soin de les décrire. Nous sommes heureux que cette circonstance se soit rencontrée aujourd'hui. La forme des caractères annonce l'époque de la Renaissance, c'est-à-dire un temps postérieur à l'an 1495, où Marie resta veuve et seule maîtresse de ses vastes domaines. Le jeton qui fait le sujet de cette note était sans doute, comme celui de son fils, à l'usage de leur Chambre des Comptes. Nous regrettons de ne pouvoir en donner ici la figure, attendu qu'il est actuellement le plus ancien que nous possédions de nos comtes vendômois. — Un semblable faisait autrefois partie de la collection que M. Coltereau avait formée dans notre ville. (V. Annuaire de Lour-et-Cher, 1825, p. 151.)

II.

Le livre offert par M. de Nadaillac a pour titre : *BRIEF DISCOURS de la vie et mort de M. Théodore de Bèze, de Vézelay, personnage très-renommé, pasteur et professeur des Saintes Lettres à Geneve, avec le Catalogue des livres qu'il a composz.* — A GENÈVE par Jan (sic) Cartel, imprimeur et libraire, 1610. — Pet. in-8 de 102 pages recouvert en vélin, très-rare.

Publié en latin par Antoine de La Faye, en 1606, il fut traduit quatre ans plus tard par Pierre SOLOMEAU de Vendôme. C'est l'édition que nous venons de décrire. Elle s'ouvre par une Epître dédicatoire à M. de Jumeaux, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy, Gouverneur pour sa Majesté en la ville et chasteau de Vendôme et pays vendômois. Datée de Vendôme, 19 février 1610.

Tout le monde connaît Théodore de Bèze, l'ami, le lieutenant de Calvin, et plus tard son biographe. Nous dirons seulement, d'après le petit livre que nous examinons, que de Bèze avait remplacé dans le ministère Claude Dupont (*Pontanus*) de Blois (p. 21). Ce que de Bèze avait été pour Calvin, Ant. de la Faye le fut pour de Bèze. La Faye, né à Châteaudun, occupe un rang distingué dans les Annales de l'Eglise protestante. On peut consulter sur sa vie et ses écrits la *Biographie Universelle* de Michaud. Nous n'examinons ici que l'opuscule traduit par notre compatriote. La Faye l'écrivit au mois de décembre 1605, c'est-à-dire deux mois après la mort de Th. de Bèze, et le publia en 1606, sous le titre suivant : *De vita et obitu clariss. viri D. Theodori Bezae Vezelii... hypomnematation*¹, autore Antonio FAYO. Genève, Jacq. Chouet. 1606. Pet. in-4° de 78 pages. — Bien qu'il respire un esprit de siècle très-prononcé, ce petit livre n'est pas sans intérêt au

¹ Mot grec : Petits mémoires ou commentaires.

point de vue historique¹. On y trouve quelques détails sur les luttes religieuses de cette époque, sur la conversion passagère d'Antoine de Bourbon au calvinisme, précisément par les efforts de de Bèze, sur les prédications de ce dernier chez Jeanne d'Albret, enfin sur le fameux colloque de Poissy, dont de Bèze avait été l'un des héros et qui fut le grand événement de sa vie².

Pierre Solomeau, notre traducteur, était sans nul doute un ministre protestant à Vendôme, ainsi qu'il résulte de ce passage de son Epître dédicatoire datée de cette ville : « J'ai employé quelques heures, *selon que ma vocation me les permettoit*, pour le mettre en français. » Et quel français ! Nous avouons en avoir rarement rencontré d'aussi médiocre. L'auteur le sent et prie son noble patron de *recevoir ce petit échantillon d'un bon œil et d'excuser la rudesse de son style*. Car, ajoute-t-il, « outre que je ne suis pas naturellement « beaucoup curieux d'un langage artificieux et mignard, je « me suis tant seulement étudié icy de rapporter fidèlement « l'intention de l'auteur, sans regarder à autre chose, est-« mant que c'est ce que doivent tous ceux qui se meslent de « traduire d'un langage en autre les écris d'autrui. » Ceci peut donner un aperçu du style de l'homme. On voit en outre quelle idée se faisait P. Solomeau de la mission du traducteur. Pour lui la forme n'est rien, *l'intention*, c'est-à-dire le fond de l'idée, est tout, et il est impossible de mettre plus largement ses maximes en pratique. On reconnaît là, mais dans toute sa dégénérescence, ce style calviniste, expression d'une pensée austère et abstraite, qui avait dépouillé le culte aussi de sa forme extérieure. Ce n'est point ainsi cependant qu'avait procédé Antoine de La Faye, qui nous offre au contraire une rare élégance. Il est vrai qu'il écrivait en

¹ Bayle s'en est beaucoup servi pour son article sur de Bèze.

² Il nous en a laissé lui-même un compte rendu amplement détaillé dans son *Histoire ecclésiastique*, livre IV, et son biographe n'a guère fait que le résumer.

latin ce qui modifiait pour lui les conditions de l'art. S'il évite également l'image, les figures, la langue les lui apporte malgré lui, au moins dans le mot isolé ; puis viennent les reminiscences érudites ; et quel beau latiniste du XVI^e ou du XVII^e siècle eût consenti à les sacrifier ? Au reste, nous allons faire comprendre par deux ou trois courtes citations la manière de l'original et du traducteur. Il s'agit d'abord d'une peste à Lausanne : « Interea pestilentia Lausannæ sævire, quæ B-zam corripuit, sed Christo *alexicacô*¹ faciente, Ecclesiæ organum ad res magnas selectum non eripuit..... Oden enim suavissimam et elegantissimam, atq. omnibus Gallicæ linguæ ecclesiis decantatissimam scripsit, quæ esset *eucharistias*² publicum monumentum. »

« En ce temps, traduit Solomeau, la peste étoit fort aspre à Lauzanne, et de Bèze en fut aussi frappé, mais par la faueur de Christ le vray médecin³, elle n'ôta pas à l'Eglise cet instrument qui auoit esté apareillé pour de grandes choses.... Il composa, dije, vne ode tres-douce et tres-gentille (qui est fort commeune en toutes les Eglises de France) pour seruir de tesmoignage public de l'action de grâces qu'il rendoit à Dieu. » (p. 16 de la trad.)

Voici maintenant ce qui concerne les relations de de Bèze avec Antoine de Bourbon : « Paulo post procerum quorundam regni Galliæ voce et litteris evocatus est ut Antonium regem Navarræ serenissimum qui tùm in Aquitaniâ Neraci degebat, inviseret, cumque eo de rebus gravissimis communicaret, sed potissimum ut illius animo, si Deus adspirare dignaretur, vere Religionis gustum aliquem instillaret. Spes enim erat si Princeps regii sanguinis primarius (*nous pas-*

¹ Le mot est écrit en grec dans le livre.

² En grec dans l'original.

³ On remarquera toutefois la manière ingénieuse et toute chrétienne dont il rend l'épithète *alexicacos* (*depulsor malorum*), qui s'appliquait aux divinités du paganisme.

sons ici une longue parenthèse) de pietate verà aliquid intelligeret, siquē ille dignitatis ac officij sui memor à non curantia¹ quadam, quæ eum quasi privatum et veluti latentem domi delinebat expergeret, fore ut meliùs ageretur cum pijs hominibus qui totà penè Gallia immanissimè vivi comburebantur.... »

Le traducteur : « Quelque peu de temps après, il fut prié de bouche et par lettres de quelques seigneurs de France de venir trouver le Sérénissime Roy de Navarre, ANTHOINE, qui pour lors étoit à Nérac, vile de Guiene, et communiquer avec luy d'affaires de tres grande importance mais principalement pour luy donner, moyenant la faueur de Dieu, quelque goût de la vraye Religion. Car il y auoit espérance que (si²) ce Prince qui étoit du sang,..... auoit quelque connoissance de la vraye piété et que si ce (*sic*) ressouenant du jene qu'il tenoit et de son deuoir (auquel il ne prenoit point autrement beaucoup de garde, demeurant comme caché en sa maison, ne plus ne moins que si c'eût été quelque personne priuée) il venoit à se reueiller, les gens de bien qui étoient cruellement brûlez tous vifs par toute la France..... seroyent plus doucement traités³.... » (Pages 23-24 de la trad.)

Nous devons dire que nous sommes tombés sur deux passages du meilleur style de notre auteur.

P. Solomeau, dans son Epiître dédicatoire, semble promettre

¹ *Non curantia* pour *incuria* est encore une de ces réminiscences érudites dont nous parlions. Celle-ci étoit empruntée à Cicéron (Ad Q. Fratr. L. II, ep. 9). Malheureusement il a été reconnu depuis que c'étoit une erreur des anciennes éditions, et que le mot n'est pas latin.

² Oublié dans la phrase du traducteur.

³ Ces mêmes protestants qui se récriaient si fort, avec raison, contre les rigueurs dont ils étoient victimes, trouuaient le même supplice qu'ils auoient infligé à Michel Seruet parfaitement juste : « Seruetum, dit La Faye, ignis supplicio *meritissimo* neci datum. »

quelque autre ouvrage *qui vienne de lui-même, quelque chose,* ajoute-t-il gracieusement, *qui ne soit point cueilli dans le jardin d'autrui.* Nous ignorons s'il a tenu parole. Quoi qu'il en soit, son nom doit s'ajouter à la liste déjà longue des auteurs vendômois. C'est à M. de Nadaillac que nous devons de le mieux connaître, et nous sommes heureux de terminer par les remerciements qui lui sont dus.



RENÉ MACÉ
& LA CHRONIQUE RIMÉE

DE LA MAISON DE VENDÔME

Par M. Achille DE ROCHAMBEAU.

Le poëme que nous publions est apocryphe et paraît être du commencement du XVI^e siècle. Il est extrait des papiers de l'ordre du Saint-Esprit, collectionnés par Clérambault et qui se trouvent manuscrits à la Bibliothèque Impériale. Ce recueil était resté jusqu'à ces derniers temps en feuilles et empaqueté; il est relié depuis peu.

Ce n'est pas un poëme complet, nous croyons y voir un fragment de ces longues épopées, qu'à l'exemple des trouvères du moyen âge, enfantèrent certains chroniqueurs des siècles modernes. Le titre même : « Chronique rimée de la Maison de Vendôme, » semble nous donner raison, car l'auteur ne commence son récit qu'à la naissance d'une branche collatérale des comtes de Vendôme, tandis qu'il est probable que le véritable début racontait les exploits de Bouchard le Vieux, notre premier comte, le favori d'IIugues-Capet.

Nous avons prononcé le mot poëme, mais ce nom ne convient guère à la pièce qui nous occupe; c'est de la prose rimée; la versification est des plus pauvres, les chevilles sont abondantes et les expressions d'une naïveté souvent grotesque. Le sacré et le profane s'y rencontrent fréquemment, et Dieu, Vénus et Cupidon s'y coudoient sans la moindre vergogne.

Toutefois nous sommes heureux de constater que nous avons mis la main sur un morceau précieux pour l'histoire littéraire du temps; on y remarquera maint détail dont le piquant rachète la naïveté.

De plus, c'est pour nous un monument de littérature et d'histoire locale; il a pour objet la famille de Vendôme et très-probablement pour auteur un Vendomois.

Après sérieux examen de notre fragment, qui, tout fragment qu'il est, ne comporte pas moins de 1550 vers, nous avons cru devoir l'attribuer à un chroniqueur vendomois, un moine bénédictin de la Trinité : dom René Macé.

René Macé vint au monde à Vendôme à la fin du XV^e ou au commencement du XVI^e siècle. Dès sa jeunesse, il entra dans l'ordre de Saint-Benoît, et fit profession dans l'abbaye de la Trinité de Vendôme. Porté vers les lettres, il s'adonna de bonne heure à la poésie. Compatriote de Ronsard et presque de Rabelais, il fut très-lié avec l'un et l'autre. Ils le présentèrent chez le cardinal du Bellay, qui le fit connaître à la cour de François 1^{er}, protecteur des gens de lettres et des poètes en particulier.

Comme il était de petite stature, il ne tarda pas à être connu sous le nom du *Petit Moine*.

On attribue à René Macé trois ouvrages qui sont restés inédits.

1^o Une description en vers du voyage de Charles-Quint par la France, l'an 1539, pour aller châtier les Gantois révoltés. Nous ne connaissons pas de manuscrit de cet ouvrage, et nous ne croyons pas que la Bibliothèque Impériale en possède.

2^o Un poème en trois livres dédié à François 1^{er}, intitulé : « Le Bon Prince. » La Bibliothèque Impériale en possède un exemplaire manuscrit, relié en un volume in-4^o, fonds français, n^o 748, supplément. C'est une copie d'une écriture du XVII^e siècle et dans un assez mauvais état de conservation.

3^o Macé avait travaillé à un autre ouvrage plus considérable; c'était la suite d'une *Chronique de France* en vers héroïques.

Guillaume Cretin ou Crestin, trésorier de Vincennes et grand chantre chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris, qui vivait en 1500, et qui fut historien, secrétaire et chroniqueur de Louis XII, l'avait commencée. Cette chronique ou histoire de France devait comprendre douze livres en vers héroïques français. Elle commençait à la prise de Troie, et Crestin l'a conduite jusqu'au commencement d'Ilugues-Capet; cette période forme cinq livres qui se trouvent dans cinq volumes in-folio de la Bibliothèque Impériale. On les voit mentionnés dans le catalogue du fonds Béthune sous les nos 8397 à 8400 et 8402. Ces volumes sont in-folio et reliés avec luxe par Bradel. Ils sont tout entiers écrits sur parchemin avec une grande netteté et certainement par l'un des plus habiles calligraphes du XV^e siècle; les premières lettres sont richement enluminées, et l'on voit en tête de chaque chapitre une grande miniature hors texte du meilleur temps et d'une excellente main. Un détail singulier et qui peint bien la naïve manière de l'époque, c'est que le chroniqueur feint de ne prendre de repos qu'après avoir terminé son volume, et Dieu sait combien de temps il lui a fallu pour parfaire un travail aussi précieux.

C'est ainsi qu'au commencement d'un chapitre nous lisons ceci :

« Après dormir se fault mettre à veiller sans long repos querir mais traveiller — Avancer main et plume
« au labourage Ja soit que l'œil assez monstre en l'ou-
« vraie — Longueur de temps pour s'en esmerveiller. »

Et ainsi des autres. Cretin étant mort (1525), Macé continua l'œuvre et donna le 6^e et le 7^e des douze livres projetés. Nous remarquerons en passant qu'il reprit l'ouvrage précisément à l'époque où vivait le premier comte de Vendôme, Bouchard le Vieux.

Du Cange, dans le catalogue des auteurs de la moyenne et de la basse latinité dont il s'est servi pour composer son glossaire, fait mention de René Macé et

dit que ses ouvrages sont dans le manuscrit 1069 de la Bibliothèque du Roi.

Geoffroi Thori, qui florissait en 1530, fait mention de notre chroniqueur dans son *Champ fleury*. Ronsard en parle dans quelques odes et l'appelle un historien et un poète *très-excellent* ¹.

Antoine du Saix trace en beaux termes l'éloge de ce poète à la suite de son poème : *L'Esperon de discipline*. Il le reconnaît l'écrivain de royale chronique du Lys François.

En effet, le prix de son labeur fut le titre de chroniqueur et poète du roi François 1^{er}.

Les historiens de la Congrégation de Saint-Maur parlent peu de René Macé. Nous avons consulté Bernard Pez ², Le Cerf de la Viéville ³, Magnoalde Ziegelbauer ⁴, Dom Tassin ⁵, l'abbé Goujet ⁶, et nous avons constaté que tous ont copié l'un sur l'autre les quelques particularités connues de sa vie. Le compilateur de la *Bibliothèque générale des Ecrivains de l'Ordre de Saint-Benoît* ⁷ a fait deux articles sur lui, l'un sous le nom de *Macé*, l'autre sous celui de *René*.

¹ Dom Liron. Bibliothèque générale des auteurs de France, livre 1^{er}, contenant la bibliothèque chartraine. 1 vol. in-4^o, 1719.

² Bibliotheca benedictino-mauriana, seu de ortu, vitis et scriptis Patrum Benedictinorum e celeberrima congregatione S. Mauri in Francia. Libri II auctore R. D. P. Bernardo Pez, benedictino... (1716).

³ Bibliothèque historique des auteurs de la congrégation de Saint-Maur, où l'on fait voir quel a été leur caractère particulier, ce qu'ils ont fait de plus remarquable, et où l'on donne un catalogue exact de leurs ouvrages, par D. Philippe Le Cerf de la Viéville (1726). In-12.

⁴ Historia rei litterariae ordinis S. Benedicti in IV partes distributa, etc... à R. P. Magnoaldo Ziegelbauer Augustae Vind. et Herbipoli, anno MDCCLIV. — 4 vol. in-8^o.

⁵ Histoire littéraire de la Congrégation de Saint-Maur, par Dom Tassin. — Bruxelles. 1770. In-4^o.

⁶ Bibliothèque générale de l'abbé Goujet. 18 vol. in-8^o.

⁷ Bibliothèque générale des écrivains de l'ordre de Saint-Benoît, par D. J. François. 4 vol. in 4^o.

On ne sait pas bien jusqu'où il a poussé son travail, parce que les manuscrits en sont fort rares. Il y en avait un dans la Bibliothèque du marquis de Seignelay, qui commençait à Pépin et finissait au roi Jean-le-Bon (1350).

Nous en avons vu un à la Bibliothèque Impériale ; il est dans le fonds de Cangé et forme un volume petit in-4° relié en veau brun avec fers à froid sur les plats. Il porte le n° 4966 des fonds français.

Au commencement on lit ces mots écrits sur la garde :

« Ce livre est dédié au roi François I^{er}. On pense que « frère René Macé, religieux de Vendôme, en est l'auteur. »

Puis au-dessous, de la main de Duchesne : « Il est « composé par Cretin, et non par frère René Macé, religieux de Vendôme. — Duchesne. »

Enfin, d'une troisième écriture :

« Cette note de M. Duchesne me paraît hasardée. Lisez le prologue suivant. »

Voici le commencement de ce prologue :

« Prologue du 6^e volume sur le recueil sommaire de la Chronique française. »

L'auteur du livre en la présente épistre
Rend grâce au Roy que de son bon arbitre
Luy ait mandé histoire poursuivys,
Et de Cretin le chemin ensuyvis,
Mais trop faible est pour si hault œuvre lire.

Dans ce volume l'historien nous conduit de Hugues Capet à Louis VI le Gros.

Le catalogue du fonds Bethune indique encore une chronique de Macé sous les numéros 2821 et 2822, mais à ces numéros correspondent deux beaux volumes in-folio, qui nous paraissent être plutôt de Guillaume Cretin. C'est le même style, le même luxe de calligra-

phie et de miniature sur parchemin que ceux dont nous avons parlé plus haut. Il y a loin de là au modeste in-4° de Macé écrit sur papier, en lignes serrées et d'une main pressée, pour ne pas dire peu habile.

Notre chronique est tout à fait le genre de travail de René Macé, et tout porte à croire qu'il en est l'auteur. Le manuscrit que nous avons transcrit commence à l'an 1337. A cette époque, Bouchard ou Bouchardel, seigneur de Feuillet et de Segré, 4^e fils de Bouchard VI, dix-huitième comte de Vendôme et d'Alix de Bretagne, épousait Marguerite de Beaumont, fille puînée de Jean II, vicomte de Beaumont, et de Marguerite de Poitiers. Le poète raconte comme quoi, voué au métier des armes dès sa jeunesse, Bouchard

Fit adjourné pour faire comparence
Au beau Tournoy de très-hault Excellence
De Cupido, le puissant Dieu d'Amour
Qui à Beaumont lors tenoit ses Grands Jours.

Pour comparaitre à ces Grands Jours, Bouchard se revêt de ses plus beaux atours ; il demande son cheval, revêt son

. armet, un harnoy, la cuirasse,
Son avant-bras, gantelets, or en masse ;
La lance au poing, prest de donner alarmes.

On ne sait vraiment pas ce que viennent faire des alarmes dans ce cours de tournois, mais il fallait bien une rime au vers suivant :

Et un escu portant en plaines armes :
Lyon d'azur armé d'or couronné
Sur chef de gueules assez bien adonné
En champ d'argent, etc.

Il part dans cet équipage, et, escorté de plusieurs

grands seigneurs, arrive à Beaumont pour traiter de son mariage.

Marguerite de Beaumont, que notre chroniqueur appelle tout modestement Vénus, Marguerite attendait son futur. Du plus loin qu'elle l'aperçoit, elle court au devant de lui, pleine de charmes et les joues empourprées d'une pudique rougeur; comment Bouchard eût-il pu résister à

. ses poupines mamelles,
Ses blanches mains, sa délicate cher?

Aussi ressent-il de suite l'aiguillon de l'amour. Marguerite ouvre ses bras,

Elle reçoit, elle acolle, elle baise;
Ses yeux reposent sur sa joue à son aise,
En essuyant sa face chaloureuse
Dégoutte pleine d'eau et sueur fumeuse.

Le fait est que pour peu que la présentation se fit au mois d'août, l'armet, la cuirasse et tout l'attirail devaient bien faire suer ce pauvre Bouchard; mais n'oublions pas que tout est parfumé dans cet épisode où règne la fleur de l'Olympe. Notre brave chroniqueur est prolix, il délaye un peu trop; aussi nous passerons rapidement sur le mariage de Marie, sœur de Marguerite de Beaumont, qui épouse Pierre, comte d'Alençon, et sur les préparatifs des noces de Marguerite. Le roi honora de sa présence cette fête somptueuse, De quelle splendide livrée ne revêtit-on pas, à cette occasion, les vieux murs de Beaumont. Partout de merveilleuses tapisseries

Pleines d'escussons tous faits en broderie,
Sur drap de soie ayant en armoirie
Un gros lion d'or en champ d'azur
Bordé autour de fleurs de lys d'or pur¹,

¹ Armes du vicomte de Beaumont.

Enfin nous arrivons au moment du mariage ; la fiancée avait les yeux

. rians et gracieux,
Bel estomac, rondelette poitrine,
Visage plein de couleur cristalline.

Une beauté surnaturelle, tellement surnaturelle, qu'elle trouble notre bon rimeur, qui s'embrouille dans un chassé-croisé de rayons joyeux, de face rubicondieuse, de clarté solaire et autres mots fort obscurs, quoi qu'ils en puissent dire. Après le mariage religieux, ces braves gens font tout prosaïquement ce que font les mariés de l'an de grâce 1869 ; ils se mettent à table, et après ce *completif* (ici nous rentrons en plein XIV^e siècle), les chevaliers courent un beau tournoi. Puis les dames et damoyelles s'en vont dansant :

Par les jardins sous l'ombre des prunelles,
Avec hautbois, flutes et gros tambours,
Où là plusieurs entrèrent en amours,
Secrètement par soulris et gambides ;
L'un soupiroit, l'autre jetoit œillades ;
L'autre saultoit, l'autre avoit fantaisie
Dont maint fut prins par Dame Jalousie.
Aux lacqs d'amour, sans nulle jouissance.

Ce manège dura huit jours, au bout desquels Bouchard emmena sa femme.

Et s'en alla gouverner son ménage.
Lors fut complet ce noble mariage.
En union et vray amour pudique.
Par quoy eux deux firent telle pratique
Qu'en peu de temps par son divin préfix
La noble dame accoucha d'un beau fils.

En effet, Bouchard remplit consciencieusement ses devoirs de mari, car :

Ladite Dime, au bout de l'an suivant,
Eut de rechef encore un noble enfant.
Et par ainsi furent deux sur la terre,
Sçavoir : Jehan et l'autre nommé Pierre,
Qui ferma l'huis comme le dernier né.

Bouchard, seigneur de Segré et de Feuillet, avait un frère, Jean VI, dix-neuvième comte de Vendôme, lequel avait épousé Jeanne de Ponthieu, dame d'Épernon. Dont un fils qui fut vingtième comte de Vendôme sous le nom de Bouchard VII, et une fille, Catherine, qui devint comtesse de Vendôme, par son mariage avec Jean VII de Bourbon, comte de la Marche et vingt-unième comte de Vendôme. Peu de temps après la mort de Jean VI, c'est-à-dire en 1368, Bouchard, seigneur de Segré, tombait malade. Notre chroniqueur nous fait compâtrer à ses souffrances ; il nous le montre agonisant et dictant avec une résignation toute chrétienne ses dernières volontés.

Marguerite de Beaumont, sa femme, fut si marrie de cette perte qu'elle en mourut de chagrin :

Ces deux amans dormans sous pierre dure
Dedans S^t George à Vendosme sont mis.
Mis à dormir et sans ordure dure,
L'un près de l'autre, où leurs corps endormis
Endormis sont comme deux bons amis...
Amis les ont de la terre couverts ;
Versez sont bas et dorment à l'envers
Vers les hauts cieux attendans l'ouverture,
Et de leur chair donnent pasture aux vers
En un cercueil tout plein de pourriture.

Après ces tristes catastrophes, Marguerite de Poitiers, mère de Marguerite de Beaumont, se chargea de ses deux petits-fils Jehan et Pierre de Vendôme. Jehan fut un jeune homme accompli. Le poète, qui semble pénétré d'une admiration toute patriotique pour toute la

famille, le poète ne tarit pas d'éloges sur son compte. Aussi ses vertus lui valurent l'amour d'une charmante princesse, Marie d'Orange, que lui accorda Bertrand Du Guesclin, connétable de France, oncle et ami de la jeune fille. Ils eurent un fils, nommé Jean, qui naquit insensé. De là, grande colère du chroniqueur contre Dame Nature qui a fait ce malheur.

Adonc, nature ireuse et inhumaine,
Aultre qu'à toy on n'en donne le blasme.
Faulce nature, es-tu pas bien infâme
D'avoir privé de tes grâces infuses
Ce pauvre enfant qu'à grand tort tu refuses
Sans que jamais t'ait nullement forfait.
Hélas ! hélas ! que t'avait-il meffait
Que tant luy fus contraire et répugnante ?
Estait-il né de parenté péchante ?
Y eut-il offense en sa conception ?
En mariage y eut-il fraction ?

Cette longue jérémiade, délayée en cinquante et quelques vers, se termine par une pensée fort consolante ; le seul motif qui ait pu décider la Nature à faire naître cet enfant imbécile, c'est de conserver la pureté de son âme, afin

Que devant Dieu ce pauvre enfant icy .
Fut colloqué en gloire perdurable.

En 1326, Jehan de Vendôme, époux de Marie d'Orange, arrondissait son patrimoine par plusieurs acquisitions successives.

Son frère Pierre ayant épousé Jehanne de Chazé ou Charé, en eut un fils, Pierre, et trois filles, Guillemette, Roberte, et Jehanne, héritière de la seigneurie de Feuillet.

Jehan de Vendôme, craignant la mort *tremebonde* (remarquez en passant la richesse de l'expression),

Jehan fait son testament et lègue tous ses biens à son frère. En effet, il ne tarda pas à mourir ; grande douleur de Marie d'Orange, qui

. ouvre la piscine
De ses deux yeux.

Qu'on nous pardonne le grotesque de l'expression, c'est notre poète qui parle. Il peint avec véhémence le désespoir de cette veuve inconsolable.

Ha! mort mordante, orde, mort corporelle,
Las! comme as-tu de ton dard furatoire
Navré deux cœurs de si grande amitié!
Etc., etc.

Enfin, après toutes sortes d'interpellations et de reproches adressés à cette mort inexorable, elle se console et

. fait mettre en terre son mary
Dedans Vendôme auprès de son beau père.

Pierre, fils de Pierre de Vendôme et de Jehanne de Chazé, mourut avant ses sœurs, qui trouvèrent toutes trois de bons partis. Guillemette épousa Gervais Auvé ou Aimé ; François de Champagne prit Roberte, et un seigneur de la Famille devint le mari de Jeanne. La plus jeune, Guillemette, eut un fils nommé Simon, qui épousa Marguerite de Clérambault. De cette union sortirent six enfants : quatre fils et deux filles. Les deux filles furent mariées, l'une dans la maison de la Vazouzière, l'autre dans celle d'Arché. Les quatre fils s'employèrent au service de Jehan II duc d'Alençon. Mais le duc ne tarda pas à entrer en querelle avec le roi ¹, qui le fit prisonnier et l'enferma dans une cage de fer. Les

¹ Charles VII, père de Louis XI.

quatre jeunes gens, effrayés de la colère du souverain, s'empresment de s'échapper chacun de son côté. L'un va en Allemagne, l'autre en Piémont, le troisième en Espagne et le dernier en Ecosse. Charles VII eût eu trop à faire de les poursuivre ; aussi ne furent-ils pas tourmentés. La mort de ce prince délivra le duc d'Alençon, et les quatre fils de Simon Auvé s'empresèrent de revenir en France. Simon ne tarda pas à mourir, suivant de près son père Gervais, et partagea son bien entre ses quatre fils, Jehan, Louis, Jacques et François. L'ainé Jehan lui survécut peu et eut pour héritier le cadet Loys. Celui-ci fut marié deux fois et laissa un fils et six filles.

Le fils, nommé Pierre, fut seigneur de Genité et n'eut qu'une fille. Jacques, frère de Loys Auvé, ne se maria pas, et légua son bien à son neveu, fils de son frère François.

François Auvé fut un seigneur de haut parage, grand écuyer du duc d'Alençon, capitaine de Château-Gontier et chevalier sans reproche. Il épousa Jehanne de l'Espervier, riche héritière, dont il eut sept enfants, deux fils, François et Simon, et cinq filles, Marie, Jacqueline, Marguerite, Madeleine et Justine. Jacqueline épousa un seigneur breton appelé le sire de Landelles. Madeleine se maria au sieur de Rambon, dont deux fils et deux filles. Justine et Marguerite se firent religieuses au couvent de Fontaine près Paris, et Marie se retira à la Chaise-Dieu.

Après la mort de Jehanne de l'Espervier, François Auvé épousa, malgré ses soixante-dix ans, Anne de Troussanville, qui n'en avait que dix-sept. Mais elle était :

Belle partout.
Sage, honteuse et bien alangagée,
Grand ménagère et de bon parentage.

De ce deuxième mariage sont issus deux fils, Jacques et Jehan, et deux filles, Renée et Hélène. Hélène prit le

voile, et Renée devint dame de Draqueville. Jacques, un des fils, fut moine à l'abbaye de Bonneval.

François, leur père, mourut après avoir fait beaucoup de bonnes œuvres, et laissa le soin de toutes ses filles à François Auvé II^e, son fils du premier lit. Celui-ci était né en 1474. Dès son jeune âge on le fit page de René duc d'Alençon, et, à la mort de ce prince, il devint chambellan du duc Charles. Un an après la mort de son père, il épousa Marguerite de Vieuxpont.

Fidèle aux dernières volontés du défunt, il s'occupa d'établir ses sœurs et les maria toutes, sauf Jacqueline et deux qui se firent religieuses. Jean, sieur de Vaulxjours, son frère, du deuxième lit, épousa Marguerite de la Pallu, dont quatre filles.

François Auvé n'eut pas à craindre l'extinction de sa race ; car, durant douze années consécutives, Marguerite de Vieuxpont le rendit père. De ces douze enfants, beaucoup moururent jeunes ; un seul, nommé Gilles, prit femme dans la maison de Laval.

Tel est le résumé des faits contenus dans cette naïve chronique. Elle porte le cachet de cette tentative de ré-forme littéraire qui voulait enrichir et ennoblir notre langue de beautés étrangères.

René Macé nous semble parler cet idiôme que les initiés du XVI^e siècle, plus versés que nous dans la langue de Virgile et d'Homère, comprenaient sans hésitation. Il suit la voie des Ronsard, des Baif, des Du Bellay ; son œuvre est un type de chronique locale que nous nous plaisons à mettre en lumière.

NOTE

SUR

QUELQUES PARTICULARITÉS DE CONSTRUCTION DU CHATEAU DE VENDOME

Par M. A. DE SALIES.

Ce qui reste de cet ancien château de Vendôme, témoin de tant de faits historiques, est bien loin de donner l'idée de son ancienne splendeur ou de faire comprendre la complication de ses défenses. Il est impossible de restituer la demeure privée de nos vieux comtes; mais on peut encore relever par le travail de la pensée les murs écroulés de leur forteresse, recréuser les fossés, replanter les palissades, et, jusque sur le plateau comme jusqu'aux bords du Loir, délimiter tous les ouvrages avancés. Quelque laborieux que soit ce travail, il est possible et rempli d'attraits pour qui s'est occupé déjà de vieilles fortifications. Je crois que j'en tenterai l'entreprise.

En attendant, et comme étude préparatoire, je vais signaler quelques particularités de construction qu'il m'a été donné d'observer dans les défenses supérieures du château. Ces particularités se rencontrent-elles ailleurs? Je l'ignore. Ce que je sais, c'est qu'il n'en a jamais été décrit de semblables nulle part. Ce sont conséquemment des faits à la fois curieux et inédits que nous aurons à examiner ici. Ils nous montreront sur le vif les ressources ingénieuses que les architectes militaires du moyen âge savaient opposer aux circonstances exceptionnelles, et nous fourniront matière à quelques réflexions critiques assez importantes.

J'entre en matière.

Et d'abord, pour bien comprendre ce qui va suivre, il importe que nous nous rendions parfaitement compte de ce qu'était primitivement cette partie de la colline sur laquelle a été assis le château de Vendôme. Un profil supposé, pris du nord au midi, au point culminant de la crête actuelle, va nous le dire.

Ainsi, faisant abstraction, un peu plus haut qu'à mi-côte, de la terrasse du château, et, au sommet, des terres élevées qui portent les vieux remparts, aussi bien que des fossés qui en défendent l'approche, nous arrivons, dans la figure 1, au profil pointillé ANBCFIE, comme profil primitif. Et ceci n'est pas une vaine hypothèse créée par l'imagination, c'est une déduction mathématique de l'état actuel des lieux.

Remarquons, en effet, que, du point N au point C de la pente nord, la terrasse OK, sur laquelle ont été construits plus tard les bâtiments du château, a dû être formée en comblant le triangle vide ONB par les terres du triangle plein BKC. Ceci a toujours été élémentaire dans les questions de déblais et de remblais.

Remarquons aussi que, lorsqu'il s'est agi de creuser le fossé FGIII, les terres ont dû être rejetées sur FC, de manière à former la crête EPC, qui, convenablement talutée et garnie d'un ou plusieurs rangs de palis, a certainement été la seule défense primitive de la position, du côté du plateau.

Le profil ancien du terrain, tel que l'indique notre ligne ponctuée, est donc plus qu'une hypothèse, il est une certitude ; et cette certitude est confirmée encore, non-seulement par le profil que conserve la colline dans les parties où elle n'a point été déformée, mais par la nature identique des terres argilo-siliceuses, entremêlées de pierailles et de silex, qui se retrouvent à la crête du tertre comme au fond du fossé.

Ainsi, nous reconnaissons que les mouvements de

Fig. 1.^{re}

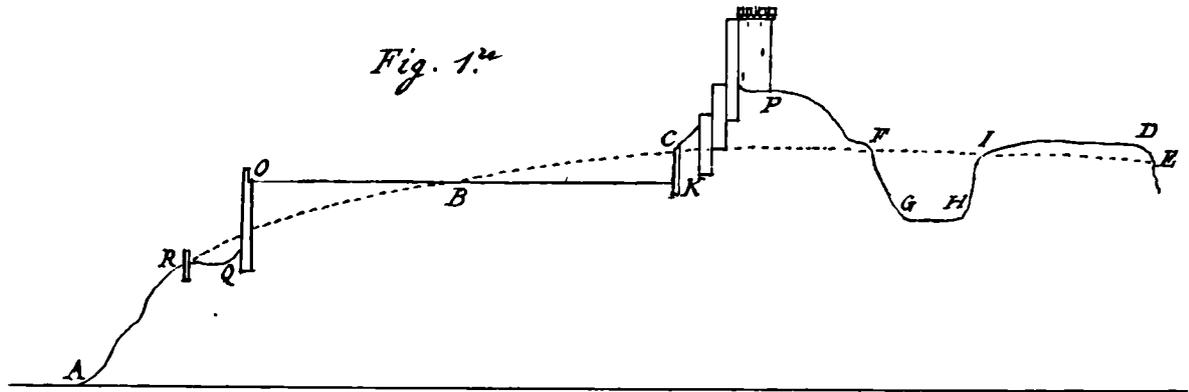
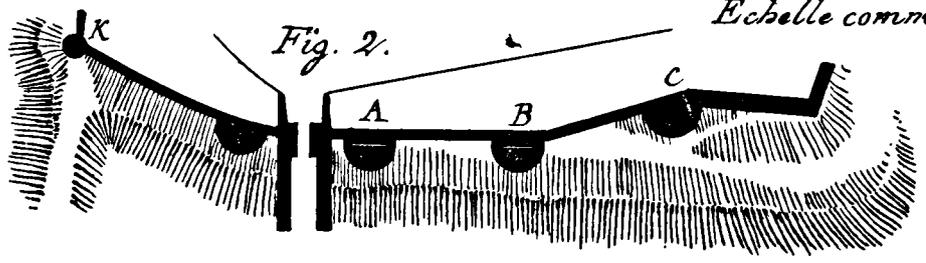


Fig. 2.

Echelle commune de 1
à 1250.



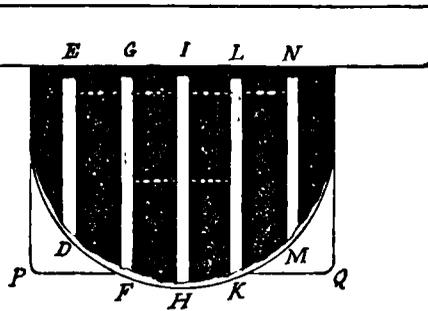
St. de Vendome

211.100.100

CHATEAU DE VENDOME

Planche 2.

Fig. 3.



Echelle commune de $\frac{1}{2}$ p.M.

Fig. 4.

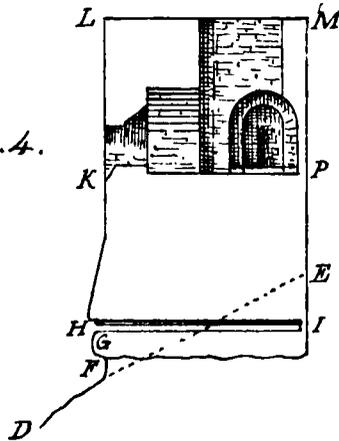
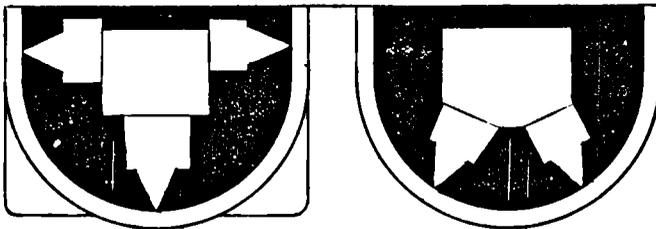


Fig. 5.

N^o. 1.

N^o. 2.



CHATEAU DE VENDOME

Planche 3.

Fig. 6.

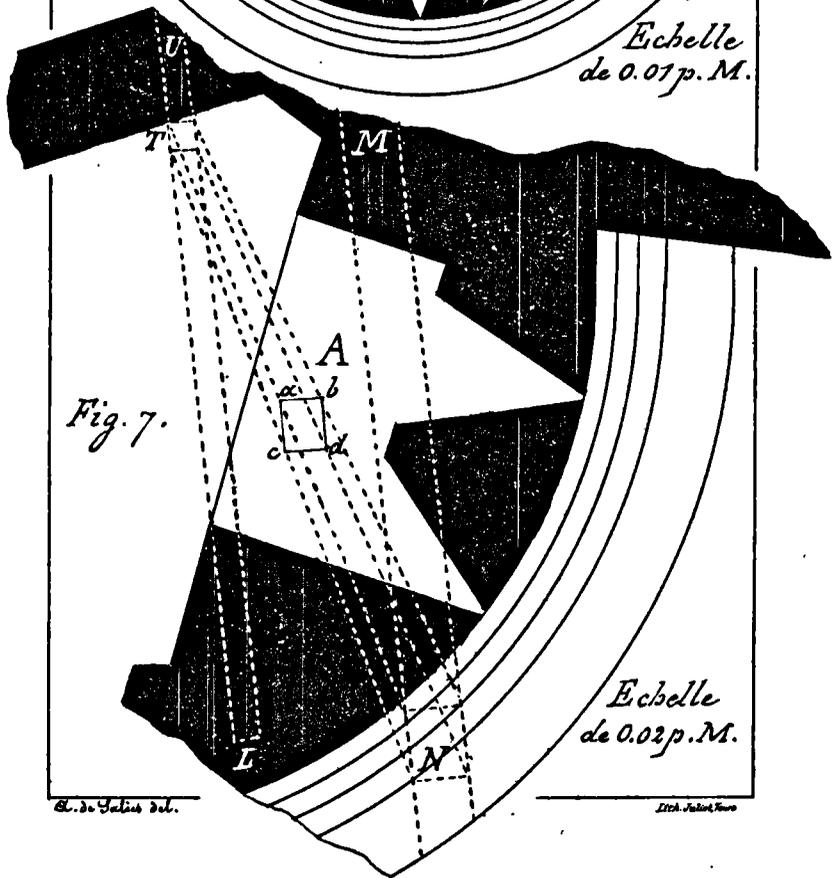
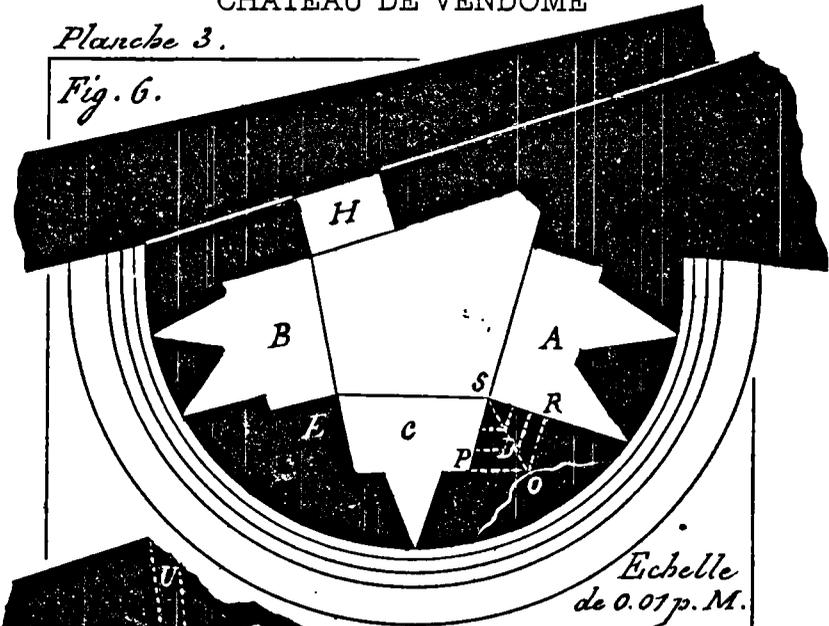


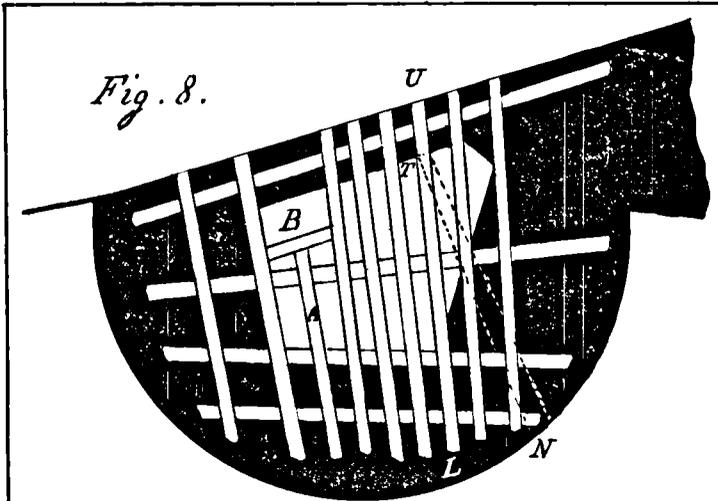
Fig. 7.

E. de Salis del.

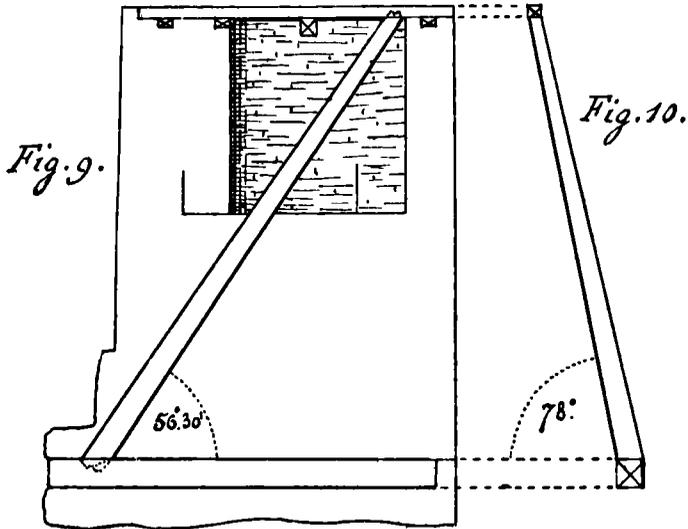
E. de Salis fecit

CHATEAU DE VENDOME

Planche 4.

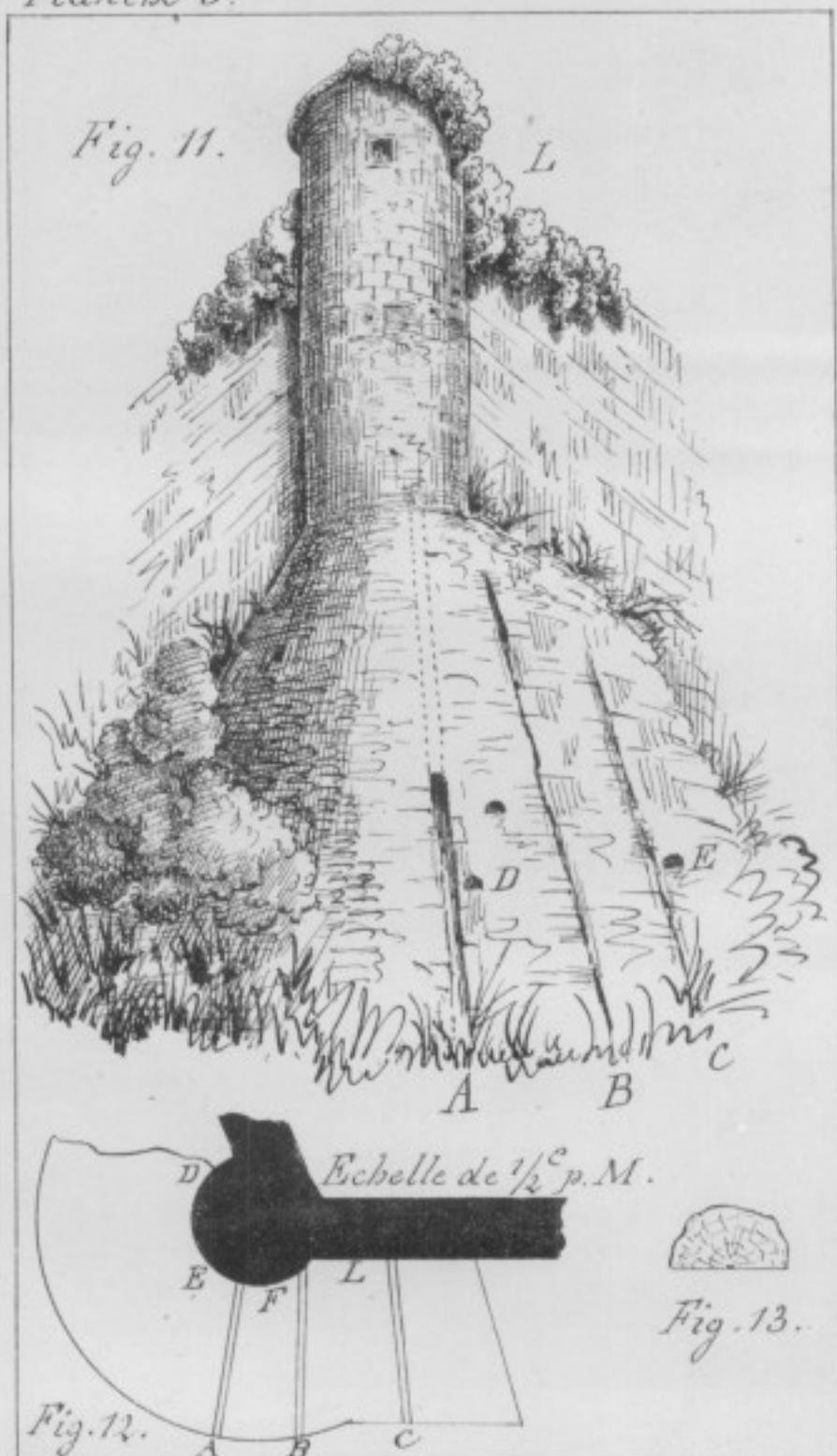


Echelle commune de 0.01 p. M.



CHATEAU DE VENDOME

Planche 5.



terrain de la surface occupée par le château de Vendôme sont l'œuvre de l'homme. La position qui en est résultée n'a certainement jamais été gauloise, quoi qu'on en ait écrit ; moins encore a-t-elle été romaine. Je le montrerai quand il en sera temps. Contentons-nous aujourd'hui de suivre les conséquences de cet état de choses.

Vint un moment où les retranchements de terre ne furent plus considérés comme suffisant à la défense, en face d'un vaste plateau par lequel pouvait déboucher un ennemi nombreux. On dut songer dès lors à s'entourer de murailles. Ce fait se réalisa-t-il dans les dernières années du IX^e siècle ou les douze premières du X^e, lorsqu'on traça de la Loire à la Braye une grande zone de places fortes pour empêcher les Normands de la Loire et ceux de la Seine de se donner la main à travers les plateaux de la Beauce ? Fut-il, au XI^e siècle, l'œuvre de Geoffroy-Martel ? C'est une question à examiner.

Mais, en quelque temps qu'on ait bâti une muraille sur le point qui nous occupe, les choses ont dû se passer de la même manière. On ne pouvait faire disparaître les terres accumulées sur le bord intérieur du fossé ; elles présentaient d'ailleurs cet avantage de donner par leur élévation un plus grand commandement aux remparts. On se résolut donc à prendre les fondations du mur dans les terres de rapport elles-mêmes, mais le plus près possible du sol primitif, s'il fallait trop descendre pour atteindre ce sol. Une tranchée ne fut point ouverte pour cela, le mur devant être élevé sur la ligne intérieure de la crête. On se contenta de couper la terre argileuse à pic, du côté du château, et d'élever le mur contre cette coupure. Puis, comme le poids de la maçonnerie devait tasser les terres, et que, par suite, il pouvait arriver sous les fondations, entièrement à nu, des éboulements qui en compromettraient la solidité, on bâtit en avant, c'est-à-dire du côté de l'intérieur, un et même deux contremurs, dont les fondations s'appuyaient à des profondeurs de plus en plus grandes (voir la fig. 1), et, enfin, un dernier mur, KC, qui soutenait les terres en terrasse,

à six mètres environ au-dessus de l'emplacement réservé aux bâtiments d'habitation.

Il pourrait paraître hardi de poser en fait que le mur d'enceinte aujourd'hui debout est celui qui a succédé aux retranchements de terre. Mais la disposition que je viens de décrire et qui certainement est primitive, existe encore en partie, laissant même apercevoir sur quelques points, à la base des fondations, des arceaux grossiers, à travers lesquels percent les terres, arceaux ménagés sans doute pour favoriser l'ouverture des galeries de contre-mines¹.

Jusqu'à là il n'est question que d'une muraille, d'un simple rempart. Cependant les croisades avaient singulièrement perfectionné l'art d'attaquer les places, et des murailles ne pouvaient plus se défendre par leur seule force passive. On dut songer dès lors à flanquer l'enceinte continue par des tours qui en rendaient l'approche plus difficile, et donneraient, outre les tirs de flancs, des tirs plus avancés sur le fossé et un commandement supérieur. On se mit donc en devoir de bâtir, sur la crête des terrains de rapport, les trois tours A, B, C, indiquées sur le plan fig. 2².

Je m'occuperai d'abord des deux tours A et B, qui datent de la même époque et présentent des particularités communes.

¹ Ces arceaux ne ressemblent en rien aux arcs de décharge qui se pratiquaient souvent dans les murs militaires, pour neutraliser les effets de la mine, de la sape ou du bélier. Ceux-ci, masqués par les revêtements extérieurs, s'élevaient fort haut, leur but étant de maintenir les parapets en reportant le poids des murs sur des points isolés. Ils étaient d'ailleurs bouchés par la maçonnerie. Les arceaux des murs du château de Vendôme sont placés au-dessous des terres de la crête, et sont complètement libres.

² Les trois tours ont été bâties à la même époque ; mais, par une circonstance ou par une autre, la tour C a été refaite postérieurement. Cette question sera examinée ailleurs.

La difficulté qui s'était déjà présentée lors de la construction de l'enceinte continue, se repré senta nécessairement, et plus grande encore, lorsqu'on voulut élever ces tours. Où devait-on appuyer leurs fondations ? Si l'on voulait aller chercher seulement le terrain naturel, c'était au moins à 9 mètres qu'il fallait creuser. Et quand on serait parvenu à cette profondeur, en supposant le sol plus ferme, le poids de la maçonnerie qu'il aurait à supporter étant infiniment plus considérable, serait-on plus assuré contre les tassements irréguliers ? On était d'ailleurs pressé, sans doute, de se mettre en défense — la défense pressait toujours dans ce temps-là ! — Creuser des tranchées si profondes et les remplir de matériaux n'était pas une petite affaire. On renonça donc au système ordinaire, et voici la manière aussi simple qu'ingénieuse dont on procéda.

On creusa le sol à une petite profondeur, 50 ou 60 centimètres peut-être, et, après avoir parfaitement nivelé les fondements, on forma, sur toute l'étendue que devait occuper chaque tour, un empâtement de 60 centimètres d'épaisseur, de bonne maçonnerie de blocage en bain de mortier. Sur cet empâtement on posa perpendiculairement au mur d'enceinte, cinq pièces de bois de 30 centimètres d'équarrissage, espacées de 1^m,15 à 1^m,20, et variant de longueur entre 4 et 5 mètres, selon la position qu'elles devaient occuper dans les fondations ; de telle sorte que la plus longue était posée sur le milieu de la tour, et les deux plus courtes sur les côtés. Cela fait, on remplit de blocage en bain de mortier les intervalles des pièces de bois, et, sur ce radier, on continua à monter la maçonnerie pleine, avec revêtement au-dessus du sol, jusqu'à la hauteur du premier étage, à 4^m,30 environ.

La figure 3 montre, en plan, la disposition du radier dans les fondations de la tour A. Les parties vides DE, FG, HI, KL, MN marquent la place occupée par les pièces de bois. — Je dis la place ; car on ne voit plus, dans les mortiers, que le moulage exact des bois, avec leurs

arêtes, leurs flaches et leurs moindres rugosités. Les bois, privés d'air, ont dû s'échauffer assez promptement et se décomposer. Il n'en reste plus rien. — Enfin, des lignes ponctuées indiquent la position des maçonneries au-dessus du premier étage.

Cette figure est complétée par la figure 4, qui donne une coupe prise sur le milieu de la tour A, telle qu'elle existe aujourd'hui. DE est la ligne actuelle du terrain. De F en G est l'empâtement sur lequel a été posé le radier, HI montre la poutre médiane du radier. De H en K est le massif montant jusqu'au premier étage. De K en L, ce qui reste du premier étage jusqu'au-dessus des planchers du deuxième. De P en M, l'indication d'un mur, ruiné à présent, et qui fermait la tour du côté de l'enceinte.

L'emploi du bois dans les murs militaires n'est pas une découverte. Vitruve le recommandait : « Je suis d'opinion, lui fait dire avec une charmante naïveté et beaucoup d'exactitude Jean Martin, qui l'a traduit *pour le roy très-chrestien Henri II*, je suis d'opinion que l'on face la grosseur du mur tant espoisse, que les gens de guerre allans et venans par dessus, puissent passer sans empeschement les uns des autres, et que dedans ceste espoisseur, y ait a près, des barres d'olivier brulées, et entr'enclouées a fiches du mesme boys, afin que les deux frontz de la muraille liez et estrainctz l'un à l'autre, comme par ranguillons de boucles, puissent auoir fermeté perpétuelle. » Et deux lignes plus bas il ajoute : « Non seulement tel mur, mais aussi ses fondemens, ou autres parois que l'on voudroit faire de mesme grosseur. ne seront de long temps ruynées si l'on les fait lyer en ceste sorte¹. »

¹ *Architecture ou art de bien bastir de Marc Vitruve, mis de latin en françoys par Ian Martin, secrétaire de Mgr le Cardinal de Lenoncourt.* Paris. M. D. XLVII. — Liv. I, ch. 7.

Voici le texte de Vitruve : « tum in crassitudine perpetuæ taleæ oleagineæ ustulatæ quam creberrimè instruantur,

A la vérité, ce sont des chainages que conseille ici Vitruve ; mais les historiens anciens nous parlent en cent endroits de dispositions qui rappellent celles que nous étudions. Thucydide y revient plusieurs fois dans son Histoire de la guerre du Péloponèse, et la seule description du fameux siège de Platée par Archimadius¹ lui en fournit trois exemples remarquables. Les murs de défense qu'on élevait à la hâte derrière une brèche, étaient presque toujours assis sur des rangées de poutres qui se répétaient à diverses hauteurs, reliées entre elles par d'autres poutres longitudinales. Telle était la disposition du mur que l'historien Josèphe nous décrit en parlant du siège de Massada par les Romains². C'était de la même manière qu'on bâtissait ces grandes terrasses destinées à dominer les murs des villes et des forteresses pour mieux s'en rendre maître. Arrien³ décrit tout au long une terrasse élevée ainsi par Alexandre-le-Grand, devant le roc de Coriènez, forteresse des Paritaques réputée imprenable. Procope, en racontant le siège d'Edesse, donne aussi des détails curieux sur une autre terrasse gigantesque, élevée par Cosroez⁴, et, sur les dernières limites du moyen âge, nous retrouvons dans un historien oriental, traduit au siècle dernier par le savant

utî utrøque muri frontes inter se, quemadmodum sibus, his talœis colligatæ œternam habeant firmitatem
. Itaque non solum in muro sed etiam in substructionibus, quique parietes murali crassitudine erunt faciendi, hæ ratione religati non cito vitiabuntur. » (Vitruve, *De architecturâ*, lib. I, cap. V.)

¹ *Histoire de la guerre du Péloponèse*, livre II. — T. Ier, p. 107, de la traduction de Perrot d'Ablancourt, édition de 1714.

² *Histoire de la guerre des Juifs contre les Romains*, traduction d'Arnauld d'Andilly. 5 vol. in-4°. Paris, 1708. Liv VII, ch. 33.

³ *Expédition d'Alexandre*, liv. II. Traduction de Chaussard, avec commentaires, édition de 1802.

⁴ *Histoire de la guerre contre les Perses*, liv. II ch. XXVI, § 3. Traduction du Président Cousin dans son *Histoire de Constantinople*, t. I, p. 173, édition de 1685.

M. Petis, la description d'un ouvrage semblable, que Tamerlan fit construire devant les murs d'Avenit¹.

Cependant, tout en nous laissant voir le principe, les anciens auteurs s'expliquent d'une manière assez confuse sur les détails. Le plus clair de tous les textes sur cette matière, c'est un passage de César où sont décrits les murs de la cité gauloise d'Avaricum (Bourges)². Ce qui n'a pas empêché nombre de savants, qui ont voulu donner des dessins d'après ce passage, de tomber dans de grossières erreurs. Préoccupés tous d'un mur en échiquier, bois et pierre, ils n'ont pas pris garde au point qui donne au texte toute sa clarté, celui qui spécifie qu'une assise de pierres se trouvait entre chaque rang de poutres.

Un certain Jucundo, dont je n'ai pu retrouver même le nom dans les dictionnaires biographiques, serait au dire de Vigenère qui le tourne en ridicule entré le premier dans cette voie. Vigenère lui-même, en traduisant César, au XVI^e siècle, a donné ses plans³. Ils ont été adoptés, sauf de très-légères variantes, et malgré les fautes manifestes qu'ils renferment, par tous les savants qui l'ont suivi, y compris Juste Lipse⁴ et le Père Daniel⁵. Le chevalier de Folard, si justement surnommé le Végèce français, a voulu les redresser⁶, et ne s'est pas moins trompé qu'eux tous. Chose étrange ! deux architectes cé-

¹ *Histoire de Timour-Lenc* (Tamerlan), édition de 1720. — T. II, p. 120.

² *De bello gallico*, liv. VII § XXIII. — Ce texte est trop connu pour que nous le reproduisions ici.

³ *Traduction de César par Claude de Vigenère*, aux annotations du liv. VII, p. 430 de l'édition in-4^e d'Abel Langelier, Paris, 1603.

⁴ *Poliorceticon*, lib. III, dial. V, p. 149 de l'édition d'Anvers de 1605.

⁵ *Histoire de la milice française*, ch. III.

⁶ *Histoire de Polybe, traduite du grec par Dom Vincent Thuillier, avec un commentaire par M. de Folard*. In-4^e, 1728, Paris. Au t. III, p. 18.

lèbres, Le Palladio¹ et Perrault², que leurs connaissances pratiques auraient dû mieux guider, n'ont pas été plus heureux. C'est encore dans le *Dictionnaire raisonné de l'Architecture française au moyen âge* de M. Viollet-le-Duc³ que, de nos jours, il faut aller chercher l'interprétation parfaitement claire de César ; et nous devons ajouter que la découverte récente d'une enceinte gauloise à Murceint (Lot) est venue prouver la justesse de cette interprétation⁴.

Voilà donc les radiers de bois retrouvés et définis dans l'antiquité et le moyen âge. Seulement, nous ne les voyons employés que pour asseoir et consolider des murs de pierres sèches ou, même, de pierrailles et de terre. Dans les tours du château de Vendôme, ils supportent des fondations de maçonnerie à chaux et sable. Loin d'être une innovation cependant, ce fait, constaté sur une crête formée de terres de rapport, n'est probablement que l'application d'une méthode à laquelle les architectes militaires avaient été conduits par la nécessité de construire d'abord des tours de bois, et, plus tard, des tours de maçonnerie sur les mottes factices dont l'usage s'est continué jusqu'au XI^e et même jusqu'au XII^e siècle. Mais, à côté de l'emploi de cette méthode, qu'avait pu perpétuer la tradition, un examen plus attentif va nous montrer toute une combinaison ingénieuse, qui pourrait être exceptionnelle.

Qu'on veuille bien se reporter à la figure 3. Les maçonneries élevées sur le massif, au premier étage, y sont indiquées, nous l'avons déjà fait remarquer, par des lignes ponctuées. Elles nous montrent un mur circulaire

¹ *Architettura di Andrea Palladio*, édition de Venise, M. DC. XII. Liv. I, ch. IX.

² *Les dix livres d'architecture de Vitruve, corrigés et traduits, avec notes et figures*, édition de M. DC. LXXXIV. Liv. I, ch. V.

³ Au mot *Architecture militaire*, t. III, p. 328.

⁴ *Revue archéologique* (1868), 17^e vol., p. 249.

formant l'avant de la tour, et un mur droit qui la ferme du côté de l'enceinte. Or il est clair que le mur circulaire, portant seulement sur la tête des poutres du radier, tendait par son poids à les entraîner au-dessous de l'horizontale. C'était là un danger réel, d'abord au point de vue de la stabilité des fondations, et puis au point de vue de l'attaque. Car, pour ne parler que de l'attaque, si la tour était sapée ou minée, elle devait l'être dans sa partie antérieure. L'un et l'autre était également facile, les fondations affleurant pour ainsi dire la surface d'un terrain de rapport, et l'on en comprend les conséquences. L'architecte y avait pourvu en donnant à la queue de ses poutres le mur droit pour contre-poids. La différence d'épaisseur des murs pouvait encore laisser en surcharge l'avant du radier ; mais on voit, par le plan du premier étage de la tour (fig. 5, n° 1), qu'une grande niche ouverte pour une meurtrière allégeait considérablement la partie antérieure. Deux niches semblables, qu'un reste de meurtrière permet de rétablir au deuxième étage (f. 5, n° 2), jouaient le même rôle ; car elles correspondaient à peu près à la tête des deux poutres intermédiaires, FG, KL (fig. 3) du radier. Le deuxième étage, d'ailleurs, était en retraite de 45 centimètres, et, si nous jugeons de la tour A, détruite jusqu'au plancher de ce deuxième étage, par les dispositions de la tour B et de la tour C, le mur du troisième devait être réduit à une faible épaisseur, 0^m,75 environ.

J'ai voulu me rendre raison de cet état de choses par des chiffres exacts, et j'ai trouvé que la demi-circonférence de 3^m,44 de rayon formant l'avant de la tour, représentait, en négligeant les fractions, 81 mètres cubes de maçonnerie, pendant que l'arrière en représentait 72, le tout, déduction faite des vides et retraites. L'avant, dans ces conditions si désavantageuses, est donc en surcharge de 9 mètres cubes. Mais si l'on ne compte l'avant que jusqu'à 3 mètres, ce qui est déjà plus que la moitié de la profondeur de la tour, l'arrière bénéficie de 5 mètres cubes de maçonnerie que perd l'avant, et nous

trouvons alors pour l'arrière 77 mètres, pendant que l'avant n'en a plus que 76. Différence, 1 mètre cube en plus du côté du contre-poids, et près de 2 mètres, si l'on tenait compte des fractions ¹.

Il suit de là que pour menacer la solidité de la tour A, il fallait miner ses fondements à plus de 3 mètres de profondeur. Un pareil travail devait certainement paraître périlleux et inutile aux assaillants. Après avoir creusé de 1^m,50 à 2 mètres, et bien étançoné, ils devaient croire avoir rempli leur tâche, et se retirer en mettant le feu aux étançons. Mais leurs bois brûlaient sans pouvoir atteindre le radier, défendu en dessous par 0^m,60 de maçonnerie, et la tour, équilibrée sur l'arrière, restait debout, aussi solide qu'auparavant. C'était le cas d'appliquer le mot de César au sujet des murs gaulois: *Ab incendio lapidis et ab ariete materia defendit*, la pierre avait défendu le bois et le bois avait défendu la pierre.

Notez, du reste, que le travail de la mine ou de la sape était rendu plus difficile encore par deux becs P et Q (fig. 3), qui défendent des deux côtés la base de la tour et vont chercher leurs fondations beaucoup plus bas qu'elle.

On en conviendra, il était difficile de mieux combattre une difficulté capitale, celle du peu de fermeté du sol, et de la faire mieux tourner à l'avantage de la défense.

De ces précautions si bien combinées, il ne faudrait pourtant pas inférer que le pied des tours était facilement abordable. Le grand fossé, dont le fond est à 20 mètres au-dessous de la crête, est séparé de l'enceinte par un espace qui varie de 15 à 25 mètres. Cet espace était certainement défendu par des lices et peut-être, en outre, par une berme palissadée. On en comprend la nécessité, car les parties les plus hautes de la défense ne pouvaient avoir vue sur le pied de l'escarpe et le fond du fossé du

¹ Je n'ai pas cru devoir mettre en note le détail de ce calcul. Il est facile à faire avec la cote des plans et profils de la tour A.

côté de la place, et cet espace libre eût laissé de grandes facilités à l'attaque.

Du reste, tout était prévu. J'ai déjà dit que les tours étaient fermées par un mur, du côté des courtines. Re-liées à ce mur, et ne communiquant avec le château que par les chemins de ronde, elles étaient simplement appuyées sur l'enceinte, de telle sorte que, si l'une d'elles fût venue à s'écrouler, derrière ses débris, les assiégeants avaient encore à prendre un mur de 1^m,60 d'épaisseur. Ils avaient renversé une tour, mais n'étaient maîtres de rien.

La tour B (fig. 2) présente absolument les mêmes dispositions que la tour A ; aussi n'en parlerai-je pas. Je ferai toutefois observer que, dans la tour B, j'ai trouvé, à 75 centimètres au-dessus du radier, la place d'une pièce de bois mise en travers. Mesurée d'après les traces qui en restent, cette pièce aurait eu 3 mètres ; mais il est probable qu'elle avait davantage, et qu'elle était noyée dans les deux becs par ses extrémités.

Cette particularité ferait soupçonner qu'outre les poutres du radier, il existait, dans le massif des deux tours, d'autres poutres placées en sens inverse. On en comprendrait fort bien le rôle, et ce serait là une ressemblance de plus avec les murs antiques dont j'ai dit un mot. Malheureusement il m'a été impossible de m'assurer du fait. J'ai pu constater, cependant, que les poutres du radier étaient indépendantes les unes des autres, et que le mot de César, *Hæ revinciuntur introrsus*, ne leur était point applicable.

Je ne dois plus ajouter qu'un mot ; les deux tours A et B sont de la fin du XII^e siècle, ou de la première moitié du XIII^e. Je ne crois pas que l'aspect de leur appareil permette une autre conjecture. Le haut de la tour B, réparé au XIV^e siècle, sans doute lorsqu'on l'a garnie de machicoulis, vient corroborer cette opinion.

Passons maintenant à la troisième tour, la tour C, postérieure aux deux premières ; car elle est évidem-

ment du XIV^e siècle. Cette tour va nous présenter des dispositions d'un autre genre. Le but de ces dispositions s'explique très-bien. Toutefois, l'explication qui m'a paru la seule admissible pourrait être contestée. On me permettra donc de rédiger cette seconde partie en forme de procès-verbal. Chacun ainsi pourra se faire juge de la question.

Il ne m'avait pas été difficile de soupçonner dans les tours A et B l'existence d'un radier. Les trous restés vides par la décomposition des bois se laissent voir, dans le bas des maçonneries déparementées, disposés à peu près comme les trous d'un colombier. Mais la tour C ne m'offrait rien de semblable, quoique la partie antérieure de ses fondations fût à nu. A la vérité les parements étaient parfaitement intacts, et l'on pouvait aisément croire que la tête des poutres restait cachée dans la maçonnerie. Je me disposai donc à essayer de quelques sondages et à fouiller avec soin les parties de fondations que des terres ou des débris pouvaient encombrer ¹.

Dès le début de mes recherches, je découvris un trou semblable à ceux des tours A et B. et, en apparence, disposé de même. Mais il me fut impossible de trouver rien de plus. Je m'en tins donc là pour le moment, et me mis en devoir d'examiner de plus près ma nouvelle découverte.

Je constatai, d'abord, que le trou avait cinq mètres au moins de profondeur ; car, à cette distance, des débris semblaient obstruer le fond. M'efforçant ensuite de voir dans l'intérieur pour mieux constater les moulages du

* Je dois remercier ici M. Martellière, maire de Vendôme, qui, sur l'exposé du but de mes recherches, a bien voulu m'autoriser avec un empressement particulier, à faire toutes les fouilles nécessaires.

Je ne dois pas oublier non plus M^{me} Imbault, propriétaire du jardin qui occupe l'emplacement des bâtiments du château, qui a bien voulu mettre à ma disposition et ses gens et tout ce dont j'avais besoin.

bois, je crus découvrir, dans le plafond du conduit, une ouverture carrée, qui en occupait toute la largeur. La main confirma bientôt ce que l'œil avait aperçu, et une longue baguette souple, de 3 mètres environ de longueur, introduite dans le trou supérieur, me montra qu'il se dirigeait en montant suivant une certaine pente, mais ne put en trouver le fond.

C'était une découverte aussi incompréhensible qu'inattendue. Le canal supérieur s'ouvrait à 50 centimètres seulement du débouché du canal horizontal. A cette distance, toutes mesures prises, il ne devait passer qu'à 30 ou 4 centimètres d'un angle rentrant formé par la retraite des fondations. Un léger coup de pioche donné en cet endroit ébranla en effet une simple croûte de mortier, et bientôt je pus voir à découvert l'objet de mes investigations.

C'était un vide semblable à tous ceux que j'avais observés, et de mêmes proportions, mais dirigé vers le haut, suivant une pente qui me parut être de 70 degrés environ. Les mortiers, aussi loin que mon œil pouvait les suivre, montraient l'empreinte d'une pièce de bois, avec ses parties équarries, ses flaches et ses rugosités. Ces mortiers étaient en outre parfaitement nets, et le lait de chaux exsudé à la surface, si blanc, qu'on les aurait dits badigeonnés de la veille.

Ces circonstances excluaient l'idée d'un conduit quelconque destiné au service de la tour. Comment supposer, d'ailleurs, qu'un conduit de 35 centimètres carrés de section, mis à découvert par un léger coup de pioche, eût été ménagé dans la partie la plus attaquable, alors qu'il était si facile de le rejeter du côté de la courtine? D'ailleurs, le trou horizontal dans lequel ce conduit aurait débouché, est bien incontestablement le vide laissé par une pièce de bois. Dès lors il eût été sans issue.

Il fallait donc admettre que, dans ce vide, avait existé une pièce de bois debout, et la première idée qui se présentait à l'esprit, en voyant cette pièce inclinée en de-

dans, c'était qu'elle avait rempli dans l'intérieur de la maçonnerie le rôle d'un étai. Mais qu'est-ce qui avait pu motiver cette disposition anormale? Pour le comprendre je devais faire un examen attentif et raisonné de la construction, en attendant que, muni des instruments qui me manquaient, je pusse préciser parfaitement la position de la pièce de bois.

Qu'on veuille bien suivre avec moi cet examen. Il ne perdra rien de son importance lorsque nous découvrirons plus tard un autre rôle à la pièce de bois debout.

Si nous considérons d'abord (fig. 6) le plan de la tour C au premier étage, c'est-à-dire au-dessus de la partie pleine, nous serons frappés de la manière dont les grandes niches A et B des meurtrières géminées, la niche C de la meurtrière antérieure, et l'ébrasement des diverses meurtrières elles-mêmes, affament les murs et réduisent à presque rien leur résistance passive. Il ne reste plus pour tenir contre l'attaque du dehors que les deux piliers D et E. A la vérité nous sommes placés là à plus de 3^m,50 au-dessus du sol, c'est-à-dire au-dessus de l'action de la mine et de la sape, au-dessus même de l'action ordinaire du bélier, et nous avons sous nos pieds un massif de maçonnerie de blocage composé de pierres dures, noyées dans d'excellent mortier, massif parfaitement compacte, et de nature à braver autant que possible les efforts des assiégeants. L'état de choses qui nous frappe peut donc, au point de vue de la défense proprement dite, n'avoir qu'un médiocre inconvénient, et trouver même d'immenses compensations dans le plus grand nombre de champs de tir qu'il présente.

Mais cet état de choses n'est pas tout. En portant notre attention sur les détails de la construction, nous allons bientôt découvrir des forces agissantes, qui ne tendent à rien moins qu'à produire des tassements inégaux et à disjoindre une partie de la maçonnerie de ces piliers, seuls points de résistance. Les niches A, B, C (fig. 6) sont en effet couvertes par de lourdes voûtes en plein cintre. Or, chacune de ces voûtes produit, du côté des

piliers, une poussée oblique. Ces poussées se neutraliseraient si elles étaient apposées l'une à l'autre. Mais, en plan, elles se présentent ici sous une série d'angles, que j'ai rendus sensibles de distance en distance dans le pilier D, par les lignes brisées tracées dans le quadrilatère ORSP, de telle sorte qu'elles se réunissent suivant la direction de la ligne SO, pour chasser en dehors la croûte extérieure de la muraille, formée d'un revêtement de pierre de taille d'une longueur de queue fort restreinte, et par conséquent liée seulement au blocage intérieur par la simple cohésion des mortiers.

Toutefois, ce n'est pas encore là que pouvait être le danger. Ne nous occupons toujours que du pilier D. Les niches du deuxième étage correspondent exactement à celles du premier. Il en résulte que le pilier D est chargé par un pilier supérieur. Dès lors, et ceci est élémentaire en matière de construction, la pression oblique des voûtes A et C se changerait, sous la charge, en pression verticale, si ces voûtes étaient opposées l'une à l'autre. Elles ne le sont pas ; la pression doit donc s'éloigner encore sensiblement de la verticale dans le sens de la résultante des poussées, c'est-à-dire dans le sens de la ligne SO, et suivant un angle qui pourrait se calculer. Mais, tout en déviant de la verticale, cette pression s'exerce, chemin faisant, sur des parties inégales de surface. Ainsi, elle est relativement plus forte sur l'angle S, dont la surface est fort restreinte, et devient relativement moins forte à mesure qu'elle se rapproche de l'angle O, dont la surface est plus grande, pendant que le revêtement extérieur de la tour se trouve en dehors de son action. Il y a donc danger d'écrasement pour la partie faible du pilier D.

Je ne sais si je suis parvenu à rendre parfaitement claire cette exposition théorique. Mais on va certainement saisir le côté pratique de la question. Etant reconnu que le pilier D supporterait, de O en S, une surcharge croissante qui tendrait à l'écraser, que fallait-il faire pour parer à ce grave inconvénient ? Equilibrer la surcharge par

une résistance. C'était ce qu'on avait fait, je le pensais du moins, au moyen de la pièce de bois debout déjà décrite. Sa base s'appuyait sur une autre pièce de bois horizontale, dont la queue, chargée d'un mur, pouvait faire équilibre à la pression que subissait la tête. De cette base, où elle était certainement embrévée, la pièce debout devait se diriger vers le point faible, en dedans de S, et sur la ligne SO, suivant une pente qui égalait l'angle de pression des voûtes. Cette pression était donc combattue parallèlement à sa direction, et neutralisée ; car l'étau, maintenu en tous sens dans la maçonnerie, ne pouvait ni se relever ni ployer. Ainsi disparaissait tout danger de tassement irrégulier.

Du reste, l'examen des autres parties de la construction me révélait les préoccupations de l'architecte. Les murs du deuxième étage sont retraités de 20 centimètres, de manière à alléger l'angle des piliers inférieurs. Au troisième étage, le mur, réduit encore de 80 centimètres, et 1^m même, ne pèse plus que sur la partie extérieure de la maçonnerie, et tend à rétablir l'équilibre de ce côté. A la vérité il laisse presque libres, par cela même, les voûtes du deuxième étage, et ne neutralise que faiblement leurs pressions, qui gardent, dans le sens des parements extérieurs, une obliquité considérable. Enfin, pour lui donner plus de résistance, la tour tout entière, au lieu d'être élevée suivant la verticale, l'a été suivant un talus fort sensible. Et, malgré toutes ces précautions et le fort système de chainage double, en bois, avec pièces traversantes, qui maintenait les forces actives, à la naissance du deuxième étage, on peut remarquer que la ligne du parement extérieur de la tour a pris une certaine convexité, dont le plus grand renflement correspond à la hauteur des poussées.

Théoriquement donc, l'emploi de la pièce de bois debout comme étau, dans l'intérieur du pilier D, était motivée ; pratiquement, elle était logique. On comprend, du reste, qu'un étau semblable devait, dans ce système, être aussi appliqué au pilier E, placé dans des conditions à peu près semblables.

Mais si l'architecte avait bien vu les vices de sa construction, ce n'était pas ainsi qu'il avait voulu y remédier.

Une détermination parfaitement exacte de la position de la pièce de bois debout, devait renverser mes conjectures. Les instruments à la main, je constatai en effet que son inclinaison, au lieu d'être seulement de 70 degrés environ, ainsi que j'en avais jugé par le peu que je voyais de son enveloppe, était de 56° 30' (voir fig. 9). En outre, cette pièce se déversait vers l'intérieur de la tour suivant un angle de 78 degrés (fig. 10). Un nouveau sondage du vide existant dans la maçonnerie me donna aussi 4^m,10. A cette hauteur, le trou était bouché par des débris qui paraissaient peu résistants.

La concordance des plans du bas et du haut du massif de la tour établie, j'en conclus que le vide de la pièce de bois debout devait déboucher au milieu et à l'entrée de la niche A (fig. 6). Quelques coups de pioche donnés avec précaution dans les débris qui couvraient cette place, résonnèrent creux, et bientôt je vis le jour à travers quelques pierres sèches qui fermaient le trou *a b c d* (fig. 7), et semblaient avoir été placés là pour le dissimuler, sans doute à l'époque assez récente où le sol de la tour fut approprié pour l'écoulement des eaux.

Les obstacles écartés, la vue de toute l'étendue du vide, éclairé maintenant par ses deux extrémités, me confirma dans la certitude que c'était bien là la place d'une pièce de bois. Mais cette pièce dont je pouvais suivre la trace jusqu'au niveau du premier étage, s'arrêtait-elle là, ou se prolongeait-elle dans le vide de la tour ? Dans le premier cas, impossible de lui assigner une utilité ; dans le second, quel office remplissait-elle ?

Pour avoir, s'il était possible, le mot de cette énigme, je me mis à lever, avec la plus grande exactitude, le plan des chaînages, tels que les représente la figure 8¹, et bientôt, je pus constater que le prolongement de

¹ Ces chaînages ont été faciles à rétablir à l'aide des vides qu'ils ont laissés. Quant aux pièces traversantes, dont plusieurs présen-

la pièce de bois debout qui montait du fond, correspondait à l'extrémité d'une des pièces traversantes les plus importantes du chaînage, celle qui passait dans le milieu du pilier D (fig. 7), et le reliait au mur droit opposé. Nul doute dans la position de cette pièce ; elle subsiste encore en partie dans l'intérieur du pilier D, où elle semble ancrée, et le mur opposé laisse voir, avec les moulages des bois dans les mortiers, le trou qui lui correspondait. Nul doute non plus dans la direction de la pièce de bois debout. Une longue règle, bien exactement assujettie sur les parois du vide qu'elle remplissait, est venue aboutir contre le mur droit de la tour, à la place même où la pièce du chaînage s'y appuyait. Un coup d'œil jeté sur les lignes ponctuées de la figure 7, de K en U, montrera, en projection horizontale, l'ensemble de ce système, et fera très-bien comprendre comment, grâce à son devers, la pièce debout pouvait, en se prolongeant, échapper la voûte de la niche, et joindre la pièce du chaînage. KM représente, dans cette figure, la poutre horizontale posée au bas du massif de blocage. Dans cette même figure et dans la figure 8, NT représente la pièce debout, et LU la poutre du chaînage à laquelle elle correspond. Enfin, dans les figures 9 et 10, on voit l'ensemble des dispositions, en élévation, de face et de profil.

Je ne veux rien trancher. On conviendra toutefois qu'une pareille coïncidence est difficile à attribuer au hasard. Il est d'ailleurs aisé, en voyant les diverses figures que je viens d'indiquer, de se rendre compte du rôle que pouvait jouer la pièce de bois debout. La poutre qui reliait le pilier D au mur droit opposé, avait pour fonction de maintenir ce pilier contre l'effet des poussées obliques. Or cette poutre, simplement engagée

tent encore des restes de bois assez notables, des trous qui se correspondent des deux côtés de la tour, et dans lesquels, pour plus de sûreté, une grande règle a été introduite, ont permis de les relever avec certitude.

dans le mur droit, d'une masse bien inférieure au reste de la tour, pouvait être facilement entraînée, surtout son retrait et le retrait des mortiers devant lui donner un certain jeu. La pièce de bois debout serait venue l'arc-bouter par son extrémité et lui prêter toute la rigidité désirable.

Mais, dira-t-on peut-être, si c'était là le but de la pièce debout, quelle nécessité de la déverser et de lui ôter ainsi une partie de sa résistance ? N'était-il pas plus naturel et plus simple de donner aux trois pièces une direction parallèle ? La pièce droite fût ainsi partie carrément de la pièce horizontale et fût arrivée carrément aussi sur la pièce du chaînage.

Je répondrai que l'architecte s'est évidemment préoccupé, avant tout, de faire déboucher la pièce debout dans la niche A (fig. 6), parce que, sans nuire sensiblement au service des meurtrières géminées, il laissait libre ainsi tout l'intérieur de la tour. L'espace était fort restreint dans ce premier étage, eu égard à la multiplicité des défenses, et la preuve qu'on avait eu besoin de le ménager beaucoup, c'est que, pour recevoir le pied de l'échelle qui, par la trappe B (fig. 8), mettait en communication avec l'étage supérieur, ou peut-être, pour rendre autour de cette échelle la circulation plus facile, on n'avait pas craint d'ouvrir une large niche H (fig. 6) dans toute l'épaisseur du mur droit¹.

Dès l'instant que la pièce debout devait déboucher

¹ Je n'ai pas d'abord compris l'utilité de cette niche. Mais, en levant le plan des chaînages, ayant remarqué que la pièce traversante A (fig. 8) n'avait jamais eu d'appui sur le mur droit, j'en ai conclu qu'elle avait dû être portée par un lincoir. La présence de ce lincoir m'a fait songer à la trappe, et la trappe m'a donné le mot de la niche. Les trois tours étudiées ici n'avaient pas de portes de communication avec le château. On y pénétrait par les chemins de ronde et en descendant d'étage en étage à l'aide d'échelles, ou de degrés pris dans l'épaisseur des murailles, quand l'étage supérieur était fortement retraits.

dans la niche A (fig. 6), elle ne pouvait suivre une direction parallèle à la pièce du chaînage, et ne devait aborder cette pièce que de côté. Mais son devers avait été calculé de telle sorte que les quatre angles de sa section horizontale vinsent correspondre exactement, deux à deux, aux arêtes inférieures de la pièce du chaînage : le plan du débouché, sous la niche (fig. 7), le montre clairement. S'il n'y avait point parallélisme dans la direction des deux pièces, il y avait donc parallélisme dans les plans de leur rencontre; et ceci était important pour que la pièce du chaînage fût arc-boutée dans le sens de sa longueur.

Or, on le comprendra, ce qui se passait en haut devait se passer en bas. Pour que l'effort de la pièce debout sur la grande pièce horizontale s'exerçât dans le sens de la longueur de cette dernière pièce, c'est-à-dire dans le sens de la plus grande résistance, il fallait aussi qu'il y eût parallélisme dans les plans de leur rencontre, et ce parallélisme, dans l'espèce, excluait le parallélisme de direction.

Il suit de là que la pièce horizontale et la pièce du chaînage, sans se confondre dans un même plan, pouvaient et, en bonne construction, devaient avoir une direction parallèle, ce que nous voyons, mais que la pièce debout ne pouvait avoir qu'une direction oblique entre les deux.

Ainsi tout semble se réunir pour prouver que le but de la pièce de bois était d'arc-bouter les chaînages. Ce n'aurait donc pas été en neutralisant les poussées, comme je l'avais cru d'abord, mais en les contenant, que l'architecte aurait cherché à prévenir les déchirements qui pouvaient se faire dans les parties affamées. L'emploi des bois pour cela était critiquable; car ils n'ont pas cette *fermeté perpétuelle* (*æternam firmitatem*) que Vitruve prête au bois d'olivier. Mais l'expérience n'en était pas acquise alors.

Ce système admis, le pilier E (fig. 6) se trouvant,

ainsi que je l'ai déjà fait remarquer, dans des conditions à peu près identiques à celles du pilier D, il semblerait qu'il dût y avoir une autre pièce de bois debout pour maintenir les chainages de ce côté. Les sondages opérés dans la niche B ont résonné creux comme dans la niche A ; mais je n'ai pas fait de découverte. Je dois dire que rien ne m'indiquant l'exacte position du trou, et le temps m'ayant forcé de limiter le champ de mes recherches, il n'y a rien à conclure de ce résultat négatif. Du reste, à bien considérer la disposition fuyante du pilier D, et sa masse plus faible, on pourrait comprendre qu'il eût été l'objet d'un surcroît de précautions jugé inutile pour l'autre pilier.

Et voilà comment des ruines, en apparence peu importantes au point de vue architectural, peuvent cacher de curieuses surprises, des faits d'ancienne pratique précieux à recueillir pour l'histoire de l'art de bâtir. Nous en tirerons cette conclusion, qu'on doit respecter les moindres témoins du passé, toutes les fois qu'une nécessité bien réelle n'oblige pas à les détruire ; car on ne sait jamais bien ce qu'ils gardent de secrets. Sans la généreuse intervention de M. le comte de Beaumont, sous-préfet de Vendôme en 1819, qui racheta de ses deniers, pour en faire don à la ville, la portion d'enceinte objet de notre étude, nous n'aurions pu recueillir les observations consignées dans cette note ; car tout allait être démoli. Je suis heureux, en finissant, de payer ici ce tribut d'hommages à un homme dont l'existence est déjà loin de nous, mais dont le Vendômois ne saurait oublier le touchant patriotisme.

P. S. — La note qu'on vient de lire était terminée, lorsque, ayant obtenu l'autorisation d'entrer dans une propriété close située au pied des murs du château de Vendôme qui regardent le couchant, j'ai pu examiner de près une tour d'angle, dans laquelle j'ai reconnu un troisième mode d'emploi des bois. J'en vais dire un mot pour être complet.

La tour dont il est question se voit sous la lettre K du plan fig. 2. Elle paraît n'avoir eu d'abord que 5 ou 6 mètres de hauteur au-dessus du talus, et, dans cette partie construite en moëllon, elle est fort ancienne et passablement déformée. A une époque qui doit être contemporaine de celle où l'on éleva les tours A et B (fig. 2), sa hauteur fut doublée en pierre d'appareil, et, en même temps, sa base fut reprise en sous-œuvre au moyen d'un énorme talus incliné de 75 degrés, et qui n'a pas moins de 9 mètres environ¹ de hauteur verticale. C'est dans ce talus, fort dégradé à sa surface et qui se prolonge de quelques mètres au-dessus de la courtine, au midi, que se voit la place, presque partout découverte, de trois pièces de bois debout. Partant de fond, ces pièces suivent la pente du talus, dans l'intérieur de la maçonnerie, à 50 centim. des revêtements, et montaient jusqu'au point où la vieille muraille de la tour s'élève sur la verticale. Leur équarrissage moyen était de 20 à 22 centimètres. Le croquis fig. 11, fait sur nature, donne l'idée de cet état de choses. Les lettres A, B, C, indiquent la place des pièces de bois. Le plan fig. 12 en donne la position géométrique.

Ces pièces étaient de véritables étais. Deux d'entre

¹ Ce n'est qu'en m'accrochant, non sans quelque danger, aux pierres ruinées du talus, que j'ai pu en mesurer les diverses parties. On comprendra dès lors que les chiffres donnés ici, bien que très-approximatifs, ne soient pas d'une complète exactitude.

elles, les pièces A et B, soutenaient le côté sud de la tour, au point où il va joindre la courtine L ; et la troisième, C, soutenait l'extrémité de la courtine L elle-même.

Le motif de l'emploi de ces bois est facile à saisir sur les lieux. Au point D (fig. 12), la partie verticale de la vieille tour est appuyée sur le roc. Aussi, de ce point au point E, ne voit-on nulle trace d'étais, et, quoique les fondations du talus soient complètement affouillées, la tour n'a pas fait le moindre mouvement. Au point F, au contraire, la déclivité du terrain est infiniment plus prononcée, et le roc semble faire défaut. Il y avait là évidemment une partie faible. Ce qui le prouve, c'est que l'extrémité L de la courtine, refaite à l'époque où l'on a surélevé la tour et l'enceinte, a été protégée, elle aussi, à sa base, par un fort talus, complètement inutile à sa défense et qui joue simplement le rôle d'un contre-mur par rapport aux fondations.

Il est toutefois probable que si les constructions avaient été élevées d'un seul jet, on aurait négligé l'emploi des étais. Mais, doublant la hauteur de la tour et de la courtine, en même temps qu'on faisait cette énorme reprise en sous-œuvre de 9 mètres, on aura craint que le tassement du talus ne fit éprouver un mouvement aux maçonneries supérieures, et, pour éviter ce danger, on aura eu recours aux bois debout¹.

Du reste, je n'ai rien pu surprendre ni de la manière dont les bois debout abordaient les parties verticales des maçonneries, ni de l'appui qu'ils prenaient à leur base.

Je signalerai, en terminant, des barres de bois brut, refendues et posées horizontalement sur leur diamètre, dont j'ai retrouvé la place à diverses hauteurs dans le talus. Perpendiculaires à la direction des murs, elles

¹ Peut-être, tout simplement, aura-t-on noyé dans la construction les étais dressés pendant le travail. L'extrême régularité de leur position et surtout de leur pente semble pourtant exclure cette idée.

avaient de 10 à 12 centimètres de diamètre. On voit dans la fig. 11 leur position par rapport aux pièces de bois debout, et, dans la fig. 13, leur section sur une plus grande échelle. Ces barres singulières avaient-elles pour but de régulariser l'action du tassement? — Elles se montreraient plus fréquentes. — Servaient-elles de moises pour relier, dans l'intérieur de la maçonnerie, des pièces de bois placées longitudinalement? — Peut-être. Les deux barres D et E (fig. 11), disposées exactement au même niveau, pourraient le faire supposer.

JOURNAL
D'UN
OUVRIER VENDOMOIS
(1789 - 1810)

NOTICE SUR L'AUTEUR

Par M. CH. BOUCHET.

Il y a un an ou dix-huit mois, un honorable ouvrier de notre pays me remit une sorte de calepin ou de portefeuille, dont l'aspect extérieur attestait un fréquent usage ou une longue vétusté. « Lisez donc cela, Monsieur, me dit-il, je crois que c'est assez curieux. » J'ouvris le livret, et je fus assez surpris d'y voir en effet une série de notes sur les événements accomplis dans le Vendôme pendant la Révolution. Je l'emportai, je le lus à loisir, et j'avoue qu'il m'intéressa et m'apprit beaucoup de choses. Il avait été composé par un nommé Jean Clément, ouvrier charpentier à Vendôme, d'après ses souvenirs d'enfance ou ses impressions d'homme fait. L'auteur avait suivi l'ordre chronologique, ni plus ni moins que Tacite dans ses Annales. Sa rédaction commençait à l'année 1789, et se continuait jusqu'à 1810, époque de sa mort. Sous chaque année venaient se ranger le fait ou les faits les plus remarquables qui l'avaient signalée. Le choix était judicieux, la phrase généralement correcte, l'expression simple et juste. Sous cette diction parfois inexpérimentée, circulait une chaleur continue; le ton même au besoin s'élevait sans jamais produire une note fausse. Partout se révélaient un esprit sain et un cœur généreux. Les qualités morales en effet et les sentiments étaient au niveau de l'intelligence, ou plutôt c'était l'âme qui avait ainsi élevé l'esprit. Les traits de courage et de dévouement ne sont pas rares dans la vie de Jean Clément: on le verra par la lecture de son journal, écrit pour lui seul et pour ses enfants. Quant à l'appréciation des événements, chose si difficile, surtout

à un contemporain, elle est faite avec une honnêteté, une droiture inébranlables ; animé de sentiments très-religieux, il déplore surtout les excès commis dans cette voie, mais du reste ne paraît point hostile à la Révolution en général. D'ailleurs les faits, les faits avant tout, voilà ce qui le préoccupe. Il est de l'école de M. de Barante : *Scribitur ad narrandum*. Il n'est pas douteux pour nous que Jean Clément, s'il fût né dans une autre condition, et si le Ciel lui eût départi de plus longs jours, n'eût été un esprit fort distingué. Mais il mourut avant l'âge de 30 ans, et d'une manière digne de lui, victime de son devoir ¹. Nous avons eu la curiosité de rechercher dans les registres de l'état civil ses actes de baptême et de décès. Il en résulte qu'il naquit sur la paroisse de la Madeleine, le 26 avril 1780, d'un père jardinier, et qu'il mourut le 9 février 1810. Il avait épousé, à l'âge de 18 ans, Marie-Madeleine Chevé, dont il eut plusieurs enfants, entre autres un fils et une fille qui vivent encore et qui m'écoutent peut-être.

Nous avons proposé au Bureau de la Société l'insertion dans son Bulletin des Notes de Jean Clément. Le Bureau, estimant qu'elles pouvaient en effet jeter quelque jour sur l'histoire de notre pays, a ordonné cette publication. Toutefois, il convient d'observer que l'auteur était bien jeune lorsqu'il a vu s'accomplir certains événements, puisqu'il est né en 1780 et que son journal commence en 1789. Sans doute ces impressions ont dû se graver avec d'autant plus de force dans sa mémoire ; mais les appréciations qu'il en donne quelquefois n'ont pu évidemment que lui être suggérées. Quoi qu'il en soit, nous les reproduisons intégralement, en lui laissant la responsabilité de tous ses jugements, même de ceux qu'il s'est formés dans la maturité de l'âge, certain que nous sommes qu'ils partent toujours d'un cœur honnête. Nous n'avons retranché que ce qui était absolument sans intérêt pour le public ou sans couleur pour le sujet. Nous nous sommes également permis de fréquentes, mais toujours légères modifications, en vue d'améliorer un peu la phrase, en lui laissant parfois néanmoins son irrégularité populaire. L'orthographe aussi a été révisée.

¹ En poursuivant un de ses camarades, qu'il prenait pour un prisonnier de guerre échappé, le pied lui glissa, et il roula du haut d'un coteau escarpé.

Une dernière observation : Le journal de Jean Clément semble écrit d'une main continue et pour ainsi dire d'un seul courant ; en outre, plusieurs renvois achèvent sur des feuillets plus éloignés l'histoire d'une année ; d'où l'on pourrait conclure que le tout aurait été rédigé postérieurement en une seule fois, et non au fur et à mesure des événements. Cette circonstance, il faut l'avouer, serait désavantageuse à l'auteur, si la précision des détails et des dates ne nous donnait l'assurance que cette rédaction n'est qu'une mise au net de notes antérieures, ou une copie à nouveau d'un plus ancien manuscrit. Au reste, si notre annaliste a erré quelquefois, nous sommes à même de le rectifier et de le compléter, au moins sur plusieurs particularités importantes. Un homme, en effet, que la Providence avait placé dans une position bien différente de celle de Jean Clément, M. H. de La Porte, se préoccupait de son côté de ces questions d'histoire vendômoise pendant la Révolution. Il avait recueilli quelques documents, interrogé divers témoins oculaires. Ce sont les réponses qu'il a obtenues, ou de longs extraits de ces réponses, que nous donnons à la suite du Mémorial de Clément. Elles nous ont été confiées par M. de Déservillers, avec l'autorisation de les destiner à cet usage. Nous l'en remercions bien sincèrement. — Pour un esprit philosophique et éclairé, le rapprochement de ces deux hommes, M. de La Porte et Jean Clément, dont la pensée se rencontre dans les mêmes objets et se complète l'une par l'autre, est un enseignement digne de notre temps et de nos réflexions. Pour nous, nous n'avons voulu qu'amener au jour ou du moins dans le demi-jour la modeste et intéressante figure de l'ouvrier, heureux si notre Société daigne couronner de son témoignage une existence si bien remplie et une fin si prématurée.

22 juin 1869.

NOTES FIDÈLES de ce qui s'est passé de plus remarquable à Vendôme depuis 1789, par **Jean Clément**, Charpentier, Sapeur de la Compagnie des Pompiers de Vendôme.

1789. — Dans le mois de juin, première alerte qui annonça la Révolution; elle fut générale par tout le royaume. A Vendôme les habitants furent réveillés par le son du tocsin et par la générale. Effrayés d'une chose si inattendue, l'on se demande l'un à l'autre la cause : on apprend que des brigands et des Bretons mettent tout à feu et à sang à St-Calais. Les habitants de Vendôme prennent les armes pour garder la ville et aller au-devant. Chacun étoit armé soit de fusils, de faux, croissants et brocs. L'on fut jusqu'au jour avant de connoître l'erreur qui vraiment n'étoit qu'une mesure du Gouvernement pour savoir si les François seroient en état de prendre les armes en cas de besoin, car il n'y avoit point de brigands, mais on eut toujours une belle frayeur.

1790. — Première fédération. Toutes les villes du royaume firent une fête dans le mois de juin où l'on invitoit les habitants des villes voisines ; Vendôme se signala à cette fête, puisqu'il vint des habitans d'Orléans, de Châteaudun, de Blois et autres endroits, et il alla des gardes nationaux dans les autres villes. Royal-Cravate-Cavalerie se signala dans cette occasion, étant depuis longtemps en garnison à Vendôme. La Messe fut célébrée sur le mail de Tiron. A cet effet on construisit un autel sur le milieu du Mail où un prêtre du Collège fit les fonctions. Il y avait quinze cents hommes sous les armes, compris Royal-Cravate; le repas fut pompeux; il se fit au Champ de Mars qui est derrière les

Ursules ; plus de quinze à seize cents hommes étoient à table, tandis que les magistrats montés sur un amphithéâtre, accompagnés de la musique, encourageoient par leur exemple la multitude qui les environnoit. La fête se prolongea bien avant dans la nuit.

C'est dans cette année que la garde nationale fut tout à fait organisée et que l'on monta la garde. Les habitants, au nombre de plus de douze cents, portoient l'uniforme. Il y avait une superbe compagnie de grenadiers, une compagnie de chasseurs, composée de jeunes gens, une compagnie de canonniers avec deux pièces de canon de quatre. Les jardiniers eux seuls formoient une jolie compagnie.

1791. — Dans cette année commença la persécution des prêtres ; on leur fit prêter serment, et ceux qui ne voulurent pas se soumettre à ce règlement furent chassés de leurs églises. Plusieurs furent mis aux fers, pour récompense de leurs travaux. Victimes de la vengeance des hommes, beaucoup gagnèrent la couronne du martyr en succombant à leurs peines. On ferma les églises du Château et de St-Martin ; les religieuses du Calvaire et des Ursules, les Cordeliers, les Bénédictins, les Chanoines furent mis hors de leurs couvents.

Le jour de la Toussaint 1791, l'église de St-Martin étant fermée, M. Thoinier, curé, s'étant retiré à sa campagne de Prépatour, s'acquittoit de ses fonctions comme s'il eût toujours été à St-Martin ; bien des personnes alloient lui rendre visite. Le jour de la Toussaint, il s'y rendit un grand concours de monde pour assister au service divin ; pendant ce temps, plusieurs factieux, ennemis du repos public, excitèrent les enfants à la révolte contre les individus qui étoient allés à Prépatour. Il n'en fallut pas davantage, *et il en résulta de graves désordres* ¹.

† Nous avons supprimé les détails du manuscrit.

Seconde fédération à Vendôme. Elle se fit sous le Plan de l'Abbaye ; le régiment de Chartres-dragons étoit en garnison en cette ville ; la fête fut pompeuse : M. le duc de Chartres, colonel dudit régiment, y étoit présent. On se souviendra longtemps de lui, car il a fait beaucoup de bien à Vendôme. A la Fête-Dieu de la même année, il sauva la vie à deux prêtres qui étoient accusés faussement d'avoir par leurs gestes troublé la procession, étant à une croisée près la rue St-Jacques. Les factieux vouloient les jeter à l'eau ou les pendre aux arbres du Mail. Mais M. le duc de Chartres parvint à apaiser le trouble, étant très-aimé dans cette ville.

C'est dans ce temps-là que les habitants de Morée voulurent prendre les armes, attendu qu'ils ne s'accordoient pas pour la nomination des électeurs. M. Cheroute de Morée fut victime de cet attroupement. C'est aussi le temps où les jeunes gens s'engagèrent volontairement pour aller à la défense de la patrie. Partout on ne voyoit que fêtes. L'on partit pour aller mettre le bon ordre à Morée. La garde nationale et Royal-Gravate trouvèrent six cents hommes armés qui attendoient avec fermeté ; mais la sagesse des magistrats prévint tous les malheurs qui pouvoient résulter d'une pareille révolte, et tout se passa avec douceur. On fit aussi prêter serment de fidélité aux habitants de Vendôme, qui étoit d'être fidèles à la nation, à la loi et au Roy. M. de Perignat, commandant de la garde nationale, reçut ce serment.

1792. — Vers le mois de novembre, le grain étant très-cher, les habitants de St-Calais, Mondoubleau et autres endroits, se rassemblent pour venir à Vendôme taxer les grains. Ils étoient cinq à six mille hommes. En arrivant à Vendôme, fallut sonner les cloches et les recevoir dans toutes les maisons ; le lendemain de leur arrivée, ils taxèrent le blé, et sommèrent les habitants de Vendôme de partir pour Herbault, et de là à Blois, pour en faire autant. Il fallut tous se mettre en marche

sans excepter les estropiés. On força les magistrats à se mettre à la tête. Au moins cinq mille hommes tant des campagnes que de la ville marchèrent sur Herbault, et de là sur Blois, où l'on fut assez bien reçu. Des malintentionnés habitants de la Sologne firent beaucoup de désordre à la maison de ville de Blois, et les magistrats de cette ville donnèrent des certificats à ceux de Vendôme, pour prouver que les Vendômois n'étoient point complices de tous les désordres et qu'ils s'étoient comportés avec honneur.

Pendant que les habitants étoient à Blois et à Herbault, les demoiselles de Vendôme montoient la garde avec des piques et faisoient la police. Le lendemain au soir de la partie, à neuf heures, M. Hégron, le seul administrateur qui fût resté, fit le tour de la ville avec un tambour, pour avertir que les affaires alloient bien.

C'est dans cette année et la suivante que l'on démolit l'église de St-Lubin, l'église de St-Bienheureé et celle du Château, ainsi que le Château même, dont on commença la démolition.

1793. — Vers le milieu du mois de mars, les paisibles habitans de Vendôme sont éveillés par le son du tocsin et par la générale. On s'assemble de tous côtés pour savoir la raison de cette alarme. Les magistrats font le tour de la ville, et annoncent aux habitans que les peuples de la Vendée se sont révoltés au nombre de plus de trente à quarante mille hommes. Ils encouragent les bons citoyens à porter du secours aux départemens voisins prêts à être envahis. Tous se portent à l'hôtel-de-ville pour avoir des armes, et quatre à cinq cents partent pour aller à la Vendée, d'où ils ne s'en reviennent qu'après avoir été remplacés par des troupes. Deux Vendômois y perdirent la vie.

Aux mois d'avril, mai, juin et juillet, passage des bataillons de Paris pour aller à la Vendée, et de beaucoup d'autres troupes. Le 15 juin, le troisième bataillon de Parisiens arriva. L'on se souviendra longtemps de leur

mauvaise conduite. Au soir de leur arrivée, ils insultèrent les habitans; ils coupèrent l'arbre de la Liberté qui était planté dans les lunes du pont Chartrain. C'étoit un arbre superbe dont les habitans de Fréteval avoient fait don à ceux de Vendôme. Ils en plantèrent un autre sur la place d'Armes. Ils allèrent à la maison de ville arracher les tableaux, monuments sacrés des seigneurs et princes qui avoient gouverné Vendôme et qui étoient d'un grand prix¹. Ils formèrent un bûcher sur le pont St-Georges, et forcèrent un des magistrats à y mettre le feu. Ainsi furent consumés par des mains sanglantes les restes précieux de la gloire des Vendômois. Pendant ce temps, un vil ramas de ce même bataillon monta au Château, et commit des horreurs sans bornes. Ils arrachèrent les princes de leurs tombeaux, qui étoient sous le chœur de l'église; ils les traînèrent de tous les côtés, sans respect pour le lieu où ils étoient. Il y avoit un baril qui renfermoit les entrailles de Jeanne d'Albret, reine de Navarre et mère de Henri IV, ainsi que ceux de plusieurs autres princes et princesses qui avoient gouverné Vendôme. Les brigands firent leurs ordures dans ce baril. L'aspect des corps des princes traînés dans l'église tira des larmes de beaucoup de personnes. Ils firent mille choses déshonnêtes dans la ville, en faisant poser à toutes les portes des lauriers, comme s'ils eussent remporté une grande victoire. Le soir, ils marquèrent les portes des plus vertueux habitans, qui bien sûrement auroient été leurs victimes, sans l'arrivée des braves composant la légion du Nord, qui arrivèrent le lendemain. Indignés des procédés du bataillon de Paris, ils arrachèrent les lauriers qui étoient aux portes, et prirent le parti des habitans qui trembloient dans leurs maisons. La légion du Nord avoit douze pièces de canon, dont quatre du calibre de douze, quatre de huit et quatre de quatre. Ils firent leur parc aux Prés-aux-Chats, et en confièrent la garde aux ha-

¹ On verra dans l'article suivant une rectification à ce sujet.

bitans de garde ce jour-là. Le bataillon de Paris, voyant son coup manqué, chercha la ruse. Leurs canonniers (car ils en avoient une compagnie, mais leurs canons, au nombre de neuf, étoient partis au matin) allèrent forcer la garde qui gardoit le parc de la légion du Nord, et voulurent s'emparer de leurs canons. A cet instant ledit bataillon de Paris étoit assemblé sur le Mail ; mais les canonniers de la légion du Nord ne dorment pas. Aussi prompts que l'éclair, ils volent à leurs pièces, écartent les Parisiens, et viennent les poster au pont Saint-Michel, c'est-à-dire trois pièces de douze, pour faire feu sur les Parisiens. Pendant ce temps, les chefs de la légion faisoient rassembler leurs troupes. Vingt-quatre tambours battoient la générale, accompagnés d'une cinquantaine de tirailleurs pour les soutenir. Partout, sur le Mail, les habitans quittent leurs maisons, les voyant sur le point d'être la proie des flammes. L'artillerie légère de la légion étoit en état, et l'on n'attendoit que le dernier ordre pour faire feu. Mais tout à coup les magistrats de Vendôme, émus du sang qui est prêt à couler, descendent de l'hôtel-de-ville pour tâcher d'apaiser l'orage. Les chefs de la légion pacifièrent, et tout rentra dans l'ordre. Le bataillon de Paris rentra dans ses logemens, et les braves de la légion du Nord restèrent trois jours à Vendôme, pour garder les habitans et attendre le général Westermann, qui les commandoit, avec quinze cents hommes. Quelques jours après, le quatrième bataillon de Paris arriva ; les magistrats de la ville furent jusqu'au mail de Thiron au devant, pour demander s'ils étoient dans le dessein de faire comme le troisième bataillon. Mais ces braves militaires avoient appris la mauvaise conduite du troisième bataillon ; ils jurèrent que leur dessein étoit, par leur bonne conduite, de faire oublier la peine que les Vendômois avoient endurée. Ils plantèrent un autre arbre de liberté, accompagnés des habitans.

Cette année, l'on fit la procession de la Fête-Dieu avec grande pompe. Il y vint vingt ou vingt-deux pa-

roisses de campagne, et une foule de monde considérable.

Sur la fin de l'année, le règne de la Terreur se fit sentir. L'on ferma les églises, on cassa les cloches et les Saints. Tous les honnêtes gens frémissaient d'horreur à voir toutes ces choses. L'armée révolutionnaire passa se rendant à Nantes.

1794. — Le règne de la Terreur continuant, on fit la fête de la Déesse. Pour cet effet, les sociétaires du Club Constitutionnel firent choix d'une jeune personne pour être déesse; ce fut Mademoiselle Girard, fille de M. Girard, menuisier, qui fut choisie. On l'habilla superbement, on fit un char de triomphe, où l'on mit sous les pieds de la déesse des ornemens d'église. Les clubistes, les autorités civiles et militaires, le régiment de dragons d'Orléans accompagnoient la déesse. Une foule insensée courait après ce cortège. Elle fut conduite à l'église de la Trinité, dont les terroristes avoient fait un temple dédié à la Raison. On fit de grandes réjouissances pour bien peu de chose. C'est aussi à cette époque où l'on commença à enfermer les meilleurs bourgeois de Vendôme, jusqu'aux cultivateurs et ouvriers qui ne furent pas épargnés. Quelquefois pour un mot lâché sans malice on traînoit des malheureux habitans dans les prisons. Garnier de Saintes, représentant du peuple, vint à Vendôme, et fit faire aux clubs les dons patriotiques. On ne voyait partout que les terroristes en bonnets rouges.

1793 et 1794. — Grande famine à Vendôme et partout ailleurs. Le papier ne valant plus rien et le maximum étant venu, l'on ne pouvoit plus avoir de grain pour vivre. Le blé valoit quatre cents francs le boisseau en assignats; encore il falloit avoir des bons pour obtenir par décade un ou deux boisseaux de blé, mêlé avec de l'orge, de l'avoine et de la balle. Souvent il falloit se battre sous la halle pour en avoir. Quelquefois on s'en revenoit avec rien. Les habitans de la ville se

répandoient dans les campagnes pour chercher de la nourriture. Les ouvriers gagnoient vingt-cinq francs d'assignats par jour ; le savon coûtoit cent francs la livre, la chandelle cinquante francs, ainsi de suite ; encore on n'en pouvoit avoir. En place de savon on se servoit de terre grasse pour blanchir le linge. Ce n'étoit partout que désordres. Les brigands de la Vendée vinrent prendre Le Mans au nombre de trente mille. On voyoit arriver à Vendôme les troupes de tous les côtés pour aller les repousser ; il arriva à Vendôme les trésors de quatorze villes et les prisonniers du Mans. L'alarme fut générale, car on entendoit déjà de sur les hauteurs le canon de l'armée vendéenne ; on se préparoit à la défense ; même on voulut rompre les ponts, mais M. de Rochambeau en empêcha, dans la crainte que l'on ne fit brûler la ville. On apprit l'heureuse nouvelle que les Vendéens avoient été repoussés par le général Westermann, et on fut délivré d'une belle peur, car les trésors de Vendôme étoient déjà emballés pour aller à Chartres.

1795. — Le 25 mars, jour de la Notre-Dame, le règne de la Terreur étant passé, et le gouvernement ayant permis l'exercice de la religion, les églises n'étant pas encore ouvertes, on célébra la première messe au Temple, dans la grange de l'Hôpiteau. M. Morin, ci-devant chapelain de l'hôpital, homme d'un grand mérite et très-aimé à Vendôme, fit les fonctions de curé. Il s'y trouva beaucoup de monde ; car il y avoit longtemps que l'on n'avoit eu le bonheur d'entendre la messe, excepté dans les chambres, où l'on n'alloit qu'en crainte à des prêtres vraiment pieux, mais qui étoient cachés.

Le jour de la Pentecôte, ouverture de l'église de la Madeleine ; on y célébra la messe en grande cérémonie ; la foule du monde fut considérable.

1796. — Le quatorze août, ouverture de la haute Cour de justice à Vendôme pour juger quarante-cinq individus accusés d'avoir voulu ramener le règne de la Ter-

reur et d'avoir conspiré contre le gouvernement. Pour faire les prisons qui étoient à l'Abbaye et les travaux qui étoient nécessaires pour les salles et appartemens, on occupa pendant six à sept mois cinq cents ouvriers de tous les métiers. On compte qu'il y fut dépensé un million cinq cent mille francs. Il est incroyable le grand nombre d'étrangers qui vinrent faire leur demeure à Vendôme pour être à portée de voir la haute Cour. Il y vint à peu près trois mille hommes de garnison pour garder les prisonniers ; le principal corps étoit la trentième demi-brigade d'infanterie légère, le vingtième régiment de cavalerie de ligne, deux compagnies de canonniers, deux compagnies de pompiers de Paris et deux cents gendarmes à cheval. Les débats furent très-intéressants. Les juges déployèrent un talent supérieur, ainsi que le jury qui étoit composé des citoyens les plus notables des départemens ; les détenus se défendirent avec esprit et fermeté. Les débats durèrent dix mois. Au bout de ce temps le jugement fut prononcé, et Darthé et Babœuf, qui jouoient un grand rôle dans ce procès, furent condamnés à mort, et exécutés sur la place d'Armes, à cinq heures du matin. Cinq détenus furent exportés, et le reste fut mis en liberté. On n'avoit jamais rien vu de si brillant à Vendôme que la haute Cour. Tous les jours il y avoit quatre à cinq cents hommes de garde ; il y avoit des postes de soldats à la maison de ville, au pont Saint-Michel, au pont St-Bié, au pont Chartrain, sur la place d'Armes. Au Château, un poste de cavalerie et un d'infanterie ; il y avoit une sentinelle sur le milieu de la montagne et une vedette à cheval dans l'intérieur de la haute Cour. Il y avoit une douzaine de corps-de-garde ; un piquet d'infanterie étoit posté au bout des petits prés de l'Abbaye ; enfin tout n'offroit aux yeux des habitans que l'aspect d'une ville de guerre considérable. Jamais on n'avoit vu à Vendôme un si grand commerce ; les ouvriers de la haute Cour gagnoient trente-cinq à quarante sols par jour, et faisoient quelquefois trois journées dans vingt-quatre heures, c'est-à-dire une depuis six heures du matin jus-

qu'à six heures du soir, une depuis six heures du soir jusqu'à minuit ; et l'autre depuis minuit jusqu'à six heures du matin. Les détenus furent amenés dans des voitures à barreaux de fer. On fit des cachots formidables ; on fit venir de Paris les portes de la Bastille pour fermer les prisons.

1799. — Les glaces, en 1793, ayant en partie détruit le grand pont St-Michel, on le démolit au mois de mai, et les habitans firent construire le petit pont, où il ne pouvoit passer de voitures.

Organisation des colonnes mobiles pour repousser les chouans du département ; j'en faisais partie dans la seconde compagnie en qualité de fusilier de la première escouade, premier peloton. Nous fûmes commandés, dans le mois de septembre, pour marcher en colonne avec un détachement de dragons, un détachement de gendarmerie, cinquante hommes de colonne mobile de Montoire et un détachement de celle de Trôo. Nous parcourûmes le pays de Montoire, Authon, Villedieu, St-Christophe, La Chartre et autres endroits. Dans ce temps-là, on faisoit monter la garde aux habitans de Vendôme en quatre endroits : à la maison de ville, au pont St-Bié, au pont Chartrain et au pont St-Michel. Outre cela, il y avoit toutes les nuits un piquet de vingt-cinq hommes qui parcouroient la campagne. On montoit la garde tous les dix jours, ce qui faisoit bien du tort, surtout aux ouvriers.

Au mois d'octobre, nous fûmes éveillés par la générale et le tocsin. A cinq heures du matin, on met des factionnaires de tous les côtés, et on apprend que les Chouans avancent sur Montoire, après avoir mis à St-Christophe un détachement de grenadiers et un de chasseurs, ainsi que la gendarmerie, en déroute. Nous prîmes les armes au nombre de deux à trois cents hommes, et l'on marcha sur Montoire, où nous trouvâmes les grenadiers et les chasseurs ; on y fut quatre jours.

(La fin au prochain Bulletin.)

QUELQUES MOTS

SUR

LE FORAGE D'UN PUIS ARTÉSIEN

DANS LA PROPRIÉTÉ DE M. FORTIER

A Villiers, près Vendôme

La lecture de ce travail a été précédée d'une leçon orale faite par M. Nouel, et qui avait pour objet la théorie des puits artésiens; en voici le résumé :

En forant verticalement le sol jusqu'à des profondeurs suffisantes, dans certaines localités, on atteint des nappes d'eau souterraines, qui remontent à la surface le long du canal que la sonde a ouvert, et s'élèvent au-dessus.

En France, les plus anciennement connus de ces puits sont ceux forés dans l'Artois, d'où leur nom d'*artésiens*. On en cite un à Lillers (Pas-de-Calais), dans un couvent de Chartreux, qui remonterait à 1126.

Les eaux qui tombent sur la surface de la terre y pénètrent par infiltration, traversant les couches perméables et s'arrêtant sur les couches imperméables. Lorsque celles-ci forment pour ainsi dire cuvette, les nappes d'eau qui s'y agglomèrent tendent par une loi d'équilibre à remonter à la hauteur de la surface d'absorption. Par conséquent, si, à l'aide d'un forage, on leur ouvre un canal à un endroit où le niveau du sol soit au-dessous de cette surface, on les verra remonter jusqu'au sommet du tube et déborder continuellement, formant ainsi ce qu'on appelle une fontaine jaillissante.

Il arrive généralement que, lorsque des couches alternativement sablonneuses et argileuses se relèvent en cuvette, les plus profondes affleurent en des points plus élevés, de telle sorte que

les eaux atteintes par le forage tendent à remonter d'autant plus haut qu'elles proviennent de nappes plus profondes.

On remarque que la température s'élève régulièrement à mesure que l'on s'enfonce dans le sol. Les observations faites sur les puits artésiens ont donné une élévation de température de 1° pour 25 à 30 mètres de profondeur.

M. Nouel termine sa leçon par la description des outils servant au forage des puits artésiens.

U. HINGLAIS.

*

Les sondages opérés dans la Touraine venant fortement appuyer les pressentiments qui faisaient soupçonner l'existence de sources souterraines à une profondeur à peu près égale à celle que l'on obtient à Tours, ont déterminé l'entreprise suivante.

Le 17 septembre 1868, à six heures du matin, deux ouvriers, sous la surveillance d'un chef d'équipe, donnèrent le premier coup de pioche. Il s'agissait d'abord de creuser à main d'homme un puits permettant, par son ouverture, en cas de réussite, de donner prompt écoulement à l'eau jaillissante. Ce creusement, opéré jusqu'aux roches tendres calcaires, mit à découvert, à 6^m de profondeur, une couche de gros sables et de silex propre à cet écoulement. Le 21 septembre, la naissance de ces calcaires apparut à 9^m au-dessous du sol. Les trois jours suivants furent employés au montage et à l'installation de tout le matériel. Une légère construction en bois, surmontée d'une toile, entoura tout l'appareil et servit d'abri pour la mauvaise saison.

Du milieu de la base de ce puits creusé à main d'homme, un tuyau en tôle d'un diamètre intérieur de 0^m,21 fut élevé jusqu'à 0^m,40 au-dessous du niveau du

sol; il devait servir à diriger dans leur descente les instruments servant au sondage.

Le 25 septembre, à huit heures du matin, la sonde frappa son premier coup. Pendant les vingt premiers jours, quatre hommes suffirent à ce travail. Les couches souterraines ne se composaient que de roches contenant quelques silex noirs ou blancs. Trente-huit mètres d'épaisseur furent facilement traversés; les sources alimentant les puits du pays avaient été rencontrées à 16^m,05.

Depuis 47^m jusqu'à 69^m, on traverse encore facilement des couches de craie grise et blanche, contenant quelques calcaires et des silex noirs.

Dans le courant d'octobre, lorsque le trépan atteignit 70^m, deux ouvriers nouveaux furent adjoints aux quatre premiers.

A la fin de ce même mois, on toucha la profondeur de 84^m,45; une couche d'argile et de craie sans aucun silex venait d'être traversée.

Jusque-là les extractions des matières broyées par la sonde eurent lieu au moyen de la soupape à clapet. A l'apparition des grès, on n'employa plus que la soupape à boulet.

A la profondeur de 84^m,05, on rencontra les grès verts, dont le premier banc, offrant peu de résistance, fut facilement traversé. Une couche de sables blancs très-fins est également dépassée. Le 2 novembre, on toucha un grès gris très-dur, de 1^m,64, dont le forage ne fut obtenu que le 17 novembre suivant.

Avant de toucher la buse de ce banc de grès, et dès le 15 novembre, l'eau souterraine commença à s'élever dans le trou de sonde; elle s'éleva davantage pendant le forage de sables gris reposant sous ce grès.

Le vendredi 20 novembre, à cinq heures du soir, à peine la soupape a-t-elle touché 89^m, naissance des sables verts, que l'eau, montant rapidement, s'éleva jus-

qu'à 4^m,20 au-dessous du sol. La première nappe était ouverte, et l'ascension de l'eau avait été de 11^m,80 au-dessus des eaux du puits (16^m — 4,20 = 11,80).

Ces sables verts sont très-fins, ne contenant que peu de coquillages et quelques morceaux de grès.

Dès le lendemain 21 novembre, au moyen de la soupape, on manœuvra dans les sables formant le bassin de cette première nappe; mais, à la profondeur de 91^m,65, les éboulements répétés de ces sables arrêterent tout travail.

Le tubage, commencé le 28 novembre, ne fut terminé que le 7 décembre suivant, la colonne de tuyaux ayant touché les sables verts. Le 22 décembre, la colonne et la soupape touchèrent presque en même temps la profondeur de 95^m,03, qui fut reconnue être la base de la première nappe. L'ascension de l'eau restant invariable à 4^m,20 du sol, il fallut songer à poursuivre le forage et rechercher une nappe jaillissante.

Les vingt-trois jours qui s'écoulèrent du 22 décembre au 14 janvier 1869 furent occupés à extraire, par la soupape, les sables qui ne cessaient d'obstruer le fond de la colonne, en passant par les trous dont on avait percé les trois premiers mètres inférieurs de cette colonne. En prévision d'une certaine masse d'eau pouvant encore se rencontrer à la base de la première nappe, on avait percé les premiers tuyaux; mais toute la masse d'eau composant cette nappe se tenant à la naissance des sables verts, on fut obligé de remonter la colonne tout entière et de retirer les bouts percés.

Le 22 janvier suivant, la colonne de nouveau descendue jusqu'au fond, on commença le battage par un trépan de 0^m,16 de diamètre sur le grès touché à 95^m,03. Ce grès, qui n'est qu'une plaquette de 0^m,06 d'épaisseur, exigea par sa dureté une journée entière de manœuvre pour être traversé.

Une couche de sables verts apparut sous ce grès;

quoique ces sables fussent assez compacts et un peu argileux, des éboulements ne tardèrent pas à se produire. Il devenait nécessaire de faire suivre la colonne qui reposait à 95^m,03. Pour cette opération, on tenta l'emploi de l'élargisseur ; mais les quelques centimètres d'élévation imprimés à la colonne pour faciliter cette manœuvre produisirent un éboulement considérable dans le trou de sonde. La soupape, en désobstruant pendant cinq jours le passage, parvint avec son tranchant à casser les bords de ce grès de 0^m,06, et à faciliter ainsi la descente de la colonne.

Le 6 février, un nouveau grès, rencontré à 101^m,04, arrêta encore la soupape et la colonne. La sonde, en quelques heures, perça ce grès de 0^m,08 d'épaisseur, et toucha une couche de sables gris un peu argileux. De ce même jour jusqu'au 19 février suivant, on traversa successivement sept plaquettes de grès séparées les unes des autres par huit couches de sables verts. Parfois des éboulements se produisant, il fallut dégager la base de l'opération. La dernière de ces couches de sables verts repose sur un grès de 0^m,16 d'épaisseur à 105^m,12. Ce grès étant percé, apparut la première couche d'argile noire.

Du 22 février au 31 mars suivant, s'opéra sans grande difficulté, mais avec quelque retard, un travail de forage à travers onze bancs de grès, séparés les uns des autres par onze couches d'argile. De fréquents éboulements des couches supérieures de sables occasionnèrent un retard.

A la profondeur de 126^m,69, la sonde ayant touché un grès très-dur, les violentes secousses des tiges produisant encore des éboulements plus considérables de sables, il devint impossible de continuer le forage sans le secours de la colonne laissée à 101^m,04. Il fallut par cette colonne se séparer des couches de sable rencontrées de 101^m,04 à 105^m,12, point où se rencontrent les premières argiles.

L'élargisseur, descendu le 1^{er} avril, parvint, le 10

suivant, par le roudage, à ouvrir passage à la colonne, dont la base, ce même jour, reposa définitivement sur le grès, à 105^m, 12. Il fallut trois jours de travail pour extraire du trou de sonde tous les sables qui s'y étaient amoncelés.

L'interception des sables parut dès ce moment telle qu'on put, sans crainte d'éboulement, continuer le forage du grès rencontré à 126^m, 69.

Du 14 au 28 avril, la sonde et la soupape traversèrent neuf plaquettes de grès et neuf couches d'argiles superposées les unes aux autres. Les grès verts sont tous également durs; les argiles, au fur et à mesure qu'elles sont rencontrées en profondeur, renferment plus de sables, de graviers, de coquillages et de morceaux de grès.

La sonde, au 28 avril, attaqua, à la profondeur de 137^m, 11, un grès assez dur, de nuance jaunâtre, mêlé d'un peu d'argile aussi jaunâtre. Le fouettement des tiges par le battage sur les parois de la colonne produisit encore des éboulements de sables. La colonne, mise en mouvement pour être descendue, résista à toutes manœuvres; elle ne glissa seulement que de 0^m, 03. On reconnut alors qu'un morceau de grès de cette même épaisseur supportait toute la colonne dans une petite partie de sa base, et laissait ainsi un passage aux sables amoncelés aux parois extérieures de cette colonne.

L'interception devint à ce moment complète.

On employa cinq jours à extraire les sables qui, jusqu'à 18^m de hauteur, avaient inondé le passage.

Le forage du même grès fut continué. La friabilité de ce grès rendit le battage facile jusqu'à 139^m, 78; mais à ce point, et jusqu'à 139^m, 94, la dureté est telle, que le percement exigea neuf jours. Le fouettement des tiges pendant ce battage contre les parois des couches d'argiles fit détacher quelques parties de ces argiles, qui arrêtaient pendant trois jours le travail de forage.

A peine la profondeur de 139^m, 94 fut-elle dépassée, que l'eau donna un jet d'ascension jusqu'à 1^m au-dessous du sol, pour reprendre, peu de moments après, le ni-

veau qu'elle avait tenu pendant le forage des argiles. Le trépan traversa ensuite facilement les dernières couches de ce grès, pour toucher à 141^m,28 une couche de sables verts contenant quantité de graviers, de coquillages, de morceaux de grès et d'argile verte.

Pendant le forage de ces sables, l'eau monte insensiblement.

Enfin, le jeudi 27 mai 1869, à une heure du soir, la soupape, en traversant à 143^m,63 des sables verts extrêmement fins, contenant beaucoup de gros graviers, des coquillages et des sables en formation de grès, fait jaillir l'eau jusqu'à 5^m,60 au-dessus du sol.

Avec un tubage permettant d'éviter toute déperdition d'eau, on peut estimer que l'ascension atteindrait de 9 à 10^m d'élévation ; mais l'expérience n'en a pas été tentée. Les matières argileuses et les sables fins, entraînés par l'eau, n'ont duré que quelques jours.

Le forage, sans être inquiété par des éboulements, comme il était arrivé pour la première nappe, a pu facilement toucher, à 149^m,69, la base du bassin de cette deuxième nappe d'eau.

Malgré une légère odeur d'hydrogène sulfuré, cette eau est reconnue bonne pour l'alimentation et les usages domestiques. Elle possède une température invariable de 16,50 degrés centigrades ⁴.

Son débit, dans les premiers jours, n'était que de 150 mètres cubes par jour. Après la désobstruction des sables et le tubage définitif en cuivre, ce débit s'est élevé, d'après les expériences faites, le 30 juin, par l'agent de la Compagnie Degousée :

Au niveau sol : 230 litres par minute. — 331 m. c. par 24 heures ;

A 1^m,20 au-dessus, 200 l. m. — 288 m. c. par 24 h.

A 4^m,60 d° 126 l. m. — 181 m. c. d°.

⁴ Ce chiffre est le résultat d'observations concordantes à 1/100^e de degré près, faites à plusieurs reprises par MM. E. Renou, G. Boutrais et E. Nouel.

CONSTITUTION GÉOLOGIQUE
DU TERRAIN DE VILLIERS

PROFONDEUR additionnelle des couches	Épaisseur de chaque couche	TERRAINS TRAVERSÉS
3 m »	3 m »	Terre végétale, terre rouge mêlée d'argile et de sables fins.
9 »	6 »	Sables, graviers, silex.
47 »	38 »	Roche tendre calcaire avec quelques silex.
69 »	22 »	Craie grise et blanche contenant quelques silex.
84 45	15 45	Argile et craie sans silex.
85 08	» 63	Grès verts tendres.
85 75	» 67	Sables fins blancs.
87 39	1 64	Grès gris très-durs.
89 »	1 61	Sables gris (<i>Première nappe</i>).
95 03	6 03	Sables verts fins.
95 09	» 06	Grès gris très-durs.
101 04	5 95	Sables verts.
101 12	» 08	Grès gris.
101 22	» 10	Sables gris un peu argileux.
101 30	» 08	Grès gris.
101 40	» 10	Sables gris un peu argileux.
101 50	» 10	Grès gris.
101 75	» 25	Sables verts argileux.
101 83	» 08	Grès gris.
102 03	» 20	Sables verts argileux.
102 18	» 15	Grès gris.
102 69	» 51	Sables argileux d'un vert plus foncé.
102 87	» 18	Grès gris.
102 95	» 08	Argile blanche.
103 04	» 09	Grès gris.
103 08	» 04	Argile grise.
103 44	» 36	Grès gris.
105 12	1 68	Sables verts très-argileux.
105 28	» 16	Grès noirâtre.

PROFONDEUR additionnelle des couches	Epaisseur de chaque craie	TERRAINS TRAVERSÉS
106 04	» 76	Argile noire.
106 25	» 21	Grès noirâtre.
107 23	» 98	Argile noire.
107 37	» 14	Grès gris.
108 12	» 75	Argile noire.
108 20	» 08	Grès dur noirâtre.
108 88	» 68	Argile noire.
108 94	» 06	Grès gris tendre.
109 43	» 49	Argile noire.
109 78	» 35	Grès dur en morceaux.
113 98	4 20	Argile noire.
114 04	» 06	Grès dur en morceaux.
114 35	» 31	Argile noire.
114 41	» 06	Grès dur en morceaux.
116 30	1 89	Argile noire.
116 53	» 23	Grès tendre.
120 73	4 20	Argile noire.
120 93	» 20	Grès.
121 61	» 68	Argile noire.
121 78	» 17	Grès.
123 64	1 86	Argile noire.
124 13	» 49	Grès tendre.
126 69	2 56	Argile noire sableuse.
127 30	» 61	Grès dur.
127 99	» 69	Argile sableuse avec coquillages.
128 56	» 57	Grès vert assez dur.
130 23	1 67	Argile verdâtre sableuse avec coquillages.
130 46	» 23	Grès dur vert.
132 67	2 21	Argile verte très-fine et sableuse.
132 89	» 22	Grès vert dur.
133 90	1 01	Argile verte très-fine avec morceaux de grès et gros sables.
134 07	» 17	Grès très-dur.
134 79	» 72	Argile noire verdâtre avec morceaux de grès.
134 84	» 05	Grès noir très-dur.
135 21	» 37	Argile noire très-compacte avec grès tendre et sables.
135 63	» 42	Grès noir dur avec argile noire et brune.

PROFONDEUR additionnelle des couches	Epaisseur de chaque couche	TERRAINS TRAVERSÉS
136 39	» 76	Argile noire avec grès noir et gris.
136 66	» 27	Grès dur.
136 78	» 12	Argile verdâtre avec gros sables, graviers, coquillages, morceaux de grès.
136 93	» 15	Grès gris dur.
137 11	» 18	Argile noire verdâtre comme la précédente.
137 26	» 15	Grès dur gris jaunâtre.
137 39	» 13	Argile jaune avec gros sables et graviers.
141 28	3 89	Grès gris jaunâtre très-tendre et en certaines parties très-dur.
143 63	2 35	Sables verts avec coquillages, graviers, argile verte et morceaux de grès.
149 69	6 06	Sable vert foncé comme le précédent. Sables en formation de grès.

Cette couche entière de sable renferme la deuxième nappe d'eau.

Epaisseur totale des grès en 34 bancs en plaquettes, 12^m, 39;

Epaisseur totale des sables en 12 couches, 24^m, 51;

Epaisseur totale des argiles en 22 couches, 27^m, 22.

Depuis la lecture de ce travail, M. L. Pochet, ingénieur des ponts et chaussées à Vendôme, a bien voulu faire faire le nivellement depuis le pavé de l'église de la Trinité, qui est à 81^m, 90 au-dessus du niveau de la mer (chiffre de la compagnie d'Orléans), jusqu'au niveau du sol où est foré le puits artésien de Villiers. On a trouvé pour la pierre qui ferme l'orifice du puits l'altitude de 91^m, 08, ce qui donne 9^m, 18 d'élévation de l'orifice du puits au-dessus du pavé de l'église de la Trinité, à Vendôme. C'est de ce point, 91^m, 08, que sont comptés tous les chiffres du tableau qui précède. — E. N.

ÉPITRE

à la Société Archéologique, Scientifique & Littéraire
du Vendômois.

Les pieds sur mes chenets, près d'un tison qui fume,
Vers le mois de janvier, je soignais un gros rhume,
Hôte ineivil, chez moi débarqué, sans façon,
Au milieu de l'hiver, comme un fruit de saison ;
Dans un demi-sommeil endormant ma paresse,
Un journal à la main, Messieurs, je le confesse,
Plongé dans mon fauteuil, je ne songeais à rien,
Comme il peut arriver même à l'homme de bien,
Or, j'allais m'assoupir tout à fait, sans scrupule,
En regardant marcher l'aiguille à ma pendule,
Quand soudain le facteur jette sur mon bureau
De la Société le Bulletin nouveau.
Je secoue aussitôt ma torpeur importune,
Je rends grâce au ciel de ma bonne fortune,
Et, de mes vieux amis relisant les discours,
Je les savoure à l'aise et les trouve trop courts.
« Mon Dieu, me suis-je dit en frappant mon pupitre,
Que je voudrais enfin leur rimer une épître !
Des vieux donjons détruits évoquer tous les preux,
Redire leur légende et leurs exploits fameux !
Des grands Bénédictins écartant les suaires,
Expliquer, commenter les poudreux cartulaires !
Que je voudrais fouiller le granit ancien,
Y retrouver un crâne antédiluvien
Qui nous révélerait les secrets des vieux hommes,
Ou du moins découvrir un autre aigle à Selommes ! »

Mais où vais-je aujourd'hui, parmi la fiction
Laisant vagabonder l'imagination ?
J'ignore la science, et ne sais d'un Musée
Estimer, à son prix, une médaille usée.
Je promène les yeux en vain autour de moi,
J'observe de mes murs la vulgaire paroi ;
Hélas ! nul objet d'art, aucune vieillie,
Pas le moindre babut, faïence ou poterie !
Un meuble d'acajou, six chaises, un bureau,
Un piano vendu par monsieur Mahoudeau ¹,
Fort bon, du reste... Mais, oubliant la couture,
Ma fille fait peut-être une docte lecture
Sur le denier d'Aix?... Non, et je le dis tout bas,
Ma femme raccommode une paire de bas...
O sainte poésie ! ... A ma porte l'on sonne,
Et je vois tout à coup entrer une personne
Qui vivait à Vendôme au temps déjà lointain
Où le journal *le Loir* naquit un beau matin.
C'était la Baronne X..., que des procès à suivre
Alors, dans Pithiviers, avaient contrainte à vivre.
« Chère dame, bonjour, comment vous portez-vous ?
Asseyez-vous, lui dis-je, et causons, entre nous,
De ce temps... Mais alors j'étais célibataire.
Parlez-moi de Vendôme ; êtes-vous antiquaire ?
— J'ai des procès, dit-elle, et de mes vieux contrats,
De titres primitifs et rongés par les rats,
Je viens causer. Au pied d'une borne champêtre,
Retrouvant trois morceaux d'une tuile, peut-être
Romaine, mon expert.... — Ah ! permettez ! je vois
Toute une découverte en pays vendômois ;

¹ Facteur de pianos à Vendôme, et membre de la Société.

Cette tuile romaine... — Oui, Monsieur, est la preuve
Que ma borne n'était pas une borne neuve,
Et sur le possesseur... — Ah ! Baronne, pardon !
Laissez là vos procès et cet affreux jargon ;
Parlez-moi de Vendôme ! — Eh ! bien, soit ! en pensée
Ecoutez donc un rêve, un voyage au Musée :

A peine étais-je entrée au nouveau monument,
De toutes parts m'accueille un doux frémissement ;
C'était un bruit confus, harmonieux murmure
Qui redisait encore la fête d'ouverture.

— Comme on parle de nous ! s'écriait le canard
En apostrophant l'aigle avec un air vantard ;
Empaillés, mais soignés par une main habile,
Nous sommes l'ornement et l'orgueil de la ville ;
On a su réunir, certes à très-bas prix,
Une collection des oiseaux du pays,
Qui, largement logés et conservés sous verre,
Sont fêtés du public et de monsieur le Maire. —
Cela dit, il se tait, et l'oiseau glorieux
Me voit et pousse un cri qu'il croit mélodieux.
Le corbeau lui répond, et, dans le voisinage,
Tous les oiseaux joyeux gazouillent leur ramage ;
Et les autres objets du Musée, empaillés,
Disséqués, soudain sont par leurs chants réveillés.

— Que de soins, que d'efforts, dit un silex antique,
Pour mieux connaître l'homme et son âge authentique !
N'est-il pas démontré que les premiers humains
Des anciens mammouths sont les contemporains,
Et que du fer alors qu'ils ignoraient l'usage,
Nous fûmes instruments de guerre et de ménage ?
Les Celtes, les Kimris, ces peuples primitifs,

Ne connaissaient que nous dans leurs débuts naïfs,
Et l'on sait qu'en ces temps les Gaulois invincibles
Avaient d'un dur caillou fait des armes terribles.

— Vénérable silex, dit un glaive, demain
Le fer sera forgé ; le grand peuple romain
De la Gaule barbare écrasera les huttes,
Et mettra sous le joug Cénomans et Carnutes.

— Oui, reprit le hautbert d'un vaillant Chevalier ;
Mais nos exploits plus tard ont tout fait oublier.
Voici le moyen âge avec ses nobles traces,
L'Évangile et la Croix civilisant les races ;
Manoirs, moines, seigneurs, tournois et troubadours,
Croisades et combats, chants de guerre et d'amours ;
Donjons de Lavardin, de Vendôme et Montoire,
Dont aujourd'hui l'on cherche à refaire l'histoire !

— Erudits compagnons, dit un vieux parchemin,
J'approuve vos discours ; mais que, dans leur chemin,
Les chercheurs, s'il se peut, évitent l'équivoque,
Et ne jugent jamais un temps par leur époque ;
Chaque âge a son cachet, ses défauts, ses vertus,
Ses droits, ses libertés, ses tyrans, ses abus.
Si nous vîmes lutter Seigneurs contre Communes,
Dans le siècle présent que de tristes rancunes !
Et cela prouve, amis, qu'en tout temps on peut voir
Parfois à l'horizon apparaître un point noir.

— Voyez, dit le portrait d'un Maréchal illustre,
Si nos noms sur Vendôme ont jeté quelque lustre.
Voyez avec quels soins on nous rassemble ici !
Dans l'histoire et par l'art nous revivons ainsi.
Voyez encor, Messieurs, comme ce paysage,
Ces tours de Lavardin, charment mon voisinage !

Vendôme connaît bien la main du donateur,
Et Montoire, à bon droit, est fier de son auteur.

— Silence ! Messieurs, dit un bouquin respectable,
Entr'ouvrant, pour parler, ses feuillets sur la table
Où fut signé l'arrêt de Babœuf autrefois,
Silence ! et soyons fiers de vivre Vendômois !

Le Musée, à ces mots, dans un élan d'ivresse,
Par de grandes clameurs prouve son allégresse.
Les livres s'ouvrent seuls, et tous les Bulletins
Se mêlent sans façon aux plus vieux parchemins.
Le dieu Boudha frémit, et, croyant l'heure éclose,
Il médite en lui-même une métamorphose.
Les portraits, les silex, les médailles, les plats
Se heurtent en cadence et prennent leurs ébats ;
Un insecte s'envole, et dépassant les bornes,
Un limaçon fossile ose allonger ses cornes.....
Ce tumulte bruyant me réveille bientôt,
Et mon rêve est fini. — Merci, Baronne. — Un mot
De mon procès : l'expert, comme un arrêt l'ordonne,
Dans cinq procès-verbaux.... — Ah ! de grâce, Baronne,
Ne plaidez plus ! rimez, comme en votre bon temps ;
L'automne peut avoir des rayons de printemps.
— Non, j'ai fait mes adieux aux douces fantaisies,
Et le mur mitoyen n'a pas de poésies.
Je n'ai plus souvenir de la Muse et du *Lair* ;
L'étoile du matin n'est pas celle du soir.
De l'âge je subis le cruel despotisme,
Et je soigne, à mon tour, un maudit rhumatisme....
Tenez, cher magistrat, nous vieillissons tous deux ;
Aux savants de Vendôme adressons nos seuls vœux,
Et qu'on dise partout, du couchant à l'aurore,
Que si le veau d'or est le seul dieu qu'on adore,

A Vendôme du moins le culte est différent :
On met l'âge de pierre avant l'âge d'argent. »

Ainsi dit la Baronne¹, en regagnant ma porte,
Vous adressant les vœux, Messieurs, que je vous porte.
Je m'acquitte aujourd'hui de sa commission ;
Si je pêche en rimant, c'est par occasion :
Autrefois elle et moi n'étions qu'un ; à ce titre,
Je joins mes vœux aux siens et je clos mon épître.

V. TANQUEREL DES PLANCHES.

¹ On n'a point oublié à Vendôme que l'auteur de cette épître écrivait autrefois dans *le Loir*, sous le pseudonyme de la Baronne X....

(Note du Secrétaire.)

ADDITION A LA PAGE 140.

Nous avons reçu trop tard pour les insérer en leur lieu les renseignements suivants :

Le Cabinet des médailles à Paris possède 2 jetons de Marie de Luxembourg :

1^o Celui que nous avons décrit ;

2^o MARIE : DE : LVXENBOVRG : DVCHESSE : — Mêmes armes que ci-dessus, seulement timbrées d'une couronne ducal. — Revers : † DOVAIRIE : DE : VENDOSMOIS : CO : DE : ST : POL. Croix fleuronée, cantonnée de quatre chardons. Cuivre.

Nous remercions infiniment, à ce sujet, MM. Chabouillet, conservateur en chef du Cabinet, et de La Berge, l'un des employés.

CH. B.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE

DU

VENDOMOIS

8^e ANNÉE. — 4^e TRIMESTRE.

OCTOBRE 1869

.

La Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois s'est réunie en assemblée générale le jeudi 14 octobre 1869, à 1 heure, au lieu ordinaire de ses séances.

Étaient présents au Bureau :

MM. de Nadaillac, président; Rolland, trésorier; Hinglais, secrétaire; Nouel, conservateur; Bouchet, bibliothécaire-archiviste; de Rochambeau;

Et MM. de Bodard, l'abbé C. Bourgogne, Duvau, Fortier, Gadeau, d'Harcourt, Launay, Mareschal, de Maricourt. Ph. Martellière, H. de Meckenheim, de Montéclain, Normand, E. Renou,

de Salies, Thillier, A. de Trémault, G. de Trémault, de Saint-Venant, Julien de Saint-Venant.

En déclarant la séance ouverte, M. le Président annonce la perte qu'a faite la Société d'un de ses membres, M. Luce, maire de La Chapelle-Enchérie. Il rend hommage à ses grandes qualités, et propose à l'assemblée de s'associer aux regrets unanimes qu'inspire la perte de cet homme de bien. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le secrétaire fait connaître les noms des membres reçus par le Bureau depuis la séance du 8 juillet 1869; ce sont :

MM. Verduron, caissier, à Paris ;
Blaise des Vosges, propriétaire, au château de Roc-en-Tuf ;
Cormier-Porcher, propriétaire, aux Roches ;
De l'Ombre, propriétaire, à Mondésir ;
De Watrigant, sous-préfet de Vendôme ;
De Contenson, colonel du 5^e Cuirassiers ;
Normand, président du Tribunal de Vendôme ;
De Saint-Laumer, maire de Chartres ;
Jacob, imprimeur à Orleans ;
De Saint-Hillier, colonel du 2^e de ligne.

M. le Président annonce qu'une allocation de 400 francs a été attribuée à la Société sur les fonds dont dispose le ministère de l'Instruction publique. Des remerciements ont été adressés à M. le Ministre de l'Instruction publique.

.

M. le Président donne la parole à M. de Rochambeau :

RAPPORT

sur le Congrès Scientifique de Chartres

Par M. DE ROCHAMBEAU.

« Messieurs,

« Fidèles à la mission que nous avait confiée le Bureau, MM. de Nadaillac, Queyroy, Launay et moi, nous nous sommes rendus à Chartres le 4 septembre pour représenter la Société au Congrès Scientifique. Notre but principal était de plaider devant un public d'élite la cause de notre statue de Ronsard et d'ouvrir les voies du Congrès Archéologique qui doit avoir lieu à Vendôme en 1871.

« Avant tout, nous devons vous dire que nous avons rencontré chez nos voisins d'Eure-et-Loir une bienveillance cordiale dont nous nous plaignons à leur rendre hommage. Par leurs soins, une souscription a été ouverte dans les deux principaux journaux du département, et MM. de Saint-Laumer, maire de Chartres, et de Caumont, directeur de l'Institut des Provinces, ont tenu à ouvrir ces listes : de telles adhésions ne peuvent que nous honorer beaucoup et nous encourager. Espérons donc qu'à l'exemple des Chartains, tous nos voisins voudront apporter leur pierre au monument de Ronsard.

« Nous avons aussi puisé à Chartres de précieux enseignements pour le congrès de 1871, et dès aujourd'hui nous sommes assurés de pouvoir offrir aux étrangers qui voudront bien nous visiter de nombreuses et sérieuses jouissances. A ces fêtes de la science, nous espérons joindre une fête des beaux-arts et de l'industrie. Nous nous sommes assurés qu'il était possible avec la bonne vo-

lonté de tous les amateurs vendômois, de former, pour cette solennité, une exposition rétrospective et industrielle, réunissant ainsi dans les salons de notre Musée les produits de l'industrie de nos pères et celle de nos artisans modernes.

« Nous comptons donc, Messieurs, sur votre concours, car c'est vous qui ferez cette exposition, et sur vous en rejaillira la gloire.

« Le temps qui nous est donné pour vous entretenir du Congrès de Chartres ne nous permet pas d'entrer dans le détail des travaux sérieux et variés qu'on y a élaborés. Nous nous bornons à vous dire, par amour-propre national, que MM. Bourgeois et de Vibraye, nos collègues, y ont eu un véritable succès ; le premier, en rendant limpide et attrayante pour tous la science que vous lui connaissez ; le second, en présidant avec l'autorité d'un maître et d'un homme de goût les travaux du Congrès. »

Les personnes qui ont l'intention de prendre part au Congrès Scientifique de Vendôme de 1871, à titre de lecteur ou d'auditeur, peuvent dès aujourd'hui se faire inscrire par l'un de MM. les membres du Bureau de la Société. La souscription est de 10 francs.

Chaque souscripteur recevra deux volumes contenant les travaux du Congrès, et représentant le prix de la souscription.

M. le Président donne la parole à M. le Conservateur.

DESCRIPTION SOMMAIRE
des Objets offerts à la Société
ou acquis par elle
depuis la séance du 8 juillet 1869.

● — ●

NOUS AVONS REÇU ·

I. — OBJETS D'ART & D'ANTIQUITÉ.

De S. M. L'EMPEREUR :

Un grand TABLEAU de 4^m, 28 de long sur 1^m,88 de haut, y compris le cadre, représentant les *Funérailles de la Vierge*, par F. Athanase¹. — Une longue procession de fidèles accompagne avec toutes les marques de la douleur et de la piété le corps de la Mère du Sauveur, porté sur un brancard par quatre personnages. — Imitation d'H. Flandrin et de Benouville (Saint François d'Assises transporté mourant. Musée du Luxembourg.)

De M. Ulysse RENOU, ancien sous-préfet :

Un TABLEAU représentant *l'Adoration des Mages*. Ecole napolitaine (?) — Hauteur, 1^m,425 ; largeur, 1^m15. — Deux têtes surtout sont remarquables ; il est fâcheux seulement que cette toile ait subi un nettoyage.

Plus une Peinture de moindre dimension. Paysage.

De M. TRILLOT, maire de Meslay :

Une belle GRAVURE de Bolswert, représentant le *Reniement de Saint Pierre*, d'après Gérard Seghers.

¹ Le véritable nom de l'auteur est Alexandre Grellet. Frère des Ecoles chrétiennes, il a pris en religion le nom d'Athanase. C'est un élève d'Horace Vernet et de M. Barrias.

De M. QUEYROY, notre conservateur-adjoint :

Deux grandes et belles EAU-FORTES avant la lettre, gravées par lui, reproduisant, l'une la principale porte de l'église de Pezou, l'autre l'abside de la curieuse église de Nourray en Vendômois.

De M. DE ROCHEBRUNE, sur la demande de M. Queyroy :

Une très-grande EAU-FORTE, bien connue des amateurs : *La Chapelle de Champigny-sur-Veude* (Touraine), fondée au XVI^e siècle par Louis de Bourbon-Montpensier, issu de la Maison de Vendôme, chapelle si célèbre par ses vitraux.

De M. P. LEMERCIER :

Une PHOTOGRAPHIE, représentant l'église Saint-Martin de Vendôme en démolition. Reproduction d'un dessin à la plume de M. P. Lemercier, d'après un croquis de M. Launay. (Yvon phot.)

De M. FORTIER, à Villiers :

Une grande PHOTOGRAPHIE, où l'on voit toute la disposition de son Puits artésien au moment de la première eau jaillissante. Le propriétaire y figure au milieu de tous ses ouvriers. (Yvon phot.)

De Mme Ve IMBAULT, à Vendôme :

Les CHARGES en plâtre de Paganini et de Musard par Dantan jeune.

De M. Ed. CHAUTARD, à Montoire :

Une ASSIETTE, faïence patriotique.

De M^{me} Jules GOUÉRY :

2 PIEDS DE MOMIE rapportés d'Egypte avec des fragments de leur enveloppe.

De M. GUICHARD-SOUCHET :

Une magnifique POINTE DE LANCE, d'environ 0^m,17 de longueur, en silex du Grand-Pressigny. Cette pièce sera l'une des plus belles de notre vitrine. L'arme a été malheureusement brisée en plusieurs morceaux, mais habilement restaurée par le do-

nateur lui-même, qui l'a trouvée dans sa propre vigne au Temple près Vendôme.

De M. le Docteur LEHIR, à Morlaix, par l'obligeant intermédiaire de M. Oct. Parisot :

7 SILEX ou fragments de silex taillés trouvés par lui dans la grotte de Roc'h-Toul (roche percée) à Kerougay-Izela (Finistère).

De M. l'abbé HAUGOU, vicaire à Onzain :

3 HACHES en pierre polie : La première en silex gris pâle d'un grain très-fin. La pointe manque. — La seconde en silex à peu près semblable, légèrement veiné de blanc et de noirâtre. — La troisième, la plus petite, d'une jolie nuance verte, le tranchant un peu oblique. — Les longueurs varient de 0^m,058 à 0^m,085 ; les largeurs, de 0^m,033 à 0^m,06. — Trouvées à Vallières-les-Grandes, canton de Montrichard.

De M. PORCHER-NOULIN, cultivateur à Houssay :

Une très-belle HACHE polie, en silex gris-bleu veiné de noir et de jaune. Longueur, 0^m,095 ; plus grande largeur, 0^m,045. Trouvée à Houssay.

Plus une ancienne clef en fer, forée.

De M. BERRY-MORIN, cultivateur à Selommes :

3 objets trouvés par lui dans un cercueil en pierre tendre : un COLLIER de 16 grains en verre ou pâte de verre, de formes et de nuances diverses ; une petite PLAQUE en bronze d'un contour bizarre, avec dessins striés ; une petite AGRAFE en bronze, brisée, avec son ardillon.

De M. l'abbé COCHET, par l'intermédiaire obligeant de M. de Rochambeau :

Un grand nombre de VASES gallo-romains, provenant des fouilles de Barentin ou de Lillebonne, et de Vases francs (Envermeu, Lamberville, Londinières) ; 2 PLATS en terre grise (Neuville) ; 4 HACHES en bronze (Les Grandes-Ventes) ; et 4 BOUCLES de ceinturon.

De M. BABIN, charron à Vendôme :

Une petite CLEF en fer, du moyen âge, de forme élégante, trouvée dans un jardin maraîcher.

De M. Octave PARISOT, à Morlaix :

Une petite BOUSSOLE fixée à une plaque d'argent artistement niellée et munie d'un petit cadran solaire qui peut s'approprier aux différentes latitudes ; une ancienne paire de BALANCES pour peser les monnaies, etc., etc.

II. — MÉDAILLES.

De M. l'abbé BOURGEOIS, directeur du collège de Pont-Levoy :

2 impériales romaines GB. dont un Antonin. Revers : HONORI..... Trouvées à Artins.

De M. PHILIPPE, directeur du pensionnat d'Onzain :

12 Pièces, parmi lesquelles : Un GB. de Sévère-Alexandre. VIRTVS AVGVSTI. Belle patine. — Un PB. de Victorin, PIETAS AVG. L'effigie de ces deux pièces est très-belle. — Enfin un mereau en cuivre : JESUS AUTEM TRANSIENS, que nous avons déjà décrit ailleurs.

De M. Octave PARISOT :

11 pièces, savoir :

8 gauloises en bas argent, dont 4 en grand module, dites statères de billon, et 4 plus petites. Le type qui est le même pour toutes paraît appartenir aux Namnètes (V. Hucher. Art gaulois, 4^e Livraison, pl. 3. Lambert. 1^{re} partie Pl. III. 21. Catal. Rollin, n^o 264) Trouvées dans une propriété dite *La Faucille*, commune de Châtellais, sur les limites de Maine-et-Loire et de la Loire-Inférieure ¹.

¹ Il en a été trouvé un assez grand nombre à plusieurs reprises, et toujours à cette extrémité de l'Anjou. Le diamètre de nos grands modules est de 0^m, 022 à 0^m,023; le poids varie entre

Un jeton en argent du pape Alexandre VII (1655-1667) ALLX. VII. PONT. MAX. Armes des Chigi surmontées de la tiare, etc. Revers: CRESCENTEM SEQUITVR CVRA PECVNIAM¹. Une table couverte de pièces de monnaie.

Les autres pièces sont moins intéressantes.

De M. l'abbé TREMBLAY, curé de Saint-Martin-des-Bois :

7 deniers de Saint-Martin de Tours, de Philippe-Auguste et de Louis VIII, généralement très-oxydés. Reste d'une trouvaille faite récemment à Saint-Martin-des-Bois, et qui comprenait, nous a-t-on dit, environ 700 pièces. M. Tremblay n'a pu recueillir que celles qu'il nous offre.

De M. le baron DE MARICOURT, au château de La Thierraye :

Une fort jolie pièce d'argent de Henri II, de Lusignan, roi de Chypre et de Jérusalem, de 1285 à 1324. (Gros ou demi-besant d'argent). Trouvée dans l'île de Chypre, d'où elle a été rapportée par le donateur lui-même.

De M. l'abbé DELAUNAY, à Pont-Levoy :

6 pièces, parmi lesquelles un écu d'or de Charles VI, malheureusement endommagé, etc., etc.

De M. Aug. DE TRÉMAULT :

Un très-beau jeton en cuivre argenté : FR. DE . VANDOSME . DVC . DE . BEAUFORT. Buste du prince à droite ; costume de guerre comme sur les écus de Louis XIV. Revers : SOLI PARET ET IMPERAT VNDIS. Une lune en son plein, dominant le rivage d'une mer. A l'exergue : 1666. La légende de la devise offre une

6 gr. 6 et 6 gr. 7. Le diamètre des petites est entre 0^m,014 et 0^m,015 ; leur poids, 1 gr. 5 environ. Elles ne représentent donc pas tout à fait le quart des grandes, si l'on estime les choses rigoureusement.

¹ Vers asclépiade emprunté à Horace, O^d. III, 16. — Le pape signifiait sans doute par cette devise qu'il n'entendait pas accumuler ses revenus, et l'on sait en effet qu'il consacra des sommes considérables aux embellissements de Rome.

double allusion au roi-soleil et à la charge de Surintendant de la navigation et du commerce, dont le prince était revêtu depuis la mort de son père (1665).

De M. l'abbé HAUGOU, à Onzain :

6 pièces, parmi lesquelles : 1 en cuivre de Charles VI, empereur d'Autriche (1712), effigie ; et 1 de 2 sols, du siège de Mayence, 1793.

De M. L'INSTITUTEUR de Fréteval :

2 pièces, dont un jeton en cuivre de 1506, bien conservé et assez curieux.

De M. JOURDAIN, peintre-doreur :

Une jolie médaille en bronze, commémorative de la mort du duc d'Orléans, fils aîné du roi Louis-Philippe (13 juillet 1842) ¹.

III. — IMPRIMÉS & MANUSCRITS.

De M. Gaston DE LAVAU :

Polybiblion. Revue bibliographique universelle. 1869, 1^{er} semestre. 6 bro. in-8°. (Suite de l'abonnement de son père.)

De M. l'abbé BOUDEVILLAIN :

L'Oncle des Champs. . . . Pet. in-8°.

Par ÉCHANGE avec les Sociétés suivantes :

D'ANGERS (Agriculture, Sciences et Arts). Tome XI, (1868, nos 2, 3 et 4) et tome XII (1869, nos 1 et 2). Ensemble 3 bro. in-8°.

¹ Il a été découvert récemment dans le cimetière de Huisseau une fort jolie obole vendômoise de Bouchard VI (XIV^e siècle), en compagnie d'un spadon d'Antoine de Lorraine (XVI^e siècle). Appartiennent aujourd'hui à M. Fr. Narcisse, instituteur à Huisseau.

Au mois de juillet dernier, la Société a restitué à M. Yvon de Morée, sur sa réclamation, le lot de pièces qu'elle croyait avoir été offertes par lui en 1863. Il paraît qu'il y avait eu mal-entendu. Nous n'avons gardé que quelques monnaies que M. Yvon nous concède réellement.

Du MORBIHAN (Société Polymathique). Année 1869, 1^{er} semestre ¹.

De L'OUEST (Antiquaires). 1869, 2^e trimestre. Bro. in-8^o.

De SEMUR. Bulletin, 5^e année (1868). 1 vol. gr. in-8^o.

Du VAR (Société Académique). Bulletin, nouvelle série, t. II, (1869). 1 vol. in-8^o.

De L'YONNE. 1869, 1^{er} et 2^e trimestres. — Dans le 1^{er} commence le catalogue du musée d'Auxerre. Planches de sceaux et monnaies.

Du MINISTÈRE de l'Instruction publique :

La Revue des Sociétés savantes, Nos de avril-mai et juin 1869. Le premier contient l'analyse des lectures faites à la dernière réunion de ces Sociétés à la Sorbonne. Nous y remarquons le compte rendu très-favorable des travaux suivants :

Traité du dialecte blaisois et de sa conformité avec l'ancienne langue et l'ancienne prononciation française, par M. Ferd. Talbert, professeur au Prytanée de la Flèche ;

Correspondance inédite, relative à la guerre d'Amérique, entre le comte de Rochambeau, le général Washington et plusieurs autres généraux, lue par M. Achille de Rochambeau, arrière-petit-fils du maréchal ;

Fragments d'histoire littéraire de Blois aux XV^e et XVI^e siècles, par M. Dupré, bibliothécaire de cette ville ; — Les Fortifications du vieux Blois, par le même ;

Enfin, découverte d'un tombeau gaulois à Saint-Rimay, canton de Montoire, par M. Launay.

Le numéro de juin mentionne l'envoi par M. Dupré d'un ca-

¹ Ce numéro contient la suite d'une étude historique sur Arthur de Richemont, par M. Guyot-Jomard. L'auteur cite (p. 81) un chroniqueur contemporain, d'après lequel le célèbre connétable s'étant rendu à Vendôme pour sauver la vie au duc d'Alençon, son neveu, dont le procès se décidait en ce moment (1458), y aurait été secrètement empoisonné, et en serait mort quelque temps après. Ce soupçon, comme l'observe M. Guyot-Jomard, ne paraît nullement fondé.

hier de 35 pages, contenant les copies annotées de 7 anciennes chartes (1190-1368), concernant l'Hôtel-Dieu de Blois; l'envoi par M. de Rochambeau de la copie du vidimus d'une charte relative au Vendômois (c'est sans doute celle qu'il a publiée dans notre Bulletin d'avril dernier); enfin l'analyse de l'ouvrage de M. Talbert dont nous venons de parler.

Par souscription ou par abonnement :

L'Histoire du monastère de Saint-Laumer de Blois, d'après le manuscrit de Dom Noel Mars (1646) édité par M. A. Dupré, bibliothécaire de cette ville. (Blois, Marchand, 1869. Gr. in-8°.) Contient plusieurs documents intéressant le Vendômois.

La Revue Archéologique, Nos de juillet, août et septembre 1869.

Et le Bulletin Monumental de M. de Caumont, 1869. Nos 4, 5 et 6,

De M. Octave PARISOT :

2 pièces manuscrites sur parchemin :

1^o Certificat par lequel Louis de Bourbon, duc de Montpensier, gouverneur des pays d'Anjou, Touraine et le Maine, ayant rassemblé un grand nombre de gentilshommes pour réprimer les troubles religieux qui venaient d'éclater, exempte néanmoins du service de l'arrière-ban Ennery Bodin, seigneur de la Massonnière au Maine, à cause de sa grande vieillesse et aussi en raison de ce que ledit gouverneur a et retient auprès de lui Loys Bodin au lieu et place de son père. (Angers, 25 mai 1562.) Signé de la propre main de LOUIS DE BOURBON. — Pièce curieuse, qui sera publiée dans le Bulletin ;

2^o Une autre moins intéressante, relative au même Louis Bodin (1595).

De M. DUPRÉ, de Blois :

Procès-verbal général de l'assemblée des trois ordres du Bailliage du Vendômois (16 mars 1789). Copie faite par M. Bergevin,

vice-président du tribunal de Blois, 21 pages. Gr. In-fol. Important document qui devra également trouver place dans notre Recueil, ainsi que la Notice du donateur qui l'accompagne.

CH. B.

IV. — OBJETS D'HISTOIRE NATURELLE.

De Mme Ve IMBAULT :

Un grand COQUILLAGE nacré à l'intérieur.

De M. Octave PARISOT :

Un lot de groupes cruciformes de STAUROTIDES, trouvés dans le ruisseau de Scaer (Morbihan), qui en contient en quantité.

De M. l'abbé BOURGEOIS, directeur du collège de Pont-Levoy, lors d'une visite faite à Thenay le 29 juillet 1869 :

Un beau fragment de défense de MASTODONTE, provenant de Thenay (Loir-et-Cher). Sables de l'Orléanais; terrain tertiaire miocène.

Un NAUTILE (*Nautilus Sowerbianus*), du terrain crétacé de Bourré (Côtes du Cher).

Un très-beau fragment de CALCAIRE de Beauce, perforé par les PHOLADES de la mer des faluns, et provenant des environs de Pont-Levoy.

E. N.

REMERCIEMENTS sincères à tous les donateurs que nous venons de nommer.

Il est procédé, conformément à l'ordre du jour, aux élections pour le renouvellement partiel des membres du Bureau.

Ceux dont les fonctions expireront le 31 décembre 1869 sont :
MM. de Nadaillac, président ; Ch. Chautard, vice-président ; Rolland, trésorier ; Bouchet, bibliothécaire-archiviste ; G. de Lavau ; E. Peltreau ; de Rochambeau.

Conformément à l'article 8 des statuts, M. Ch. Chautard, vice-président, devient président de droit.

21 membres prennent part au scrutin, dont le dépouillement donne le résultat suivant :

Vice-président, M. de Vibraye, 21 voix ;
Trésorier, M. Rolland (rééligible), 19 voix ;
Bibliothécaire-archiviste, M. Bouchet (rééligible), 19 voix ;
Membres du Bureau : MM. de La Panouse, 13 voix ; Launay, 13 voix ; Gédéon de Trémault, 12 voix.

M. le Président proclame les noms des membres élus, qui seront installés à la réunion générale du 13 janvier 1870.

JOURNAL
D'UN
OUVRIER VENDOMOIS
(1789 - 1810)

(Suite et fin.)

1803. — Février. Serment des prêtres dans l'église de la Trinité, en présence de M. de Chaban, sous-préfet de Vendôme. M. Thoinier, curé de Saint-Martin, le prêta le premier, ensuite tous les prêtres de l'arrondissement. La foule étoit considérable. Huit jours après, M. Thoinier prit possession de l'église de la Madeleine.

10 juillet, on reçut à Vendôme l'ordre de faire partir tous les charpentiers pour aller à Paris construire les bateaux plats, chaloupes, canonnières et peniches que l'on faisoit pour la descente en Angleterre. Nous reçûmes l'ordre le 10 pour partir le 11, sans pouvoir faire de réclamation. Nous étions trente pour la ville de Vendôme. Nous arrivâmes à Paris le 14; il y avoit à Paris une grande fête. Nous partîmes de Rambouillet à minuit pour arriver de bonne heure à Paris; nous vîmes en passant les curiosités du palais de Versailles. Nous arrivâmes à Paris d'assez bonne heure pour voir la fête. En quinze jours on présume qu'il y vint vingt-deux mille charpentiers. Mais on fut obligé de délivrer beaucoup de congés.

Dans le mois d'octobre, l'administration fit monter la croix du clocher de la Trinité, car elle avoit été détruite pendant la révolution, et celle qui y est adossée au pivot de l'ancienne. Quand le coq fut monté, je fus avec le sieur Bosset, maître-charpentier pour qui je travaillais, et son fils le jeune faire tourner le coq...

Le gouvernement ayant permis la liberté des cultes et déclaré la religion catholique dominante, on fit la procession du Saint-Sacrement autour de la ville. On ne peut croire avec quel empressement les habitants firent les préparatifs de cette fête ; partout on voyoit des repoi-
soirs superbes et qui coûtoient beaucoup. Jamais on n'avoit peut-être vu rien de pareil à Vendôme, attendu que l'on croyoit renaître, après avoir vu la révolution et la persécution que l'on avoit faite aux catholiques.

1802 et 1803. — En 1802 il y eut une grande sécheresse, qui dura longtemps. Tout l'été se passa sans avoir de pluie. En 1803 la sécheresse fut encore plus considérable, puisqu'il y avoit des campagnes qui manquoient absolument d'eau et étoient obligées de faire plus d'une lieue pour en avoir.

1805. — Le 29 de mars, grand incendie chez M^{me} Taquet, rue Saint-Jacques. Le feu fut considérable et brûla deux maisons, celle à M^{me} Taquet et celle à M^{lle} Duplessis. Il fut causé par un poêle dans la chambre de M. Dupuis, beau-frère de la susdite dame. Les bâtiments du collège furent en danger d'être embrasés, attendu que le vent portoit de ce côté-là. Les habitants se comportèrent avec courage ; je fus plusieurs fois en danger de périr... Il n'y avoit pas encore de pompe à Vendôme.

Septembre, organisation d'une compagnie de pompiers à Vendôme, sous le commandement de M. de Sourdon. Acquisition d'une pompe. La compagnie fut d'abord composée d'un capitaine, d'un lieutenant, de deux chefs ouvriers et 12 pompiers, dont j'en suis un.... Par la suite, on composa la compagnie de 30 hommes, parce que nous n'étions pas assez.

1806. — C'est dans cette année-là, à l'entrée de l'hiver, qu'il arriva à Vendôme les premiers prisonniers russes. — Le 15 août, première fête en l'honneur de Napoléon.....

1807. — Le 8 mai, commencement de la bâtisse du pont Saint-Michel, entrepris par M. Poteau, maître char-

pontier, pour qui je travaillais. Le premier pieu fut commencé à frapper le 25 mai, au déclin du jour. M. Antoine Bâcheron, maire de cette ville, lâcha le premier coup, et nous donna 24 francs. Quand le premier pieu fut frappé, je fis asseoir sur le milieu mon petit garçon, âgé de quatre mois. Le premier pieu frappé est celui du milieu de la pallée du côté du Mail. Il entra sept pieds en terre; on cassa deux moutons en deux jours. On fut obligé d'en faire venir un en fonte de Blois, qui pesoit neuf cents, et fit le reste de l'ouvrage.

Dans le même temps, M. Chevé démolissoit la tour et le porche Saint-Michel. Il fallut faire jouer la mine pour parvenir à la démolir.

Un jour, comme on étoit à frapper les pieux de la pallée la plus près de la tour, les carriers ayant fait partir un quartier de démolition considérable de plus de trente pieds de haut, il vint tomber sur l'échafaud, qu'il broya en morceaux, c'est-à-dire la partie auprès de là où nous étions. M. Poteau eut le malheur de se trouver de ce côté-là, et tomba avec l'échafaud presque sous le quartier de démolition; il manqua de périr ainsi que nous. Ce travail se fit sous la conduite de M. Palaiseau, architecte de Vendôme. Le pont fut jusqu'au mois de septembre 1808 à bâtir. La première voiture y passa le 8 de ce mois. Dans le mois de juin on donna aussi à l'entreprise la culée du pont du côté du Mail. Ce furent M. Foucher et M. Pécheux, maître paveur, qui furent les entrepreneurs de ce dernier ouvrage. Le pont avoit été entrepris pour 12,700 francs. La culée ne fut finie qu'au mois d'août 1809, année dans laquelle on cura la rivière pour élever la rue de la Mare et les autres rues. On fit aussi un canal pour conduire les eaux pluviales à la rivière. C'est aussi cette année que l'on commença à combler le bonne-val du pont Chartrain.

15 août, seconde fête pour l'Empereur Napoléon. Il y eut plusieurs prix à remporter. Le jour de Notre-Dame et le lendemain jour de saint Napoléon entre autres, il y

eut le saut du trempin, où plusieurs remportèrent des prix, surtout le sieur Leleu, serrurier et pompier. Pour cet effet on avait posé des planches de douze pieds de longueur très-ployantes d'un bout par terre et élevées de dix-huit pouces de l'autre.....

23 août, terrible orage, dont on se souviendra longtemps à Vendôme. Il prit à trois heures de l'après-midi et le dimanche la grêle fut monstrueuse. On fut un quart d'heure dans une situation horrible. La grêle étoit grosse comme des noix, et la foudre qui l'apportoit étoit si forte qu'il y eut pour le moins le tiers des croisées de la ville de cassées et broyées en morceaux....

Il y eut des commissaires de nommés pour évaluer la perte. Elle monta à plus de deux cent mille francs ; jamais on n'avoit vu un pareil orage dans le pays.

Le lendemain 24, on eut encore un orage terrible. A 5 heures du soir, le tonnerre tomba à la ferme de la Fosse, et embrâsa la plus grande partie des bâtiments. Nous y courûmes avec la pompe.....

Je fus le premier sur le bâtiment à couper la charpente avec le sieur Poncé, cordonnier, qui tenait le jet. Nous fûmes un bout de temps en danger de périr....

Septembre, premier passage des troupes pour la guerre d'Espagne. Jusqu'au mois de mai 1808, il passa à Vendôme cinquante mille hommes.

1808. — Dans le mois de mai, on répara le dôme de Saint-Martin....

Dans le même mois, il passa six à sept mille Polonois pour aller à la guerre d'Espagne. Continuation du passage des troupes en voitures, qui fesoient vingt lieues par jour. On mettoit les fermiers en réquisition pour les conduire.

24 juillet, orage considérable ; le tonnerre tomba à Savateau, commune de Saint-Firmin, et brûla les Bergeries....

14 août, arrivée à Vendôme de Sa Majesté l'Empereur Napoléon-le-Grand. M. Lefèvre, sous-préfet de Vendôme,

et M. Antoine Bûcheron, maire, quinze jours avant l'arrivée, avoient formé une garde d'honneur à pied et à cheval, qui étoit composée d'habitants connus pour leur probité, et qui s'habillèrent à leurs frais dans un superbe uniforme. On sabla les rues avec douze cents poinçons de sable. On tendit des guirlandes à la traverse des rues, et des couronnes de fleurs étoient suspendues aux guirlandes. La ville fut illuminée....

Les habitants de Montoire, Saint-Calais, Mondoubleau et autres endroits vinrent en foule à Vendôme pour voir le passage de Sa Majesté. Les courriers commencèrent à passer dans la journée du 13. La garde d'honneur et la garde nationale, sous le commandement de MM. de Fontenay, Barré et Blanchard, allèrent au-devant de Sa Majesté. A onze heures du soir, on vit passer un grand nombre de courriers et de voitures. A une heure du matin, l'on apprit que Sa Majesté approchoit ; aussitôt les corps constitués se mirent en marche, portant les clefs de la ville dans un plat d'argent. Vers deux heures du matin, une décharge d'artillerie annonça aux Vendômois qu'ils alloient bientôt posséder leur Empereur ; en effet, les courriers passaient en foule, et l'on vit descendre dans le tertre de la route de Blois les voitures. La seconde, attelée de huit chevaux blancs, contenait Sa Majesté. Elle s'arrêta au relais proche de la montagne Saint-Lubin, où se trouvèrent l'administration, M. le sous-préfet, la musique, la garde d'honneur à pied et à cheval, la garde nationale et une si grande quantité de monde que les voitures eurent bien de la peine à passer. On entendoit de tous côtés les cris mille fois répétés de : Vive l'Empereur ! Vive Napoléon ! M. Bûcheron-Boisrichard, maire, lui présenta les clefs, que Sa Majesté reçut très-bien. Elle les remit à M. le Maire en lui disant de les garder, qu'il les trouvoit très-bien entre ses mains. Sa Majesté s'informa de la population de Vendôme, et parut satisfaite de la manière dont on la recevoit. Par toutes les rues où il passa il donna des preuves de satisfaction, en saluant et recevant avec bonté les pétitions de tous ceux qui en eurent à lui

présenter. La garde d'honneur à cheval alla conduire Sa Majesté jusqu'au relais de Pezou, où elle fut remerciée de sa bonne conduite....

Septembre, passage considérable de troupes, entre autres la garde impériale composée des grenadiers à cheval. Les chasseurs à cheval, les dragons et les fusilliers de la garde passèrent aussi avec beaucoup d'artillerie et beaucoup d'autres troupes en poste, qui fesoient vingt lieues par jour dans des voitures que l'on mettoit en réquisition. Un jour on en compta cent huit. Ce mois-ci et le mois d'octobre il passa bien cinquante mille hommes.

21 octobre, grand orage, qui fit beaucoup de désordre aux environs de Vendôme. Le tonnerre tomba en plusieurs endroits.....

30 octobre, second passage de Sa Majesté l'Empereur par Vendôme, à quatre heures et demie du soir, allant en Espagne....

Le lendemain passa le frère de l'Empereur, qui est roi d'Espagne....

13 novembre, je retire de l'eau le nommé Jean Talbot et Poussin, qui s'étoit jeté à l'eau pour le retirer ; il fesoit très-noir ; il étoit sept heures du soir. M. de Sourdon, notre capitaine, et M. le Maire eurent la bonté d'écrire à cette occasion à M. le Préfet, qui eut la bonté d'insérer sur le journal de la Préfecture cette action dont voici l'extrait. (Suit l'extrait détaillé.)

1809. — Le 15 janvier, troisième passage de Sa Majesté l'Empereur venant d'Espagne pour se rendre à Paris. Il passa à cinq heures du soir. C'est dans ce mois que les troupes de la Confédération du Rhin passèrent pour aller en Espagne. Le jour que l'Empereur passa étant au relais, on s'empressa autour de la voiture pour le voir. La garde d'honneur à cheval voulut faire ranger le monde ; mais l'Empereur, mettant la tête à la portière, dit ces paroles : Laissez approcher, c'est mon peu-

ple qui veut me voir. Aussitôt on fait place, et Sa Majesté salua le peuple qui étoit autour de la voiture.

Mois de février, passage des troupes hollandaises pour aller en Espagne.

Dans le mois de mars et avril, passage de la garde impériale, composée des grenadiers, chasseurs et fusiliers à pied, tous en voitures. Un jour il passa deux cent quatre-vingts voitures. Ces troupes revenoient d'Espagne pour aller en Autriche ; elles faisoient vingt lieues par jour. Quand elles arrivoient, on les logeoit chez les cabaretiers, puis chez les habitants. Il falloit leur fournir une livre de pain, une demi-bouteille de vin et une demi-livre de viande. On avoit pour paiement huit sous par homme.

8 avril, à 6 heures du soir, phénomène extraordinaire. L'on vit au-dessus des nuages partir une *flambe* de feu considérable qui paraissoit très-visiblement. Il se fit ensuite une fumée très-épaisse qui se rapprocha et forma un petit nuage. Huit minutes après, on entendit comme un coup de tonnerre, pareil à plusieurs coups de canon s'entresuivant, qui laissa un long bourdonnement. Ce phénomène se fit voir et entendre à plus de quarante lieues de Vendôme. A Poitiers il surprit beaucoup de monde ainsi que dans bien des endroits.....

Dans le mois de juillet, on fit la voûte de l'Hôtel-de-ville, qui étoit trop étroite et trop basse. Ce fut M. Odéré, ingénieur de Montoire, qui fit cet ouvrage.....

25 août, exécution des nommés Louis Brault, Pierre Girault et Etienne Mortier, tous trois tisserands de Sargé. Ils furent condamnés à mort le 24 par une commission militaire spéciale, pour avoir fait un vol à main armée chez la veuve Doucin de Sargé et avoir voulu lui faire brûler les pieds. Ils furent guillotiné à trois heures et demie du matin sur la place d'Armes.

L'année 1809 eut un hiver long, mais pluvieux. Il n'y eut presque pas de gelées, excepté dans le printemps, où elles se firent un peu sentir. Les fleurs des arbres furent

entièrement gelées, ce qui fut cause qu'il n'y eut pas de fruits du tout. La récolte des grains fut très-abondante, surtout en avoine, dont il y eut une grande quantité. La vendange ne fut pas considérable, et le vin ne fut pas bon comme celui de 1808.

Dans le mois de décembre commença à Vendôme le passage des troupes pour aller en Espagne pour la troisième fois. Il fut très-considérable ; il passa huit mille hommes de la garde impériale en trois jours. Le 25, jour de Noël, il arriva mille hommes de la garde impériale, qui étoient les grenadiers à cheval, les dragons, les chevaux-légers, et les lanciers polonois, qui avoient des lances de sept pieds de long. Ce corps est un des plus beaux de la garde impériale. Le reste du mois le passage continua. Les troupes avoient presque toutes séjourné à Vendôme. Il passoit souvent jusqu'à trois ou quatre mille hommes à la fois, non compris l'artillerie qui passoit tous les jours. Il y avoit aussi à Vendôme deux mille dragons en garnison, On eut la peine d'en mettre en cantonnement dans les campagnes. Pour la subsistance des chevaux de tant de troupes, on avoit requis tous les fermiers et propriétaires des campagnes d'amener à Vendôme certain nombre de bottes de foin ainsi que de boisseaux d'avoine. Sans cette précaution on auroit été très-embarrassé pour fournir les aliments à une si grande quantité de troupes et de chevaux. C'est aussi dans ce temps que les mamelucks de l'Empereur passèrent. Le passage fut si considérable que l'on mettoit jusqu'à quatre, six et huit militaires dans chaque maison.

Ici s'arrête brusquement le Journal de Jean Clément. Au-dessous, une autre main a écrit ces lignes touchantes : « 1810, le 9 février, la mort de mon homme Jean Clément, âgé de 29 ans et 9 mois. » Les dernières feuilles du registre, continué par la jeune veuve, ne renferment plus guère que des malheurs domestiques.

Nous donnons maintenant les documents recueillis par M. H. de La Porte, et communiqués par M. de Déservillers. Ce sont d'abord cinq pièces imprimées sous le titre général de : *EXTRAIT des registres des délibérations de la commune de Vendôme*. Bien que ces pièces ne soient pas inédites, elles nous ont paru dignes néanmoins d'être rapportées tant à cause de leur extrême rareté que du jour qu'elles jettent sur plusieurs des faits importants qui nous occupent. Seulement nous sommes obligé de ne les donner pour la plupart que sous forme d'analyse et en abrégéant beaucoup, pour ne pas étendre outre mesure cet article déjà si long.

1° — DÉLIBÉRATION du Conseil général de la Commune en date du 28 mai 1793, portant qu'une députation du 3^e bataillon de Paris pour l'expédition de la Vendée, en séjour en cette ville, avait demandé que deux drapeaux rouges et un drapeau blanc, qui se trouvaient à la maison commune, leur fussent livrés pour être brûlés.

Que le Conseil arrête que lesdits drapeaux seront remis à ladite députation pour être effectivement brûlés sur le pont Saint-Georges, sous les yeux des magistrats.

Que les mêmes citoyens ont été également priés de fournir des ouvriers pour supprimer les armoiries qui sont aux voûtes de la Trinité.

Que deux tableaux ont été remis en même temps à ladite députation, l'un représentant Laurent Ganganelli, l'autre Geoffroi Martel, lesquels ont été également brûlés sur le pont Saint-Georges.

Suivent les signatures des membres de la députation, et au-dessous : Buscheron, maire; Chevê, Courcelle, Leroi, Boutrais-le-jeune, Nouri-Secondat, Cheminais, Haye, Cottereau, Adam, Cheroute, procureur de la Commune; Morard, secrétaire-greffier.

2^o DÉLIBÉRATION des mêmes jour et an que dessus :
Le Conseil général de la Commune, auquel s'est réuni le Conseil d'administration du District, protestant qu'il n'a été aucunement libre dans la délibération qu'il vient de prendre, qu'elle a été dictée par la force, Arrête qu'il sera dressé procès-verbal de tout ce qui s'est passé et arrivera par suite de l'insubordination du 3^e bataillon, déclare que les volontaires dudit bataillon ont violé le temple du peuple en s'y introduisant armés de pistolets et de sabres, en menaçant les officiers municipaux de leur couper la tête.....

Que lesdits drapeaux avaient été faits en 1790, en exécution de la loi martiale, qu'aucune loi ne les avait supprimés depuis, mais que les membres dudit bataillon avaient répondu que la commune de Paris en avait prononcé la proscription ; que sur-le-champ ils s'étaient emparés desdits drapeaux, ainsi que des deux tableaux désignés, et les avaient brûlés après les avoir portés au travers de la ville, accompagnés de deux officiers municipaux en écharpe, et de deux notables qu'ils ont forcés de marcher avec eux.

Que les membres du Conseil ont vu avec la plus vive douleur l'arbre de la Liberté, peint aux trois couleurs, ainsi que le bonnet qui le surmontait arrachés et foulés aux pieds, et le bois en être distribué par les membres dudit bataillon à quelques citoyens de cette ville.

Que les membres dudit bataillon ont violé le respect dû aux propriétés en coupant, toujours avec violence et à main armée, un peuplier qu'ils ont planté, non dans la place de l'autre, mais dans un autre lieu, sans l'aveu des magistrats.

Qu'à l'instant sont entrés plusieurs dudit bataillon, le sabre nu, amenant les citoyens Bordier et Morin, administrateurs du Directoire du District de cette ville, et demandant qu'ils fussent mis immédiatement en prison, parce qu'ils avaient une cocarde de drap et non de basin, tricolore en dessus mais blanche en dessous,

ou que les membres du Conseil en donnassent caution par écrit.

Que ledit Conseil a fait de vaines représentations aux volontaires dudit bataillon, qu'alors ledit Conseil a signé ledit cautionnement.

Que lesdits volontaires avaient exigé que chaque citoyen mit des branches d'arbre à sa porte, et que plusieurs volontaires en avaient attaché eux-mêmes.

Le Conseil général arrête que, vu le trouble qui règne dans la ville, tous ses membres se réuniront en la maison commune et y passeront la nuit, afin d'empêcher, autant qu'il sera en lui, les malheurs qui semblent menacer la ville. Ce qui a été exécuté....

Le registre est signé : A. Buscheron, maire ; Josse, Bodineau, Hégron, Boutrais, Cottereau, Chevé, Le Roi, officiers municipaux ; Cheroute, procureur de la Commune, Adam, Londiveau, Noury, Cheminais, Debure, Gautier, Vourgère, Haye, Molière, Deschamps-Armand le jeune, notables, et Morard, secrétaire-greffier.

3^o Suit la teneur du cautionnement de Bordier et Morin.

4^o DÉLIBÉRATION de la Municipalité en date du lendemain 29 mai :

« La même députation dudit bataillon est entré ¹ à la maison commune et a dit que son intention étoit de se porter dans l'église de l'ancien château de cette ville pour vérifier s'il ne s'y trouvoit point quelques vestiges de l'ancienne féodalité, qu'en conséquence ils requéroient que la clef leur en fût délivrée, et qu'un officier municipal revêtu de son écharpe s'y transportât avec elle et un détachement armé, précédé d'un tambour qui attendoit à la porte de la maison commune ; que la municipi-

¹ Nous reproduisons le texte avec la plupart de ses incorrections.

palité se trouvant forcée de céder à cette demande a député un de ses membres....

« Un autre (desdits volontaires) a élevé la voix en disant qu'il y avoit des aristocrates à Vendôme, qu'ils en avoient la liste et qu'ils promèneraient leurs têtes dans la soirée. Il leur a été observé que le civisme des habitans de Vendôme étoit à toute épreuve, que lorsque des désorganiseurs avoient trompé le peuple à Mondoubleau sur la libre circulation des subsistances, tout Vendôme et la ville de Montoire s'étoient levés et réunis et avoient mis fin à l'anarchie qui désoloit cette contrée, que, lorsque le département de la Vendée a été attaqué, six cents individus pères de famille et autres de Vendôme avoient volé au secours de leurs frères opprimés dans ce département, y ont fait un service de deux mois et ne l'ont quitté qu'en remettant leurs armes et le drapeau que la commune leur avoit confié aux jeunes célibataires de Vendôme qui combattent encore aujourd'hui pour l'intérêt de la république....

« Le citoyen officier municipal qui s'est transporté en la chapelle du château, de retour en la maison commune, a fait rapport qu'il avoit observé auxdits volontaires que cette chapelle étoit abandonnée depuis la suppression du chapitre et devenue domaine national, que lesdits volontaires avoient haché à coups de sabre le tabernacle et commis plusieurs dégâts aux vitrages, brisé des portes et meubles dont il seroit nécessaire de dresser procès-verbal, qu'il n'avoit pu le faire lui-même sur le champ parceque lesdits volontaires en le menaçant de la manière la plus effrayante avoient arraché le lambris du chœur, découvert un caveau, renversé et traîné dans le chœur des sépulcres de plomb qui avoient été destinés par le Département aux usages de la patrie et dont l'extraction a été retardée par la plainte rendue contre certains particuliers qui avoient essayé de les voler et par la poursuite criminelle qui en avoit été la suite et qui exigeait leur séjour comme pièces de conviction et qui devoient incessamment être envoyées au

Département, que nonobstant ces représentations, ils avaient de lui requis une voiture à l'effet par eux de s'emparer de ce plomb pour en faire des balles, qu'ils le garderoient en ôtage jusqu'à ce que le conseil eût prononcé sur cette réquisition, que le conseil leur ayant fait représenter que ces plombs n'étoient point à sa disposition, les volontaires ont consenti de le relâcher et sont rentrés ensemble en la maison commune.

« Et sur les deux heures après midi les officiers de la légion du nord arrivés en cette ville pour y recevoir le logement se sont présentés au conseil..... Sur ce qui leur a été fait part par le conseil des troubles occasionnés dans la ville par l'insurrection des volontaires nationaux dudit troisième bataillon, et des désordres qu'ils y avoient commis, ils l'ont assuré qu'ils obéiroient à tous les réquisitoires qui leur seroient légalement donnés, et qu'ils déploieraient toutes les forces nécessaires pour assurer la tranquillité de la ville, et se sont lesdits officiers de la légion du nord retirés.

« Quelque tems après le conseil a aperçu des mouvemens dans la ville et a été instruit que les canoniers du bataillon de Paris se portoient au parc d'artillerie pour s'emparer des pièces de canon confiées à la légion du nord, qu'ils ont entendu battre le rappel, vu la cavalerie légère de ladite légion monter précipitamment à cheval et se porter audit parc pour la deffense desdites pièces; dans un moment toute la légion s'est trouvée sous les armes, et a pris toutes les dispositions nécessaires pour faire une vigoureuse deffense.

« Appréhendant les suites funestes de cette action, le conseil a arrêté qu'il se transporterait entre les deux corps armés pour y porter des paroles de paix, mais à peine sortis de la maison commune ils ont appris avec la plus vive satisfaction que la paix étoit faite, et que les deux commandans s'étoient respectivement donné le baiser fraternel....

« Mais les conseils ont appris avec la plus vive dou-

leur que les volontaires du bataillon, après les débats terminés avec la légion du nord, ont en se retirant invectivé les citoyens, menacé la ville en disant qu'à leur retour, ils ne retrouveraient plus ladite légion et qu'ils se vengeraient de n'avoir pu exécuter ce qu'ils avoient projeté....

« Les conseils témoignent ici authentiquement que c'est à la valeur de la légion du nord, à la discipline de ce corps, aux vertus vraiment républicaines de ses chefs qu'il est redevable de la vie de plusieurs des citoyens de cette ville ; ils arrêtent qu'il en fait ici mention honorable de leur conduite, et que pour leur tenir lieu de certificat de bien vivre, il leur sera donné copie du présent procès-verbal, comme un signe de la sincère gratitude de tous les bons citoyens de cette cité.

« Arrêtent également que copie en sera adressée à la Convention nationale, au ministre de la guerre, au Département de Loir-et-Cher et au comité de salut public établi a Tours,

« Dont acte fait et arrêté les jour et an que dessus.

« Le Registre est signé : A. Bûcheron maire, Cotteureau, Hégron, le Roy, Bodineau, Boutrais, Chevê, officiers Municipaux, Cheroute, procureur de la Commune, Adam, le Bas-Javary, Molière père, Debure père, Drouin, Haye, Londiveau, et Gautier Notables, et Morard Secrétaire-Greffier. »

5° Enfin, une ADRESSE des Administrateurs du District de Vendôme et membres du Conseil général de la Commune de ladite ville à la Convention nationale : — Exposé des faits ci-dessus ; plaintes énergiques. La pièce se termine par ce passage où l'on admirera une courageuse attaque contre Marat et la Commune, alors tout-puissants :

« LÉGISLATEURS, nous vous demandons justice au nom du salut public ; si vous voulez maintenir la liberté, faites respecter les autorités constituées.

« Eh ! devons-nous être surpris des violences que nous avons essayées lorsque nous voyons journellement une poignée de factieux insulter la CONVENTION nationale, couvrir de huées et menacer les plus zélés défenseurs de la liberté ; une Commune trop considérable peut-être qui veut lutter d'autorité avec les Représentans du Peuple, et faire exécuter dans toute la République par ses satellites des arrêtés subversifs de tous les principes et qui ne tendent qu'à l'anarchie.... ?

« C'est ici le moyen de déployer toute votre énergie, rappelez-vous que les destinées de la France sont entre vos mains et mettez tous les anarchistes sous le glaive de la Loi ; toutes les communes sont égales à ses yeux ; si les moyens vous manquent pour sauver la République, appelez auprès de vous une force départementaire ; tous les bons citoyens sont prêts à marcher et à faire rentrer dans le néant cet homme couvert d'opprobres et de sang, ainsi que toute sa horde liberticide ; il est temps que le crime soit puni et que la vérité triomphe, vous terminerez par là des débats scandaleux qui font gémir les vrais républicains, et vous poserez dans le calme des passions les fondemens d'une Constitution qui doit fixer à jamais le sort des Français. »

Le registre est signé : Catherinet, Lambron, Bordier, Morin, Parrain, administrateurs, et Marganne-Rullière, procureur-syndic, et Morin, secrétaire.

Ce qui paraît surtout ressortir de ces documents, c'est cette alliance d'une fermeté et d'une modération inébranlables déployées par les magistrats de Vendôme dans ces moments de crise.

Viennent ensuite quatre lettres que nous allons reproduire en ne retranchant que les passages étrangers à notre objet.

18 octobre 1814.

Il est bien vrai, Monsieur, que le caveau placé au milieu du chœur de la collégiale de Vendôme renfermait la dépouille de Jeanne d'Albret, mère du bon Henri; il est également certain que Mgr le duc de Chartres, qui commanda le régiment de dragons qui portoit son nom, et qui étoit en garnison à Vendôme en 1791, se fit ouvrir le souterrain où étoit déposé le cercueil de Jeanne d'Albret. Le caveau fut fermé de suite. Le 3^e bataillon de Paris commit le 29 mai 1793 les plus grands excès; il souilla les tombeaux des Bourbons, dont les restes, confiés à la garde de 20 chanoines, étoient un dépôt qui illustroit notre ville. Je vous envoie à cet égard une expédition des procès-verbaux qui serviront à préciser les dates. M. Boutrais, juge de paix, constata la violation des tombeaux. Je l'accompagnai, et eus en ma possession des cheveux de Jeanne d'Albret bien conservés, un morceau de son linceul qui offroit de la solidité et n'avoit pas perdu l'odeur des aromates. J'avois fait mettre le tout sous verre avec une petite notice. Le règne monstrueux de la Convention m'obligea à faire disparaître le cadre, qui présentoit tant d'intérêt. Je l'ai si bien caché que je n'ai pu le retrouver.

Agréé, Monsieur, etc

JOSSE-BOISBERCY

Vendôme, 20 décembre 1814.

Monsieur,

Des voyages continuels m'ont empêché d'avoir l'honneur de vous répondre plus tôt. Je m'étois en effet occupé de recherches sur le Vendômois, mais ce n'étoit que des matériaux, et je n'en avois pas assez encore pour en former un ouvrage. Sans cesse interrompu, j'ai abandonné depuis longtemps ce travail qui me plaisoit beaucoup et que je reprendrai peut-être, surtout dans

ces circonstances. Mais le temps me manque; il faudroit de toute nécessité renoncer aux devoirs de notre profession. Mes notes sont éparses, et il me seroit très-difficile de les réunir actuellement. En voici quelques-unes sur l'objet qui vous intéresse.

Jeanne d'Albret mourut à Paris en juin 1572. Son corps étoit dans le chœur de l'église du château; il étoit dans un cercueil de plomb, placé sur deux barres de fer en un caveau: je l'ai vu et touché. J'étois présent lorsqu'en 1791 le duc de Chartres en prit quelques cheveux. Dans le caveau où elle reposoit, il y avoit un second cercueil et un autre petit d'un enfant de 3 à 4 ans. Il y avoit sur un des cercueils un casque à visière; le duc de Chartres le prit et en disant: « Je ne mourrai toujours pas sans avoir « porté le casque de mes ayeux: cela me portera bonheur au com- « bat. » il le mit sur sa tête; son mentor le gronda un peu en voyant qu'il ne pouvoit plus le retirer; enfin on lui ôta non sans peine, et son front et sa figure étoient rouges et sanglans.

Le duc de Chartres vint à la municipalité demander la permission de voir ces caveaux; on lui répondit que par ordre du roy il étoit défendu d'y entrer; mais que s'il vouloit prendre sur lui la responsabilité, ils lui seroient ouverts. Il y monta accompagné de municipaux.

Il y a cinquante ans, le maréchal de Maillebois voyageant passa par Vendôme; il demanda à les voir, et s'apercevant qu'ils n'étoient pas tenus avec assez de décence, il en fit son rapport au roy, qui envoya une lettre au chapitre pour les faire murer.

Les clercs, pendant les fêtes de la Trinité, montroient ces tombeaux, qui fermoient avec une porte de fer.....

Depuis la visite du duc de Chartres, ces tombeaux et ce qu'ils renfermoient ont été l'objet de la risée et du mépris. Un bataillon de Paris promena ces têtes vénérables dans les rues, et les ossements en furent dispersés. Vous me dispenserez de vous nommer les spoliateurs de ces dernières demeures respectables; il faut comme Louis ensevelir dans l'oubli jusqu'aux traces de ces horreurs.

M. Renou, notaire, a enfoui dans son jardin au château ce qui a échappé aux recherches des vandales, mais on ne peut plus, s'il en reste, distinguer à présent ce qui a appartenu véritablement aux ayeux de nos princes.

J'ai l'honneur, Monsieur, etc.

BEAUSSIER-BOUCHARDIÈRE,

Du 26 décembre 1814.

...J'avois déjà bien pensé à vous donner des détails sur les tombeaux dont nous avons parlé chez M^{me} Buscheron ; mais, en cherchant à me rappeler toutes circonstances qui me les ont fait voir et l'état où je les ai vus, je commençois à désespérer de vous rien dire qui en vallut la peine ; je n'avois alors que quinze ans et l'espérance, voyant tout comme on voit à cet âge, sans cependant m'attacher à rien. Je vis donc dans le chœur de l'église du château un caveau qui pouvoit avoir neuf à dix pieds de profondeur et quatre de hauteur. Je vis, dis-je, six à sept cercueils en plomb posés en long à côté les uns des autres ; dessus et dans le sens opposé étoient deux cercueils d'enfant. Vous dire ce qu'ils contenoient tous, je l'ai oublié ; ce qui me frappa le plus fut celui de Jeanne d'Albret. Il étoit sur la droite en entrant ; la partie qui recouroit la tête avoit été brisée, et chacun pouvoit toucher ce qu'il y avoit dedans. Je fis comme les autres. Je pris des cheveux ; ils étoient bruns, mêlés avec une poussière couleur de suie, résultat de la décomposition des chairs et des parfums ; je les conservai longtemps, mais je ne puis plus les retrouver. Les cercueils, comme je vous l'ai dit, étoient en plomb, faits en gaine surmontée d'une tête. Cela ressembloit un peu à une momie. Voici quelle en étoit la forme vue dessus. (*Ici l'auteur de la lettre en donne un dessin que nous ne pouvons reproduire.*)

Voilà tout ce que le soussigné déclare savoir en son âme et conscience..... Il vous souhaite le plus heureux voyage, et vous réitère l'assurance de son dévouement sans bornes.

ROUSSEAU ¹.

MONSIEUR LE MAIRE,

(*Nous supprimons au commencement de cette lettre d'assez longs renseignements sur Catherine de Bourbon, que l'on retrouvera dans l'abbé Simon. L'auteur de la lettre continue, toujours en parlant de la sœur de Henri IV.*)

¹ Ces 3 lettres sont sans suscription, mais il n'est pas douteux qu'elles ne fussent adressées à M. de La Porte.

Il y avait alors à Vendôme et dans les environs un grand nombre de sectaires du culte protestant, et, comme vous le savez, ils avaient un prêche au pied du château. C'est là que fut d'abord déposé le corps de la princesse et où il reçut les honneurs funèbres dus à sa haute naissance. Le corps fut conduit par les protestants dans la collégiale avec pompe, grande affluence de ses coreligionnaires, des magistrats municipaux et judiciaires, et une multitude de citoyens de Vendôme.

Vous savez que pendant une nuit orageuse, au commencement de la révolution, des voleurs s'introduisirent dans l'église collégiale ; ils en tirèrent les cercueils et les cendres des jeunes Henry duc de Beaumont et de Louis - Charles de Bourbon, qu'ils déposèrent au bas d'une fenêtre de la chapelle Saint-Joseph, près la sacristie, par laquelle fenêtre qu'ils avaient rompue ils s'étaient introduits dans l'église pour voler les plombs des tombeaux et des cercueils.

Ils étaient parvenus à soulever le cercueil de Catherine de Bourbon et à le porter sur les degrés du caveau, lorsqu'on s'aperçut au corps-de-garde de la mairie qu'il se passait quelque chose d'extraordinaire dans l'église de la collégiale qui était absolument déserte. Je fus réveillé, je fis prévenir M. le Maire, et le lendemain, après que par justice le crime eut été constaté, M. le Maire fit reporter les trois cercueils dans le caveau.

Vous savez que toutes ces sépultures ayant été violées par les brigands de la section de l'Unité de Paris, les plombs volés, M. le Maire fit rassembler tous les ossements dispersés et les cendres d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret, père et mère d'Henri-quatre, existants dans le caveau, et ceux extraits tant dudit caveau que des tombeaux de Jean de Bourbon duc d'Enghien, Louis de Bourbon mort jeune, François de Bourbon comte d'Enghien, de Louis de Bourbon prince de Condé et de son épouse, de Louis de Bourbon comte de Marle, de Charles de Bourbon, de François de Bourbon comte de Vendôme, et de Marie de Luxembourg, son épouse, et autres princes et princesses dont les cendres étaient déposées dans cette église. Il les fit mettre dans plusieurs cercueils de bois de chêne, et les fit, à ce qu'on m'assura alors, enterrer derrière le pignon de la chapelle du grand cimetière jusqu'à ce qu'on pût leur donner une sépulture plus distinguée.

On prétend qu'ils en ont été enlevés et déposés avec vénéra-

tion dans un local que j'ignore. M. et M^{me} de Rostaing, m'a-t-on dit, en avaient connaissance.

Voilà, Monsieur le Maire, tout ce que je sais d'intéressant à vous écrire sur la princesse Catherine de Bourbon-Vendôme. Je fais le vœu sincère qu'une cérémonie expiatoire, un monument public attestent à l'Europe ce que Vendôme a souffert à l'occasion de la dévastation des tombeaux de ses princes, et quels vifs chagrins nous avons éprouvés des insultes faites aux cendres de ces illustres morts.

Je vous prie d'agréer, etc.

MORARD.

Vendôme, 25 juin 1818.

Pour copie conforme,

CH. B.

COMPTE RENDU
D'UNE
EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE

Faite à Pontlevoy et Thenay (Loir-et-Cher)

Par MM. de Nadaillac, Ch. Chautard, Launay & Nouel

Le 29 juillet 1869.

Messieurs,

Ceux d'entre vous qui s'intéressent à la grande question de l'apparition de l'homme sur la terre et à l'étude des temps préhistoriques, n'ont pas oublié le long et intéressant travail dans lequel notre président, M. le marquis de Nadaillac, résumait devant vous, il y a un an, l'état présent de la question ¹.

Après avoir passé en revue les diverses découvertes qui établissent d'une manière définitive l'existence de l'homme pendant la période quaternaire, et sa contemporanéité avec les grands animaux, actuellement disparus, qui caractérisent cette période, il a consacré un paragraphe ² à l'*homme tertiaire*, c'est-à-dire à l'examen des faits qui indiquent la présence de l'homme dans les couches tertiaires, plus anciennes que les couches quaternaires. Je ne puis que renvoyer à l'article lui-même, où la question est parfaitement résumée, et à la note pleine de faits et de science dans laquelle M. l'abbé Bourgeois a exposé lui-même ses découvertes sur

¹ L'Ancienneté de l'Homme, par M. le marquis de Nadaillac. Séance d'octobre 1868.

² § V, p. 223, Bulletin de la Société, année 1868.

l'homme tertiaire, au congrès d'anthropologie et d'archéologie préhistorique tenu à Paris en 1867¹.

Je me bornerai à établir l'état de la question à l'époque de l'excursion que nous avons faite, mes collègues et moi, sur les lieux mêmes de la découverte, à Thenay, près Pontlevoy.

Dès 1863, M. Desnoyers avait remarqué des traces très-nettes d'incisions faites sur les ossements d'*éléphas meridionalis*, d'hippopotames et de cerfs, provenant des sablonnières de Saint-Prest, auprès de Chartres, et que l'on rapporte au terrain tertiaire supérieur ou pliocène. Il regardait ces incisions comme faites par l'homme à l'aide d'outils en silex. Sa découverte, fort discutée d'abord, fut confirmée par M. l'abbé Bourgeois, qui, à la fin de 1866, découvrait, dans ces carrières, de nombreux silex taillés, analogues à ceux que l'on rencontre dans les couches quaternaires.

Ayant ainsi établi d'une manière certaine la présence de l'homme dans le terrain tertiaire supérieur, M. Bourgeois fut conduit à en rechercher les traces dans les couches de date plus ancienne, c'est-à-dire dans les faluns de Touraine, les sables de l'Orléanais et le calcaire de Beauce, couches appartenant au terrain tertiaire moyen ou miocène, et abondamment représentées autour de Pontlevoy, centre habituel de ses recherches et de ses découvertes. Ici encore le succès couronna ses efforts. En explorant les couches tertiaires que j'ai nommées plus haut, et qui se montrent superposées à la craie sur la rive gauche du ruisseau passant à Thenay, près Pontlevoy, il y a découvert de nombreux silex travaillés, qui ne lui laissèrent pas de doutes sur l'existence de l'homme à ces époques si reculées.

Cette découverte remarquable, faite en 1867, fut exposée par son auteur au congrès d'anthropologie et

¹ Comptes rendus du Congrès d'anthropologie et d'archéologie préhistorique. Session de Paris, 1867, p. 67.

d'archéologie préhistorique, tenu à Paris, au mois d'août de la même année, à l'occasion de l'exposition universelle, et en présence de savants illustres venus des diverses parties du monde. M. Bourgeois ne se dissimulait pas la difficulté qu'il aurait à faire accepter immédiatement un résultat qui reculait d'une manière si extraordinaire l'époque, déjà si éloignée, admise pour l'apparition de l'homme sur notre globe. Aussi se contenta-t-il d'exposer les faits qu'il avait observés, et d'inviter tous les savants à venir, sur les lieux mêmes, s'assurer, *de visu*, de la valeur de ses preuves. Cet appel a été entendu. Plusieurs savants, parmi les plus considérables de ceux qui s'occupent de ces importantes questions, ont fait comme saint Thomas à propos de la résurrection du Christ : ils sont venus à Pontlevoy et à Thenay, ont vu de leurs yeux les couches géologiques en place ; ont touché de leurs mains des silex taillés qu'ils ont eux-mêmes arrachés des couches tertiaires, et ils ont cru. Citons M. Waldemar Smidt, l'archéologue danois ; M. Belgrand, inspecteur général des ponts et chaussées à Paris, qui a particulièrement étudié le calcaire de Beauce, et M. Costa de Beauregard.

En résumé, depuis 1867, la question de l'homme tertiaire a fait de grands progrès. Aucune objection sérieuse n'a été soulevée, et tous ceux qui sont venus visiter les collections et les fouilles faites par M. Bourgeois s'en sont retournés convaincus.

En présence de cet empressement des savants venus des points les plus éloignés pour constater cette découverte importante, il a semblé à quelques-uns d'entre nous que la Société Archéologique du Vendômois devait bien une visite à ce berceau de l'humanité découverte par un de ses membres, et, sur l'instigation de notre zélé président, M. de Nadaillac, nous prenions jour avec M. l'abbé Bourgeois pour un pèlerinage à Thenay.

Le 28 juillet dernier, nous partîmes donc au nombre de quatre (MM. de Nadaillac, Ch. Chautard, Launay et

Novel), pour Pontlevoy, où l'hospitalité la plus généreuse nous était offerte au collège, dans ce magnifique établissement bâti autrefois par les Bénédictins avec la noble devise : *Religioni et Patriæ!*

Le lendemain matin, 29 juillet, MM. les abbés Delaunay et Bourgeois nous conduisaient à Thenay, commune située à 4 kilomètres environ à l'est de Pontlevoy, où se trouvent, comme je l'ai dit plus haut, les couches tertiaires contenant des silex taillés.

La question à étudier était double. Il fallait d'abord vérifier le gisement, question purement géologique et qui exige qu'on se transporte sur les lieux, les terrains étant la seule chose peut-être qu'on ne puisse étudier que sur place et qui ne puisse être mise en collection. Or le ruisseau qui passe au pied du bourg de Thenay a ouvert une tranchée naturelle qui laisse voir sur ses talus la superposition des couches, depuis le terrain crétacé qui forme le fond du vallon, jusqu'au terrain quaternaire qui occupe le sommet du plateau. Un chemin qui monte sur la rive gauche a entamé ces divers étages, et quelques coups de pioche donnés d'endroits en endroits par les soins intelligents de M. Bourgeois complètent la démonstration.

On peut reconnaître successivement, en partant du bas, une couche d'argile mêlée de silex, puis une marne blanche surmontée de calcaire dur. Ces trois étages appartiennent à une formation lacustre désignée sous le nom générique de calcaire de Beauce. On y rencontre quelques silex taillés. Au-dessus du calcaire d'eau douce est une couche de faluns, sables de formation *marine*, contenant de nombreux débris de coquilles; comme détail curieux, on voit des plaques de calcaire d'eau douce, perforées de nombreuses pholades, absolument comme le sont de nos jours certains rochers des bords de la mer¹. Je dois ajouter que dans d'autres points

¹ Nous devons à la générosité de M. Bourgeois un très-bel échantillon de ce genre, qui est actuellement au Musée.

on trouve immédiatement au-dessus du calcaire de Beauce *les sables de l'Orléanais*, dépôt fluviatile contenant de nombreux ossements fossiles (mastodontes, dinothériums, rhinocéros, etc.). Ces sables sont surmontés par les sables marins ou faluns.

Arrivés sur la colline, nous allâmes rendre visite à un puits creusé par les soins de M. Bourgeois, dans le but de rendre la question du gisement plus claire aux yeux des étrangers qui n'ont pas le temps de faire des études stratigraphiques prolongées. Ce puits traverse, en ordre inverse, toutes les couches que nous venions de reconnaître en montant le chemin du coteau, et leur superposition s'y montre avec la plus grande netteté. Beaucoup de silex taillés ont été rencontrés en place dans cette fouille, et se voient dans la collection de M. l'abbé Bourgeois, à Pontlevoy,

Comme l'a dit spirituellement l'auteur de ces découvertes, la vérité s'est trouvée une fois de plus au fond d'un puits.

De là nos savants cicerone nous firent redescendre à une marnière située à peu de distance du ruisseau, et où l'on voit dans tout leur développement les marnes blanches et l'argile grise qui forment la base du calcaire de Beauce. C'est là qu'on a rencontré le plus de silex travaillés. Nous pûmes en extraire nous-mêmes quelques-uns, ainsi que des morceaux de silex à surface *craquillée* et ayant évidemment subi l'action du feu.

Nous nous trouvions, à ce moment-là, en présence de la station la plus ancienne où l'on ait, jusqu'à ce jour, constaté la présence de l'homme, à savoir la partie inférieure du calcaire de Beauce appartenant au terrain tertiaire moyen ou *miocène*; et ce n'est pas sans quelque émotion que notre imagination, remontant le cours des siècles, cherchait à se représenter ces peuplades primitives n'ayant pour outils et comme armes que quelques grossiers silex, et habitant vraisemblablement les plateaux crétacés qui avoisinent le point où

nous étions, et qui formaient alors les bords du grand lac de Beauce. La faune et la flore de cette époque étaient complètement différentes de celles que nous connaissons aujourd'hui. Ces peuplades furent témoins du cataclysme qui a fait disparaître le grand lac qui occupait toute la Beauce, et virent ces grands fleuves qui ont eu pour lit le calcaire qui s'était déposé au fond du lac ; c'est dans leurs sables que nous trouvons actuellement ces ossements fossiles si curieux qui nous font connaître les grandes espèces, aujourd'hui disparues, et qui peuplèrent à cette époque la plaine de la Beauce. Se figure-t-on ces rhinocéros, ces mastodontes analogues à nos éléphants, et aussi grands qu'eux, et surtout ce gigantesque proboscidien, si bien nommé l'animal étrange (dinothérium), avec ses défenses attachées à la mâchoire inférieure et dirigées en bas, pour leur permettre d'atteindre les autres animaux qu'il dominait de sa taille gigantesque ? Ces fleuves étaient peuplés de tortues, de crocodiles, et rappellent les grands fleuves de l'Afrique. Le climat devait avoir alors une grande analogie avec celui de ce pays,

Si l'homme tertiaire a vu apparaître les grands animaux qui caractérisent cette époque, il les a vus disparaître sans périr lui-même. La mer des faluns s'est avancée par dessus les sables fluviaux dont j'ai parlé, bouleversant et remaniant ces dépôts, et les mêmes plateaux créacés qui formaient le rivage du grand lac de la Beauce se sont trouvés rivages d'une mer qui devait disparaître elle-même dans quelque nouveau mouvement du sol.

Puis vient l'époque quaternaire, caractérisée par ses couches de cailloux roulés, et son travail d'érosion violente qui a façonné nos plaines et y a tracé ces sillons gigantesques qui constituent les vallées et les vallons.

Comment l'homme échappait-il à ces destructions violentes qui ont anéanti la faune tertiaire que je viens de décrire ? Ah ! c'est qu'il portait en lui cette flamme sa-

créée de l'intelligence, feu descendu du ciel, qui le mettait au-dessus de ces gigantesques proboscidiens que leur masse n'a pu sauver. C'est le cas de se rappeler le mot sublime de Pascal : « L'homme n'est qu'un roseau, le plus faible de la nature, mais c'est un roseau pensant. »

Pendant la période quaternaire, une faune nouvelle, et non moins remarquable, peuple nos continents ; c'est le rhinocéros à narines cloisonnées, le grand mammoth ou éléphant vêtu, la hyène des cavernes, le grand chat des cavernes de la taille du tigre, etc. Cette faune disparaît à son tour, l'homme seul subsiste toujours, pour voir enfin les animaux de l'époque actuelle s'emparer de nos contrées.

Quelle période immense déjà traversée par l'humanité ! Que de révolutions accomplies sous ses yeux, et quel magnifique champ de découvertes exploré depuis quelques années à peine ! Mais revenons à l'époque actuelle, et à Thenay en particulier.

Ayant ainsi étudié la question du gisement, nous revînmes à Pontlevoy, où M. Bourgeois nous fit voir les silex taillés extraits des couches tertiaires que nous venions de visiter. Ces silex, il faut le dire, sont en général d'un travail très-grossier ; il ne faut pas y chercher ces belles haches, ces pointes de lance, ces beaux couteaux de l'époque quaternaire. Ce sont des grattoirs, des instruments pour couper, pour percer, et il a fallu l'œil exercé de M. l'abbé Bourgeois pour aller les chercher au milieu des couches où ils étaient enfouis. Hâtons-nous d'ajouter d'ailleurs que tous ceux qui ont pratiqué les silex taillés ont accepté ces silex tertiaires comme aussi incontestables que les silex quaternaires.

Dans l'après-midi, nous eûmes encore le temps de visiter la magnifique galerie où M. Bourgeois et De-launay entassent depuis vingt ans le résultat de leurs fouilles et de leurs recherches. On y voit une collection

de fossiles de tous les terrains de Loir-et-Cher, une collection unique d'ossements fossiles des sables de Pontlevoy et de Thenay, et une magnifique série de silex taillés de toutes les époques et de tous les pays, y compris la Californie !

Parlerais-je enfin de la manière aussi aimable qu'honorable dont nous avons été reçus dans ce bel établissement de Pontlevoy ? Je craindrais que ma parole n'affaiblît ma pensée, et je dirai seulement, pour finir, que mes collègues et moi nous conserverons longtemps le souvenir de l'agréable et intéressante journée du 29 juillet 1869 et de notre visite à Pontlevoy.

E. NOUËL.

NOTE

SUR

LES ARCHIVES DE L'ANCIEN DUCHÉ DE VENDÔME

PAR M. A. DE TRÉMAULT.

Il a été trouvé dans un registre manuscrit ¹, ayant appartenu à un ancien officier de la Chambre des Comptes de Paris, une pièce qui contient des indications intéressantes sur les archives de l'ancien duché de Vendôme. C'est une copie du procès-verbal de remise de ces archives à la Chambre des Comptes de Paris.

On sait que le duché de Vendôme, après avoir été donné en apanage par Henri IV à son fils naturel César de Vendôme, fit retour à la couronne à la mort du dernier duc, Louis-Joseph, survenue en 1712. La création d'un bailliage royal à Vendôme, qui suivit de près cet événement, fit passer l'administration des mains des officiers du duc dans celles des officiers du roi, et l'un des soins de ceux-ci fut de se mettre en possession des archives de l'ancien duché. A cet effet, M. de Bouville, intendant de la généralité d'Orléans, commit, pour les inventorier, M. Legrand, procureur du roi au bailliage d'Orléans, et ce magistrat en dressa inventaire à la date du 25 octobre 1715. Il s'écoula ensuite une longue période de vingt-quatre années, sans que leur sort fût définitivement réglé. Enfin la Chambre des Comptes de Paris, qui avait dans ses attributions la garde des titres du domaine de la couronne, les revendiqua comme

¹ Ce registre fait partie des anciens titres de la terre de la Fosse, près Montoire, ayant appartenu à M. Gérard, ancien procureur des comptes.

siennes, et ordonna, par son arrêt du 9 janvier 1739, que la remise lui en serait faite, et elle commit M. Charles Baron, conseiller maître des comptes, pour procéder à cette remise.

Lors de la confection de l'inventaire de 1715, la masse énorme de pièces composant ces archives avait été divisée en liasses, dont le nombre, qui n'est pas connu, était assurément considérable; car on voit qu'il dépassait deux cents. Les pièces contenues dans ces liasses étaient elles-mêmes fort nombreuses; on trouve que certaines en contenaient plus de quatre cents. La collection entière fut apportée au greffe de la Chambre des Comptes, et le 19 janvier 1739 on les répartit entre les différents dépôts de la Chambre, en tenant compte de la nature particulière de chacune. Les titres concernant les fiefs furent remis à M. Dudoyer, conseiller commissaire aux fiefs, ceux concernant les terriers, à M. Langlois, commissaire aux terriers, ceux du domaine de Vendôme à M. Ducornet, greffier en chef, et les comptes de ce domaine à M. Jean Renard, garde des livres.

Cette opération fut assez longue, parce qu'en dehors du temps nécessaire pour faire la remise matérielle d'un aussi grand nombre de liasses, elles durent subir un examen minutieux, attendu que le classement qu'elles avaient reçu, lors de l'inventaire de 1715 qui servait de guide, ne correspondait pas toujours à la nature des différents dépôts de la Chambre des Comptes, et pour pouvoir attribuer à chacun de ceux-ci toutes les pièces qui devaient leur revenir, on fut contraint d'en retirer un nombre variable de liasses dans lesquelles elles avaient été primitivement comprises. Dans ce cas alors, il était fait au procès-verbal une description sommaire des pièces que l'on retirait pour les transposer. De même il fut fait une mention spéciale d'un certain nombre de titres qui, portés sur l'inventaire de 1715, ne purent être retrouvés, et dont par suite les dépositaires furent dispensés de prendre charge. Ce travail minutieux explique comment le procès-verbal, ouvert le 19

janvier, ne fut clos que le 23, après cinq journées remplies chacune par deux vacations, ayant duré, la première de sept heures du matin à midi, la deuxième de deux heures de relevée à huit heures du soir.

Le procès-verbal est précédé d'un Inventaire des Comptes du Domaine de Vendôme, qui ne se compose à peu près que de cette formule : Un compte pour l'année..., suivie de l'indication de l'année pour laquelle le compte a été établi. Cette énonciation succincte ne remplit pas moins de douze feuillets contenant environ cinquante comptes chacun. C'est donc un ensemble de six cents comptes qui sont divisés en paragraphes par des titres particuliers.

Le premier paragraphe est intitulé Comptes du Domaine de Vendôme. Le premier compte commence au 15 août 1360 pour finir à pareil jour 1361. Dans le nombre se trouve un compte d'argenterie de l'année 1468. On remarque aussi un compte des paiements des bâtiments faits au château de Vendôme en 1531. Le dernier compte est celui de l'année 1599.

Le second paragraphe comprend les comptes des Recettes extraordinaires provenant des terres vagues, bois, guet du Château, ensemble les registres des plaids de la police et autres du Domaine de Vendôme. On y remarque un article de sept comptes en un fort volume de Jean Belloneau, argentier, commençant à la Saint-Jean 1432 pour finir à la Saint-Jean 1439. Les comptes des années 1440 à 1446 sont rendus par Jean Laigoudies (?); d'autres pour les années 1441-1448, par Jean Maillet. Un compte du domaine et possession de Saint-Georges est mentionné comme pourri. On peut noter encore un compte de l'année 1562 rendu par Mrs Claude Poulain, un de l'année 1581 par Boutier; un registre des résultats du Conseil de Vendôme pour 1559, un compte de ban et arrière-ban pour l'année 1574 de Mathurin de Cingy. (Cote 27 retirée de la 2^e partie de la onzième liasse.)

Le troisième paragraphe comprend les comptes du domaine de Savigny des années 1448 à 1592.

Le quatrième, ceux du domaine de Montoire de 1395 à 1599.

Le cinquième, ceux du domaine de Saint-Calais de 1492 à 1599.

Le sixième, ceux du domaine de Mondoubleau de 1501 à 1591. Ce paragraphe comprend encore un compte de la châtellenie de Compiègne pour l'année 1535, un compte pour la baronie de La Flèche pour 1583, et un compte pour la baronie de Châteaurenaud pour 1518.

Le septième se compose des comptes du domaine de Bonneval (aujourd'hui Bonneveau) de 1365 à 1557. On y remarque un compte de 1365 à 1387 de la recette des terres de Bonneval et Savigny.

Le huitième et dernier est intitulé : Extrait des revenus de Bonneval et Vanzay depuis 1507 jusqu'en 1517.

Telles sont les indications bien sommaires, mais très-précises, qui nous sont fournies sur l'importance de nos archives. Mais ne sont-elles pas suffisantes pour nous faire regretter amèrement la perte de ces sources originales de notre histoire locale ? Car, comment savoir ce qu'elles sont devenues depuis 1739 ? Cette date, cependant, doit d'abord nous rassurer sur ce point qu'elles n'ont point été détruites, comme tant d'autres, par le désastreux incendie qui, au mois de février 1737, a consumé une grande partie des archives de la Chambre des Comptes. Où saisir leurs traces maintenant ? On ne retrouve plus au greffe de la cour des Comptes que l'arrêt ordonnant la remise. Le procès-verbal, dont nous avons eu la bonne chance de rencontrer une copie, n'y existe pas. Il est vrai que cette compagnie s'est vu enlever la majeure partie des titres les plus précieux qu'elle conservait, par la loi de l'an II, qui ordonna le dépôt aux Archives nationales de tous les titres de propriété publique.

Mais nous devons à une obligeante communication de savoir que les Archives de l'Empire possèdent cent quinze portefeuilles remplis rien que d'aveux vendômois. Est-

ce bien là tout ce que ce merveilleux établissement recèle de documents relatifs à notre pays? C'est presque avec satisfaction que nous avouons notre ignorance à cet égard, parce qu'elle nous permet d'espérer que, parmi tant de richesses qui y sont accumulées, se trouvent encore d'autres portions de nos archives dont l'existence sera révélée quelque jour.

Nous terminerons par une remarque sur l'état matériel de la copie du procès-verbal qui est l'occasion de cette note.

Cette copie comprend, avec celle de l'inventaire des comptes, dix-huit ou vingt feuillets d'un grand format. elle est évidemment le produit du travail de plusieurs personnes, qui, sans doute fort pressées par le temps, se le seront partagé pour l'exécuter simultanément, car on distingue d'abord trois ou quatre écritures différentes, ensuite le texte ne se suit pas régulièrement d'un feuillet à l'autre. On y remarque des interruptions bizarres, que peut très-bien expliquer la simultanéité du travail de plusieurs personnes, comme lorsqu'il s'arrête au milieu d'une phrase et de la dernière ligne d'un recto, dont le verso est resté en blanc, pour reprendre écrit d'une autre main à la première ligne du recto du feuillet suivant.

18 Février 1869.

L'an mil sept cent trente-neuf, le dix-neuf janvier, nous Charles Baron, conseiller du Roi en ses conseils, maître ordinaire en la chambre des comptes, commis en cette partie par arrêt de la chambre du 9 janvier 1739, en présence du Procureur du Roi, le Procureur général nous a dit, que par ledit arrêt de la chambre du 9 janvier 1739, il avait été ordonné que tous les titres du duché de Vendôme mentionnés en notre inventaire de récollement du 6 mars 1738, clos le 17 dudit mois et inventoriés en détail dans le procès-verbal qui a été fait des titres, clos le 25 octobre 1715, par

François-Jacques Legrand, procureur du roi au bailliage et siège présidial d'Orléans, en exécution de l'ordonnance de M. de Bouville, intendant de la généralité d'Orléans, seraient remis dans les différents dépôts de la chambre, suivant qu'ils sont spécifiés dans ledit arrêt, dont les conseillers auditeurs, commissaires aux fiefs et aux terriers, greffier en chef et garde des livres de la chambre, se chargeraient en marge de l'inventaire des titres, en notre présence et de lui procureur général du roi, nous requérant qu'il nous plût procéder à l'exécution de notre commission, portée dans ledit arrêt, sur quoi... Avons donné acte au procureur général de ses réquisitions, et nous sommes en sa présence transportés au dépôt du greffe où sont les titres du duché de Vendôme, pour être par nous procédé à la remise desdits titres, savoir : ceux concernant les fiefs à M. Dudoyer, conseiller commissaire aux fiefs, et ceux concernant les terriers à M. Langlois, commissaire aux terriers, ceux concernant les titres du domaine de Vendôme à M. Charles Ducornet, greffier en chef, et les comptes dudit domaine à M. Jean Renaud, garde des livres, lesquels se chargeront respectivement desdits titres et pièces, au fur et à mesure de la remise qui leur en sera faite... pour être lesdites pièces distribuées dans les différents dépôts de la chambre, conformément audit arrêt du 9 janvier 1739.

(On ne rapporte pas ici, parce qu'elles n'offrent pas d'intérêt les formules uniformes de protocole par lesquelles s'ouvre et se clôt chacune des vacations, à l'exception cependant de la dernière. On prévient que ce qui suit n'est pas une copie in extenso du procès-verbal, mais seulement un extrait, attendu que l'on a pensé pouvoir négliger un certain nombre d'articles n'offrant absolument aucun intérêt. Les pièces mentionnées ci-après, sont celles qui ont été extraites des liasses où elles se trouvaient primitivement comprises, pour recevoir un nouveau classement. Le texte même des mentions a d'ailleurs été fidèlement copié.)

Première vacation du lundi 19 janvier 1739.

(Pièces extraites.)

Foy faite par Jean de Bourbon au seigr de Montpieu pour la terre d'Assez, et la seigneurie de la Haie, 1442.

N° 6 de l'Inventaire, fol° 15 et 16. Recto. — Une sentence rendue en 1508 à Vendome, contre un particulier sujet à la banalité du four du dit lieu, qui avoit fait cuire son pain à Laverdin, fesant le N° 38 de la 2^e partie de la 3^e Liasse. Remise à M. Langlois.

N° 7, fol. 17. Un cahier composé de 17 pièces, concernant le guet et garde du chateau de Vendome par les habitans de plusieurs paroisses.

N° 8. Reconnaissance de cens, passée au C^{te} de Vendome le 10 9^{bre} 1457, par Guillaume le Bastonnier, maître de la maladrerie de Vendome, pour raison d'une maison sise sur la plante du ponceau, donnée à l'hospital de Vendome par Agnès de Beauvoir. Autre du 15 juin 1459. — Autre du 3 xbre 1460.

Fol° 46. Acte de l'an 1343 portant reconnaissance par Guillaume de Cottereau, au profit de Bouchard, Comte de Vendome, de trois mines de froment de rente, à cause de trois minées de terre, séantes au fief Cottereau, paroisse d'Authon.

Fol° 53. Reconnaissance de 10^s de cens et de 28 l. de rentes, passée par Louis Delaverdin, le 3 janvier 1522, pour raison d'une pièce de terre appelée le bois de Beaumont, dont a été fait bail par Charles de Bourbon, audit Laverdin.

Fol° 55. Papier des cens et rentes des Bois-léveque, payable au jour de St Gervais d'esté, où sont compris les cens et rentes dus pour raison des nouvelles baillées de la Montellière et de Chiporchien (*sic*). (4^e liasse des titres des Roches leveque, sans date.)

« Remembrance des fiefs, terres et seigneurie de la

châtellenie des Roches levêque appartenant au Duc de Vendosmois, 1669. — Art^c 48 de la 2^e partie de la 4^e liasse des titres de Roche leveque. — Remis à M. Dudoier.)

Fol^o 57. Acte de reconnaissance par le Chambrier de Marmoutiers, comme la terre de Lauriere par lui acquise, doit 10^s à M. le Comte de Vendome, et 10 l. à mutation de chambrier, à la ratification de l'abbé. 1663. Fesant l'art^c 65 de la 3^e et d^{re} partie de la 4^e liasse des titres ecclesiastiques de Laverdin.

Fol^o 65. Un cahier de 4 pièces. La première est un port de foy au roy Louis, par le Comte de Vendome pour raison de la Baronie de Mondoubleau, en 1483. — Un autre port de foy par Antoine de Bourbon, à l'evêque du Mans, pour raison des fiefs Doubleaux assis en la Baronie de Mondoubleau du 25 septbre 1540. — Un autre port de foy à Charles Comte du Maine, par Jean de Bourbon, pour raison de la terre et seigneurie de Mondoubleau. 1473.

Fol^o 67. Acte du 9 décembre 1536, par lequel René Barrault, Prieur de la Chapelle-Vicomtesse, a reconnu tenir de la baronie de Mondoubleau les fief et domaine du dit prieuré, et que le baron de Mondoubleau est fondateur du dit prieuré, et y a droit de justice.

Vacation du mardi 20 janvier 1739.

Vingt-neuf liasses d'aveux et dénombremens du Duché de Vendôme et des terres et seigneuries de Montoire, Savigny, S^t Calais, Lavardin, Mondoubleau et autres en dépendant, désignés par numéros de chacun des fiefs servants.

Fol^t 77. 1^o Acte latin de 1220, contenant donation faite à l'Eglise de S^t Sauveur de l'Etoile, par Godefroy de Vendome (N^o 15 de la 3^e liasse des titres remis à M. Ducornet, greffier.) — 2^o Remembrance de 1397. — 3^o Acte latin de 1228, portant donation à l'Eglise de

St Sauveur de l'Etoite, par Jean Comte de Vendome.
(Compris au N° 15.)

« 1608. Echange entre le Duc et les religieuses de la Virginité de 19 boisselées de terre, situées à St-Bienheuré. 1460. — Les mêmes au sujet d'une Dime due à l'évêque du Mans.

« 1^o Indemnité des choses données à l'hôtel-Dieu par Guillaume Hubert, à la charge des Devoirs seigneuriaux, d'un anniversaire et messe à mutation de maître dudit hôtel-Dieu accordée par Louis de Bourbon, le 20 août 1441. — 2^o Acte du 27 juillet 1456, par lequel les administrateurs dudit hôtel-Dieu, de Vendome, sont obligés de faire dire un anniversaire solennel pour le Comte de Vendome, et de faire foy pour raison de la métairie des Hayes, et en payer une année de revenu à mutation d'administrateur.

Fol^o 83, N° 26 de la 5^e liasse. — 1^o Acte du 2 juin 1474 contenant fondation de l'Eglise de la Madeleine de Vendome, par Jean de Bourbon Comte de Vendome, à condition d'y célébrer tous les lundis, au soleil levant, une messe appelée la messe le Comte, pour lui et ses successeurs, signé Rousseau. — 2^o Une procuration donnée par les habitans de la ville de Vendome à Michel Raboin et Chopin Robert, afin de traiter et consentir avec M^r de Vendome, touchant la place d'une église que l'on devait bâtir en la rue St-Jacques, du 2 juin 1474, signé Rousseau. — 3^o Acte du 18 novembre 1475 contenant accord, par lequel le comte de Vendome accorde 30^s au prieur de Reveillin, sur une maison, y énoncée, au lieu de 30^s qu'il avoit sur une maison démolie en la rue St-Jacques, pour édifier partie de l'Eglise de la Madeleine, signé Rousseau. — 4^o Conclusions capitulaires de Fontevrault, en latin, du 10 février 1474. — 5^o Contrat du 18 février 1468, par lequel les nommés Bourdon vendent à Jacques Lefevre et à sa femme 30^s de rente sur ladite maison, et au dos dudit acte il paraît que ladite rente a été retirée par puissance de fief par le seigneur de Vendome. Signé Dargouges et

Georget. — 6^o Lettre du 26 juin 1492 par laquelle François de Bourbon consent que les habitans de la Madeleine achètent une maison appartenant aux hers Guillot le comte, en la rue St Jacques, chargée de 5^s vers la recette de Vendome, avec affranchissement de ladite rente et de tout profit, moyennant quoi les habitans s'obligent aux charges y énoncées. — 7^o Acte du 20 mai 1492, portant pouvoir des habitans de la Madeleine à un d'eux, pour traiter avec M^r de Vendome, de l'affranchissement desdits 5^s de rente. — 8^o Acte du 25 janvier 1492, par lequel le comte de Vendome donne à leur fabrique lesdits 5^s aux charges y portées. Signé Brossier. (Remis à M. Ducornet.)

Fol^o 83. N^o 27 de la 2^e liasse. Déclaration rendue à César de Vendome, par René Colas, prieur de St-Martin, pour raison de 4 l. de rente due audit prieuré, pour une maison y énoncée, pourquoi est dû 12 deniers de cens par an, et 2 écus d'argent à décès du curé, devant Belly notaire, 1^{er} mars 1617. (Remis à M. Langlois.)

Fol^o 94, pièce N^o 17 de la 5^e liasse. 1^o Procuration des habitans de St-Martin, à Thibout Brochant et autres, de traiter avec M^r de Vendome au sujet de l'amortissement de 7 l. de rente due à ladite fabrique, par ledit seigneur, du 27 juin 1457. 2^o Acte passé devant Pousin notaire, le 9 janvier 1457, portant obligation par la fabrique de St-Martin, d'un anniversaire pour Jean de Bourbon, Comte de Vendome, et de payer 2 deniers par an au moyen de l'indemnité accordée de ladite rente. — 3^o Vidimus de lettres de ladite indemnité accordées par Charles de Bourbon à la fabrique de St-Martin, du don à elle fait par Jeanne de Cherbaie, veuve Claude de Sallmont, de 9 arpents de prés sis à Pezou, le 29 mai 1513, Signé Bouvier et Vaquerelle notaires.

Fol^o 84, N^o 35 de la 7^e liasse. — Résignation de la chapelle St-Jean, à St-Georges, par François Nourry, au duc de Vendome, devant Hemont notaire, du 3 janvier 1604.

Fol^o 88, N^o de la 7^e liasse. — Procès-verbal fait par Georges d'Amboise, légat abbé de Vendome, sur les plaintes de Charles de Bourbon, contre le chapitre de St-Georges, contenant règlement des services dudit chapitre, suivant leur fondation. Du 29 juillet 1506. (Remis à M. Ducornet.)

Fol^o 94. 5^e pièce du N^o 42 de la liasse. — Compromis entre Jean Comte de Vendome et Guillaume Turpin, pour savoir à qui appartient la justice de la Rocheturpin, de 1283, non signé. — 2^o Transaction faite entre Louis de Bourbon, et Jean de Chambre seigneur de Ponçay et de la Rocheturpin, devant Lefevre notaire à Vendôme, le 10 juin 1445, par laquelle le Comte de Vendome lui accorde haute justice, moyenne et basse, au lieu de Rocheturpin, à lui et aux sieurs descendants de lui, en portant les armes seulement, à la charge que si ledit fief de la Rocheturpin passe en d'autres mains, les seigneurs dudit lieu n'auront que justice moyenne et basse. — 3^o Un brevet du dernier de juillet 1604, portant remise par Henri roi de France, au sieur de la Curée, lieutenant des cheveu-légers, des profits qui sont échus au duc de Vendome, et des terres d'Artins, de la Mardelle. Frêne et autres qui relèvent du duché de Vendome. — 4^o Arrêt du parlement du 6 mars 1641, confirmatif de la sentence de Vendome du 26 avril 1640, portant condamnation contre le sieur de la Curée de payer les rachats à M^r de Vendome, frère naturel du roi, des acquits dudit sieur. — 5^o Copie collationnée des lettres d'érection de la chàtellenie de la Rocheturpin, sous une même foy, donnée au mois de mars 1609, par Henry roi de France, en faveur de Gilles de Filhet de la Curée, seigneur de la Curée de la Rocheturpin, de M^r le Duc de Vendome, son fils naturel (*sic*).

Fol^{os} 95 et 96, N^o 41 de la 8^e liasse. — Transaction entre Marie de Luxembourg, Comtesse de Vendome, tutrice de Charles-François-Antoine, Louis et Louise de Bourbon, ses enfants d'avec François de Bourbon, Comte de Vendome, et frère Pierre Poussin prieur des pieds

(*sic*) et plusieurs habitans dudit lieu, par laquelle ladite Dame accorde audit prieur et ses successeurs, un arpent de bois taillis dans la forêt de Boisfrelon, et aux particuliers nommés leur usage de chauffage, paillons de leurs bestiaux dans ledit bois, aux conditions y expliquées, du 8 janvier 1501.

La 9^{me} liasse qui est donation faite au Comte de Vendôme, par Charles roi de France, des biens y énoncés, et notamment du lieu de Prépatour du 6 novembre 1428, et lettres d'attache du don en la chambre des comptes de Bourges, portant vérification d'icelui du 24 octobre 1421 (ou 1431?). Remis à M. Ducornet.

Folos 99 et 100. N^o 53 de la 9^e liasse. Conclusions capitulaires de l'abbaye de St-Georges du 26 février 1314 (ou 1374), par laquelle les religieux acceptent donation à eux faite par Jean de Bourbon et sa femme, s'obligeant à entretenir les clauses d'icelle. — Vidimus des lettres du 23 janvier 1374, par lesquelles Jean de Bourbon a assigné un muid de froment de rente, sur les moulins de Vendôme appelés les moulins le Comte, payable par moitié les jours de St-Jean et Noël, par les fermiers d'yceux, avec faculté de pouvoir faire ladite assignation sur d'autres lieux, et en décharger lesdits.... et ce au profit dudit prieur de St^e-Anne, à condition de dire une messe par semaine. — La troisième pièce est un contrat du 10 août 1430, par lequel Amauri de Tron fait délai aux prieur et fabrique de St^e-Anne d'une rente de 40^s moyennant le paiement qui lui en a été fait par le C^{te} de Vendôme. (Remis à M. Ducornet.)

Folo 128, N^o 107 de la 11^e liasse. Partage fait entre les enfants Mallon, en 1364. — 2^o Autre partage entre les mêmes, 1364.

Folo 132, N^o 110 de la 11^e liasse. — Partage entre les héritiers de Thibivilliers des biens d'Ambroise de Maray, leur mère, devant Defortaz, notaire, le 21 mars 1499. (Remis à M. Ducornet.)

Folo 153, n^o 183 de la 16^e liasse. — Vidimus du 22

décembre 1460 de plusieurs actes concernant la fondation faite par le testament de Jean de Bourbon, à l'abbaye de St-Georges. (Remis à M. Ducornet).

Fol^o 155, N^o 188 de la 16^e liasse. Lettres de Jean de Bourbon, portant mandement de faire paier ce qui est dû au prieur de la Hubaudière du 22 juillet 1376, avec copie collationnée d'un titre latin qui ordonne de payer audit prieur 38^l 13^s pour ledit prieuré, de l'an 1290. (Remis à M. Ducornet.)

Fol^o 158, N^o 180 de la 18^e liasse. — Titre d'une rente due à la maladrerie de Lavardin, de l'an 1282. — 2^o Acte latin portant union de la maladrerie de Trôo au chapitre dudit lieu, en 1467. (Remis à M. Ducornet.)

Fol^o 159, N^o 201 de la 17^e liasse. — Copie collationnée de Geoffroi de Vendome, seigneur de la Chartre, de l'an 1204, en forme de transaction entre lui, et Jean Comte de Vendome son neveu, sur les limites de leurs justices. (Remis à M. Ducornet.)

Fol^o 167, N^o 215 de la 17^e liasse. — Vidimus d'un acte latin de l'année 1231, par lequel Jean Comte de Vendome a confirmé plusieurs donations faites aux religieux de Fontaine les blanches. (Remis à M. Ducornet.)

Fol^o 172, N^o 138 de la 18^e liasse. — Acquêt fait par le Comte de Vendome de la pêcherie des moulins de Bessai, moyennant 20 livres, en l'an 1342. (Remis à M. Ducornet.)

Vacation du mercredi 23 janvier.

Fol^o 175, N^o 245 de la 19^e liasse. — 1^o Acte du 5 août 1483, en forme de transaction, entre Jacques de Silly, fondé de procuration d'Ollivier de Silly, et le Comte de Vendome, au sujet du guet et garde. — 2^o Procura-tion d'Ollivier de Silly et sa femme à Jacques de Silly, le 22 février 1482. — 3^o Compromis d'entre le Comte de Vendome et Catherine de Chateaubriand, fondée de procuration de François Foucher, seigneur de Vautour-neux, du 12 septembre 1469. (Remis à M. Ducornet, greffier en chef.)

Fol^o 178, N^o 257 de la 19^e liasse. — Sentence rendue aux assises de Laverdin, le 16 avril 1582, portant que le chapitre du Mans jouira d'une rente de 10 livres à prendre sur la métairie de Reuillé, sans être tenu mettre ladite rente hors de ses mains, à charge d'en porter la foi et de bailler homme vivant et mourant, au Comte de Vendome.

Fol^o 185, N^o 270 de la 21^e liasse. — Copie non signée de lettres patentes de Henry roi de France et de Navarre, du mois de septembre 1596, portant union des chatellenies de Boullouer et Maisoncelles, et érection d'icelles en baronie qui relèvera à l'avenir du domaine de Vendome, et ensuite est une autre copie de l'arrêt de vérification desdites lettres patentes du 21 avril 1598, et ensuite un acte judiciaire du siège de Vendome, portant offre de foy par le Baron de Boullouer du 20 juin 1614, sentence des requêtes du palais du 7 mai 1632, avec plusieurs procédures, actes de foy, etc....

Fol^o 204... Mémoires et pièces non signées de la maladrerie de St-Calais.

Fol^o 208... Sentence portant adjudication de la terre de Marsé et ses dépendances, le 19 juillet 1640, à Philippe Lefevre, pour et au profit de Cesar de Vendome, ensuite de l'acte de consignation faite es mains de Branchu, de la somme de 30,000 livres, pour le prix de ladite adjudication.

Fol^o 211, N^o 334 de la 26^e liasse. — Ratification faite par Marie de Baillou, d'un accord fait par Gervais de Hallé son mari, le 16 avril 1479, avec les officiers (?) de St-Calais, du 24 juin 1479,

Fol^o 219. 3 pièces. N^o 352 de la 27^e liasse. — Ratification de Jacques Millet, chapelain de la chapelle St-Jacques, dépendant du chapitre de St-Jacques de Blois, du traité fait entre le Comte de Vendome et ledit chapelain (ou chapitre) de St-Jacques, pour l'indemnité due au Comte de Vendome, à cause de la dixme de Cormeray, tenue en main morte par ledit chapitre, du 5

juillet 1436. — La 2^e, acte en latin, en forme de conclusions capitulaires, par lequel le chapitre de St-Jacques de Blois donne son consentement à l'accord proposé entre le Comte de Vendome et le chapelain de Saint-Jean pour l'indemnité due au comte de Vendome pour la dixme de Comeray, du 28 juin 1486. — La 3^e est copie collationnée d'une donation de la dixme de Cormeray, faite à la chapelle St-Jean, fondée en l'Eglise St-Jacques de Blois, du 18 mars 1420, ensuite de laquelle est une procuration de Jean Millet, chapelain de ladite chapelle St-Jean, du 24 juin 1486. (Remis à M. Ducornet.)

(..... M. de Chanteraine, 20 janvier 1576.)

Cinq registres des déclarations de Vendome. — Le premier contenant 429 pièces, le 2^e 528, le 3^e 236, le 4^e 625, et le 5^e 647.

Une liasse composée de 135 en papier, et autres concernant la censive de la mi-carême.

175 reconnaissances de la censive de Crémaux.

Une liasse concernant les Roches leveque, un pour Lavardin.

Vacation du jeudi 22 janvier.

Dix liasses et partie de la 11^e qui sont comptes des recettes du domaine de Vendome, tant ordinaires qu'extraordinaires, tant en grains qu'en argent. (Remis à M. Jean Renard, garde des livres.)

N^o 37 de la 11^e liasse, qui est registre portant compte rendu par Mathurin de Cingy, des impositions du ban et arrière-ban, pour l'année 1574. (Remis à M. Renard, garde des livres.)

Registre contenant bref état et estimation de la recette et dépendance du revenu de la châtellenie de Vendome. (Remis à M. Langlois, commissaire aux terriers.)

12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e et 17^e liasses, contenant registres des plaids exhibitions, et enregistrement des contrats d'acquets, échanges et autres, faits dedans la châtellenie de Vendome, intitulés : Remembrances et adjudications des baux du domaine, payements et con-

damnations d'amendes, profits de fiefs et autres droits, décrits audit inventaire depuis le fol^o 243, v^o, jusques et y compris le fol^o 244. (Remis à M. Ducornet.)

Papier censif de la recette des cens de Vendome.

Les pièces contenues es 20, 21 et 22^e liasses, sont registres des eaux et forêts de Vendome, contenant les jugements qui ont été rendus au sujet des amendes, confiscations, ventes de bois et autres concernant le domaine de Vendome, intitulés : Remembrances des eaux et forêts de Vendome décrits audit inventaire, depuis le fol^o 245 et 246. (Remis à M. Ducornet.)

Liasses 23 et 24. Recette de Savigny. — 26, 27, 28 et 29, Recette de Montoire. — 36, 37 et 38, Recette de St-Calais. (Remis à M. Ducornet.)

Liasses 39 et 40. — Plaids des assises de St-Calais, contenant comparution des vassaux et condamnation des profits de défaut et amendes et autres droits par eux dus, et registre intitulé Remembrance de St-Calais, décrit audit inventaire, fol^o 156, r^o et v^o, ont été remis à M. Ducornet, à l'exception de la pièce étant au N^o 8 de la 10 (ou 40) liasse fol^o 256, v^o, et est un registre contenant plusieurs aveux, offres de foy et hommage, à St-Calais, arrêts du parlement et plusieurs sentences contre les vassaux, notamment contre les habitans, abbé et religieux de St-Calais, avec la transaction faite avec Marie de Luxembourg et les abbé et religieux de St-Calais, au sujet de leurs droits et privilèges, au commencement duquel registre est l'aveu rendu à Jean de Bourbon par Jean de Beuille (*sic*) pour la seigneurie de St-Calais, tenue à foy simple de Mondoubleau, et qui en fesoit autrefois partie, et les arrière-vassaux de St-Calais, du 22 décembre 1466. (Remis à M. Dudoyer, commissaire aux fiefs.)

Liasses 41, 42, 43 et 44, Recette de Mondoubleau. (Remis à M. Renard.)

..... 46 et 47. Registres de Remembrances des assises de Mondoubleau, remis à M. Ducornet, à l'except-

tion du N^o 44 de la 47^e liasse, qui est registre d'avoux rendus à Jean de Bourbon, par les vassaux de Mondoubleau; le 1^{er} par Jean de Beuille (*sic*) de la chatellenie de St-Calès et dépendances, le 15 octobre 1565 (?), non signé, et le dernier de Guillemette Rivière, de la métairie de la Monnoriere, tenue à foy lige de Mondoubleau, en 1485 (remis à M. Dudoyer) et d'un papier censif de Bonneval, N^o 1 de la 48^e liasse, remis à M. Langlois, commissaire aux terriers, les N^{os} 2 et 8 de la liasse 48, qui sont registres des plaids de Bonneval, remis à M. Ducornet.

Liasse 48. — Comptes de la recette de Bonneval, remis à M. Renard, à l'exception d'un registre des plaids censifs d'Obrnars (?) depuis 1597 jusqu'en 1619, avec un papier censif de Monrouveau et une contre-lettre donnée à Madame de Vendome et ses enfants par Jacques, fils naturel de Jean de Bourbon, touchant les terres de Bonneval et Vauzay et autres choses y expliquées. (Remis à M. Ducornet.)

Plusieurs sacs de procédures des procès intentés par les seigneurs de Vendome, contre divers particuliers, pour la conservation de leurs droits. (Remis à M. Ducornet.)

Vacation du vendredi 23 janvier. — Nomenclature des pièces reconnues en déficit.

Trois pièces, concernant la charge de gouverneur de Vendome.

Cahiers d'anciens baux du droit de Billette de St-Calès en 1629 et 1638.

Procuration de Louis du Bellay de porter la foy et de fournir l'aveu de ses terres de la Jousselinière et de la Noue Pelgrain du 11 juin 1530.

Aveu rendu à Jean de Beuil le 10 juillet 1450.

Autre rendu le 14 juillet 1411 au Cômte de Vendôme par les religieuz de l'Etoile.

- Deux pièces. — La 1^{re}, Foy faite à Charles Duc de Vendôme par Jean de Bouthemie, Sr de la Grandière, pour raison du lieu de la Ripopière, du 21 juin 1516. — La 2^e, sont lettres du 5 avril 1467 par lesquelles Gilotte de Cornoue, procureur de Pierre Grimille Exr, Sr de Narville, ayant la garde des enfants du sieur du Bouchet, être homme de foy simple pour raison du fief du Bouchet-toutteville, des métairies de Selommes et Villeamoy, Villuisant et autres dépendances du Bouchet du 5 avril 1467, et à la foy lige pour raison du Bouchet du 5 avril 1467, fesant mention que ledit Cornoue a été reçu à ladite foy par le seigneur de Vendome.

Aveu rendu au Comte de Vendome, par Jean du Plessis pour le lieu de Perrigny, du 14 décembre 1485.

Aveu rendu à César de Vendome, par Jacques Desflouris, sieur de Villetrun, pour raison de la terre et seigneurie fiefs censifs, rentes vassaux, du 18 septembre 1618.

Foy faite au Duc de Vendome, par Jean Grenaisier, procureur de Jean Viart, pour raison de la moitié de Villebadin, et de moitié du lieu de la Mioudonnière, du 18 juin 1516.

1^o Procuration de Bastarnay à Hardoin Feron de présenter son aveu, du 3 décembre 1507. Procuration de Gille de Laval de Maillé à Pasquier de la Follye, de présenter son aveu et de payer les profits du 26 septembre 1504. — 2^o Procuration de François de Bastarnay à Bode, afin de présenter ledit aveu le 23 janvier 1509. — 3^o Commission du bailli de Vendôme, pour saisir féodalement ledit lieu (innommé) du 23 novembre 1503. — 4^o Foy faite par Philibert de Gasté, Sr de l'Aubépin, procureur fondé de René batard de Savoie, comte de Villars, cnrateur ordonné par le roi à Anne de Bastarnay, fille de François de Bastarnay et de Françoise de Maillé, au Duc de Vendôme, pour raison du lieu de la Ferrière. du 22 décembre 1509. — 5^o Copie d'un aveu rendu à

la Comtesse de Vendôme, par François de Bastarnay, pour le lieu de la Ferrière.

Acte du 3 juin 1502, portant composition de profits dus à cause du fief et seigneurie de Villeprouvaire.

Procuration d'Urbanne de Launay, veuve de Nicolas de Saint-Martin, contenant pouvoir de traiter du rachat de la terre du Fresne, avec son altesse, et ensuite sous les offres de 17,888 francs faites par Jean Toutan, procureur fondé de ladite de Launay à Mad^e de Vendôme pour le rachat des terres du Fresne, Plessis-luisant, la Chanterie, et autres terres tenues de Lavardin et Montoire, et l'acceptation des offres par le sieur Chapelain, intendant de son Altesse, du 24 juin 1446.

Jugement du bailli de Vendôme, du 23 juin 1415, portant offre de Urbanne de Launay, veuve Nicolas Saint-Martin, de faire la foy du lieu du Plessis et terre d'Auton, et condamnation contre elle de payer le rachat des dits lieux.

Procuration d'Antoine de Lombre à René Besnard, de faire la foy à Mad^e de Vendome,

Procuration d'Antoine de Lombre et Renée Daillon sa femme, de faire la foy des terres de Fontaine-Guérin, la Mare, Souzè, Valennes et les Roches, du dernier novembre 1587.

Foy au comte de Vendome par Georges de Béville, pour raison de la chatellenie de Crassai, et la Justice du poteau de Valenne, du 25 avril 1484.

Foy au comte de Vendome par Jacques Marlos pour les fiefs du Putreau et de Valennes, du pénultième janvier 1494.

Aveu à Charles de Bourbon pour la terre de la tueillerie, par les religieux de Saint-Calais, du 23 juin 1536.

Foy à Antoine du Breuil par Colin Giray, homme vivant et mourant des religieux de Saint-Calais, pour raison de la terre de tieillerie, du 9 janvier 1480.

Aveu au comte de Vendome par Louis de Salmon,

pour raison des terres près Lehouse (Lehon), du 14 mars 1527.

Aveu rendu à François de Bourbon, par Jean de la Forest, Ecr, seigr de Saugeville, du 16 juin 1494, signé de Courcillon (concerne le Dunois).

Dont et du tout ce que dessus, nous avons fait et dressé le présent procès-verbal, conformément à l'arrêt de la chambre du 9 janvier 1739, que nous avons clos ledit jour, 23 janvier 1739, après avoir vaqué depuis sept heures du matin jusqu'à midi et depuis deux heures de relevée jusqu'à huit heures du soir, et a le procureur général du roy signé avec lesdits Dudoyer, Langlois Ducornet et Renard.

PASSÉ ET PRÉSENT

A LA RIVIÈRE DU LOIR

Petit fleuve aux lentes allures,
Paisible Loir, dis-moi, qui te rend si songeur ?
A travers nos prés, nos cultures,
Tu traînes ton flot pâle, indolent voyageur ;
Comme celui du Temps ton cours est insensible,
Vainement sur tes bords chaque jour tu peux voir
Le sol se transformer, les hommes se mouvoir,
Mille choses naître ou décheoir,
Rien ne l'émeut, onde impassible,
Et toujours absorbée en ton calme miroir.
Ah ! dans ton lit dormant, sans doute
Tu rêves du passé, de tes honneurs perdus,
De tout un monde qui n'est plus,
Alors que partout sur ta route,
D'Angers à Châteaudun, du Lude à Bonneval,
Sur l'une et l'autre rive, en amont, en aval,
Tu ne voyais que créneaux, places fortes,
Barbacanes, machicoulis,
Herses grinçant dans la gueule des portes,
Gouffres ouverts des ponts-levis,
Donjons flanqués de leurs courtines,
Solitaires géants debout sur les collines,
Aujourd'hui pleurant leurs ruines,
Puis dans le vide, au-dessus des glacis,
L'échauguette, au sommet des remparts suspendue,
De ces châteaux armés sentinelle perdue ;

Dans la vallée enfin, joyeusement assis,
Les élégants manoirs d'une vive structure,
 Prépatour, La Bonaventure,
Avec leurs gais refrains et leurs galants récits ;
Puis, séjours plus pieux, où des chants plus choisis
 Répondaient aux joyeux lazzis,
Les humbles pricurés, les rustiques églises,
 Fleurs des champs longtemps incomprises,
 Puis, parsemant la plaine et les coteaux,
Les celtiques dolmens, mystérieux tombeaux,
 Qui nous gardaient tant de secrets nouveaux,
Les ermites priant dans leurs grottes austères,
L'enclos silencieux des puissants monastères,
Les chapelles sans nombre et les clochers rivaux
Hérissant l'horizon de leurs flèches aiguës,
Mille choses enfin aujourd'hui disparues.
Ce long panorama, ces incessants tableaux,
Se déroulaient sans fin dans les limpides eaux,
 Et s'y berçaient parmi les nues.
O gloires du passé qu'êtes-vous devenues ?
Il s'enfuit chaque jour dans un lointain obscur,
Cet âge de prière et d'ardentes mêlées,
Où Vendôme, embrassé d'un formidable mur,
Aux quatre angles dressait, sous son lion d'azur,
 Ses hautes portes crénelées ;
Où son puissant château protégeait nos remparts,
Rempli de princes, de soudards,
De chapelains, de nobles dames,
 D'une forêt de lames,
 Brillantes comme flammes,
 Et de clairons et d'étendards ;
Où sa grande abbaye, asile de science,

Tout ombragé de paix et de silence,
Rêvait assise au pied des tours,
Et du nid d'aigle éternelle rivale,
Par une simple bulle, arme pontificale,
Sans autre glaive, enfin savait toujours
Ployer à ses genoux la hauteur féodale ;
Ce temps où vingt clochers, surmontés de la croix,
Pour les bénir dominaient tous nos toits ;
Où, lorsqu'en notre enceinte,
Les carillons chantaient par quarante-deux voix ¹,
Vendôme ressemblait à quelque ville sainte.
Vous eussiez dit encore, entre tous ses canaux,
Une sœur de Venise, une fille des eaux,
Dans les bras de son fleuve aimé dormant sans crainte.

Et quels hommes alors habitaient parmi nous !
Il l'en souvient, ô Loir, tu les as connus tous :

Geoffroy Martel qui sur cette montagne
Bâtit le sourcilleux donjon
Qu'un noble prisonnier illustra de son nom,
Agnès, ce doux profil, sa pieuse compagne,
Qui là, sous le regard de la noire prison
Fit surgir une église, où, durant un long âge,
Nos comtes et nos ducs, après leur jour fatal,
Trouvèrent le repos du terrestre voyage
Et leur Saint-Denis sépulcral.

Lorsque naquit notre illustre abbaye,
De trente prieurés en naissant obéie ²,
Le jour qu'Agnès et le vaillant Martel
Du nouveau sanctuaire inauguraient l'autel,
Sept évêques mitrés, trente-deux dignitaires ³,
Vingt-trois abbés, chefs de grands monastères,
Un peuple de barons, vicomtes, chevaliers,

D'Angoulême, du Mans, de Saintes, de Poitiers,
Arrivaient dans nos murs, menant grande liesse,
Et dévotion et simplesse,
Monde d'église et de noblesse,
Où les crosses brillaient au milieu des cimiers,
Spectacle merveilleux, magnifique concile ⁴,
Beau jour dont se souvient notre histoire civile.

Dirai-je encor tous nos princes guerriers,
Les Preuilly, les Boucharde, les Pierre de Montoire,
Les Bourbons-Vendômois, source d'un sang royal,
Geoffroi, ce grand abbé, qui d'un cœur filial,
Ramenant un pontife exclus par un rival ⁵,

Lui rendit son trône et sa gloire ?
Lorsqu'ils fuyaient devant un drapeau révolté ⁶,
Saint Louis, jeune encore, et Blanche de Castille
Vinrent chercher l'abri de notre humble cité,
Prenant surtout pour mur et pour bastille
Notre fidélité.

Déjà s'était soumis le comte de Champagne,
Blanche l'avait vaincu par sa beauté ;
Le comte de La Marche et le duc de Bretagne,
Apportant à leur tour serment de féauté,
Bientôt gravirent la montagne,
Pour saluer aussi la jeune royauté.

Et toi, grande, pieuse, immortelle Marie,
Dont le Luxembourg fut la première patrie ⁷,
Ton règne est le plus beau que Dieu nous ait donné.
Dans nos annales de famille,
Nouvelle Blanche de Castille,
D'un pur éclat ton front est couronné,
Ta noble figure brille
Comme un astre fortuné.

Oui, c'est toi qui fis à nos pères
L'âge le plus heureux, les jours les plus prospères ;
Par de beaux monuments, nés au sein de la paix,
Tu décoras notre rivage,
Tu sus garder au cœur une fidèle image,
Et durant cinquante ans mener un saint veuvage
Rempli de deuil et de bienfaits.

Quelle est cette autre femme au profil énergique,
Au noir costume, au sévère maintien,
Ame forte, où le politique
Semble s'unir au théologien ?
Dans la ferveur de son zèle hérétique,
Je l'entends qui tout bas murmure avec fierté
Sa devise espagnole : *Hasta la muerte* ⁸,
Et guerre à Rome catholique !
A ces mots je la reconnais,
C'est la mère du Béarnais,
Jeanne d'Albret, d'un faible époux virile épouse ;
On se souviendra d'elle en nos murs à jamais,
Elle qui pour asseoir sa puissance jalouse ⁹,
Désarma tous les habitants,
Livra tous les emplois à d'aveugles sectaires,
Battit monnaie avec les sacrés reliquaires,
S'environna de glaives protestants,
Et du haut de sa forteresse,
Sa bible sous la main, nous gouverna longtemps ¹⁰.

A cette inflexible maîtresse
Un grand roi succède, un grand nom,
Assez empreint ici par le canon ¹¹ ;
Je passe... — En ces beaux jours qu'on nomme Renais-
Dans ces larges clartés que fit jaillir la France, [sance,
Notre pays jeta son modeste rayon.

Que dis-je ? l'astre littéraire,
Dont ce grand siècle à son midi s'éclaire,
C'est de nous, c'est de notre sein
Qu'il est parti pour un vaste dessein.
O Loir, il chantait sur tes rives,
Ce cygne vendômois, notre immortel Ronsard,
Il te chantait, ô Loir, et les ondes captives
De leurs voix douces et plaintives,
Accompagnaient ses chants, enfants d'un nouvel art.
Un jour même, semblable à l'antique Naiade,
Tu voulus entraîner sous les flots amoureux
Et posséder ce roi de la Pleïade.
Mais lui se dégageant d'un air assez maussade
De ton baiser malencontreux,
Et peu flatté de l'algarade,
Te lança sur le bord d'un sonnet vigoureux ¹².
Il est un autre grand génie
Dont tu gardes le souvenir :
Ce comique animé d'une verve infinie,
Ce merveilleux bouffon qu'on ne peut définir,
Ce penseur travesti, nouvel Aristophane,
Qui rêvait en riant un monde régulier,
Qui confondant le sacré, le profane,
Fit ce poème étrange, où d'un art singulier,
Sous des masques géants, rit, pleure et se démène
Toute la comédie humaine,
Où, sous la main de maître Alcofribas Nasier,
Tout le siècle se tord comme dans un brasier.
Ce François Rabelais enfin, si fou, si sage,
Fut parmi nous curé d'un modeste village ¹³,
Abritant son audace à l'ombre de l'autel.
A Glatigny, dans leur brillant castel,

Les Dubellay souvent l'eurent pour hôte.
Ici même Langey, dans sa noll maison ¹⁴,
De rapprocher ces deux rivaux ne se fit faute :
Ronsard et Rabelais, poésie et raison,
Idéal et réel, lyrisme et raillerie,
De ce siècle orageux antithèse ennemie.

Parfois venait se joindre à l'entretien
Un érudit, un helléniste,
(Qui ne l'était alors ?) un zélé calviniste,
Un poète pourtant, c'était Florent Chrétien,
Précepteur peu goûté de Henri de Navarre,
Puis à Vendôme, au château, faveur rare,
De sa bibliothèque intelligent gardien.

Avec Ronsard dans la mêlée,
Sous des noms déguisés, souvent il échangea
De rudes coups de plume, et sa lame effilée
Sur cette armure d'or en vain se déchargea.
Lors que notre cité subit la loi du glaive,
Prise d'assaut et par le roi gascon,
Traitée hélas ! de cruelle façon,
Florent fut prisonnier, mais son royal élève
Cinq cents écus paya pour sa rançon ¹⁵.
C'était le prix d'une bonne leçon.

Mais achevons enfin notre longue série,
Saluons les derniers de cette galerie,
Ce César, fondateur d'un savant Institut ¹⁶,
Dont le nom si longtemps s'élargit et s'accrut,
Ecole de vertu, de science féconde,

Où, dans ce noble but,
Affluaient les enfants des quatre coins du monde ;
Enfin Louis-Joseph, ce reflet de Condé,
Ce lion qui plongé parfois en léthargie,

En sortait plein d'éclairs, de subite énergie,
Qui, chose étrange, avait chez nous fondé
L'enseignement de la Théologie.
Salut, bras de l'Espagne en ses plus mauvais jours,
D'un roi qui périssait salut, noble secours,
Le dernier de ta race et de notre discours !

O Loir, voilà quelles sont tes pensées,
Tes souvenirs et tes regrets,
Tout absorbé dans les gloires passées,
Notre époque vulgaire a pour toi peu d'attraits.
« — Où sont-ils, penses-tu, tous mes abbés, mes princes
Mes poètes, mes saints, tous ceux que j'admirais,
Toutes ces âmes aux grands traits ?
Au prix des leurs, enfants, vos lauriers sont bien minces
Qui me rendra ces temps de gestes, de beaux-arts,
De foi, d'amour, de vie accumulée,
Où Vendôme ainsi fait s'offrait à mes regards
Comme l'orgueil de ma vallée ? »
« — Mon cher Loir, il est vrai, grandes étaient alors
La vie et la splendeur, mais non dans tout le corps ;
Le chef seul rayonnait, le bas était dans l'ombre ;
Là s'agitait comme des flots
Une masse sans nom, une mer vaste et sombre,
D'où s'exhalèrent parfois bien des sanglots.
Là s'enfonçait la cité des souffrances,
Là pesaient tous les maux, toutes les ignorances,
Et les plus durs labeurs, et les plus lourds impôts,
Toutes les chaînes féodales.
Et sans cesse, du fond de ces choses fatales,
Jaillissait la révolte avec ses mille horreurs,
Ou la guerre amenant ses cruelles compagnes,
La dévastation, la peste, les terreurs ;

Puis après le sang et les pleurs,
La hideuse Famine errait par les campagnes.
Alors vous eussiez vu, pour labourer leurs champs,
Ces spectres s'atteler eux-mêmes aux charrues,
Paitre pour aliments des racines tordues,
Et, folles de douleur, les mères éperdues
Voyant entre leurs bras expirer leurs enfants,
S'en aller les jeter aux portes des couvents ¹⁷ !
Oh ! sur ces sombres temps misères répandues !
Oh ! ne regrettons pas les jours passés, crois-moi.
Ce temps faisait son œuvre et nous faisons la nôtre,
Et notre trame un jour en vaudra bien une autre ;
Car sur ce grand métier chaque âge a son emploi.
Aujourd'hui, mon cher Loir, contemple ton rivage,
Les hommes, les moissons croissent autour de toi,
Le paysan n'est plus cet animal sauvage,
 Courbé sous le joug du servage,
Il relève la tête et dit ce mot : La Loi !
 L'air, la richesse, la lumière
 Entrent à flots dans l'obscur chaumière,
Et le mendiant même est aujourd'hui son roi !
 Oui, je t'entends : Son roi, c'est la misère ! »
 Et tu murmures de nouveau :
 « Siècle de petite taille,
 Siècle qui doute et qui raille,
 Siècle d'argent, de crimes, de ripaille ! »
— Mais laisse la richesse élever son niveau ;
 Un grand problème aujourd'hui nous travaille,
 Problème économique, impérieux, ardu ;
Laisse-nous la chercher cette énigme espérée,
 Et tu verras bientôt l'âme égarée
 Retrouver son chemin perdu.

Que dis-je ? A-t-elle bien abandonné sa voie ?
Est-elle sans réserve à la matière en proie ?
N'as-tu donc jamais entendu
Celle parole élevée et sereine,
Et ces harmonieux concerts
Qu'élève à l'unisson, de mille points divers,
La science contemporaine ?
La science, telle est aujourd'hui notre reine,
La reine des esprits comme de l'univers !
Et cette liberté vers laquelle on aspire,
Et qui sur tous les cœurs reprend son noble empire,
Et ces beaux dévouements, cette ample charité,
Qui parmi tant de maux, parmi tant de ruines,
Multiplie en tous lieux sa libéralité,
Enfin cet admirable et grand duc de Luynes,
Dont le pareil jamais ne fut trouvé,
Qui par sa mort, par ses vertus divines,
Rachèterait, lui seul, un siècle réprouvé !
Sont-ce là les instincts d'une époque grossière,
Et les gloires de la matière ?....
Quoi de plus grand as-tu jamais rêvé ?
Ainsi donc, mon bon Loir, chasse cet air morose
Et ces ennuis dont tes flots sont couverts,
Et sans trop prendre une couleur de rose
Ne voyons point les choses à l'envers.
Ne t'endors pas ainsi dans ta couche riante.
Quoi, pour gagner Angers il te faut près d'un mois !
Marche ! car ta lenteur souvent m'impatiente,
Et semble avoir atteint tous nos bons Vendômois.
Comme le fleuve humain, obéis à ta pente ;
Marche ! là-bas, au terme de ton cours,
L'Océan, l'infini t'attend, bouche profonde,

Qui tour à tour engloutit et féconde,
Cet antique Océan qui sans cesse et toujours
Façonne et rajeunit le monde,
Qui noie au sein des éternelles eaux,
Puis reverse à l'entour, de son immense coupe,
Votre innombrable troupe,
O tempêtes, torrents, lacs, fleuves et ruisseaux.

CH. BOUCHET.

21 mars 1868.

NOTES

Nous ne donnons dans ces Notes que les choses essentielles ou peu connues. Nous avons tâché surtout d'en relever l'intérêt par plusieurs documents inédits et renseignements nouveaux.

¹ Les carillons chantaient par quarante-deux voix.

Voici, en effet, d'après le témoignage que nous avons recueilli autrefois de la bouche d'un vieillard contemporain de la Révolution, le détail des cloches qui existaient à Vendôme à cette époque:

A l'église Saint-Martin	3
A La Madeleine	3
A Saint-Bienheure	2
A Saint-Lubin (Chap. St-Léonard)	2
A la Trinité, grand clocher	4
— petit clocher	4
— réfectoire	1*
A Notre-Dame-de-Pitié	1
A l'église Saint-Georges	6
A l'église Saint-Père	3
A l'Oratoire	3
Aux Cordeliers	2
Aux Ursulines	2
Au Calvaire	1
Aux Capucins	1
A l'Hôpital	2
A la chapelle du Grand-Cimetière	2
<hr/>	
17 clochers ou campaniles	42 cloches.

² De trente prieurés en naissant obéie :

Ce nombre n'est qu'approximatif. Il y aurait un travail à faire sur la dotation primitive de l'abbaye, travail qui ne serait pas sans quelque difficulté à cause du remaniement qui eut lieu dans cette dotation, à peu d'intervalle, et des *quatre* chartes de fondation

* Elle était importante.

qui existent. Si l'on considère d'une manière générale les prieurés qui prirent naissance dans le cours du XI^e siècle, le nombre de 30 sera très-vraisemblable.

³ Sept évêques mitrés, trente-deux dignitaires;
Vingt-trois abbés....

Nous avons fait le relevé de ces divers personnages, d'après la chartre des évêques présents, confirmative des possessions accordées à la nouvelle abbaye (1040, 31 mai) — (Labbe, *Collection générale des Conciles*, t. IX, col. 938, et Dom Bouquet, t. XI, p. 506.)

⁴ magnifique concile.

C'est en effet le nom que lui donne le P. Labbe, et c'est comme tel qu'il le fait figurer dans sa *Collection générale*.

⁵ Ramenant un pontife exclus par un rival.

V. dans les *Lettres de l'abbé Geoffroi*, Liv. I, Ep. 8, comment il contribua à rétablir dans la chaire pontificale le pape Urbain II, chassé par l'antipape Guibert.

⁶ Lorsqu'ils fuyaient devant un drapeau révolté,
Saint Louis jeune encore et Blanche de Castille.

Révolte des barons à l'avènement du roi mineur. Voici le passage relatif à Vendôme extrait des *Chroniques de Touraine*, publiées par A. Salmon, p. 160 (Tours et Paris, 1854, in-8° : « « Quo facto (c'est-à-dire après avoir reçu la soumission et l'hommage des comtes de Champagne et de Bar), rex Vindocinum « rediit, munitionesque muniens, ad defensionem terræ ducentos « milites reliquit. Dumque sic rex rediret, Britannæ et Marchiæ « comites, videntes quod universi et singuli eos unanimiter deri- « debant.... dolentes se sic illudi, in conductu regio, XVII^o Ka- « lendas aprilis, Vindocinum pervenerunt, ibique coram legato « factis homagiis, in hunc modum pacis cum rege Franciæ deve- « nerunt. » (Chronicon Turonense magnum, ann. 1227.)

Ces mots *munitiones muniens* doivent s'entendre, nous le croyons, du château et non de la ville (Nous ne pouvons entrer ici dans une discussion qui serait en dehors de notre sujet). Ce supplément de fortification pourrait bien être alors les deux dernières

tours dont les ruines subsistent encore du côté du couchant. M. de Salies, qui a fait une étude particulière du château, pense en effet qu'elles remontent à la fin du XII^e ou au commencement du XIII^e siècle. (*Note sur quelques particularités de construction du château de Vendôme*, dans le présent Bulletin, p. 170.)

7 Dont le Luxembourg fut la première patrie.

Marie de Luxembourg, femme de François de Bourbon, comte de Vendôme, après la mort de son mari en 1495, gouverna le comté avec la plus grande sagesse. On lui doit l'Hôtel-de-ville, le Palais de Justice, une partie de l'ancienne église Saint-Georges et de l'église de La Trinité, qu'elle contribua à faire reconstruire par ses libéralités. Elle mourut en 1546.

8 *Hasta la muerte* :

Jusqu'à la mort. Se rouve sur les jetons de Jeanne d'Albret accompagné d'un S barré, dont M. de Longpérier a donné l'explication : *Revue numismatique*, 1856, p. 268, et 1857, p. 177.

9 Elle qui pour asseoir sa puissance jalouse.

V. de Thou, éd. 1606 *ad an.* 1562, p. 84, et le manuscrit du chanoine du Bellay, à la Bibliothèque de Vendôme, pp. 138 et suiv. On conserve encore dans cette bibliothèque l'ordre envoyé par Jeanne aux échevins de la ville de faire transporter au château toutes les armes qui se trouvent à la maison commune et aux portes de l'enceinte. (V. de Pétigny, *Histoire du Vendômois*, p. 347.) Sur l'autre feuille de cette pièce est l'accusé de réception signé de Jeanne elle-même. Comme il est inédit, nous croyons devoir le donner ici :

« Nous Jehanne, par la grace de Dieu Royné de Nauarre duchesse de Vendosmois Certiffions que les armes mentionnées de l'autre part ont este mises en nostre chasteau de Vendosme et Receues par nostre commandement de mons^r de Rochefort De quoy nous deschargeons les escheuins de nostre dicte ville En tesmoing dequoy nous leur auons signe ces presentes de nostre main pour leur seruir partout ou il apartiendra A Vendosme le XXI^e jour de may 1562. »

JEHANNE.

Et plus bas PELLETIER,

Original sur papier.

Plus tard les Echevins envoyèrent sommation au concierge du château de restituer lesdites armes. La même bibliothèque conserve également cette pièce en original (10 septembre 1575).

¹⁰ Sa bible sous la main, nous gouverna longtemps.

Jeanne ne paraît pas néanmoins être restée longtemps à Vendôme. Nous parlons ici plutôt au point de vue de l'impression qu'elle a laissée que de la durée de son séjour. Dans les reproches qu'on peut lui adresser, il faut aussi faire la part du temps et des nécessités de la guerre. Jeanne d'Albret, après tout, est peut-être la plus grande femme du XVI^e siècle, comme son fils en est le plus grand homme.

¹¹ Assez empreint ici par le canon.

Sur le siège et la prise de Vendôme par Henri IV, V. de Thou, ann. 1589. Liv. XCVII, p. 32 de l'édition ci-dessus, continuée. 1620. In-fol.

¹² Te lança sur le bord d'un sonnet vigoureux.

V. Ronsard, édition Blanchemain : Sonnets divers, t.V, p. 359 : *Respon-moy, meschant Loir...*

¹³ Fut parmi nous curé d'un modeste village.

A Souday, dit-on, non loin de Glatigny, canton de Mondoubleau.

¹⁴ Ici même, Langey dans sa noble maison.

Guillaume du Bellay, seigneur de Langey, ou Martin son frère qui fut aussi seigneur du même lieu, possédait à Vendôme un hôtel qui conserva longtemps son nom, et l'échangea plus tard pour celui *du Saillant*. Il serait temps de lui restituer sa première et glorieuse dénomination. C'est vraiment l'HOTEL LANGEY.

¹⁵ Cinq cents écus paya pour sa rançon.

Nous donnons ici le mandat délivré de la part de Henri IV pour le rachat de son ancien précepteur, pièce inédite qui fait connaître le chiffre de sa rançon et le nom du personnage qui avait fait Florent prisonnier. C'est aussi sans doute le premier document qui fasse mention de la prise de Vendôme. Il est extrait de la belle collection de M. Jarry, à Orléans, qui a bien voulu nous

permettre, en 1860, d'en prendre copie. Nous saisissons cette occasion de lui en exprimer de nouveau tous nos remerciements.

« Balthazar Gobelin Conseiller du roy et trésorier de son Espargne, M^{re} Jacques Hillaire aussi Conseiller dudit Sr & Receueur general de ses finances à Orléans Salut, Nous pour satisfaire au vouloir diceluy Sr Vous mandons que des deniers de vostre charge de la presente annee Mesme de ceulx prouenans de la recepte particuliere des tailles de Vendosme Vous paieiez baillez & deliurez comptant au Sr de Brignieu La somme de Cinq cens escuz sol de laquelle sa maieste luy a faict don Tant en consideration de ses seruices que pour & au lieu de ce quil pourroit pretendre de la rancon de M^{re} florent Chrestien qui a cy deuant este precepteur de sad maieste Et pris prisonnier de guerre Par led. Sr de Brignieu A la prise de lad. ville de Vendosme dont nous lauons appoincte & assigne appoinctons & assignons sur vous par ceste presente signee de nostre main Que vous recouurez & qui nous rendra comptable au Roy nostred. Sr Seruant de quittance de nous a vostre acquit sur les deniers susdicts dicelle somme de Vc escus de laquelle desm'intenant comme pour lors Nous nous tenons pour content & vous en quictons et tous aultres. Faict a Tours Le dixiesme jour de decembre Lan mil cinq cens quatre vingtz neuf Et sans que pour raison de ce Il lui soit aultune chose desduict & rabatu pour le cinquiesme denier destine pour lordre du S^t Esprit. »

Original sur parchemin.

¹⁶ Ce César fondateur d'un savant Institut.

Sur la fondation du Collège de Vendôme et la part qu'y prit César, V. Bulletin de la Société. 1865, pp. 98 et suivv.

¹⁷ S'en aller les jeter aux portes des couvents.

Voici le passage de la Chronique de Vendôme dont nous avons extrait ce détail :

MCLXI..... « Tanta autem postea fames exorta est, ut matres
« projicerent infantulos ad portas monasterii. Tunc abbas Girardus
« instituit ut quotidie a principio Quadragesimæ usque ad festivitatem
« S. Joannis darentur pauperibus tria sextaria annonæ præter
« consuetum beneficium. Pauperibus jacentibus in vicis et plateis
« portabatur panis et caseus vel legumen usque ad eandem festi-
« vitatem. » — Labbe. *Nova bibliotheca*.... 1657, T. I^{er}, pp. 283 et suiv.

STATUE DE RONSARD A VENDOME

Souscription Nationale.

La Commission pour l'érection de la statue de Ronsard à Vendôme a adressé, au mois de juillet dernier, à tous les membres de la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois, et à toutes les Sociétés savantes de France, la circulaire suivante :

« Monsieur,

« La ville de Vendôme élève une statue à Ronsard ; un décret impérial l'autorise à rendre cet hommage à celui qui, au seizième siècle, fut le chef de la Pléiade, que ses contemporains appelaient le Prince des poètes, et qui, après un injuste oubli, a vu renaître sa gloire désormais incontestée.

« Un statuaire vendômois, M. Irvoy, Directeur de l'Ecole de Sculpture de Grenoble, veut payer une dette de reconnaissance à sa ville natale, en lui offrant gratuitement tout ce qu'un artiste peut donner, son talent et son travail pour l'érection de la statue de Ronsard.

« Si l'honneur d'ériger ce monument à Ronsard, *le gentilhomme vendômois*, appartient à Vendôme, il appartient à la France entière de s'associer à cet acte ; car la gloire du poète a rejaili sur sa patrie.

« C'est dans cette pensée qu'une souscription nationale est ouverte sous le patronage de Membres de l'Institut, du Sénat, du Corps Législatif et des Administrations départementale et municipale. Nous espérons, Monsieur, que votre adhésion viendra se joindre aux

adhésions nombreuses qui nous ont été spontanément offertes.

« Les souscripteurs recevront une invitation d'assister aux Fêtes d'inauguration de la statue de Ronsard. »

Le Bureau de la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois, a l'honneur d'informer les membres de cette Compagnie, et les Sociétés savantes correspondantes, que le projet de statue, présenté par M. Irvoy, a été adopté par le Comité des Beaux-Arts ; que l'inauguration de ce monument est fixée au mois de juin 1871, époque de la réunion, à Vendôme, du Congrès archéologique de France ; et que la souscription reste ouverte, à Paris, chez MM. les libraires Franck, rue Richelieu, 67 ; Aubry, rue Dauphine, 15 ; Bachelin-Deflorenne, quai Malaquais, 3 ; — à Vendôme, chez M. Thillier, trésorier de la Commission, rue du Mail ; et au secrétariat de la Mairie.

Le Vice-Président de la Société Arch., Sc.
et Litt. du Vendômois, Secrétaire de la
Commission pour la statue de Ronsard.

CH. CHAUTARD.

TABLE



Séance du 14 janvier 1869.

Liste des membres présents.	Page 1
Liste des membres admis depuis la séance du 8 octobre 1868.	2
Comptes de l'année 1868, et budget de 1869	3
DESCRIPTION SOMMAIRE DES OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ OU ACQUIS PAR ELLE, depuis la séance du 8 octobre 1868.	7
Installation des membres du Bureau élus le 8 octobre 1868.	17
ALLOCUTION de M. Launay, président sortant. . . .	17
ALLOCUTION de M. de Nadaillac, président.	19
Proposition de M. de Geoffre, relative au déblai des souterrains du château de Ven lôme	24
LA REPRÉSENTATION SATIRIQUE A-T-ELLE EXISTÉ DANS LES MONUMENTS RELIGIEUX DU MOYEN AGE? Lettre à la Société Arch., Sc. et Litt. du Vendômois, par M. A. de Salies.	25
OBOLE DUNO-VENDOMOISE INÉDITE, par M. Ch. Bouchet	52
POÉSIE. — AU COSSON, par M. Fonteneau.	67

Séance du 8 avril 1869.

Liste des membres présents.	73
Liste des membres admis depuis la séance du 14 janvier 1869	74
ALLOCUTION du président sur la mort de M. Ch. de Lavau, ancien président de la Société.	74
Rapport sur la présence des membres de la Société aux réunions des Sociétés savantes à la Sorbonne, et mention des lectures faites par eux.	76
Approbation par l'Assemblée de la délibération du Bureau demandant que la réunion générale de juillet soit publique	77
DESCRIPTION SOMMAIRE DES OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ OU ACQUIS PAR ELLE, depuis la séance du 14 janvier 1869.	78
VIE D HILDEBERT, par M. de Déservillers. (<i>Suite.</i>)	84
LE DOLMEN de VAUGOUFFARD, ou PIERRE BRAU, par M. A. de Rochembeau. — <i>Planche.</i>	101
CHARTRE DE DONATION DE LA MÉTAIRIE DE VILLIERS (1165). Communiquée par M. A. de Rochembeau.	104
RAPPORT sur la découverte d'un tombeau gaulois dans la commune de St-Rimay, par M. G. Launay. — <i>Planche.</i>	107
TRANSCRIPTION OU ANALYSE DE SIX CHARTES ORIGINALES RELATIVES A L'ABBAYE DE LA TRINITÉ DE VENDOME, par M. Ch. Bouchet	117
Arrêté ministériel accordant à la Société l'autorisation de rendre publique la réunion générale de juillet	123

Séance publique du 8 juillet 1869.

Liste des membres présents.	129
Liste des membres admis depuis la séance du 8 avril 1869.	130

Communication du président relative à la réunion du <i>Congrès archéologique de France</i> , à Vendôme, en 1871	130
DESCRIPTION SOMMAIRE DES OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ OU ACQUIS PAR ELLE, depuis la séance du 8 avril 1869	131
UNE MÉDAILLE ET UN LIVRE VENDÔMOIS, par M. Ch. Bouchet	140
RENÉ MACÉ ET LA CHRONIQUE RIMÉE DE LA MAISON DE VENDÔME, par M. A. de Rochambeau	146
NOTE SUR QUELQUES PARTICULARITÉS DE CONSTRUCTION DU CHATEAU DE VENDÔME, par M. A. de Sallies. — <i>Planches</i>	159
JOURNAL D'UN OUVRIER VENDÔMOIS (1789-1810). — NOTICE SUR L'AUTEUR, par M. Ch. Bouchet.	184
QUELQUES MOTS SUR LE FORAGE D'UN Puits ARTÉSIEN A VILLIERS, par M. Nouel.	193
POÉSIE. — ÉPITRE A LA SOCIÉTÉ ARCH., SCIENT. ET LITT DU VENDÔMOIS, par M. V. Tanquerel des Planches.	207

Séance du 14 octobre 1869.

Liste des membres présents.	213
Liste des membres admis depuis la séance du 8 juillet 1869.	214
Communication du président relative à l'obtention d'une allocation de 400 fr. par le Ministère de l'Instruction publique	214
Rapport sur le Congrès scientifique de Chartres, par M. A. de Rochambeau.	215
Note sur la réunion du <i>Congrès Archéologique de France</i> à Vendôme, en 1871	219

DESCRIPTION SOMMAIRE DES OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ OU ACQUIS PAR ELLE, depuis la séance du 8 juillet 1869.	219
Election de six membres du Bureau.	226
JOURNAL D'UN OUVRIER VENDÔMOIS (1789-1810). (<i>Suite et fin</i>).	227
COMPTE RENDU D'UNE EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE faite à Pont evoy et Thenay, par M. E. Nouel	247
NOTE SUR LES ARCHIVES DE L'ANCIEN DUCHÉ DE VENDÔME, par M. A. de Trémault.	255
POÉSIE — PASSÉ ET PRÉSENT, A LA RIVIÈRE DU LOIR, Par M. Ch. Bouchet	275
Statue de Ronsard à Vendôme.	291

ERRATA.

- P. 12, après : 1835, fermer la parenthèse.
P. 144, après : plus doucement traité, le n° de renvoi doit être ⁵ au lieu de ⁴.
P. 197, 1^{re} ligne, au lieu de *précécée*, lisez *précédée*.
P. 216, au lieu de Congrès *scientifique* de Vendôme, lisez : *archéologique* de France qui se tiendra à Vendôme en 1871.

FIN.